This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

33 08156719 4

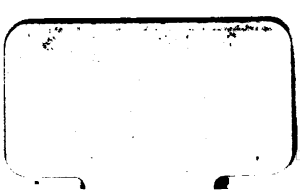
Digitized by Google

BWHK
F87.D5
Tacitus
Coll works
Fre. h
Dotteville
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

OEUVRES

DE

TACITE.

5

TOME CINQUIÈME.

(Tacitus)
BWH
950 E
Digitized by Google

A PARIS,

Chez MOUTARDIER, Imprimeur-Libraire, Quai des Augustins, N°. 28.

Digitized by Google

ANNALES
DE
TACITE,
EN LATIN ET EN FRANÇAIS.
RÈGNES
DE CLAUDE ET DE NÉRON.

QUATRIÈME ÉDITION,

Revue et corrigée;

PAR J.-H. DOTTEVILLE, Associé de l'Institut National.

TOME IV DES ANNALES.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE MOUTARDIER.
AN VIIe. M. DCC. XCIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNALES
DE
TACITE.

TOME QUATRIÈME.

Digitized by Google

ANNALES

C. CORNELII

TACITI

LIBER DECIMUS QUARTUS.

I. C. VIPSANIO, Fonteïo Coss. diu meditatum scelus non ultra Nero distulit, vetustate imperii coalitâ audaciâ, et flagrantior in dies amore Poppææ; quæ sibi matrimonium, et discidium Octaviæ, incolumi Agrippinâ, haud sperans, crebris criminationibus, aliquando per facetias incusaret principem, et pupillum vocaret, « qui jussis alienis ob-» noxius, non modò imperii, sed libertatis » etiam indigeret. Cur enim differri nuptias » suas? formam scilicet displicere, et trium-

Digitized by Google

ANNALES

DE

TACITE.

LIVRE QUATORZIÈME.

I. Sous le consulat de Vipsanius et de Fonteïus, Néron ne différa plus l'attentat qu'il méditoit depuis long-tems. L'habitude de régner avoit fortifié son audace, et il s'enflammoit de jour en jour pour Poppée. Celle-ci désespérant d'engager l'empereur à l'épouser et à répudier Octavie, tant qu'Agrippine vivroit, accumuloit les accusations contre elle, et s'en prenoit au prince lui-même, qu'elle railloit quelquefois. « Néron n'étoit qu'un pu» pille; sa dépendance d'autrui ne le privoit » pas seulement de l'empire, mais de la li» berté : car enfin, pourquoi différer leur » union? Lui reprochoit-on sa beauté, les

Digitized by Google

» phales avos? An fecunditatem, et verum » animum? timeri, ne uxor saltem injurias » patrum, iram populi adversùs superbiam » avaritiamque matris aperiat. Quòd si nu- » rum Agrippina non nisi filio infestam ferre » posset, reddatur ipsa Othonis conjugio : » ituram quoquò terrarum, ubi audiret po- » tiùs contumelias imperatoris, quàm vise- » ret, periculis ejus immixta (1) ». Hæc atque talia, lacrymis et arte adulteræ penetrantia, nemo prohibebat; cupientibus cunctis infringi matris potentiam, et credente nullo usque ad cædem ejus duratura filii odia.

II. Tradit Cluvius, ardore retinendæ Agrippinam potentiæ eò usque provectam, ut medio diei, quum id temporis Nero per vinum et epulas incalesceret, offerret se sæpiùs temulento comptam, et incesto paratam. Jamque lasciva oscula, et prænuntias flagitii blan-

Digitized by Google

» triomphes de ses ancêtres, ou sa fécondité » et la sincérité de sa tendresse ? Non ; mais » on craint que du moins une épouse ne ré- » vèle au prince à quel point l'orgueil et les » déprédations de sa mère flétrissent le sénat » et irritent le peuple. Si Agrippine ne peut » souffrir pour belle-fille qu'une ennemie de » Néron, qu'on rende Poppée à son mari ; » elle aimera mieux le suivre en quelque » endroit que ce soit de l'univers, et ap- » prendre de quels affronts on couvre l'em- » pereur, que de les voir, et d'aggraver ses » périls ». Les larmes et les coupables artifices dont elle appuyoit de semblables discours, faisoient sur le cœur du jeune prince des impressions que personne ne s'étudioit à détruire ; car tout le monde souhaitoit l'abaissement d'Agrippine, et personne ne croyoit que son fils portât jamais la haine jusqu'à l'assassiner.

II. L'ambitieuse Agrippine alla si loin au rapport de Cluvius, pour conserver son pouvoir, que, vers le milieu du jour, aux momens où Néron, échauffé par le vin et la bonne chère, ne respiroit que la débauche, elle se présentoit parée de ses atours et déterminée à se livrer à lui. Déja des baisers lascifs et d'autres caresses, prélude du crime, avoient été remarqués par les confidens les

Digitized by Google

ditias, adnotantibus proximis; Senecam contrà muliebres inlecebras subsidium à femina petivisse: immissamque Acten libertam, quæ, simul suo periculo, et infamiâ Neronis anxia, deferret, pervulgatum esse incestum, gloriante matre, nec toleraturos milites profani principis imperium. Fabius Rusticus, non Agrippinæ, sed Neronis cupitum id memorat, ejusdemque libertæ astu disjectum. Sed quæ Cluvius, eadem cæteri quoque auctores prodidere, et fama huc inclinat, seu concepit animo tantum immanitatis (1) Agrippina, seu credibilior novæ libidinis meditatio in eâ visa est, quæ puellaribus annis stuprum cum Lepido, spe dominationis, admiserat, pari cupidine usque ad libita Pallantis provoluta, et exercita ad omne flagitium patrui nuptiis.

III. Igitur Nero vitare secretos ejus congressus: abscedentem in hortos, aut Tusculanum, vel Antiatem in agrum, laudare, quod otium lacesseret. Postremo, ubicumque haberetur, prægravem ratus, interficere constituit, hactenus consultans, veneno, an ferro,

Digitized by Google

plus intimes, lorsque Sénèque recourut contre les artifices d'une femme à l'aide d'une autre femme. Comme Acté s'alarmoit du déshonneur du prince et de son propre danger, il l'engage à dire à l'empereur qu'on publie qu'il est incestueux, parce que sa mère en fait gloire, et que les armées ne voudront plus reconnoître un prince désavoué des dieux. Fabius Rusticus dit que ce fut Néron qui désira cet inceste, et non Agrippine, et que la même Acté eut l'adresse de l'en détourner. Néanmoins tous les autres historiens s'accordent avec Cluvius, et son récit est plus conforme au bruit public; soit qu'en effet Agrippine ait fait taire jusqu'à ce point la voix de la nature, ou que l'attrait pour une volupté d'un nouveau genre ait paru plus vraisemblable de la part d'une femme que l'ambition avoit prostituée dès l'enfance à Lepidus, ravalée ensuite jusque sous le joug de Pallas, et instruite à tous les crimes par ses noces incestueuses avec son oncle.

III. Néron se mit donc à fuir toute entrevue secrète avec sa mère; lorsqu'elle se retiroit dans ses jardins, ou dans ses terres d'Antium ou de Tusculum, il la louoit de ce qu'elle commençoit à goûter le repos; enfin la trouvant à charge quelque part qu'elle fût, il résolut de la faire mourir. Il ne fut plus ques-

Digitized by Google

vel quâ aliâ vi : placuitque primò venenum. Sed inter epulas principis si daretur, referri ad casum non poterat, tali jam Britannici exitio; et ministros tentare arduum videbatur mulieris, usu scelerum, adversùs insidias intentæ atque ipsa præsumendo remedia munierat corpus. Ferrum et cædes quonam modo occultaretur, nemo reperiebat : et ne quis, illi tanto facinori delectus, jussa sperneret, metuebat. Obtulit ingenium Anicetus libertus, classi apud Misenum præfectus, et pueritiæ Neronis educator, ac mutuis odiis Agrippinæ invisus. Ergo navem posse componi docet, cujus pars, ipso in mari per artem soluta, effunderet ignaram : « Nihil tam capax » fortuitorum, quàm mare : et si naufragio » intercepta sit, quem adeo iniquum, ut sce» leri adsignet, quod venti et fluctus deliquo» rint ? Additurum principem defunctæ tem» plum, et aras, et cætera ostentandæ pie» tati ».

Digitized by Google

tion que de savoir si ce seroit par le fer, le poison, ou d'une autre manière. Il s'étoit déterminé d'abord pour le poison; mais s'il le faisoit présenter à sa propre table, on ne pourroit l'attribuer au hasard, parce que Britannicus étoit péri de même : séduire les gens d'une femme qu'une longue expérience dans les forfaits rendoit habile à se garantir des piéges, sembloit une entreprise fort difficile; d'ailleurs le fréquent usage des antidotes mettoit son corps à l'abri du poison. Personne cependant ne trouvoit comment pallier un assassinat manifeste, et l'empereur craignoit un refus de la part de celui qu'il choisiroit pour un tel attentat. Enfin, l'affranchi Anicet, préfet de la flotte de Misène, gouverneur de Néron dans son enfance, haïssant Agrippine qui le détestoit, propose une de ses inventions. Il démontre qu'on peut construire un vaisseau dont une partie s'entrouvrant par art, fera tomber Agrippine à son insu dans les flots. « Rien de plus fécond en accidens, que » la mer : si l'impératrice y faisoit naufrage, » qui seroit assez injuste pour attribuer à » un parricide la faute des eaux ou des vents? » Lorsqu'elle sera morte, l'empereur lui dé- » diera un temple, des autels, et tous les » monumens propres à faire éclater la piété » filiale ».

Digitized by Google

IV. Placuit sollertia, tempore etiam juta, quando Quinquatruum festos dies apud Baias frequentabat. Illuc matrem elicit, « ferendas » parentum iracundias, et placandum ani- » mum » dictitans, quò rumorem reconciliationis efficeret, acciperetque Agrippina, facili feminarum credulitate ad gaudia. Venientem dehinc, obvius in littora (nam Antio adventabat) excipit manu et complexu, ducitque Baulos: id villæ nomen est, quæ promontorium Misenum inter et Baianum lacum, flexo mari adluitur. Stabat inter alias navis ornatior, tanquam id quoque honori matris daretur: quippe sueverat triremi, et classiariorum remigio vehi: ac tum invitata ad epulas erat, ut occultando facinori nox adhiberetur. Satis constitit, exstitisse proditorem, et Agrippinam, auditis insidiis, an crederet ambiguam, gestamine sellæ Baias pervectam. Ibi blandimentum sublevavit metum, comiter excepta, superque ipsum collocata. Nam pluribus sermonibus, modò familiaritate juvenili Nero, et rursùs adductus, quasi seria conso-

Digitized by Google

IV. L'expédient fut goûté ; d'ailleurs la conjoncture le favorisoit, parce que la cour devoit passer à Baies les cinq jours consacrés à Cérès. L'empereur y attire donc sa mère, en répétant « qu'on doit passer aux père et mère » leurs vivacités, et étouffer ses ressentimens », afin que le bruit de la réconciliation se répande, et qu'Agrippine, par cette facilité qu'ont les femmes à croire ce qui les flatte, y ajoute foi. Il s'avance au-devant d'elle sur le rivage lorsqu'elle arrive d'Antium, lui présente la main, l'embrasse, et la mène à Baules (1) : c'étoit une maison de campagne baignée des eaux de la mer, qui forme un coude entre le promontoire de Misène et le lac de Baies. On tenoit tout prêt, comme par honneur pour la mère du prince, un vaisseau plus orné que les autres : car elle avoit coutume d'aller à Baies par mer, et de s'y faire conduire par les rameurs de la flotte. Elle n'étoit invitée ce jour-là qu'à souper, afin que la nuit couvrît le crime qu'on méditoit. Il est certain que le secret fut trahi, et qu'Agrippine, sur le récit du complot, ne sachant si elle devoit le croire, se fit porter en chaise jusqu'à Baies. Les caresses qu'elle y reçut dissipèrent ses craintes. Néron lui fait un accueil gracieux, prend place au-dessous d'elle, l'entretient tantôt avec la familiarité d'un jeune homme, tantôt avec le sérieux

Digitized by Google

ciaret, tracto in longum convictu, prosequitur abeuntem, artiùs oculis et pectori hærens, sive explendâ simulatione, seu perituræ matris supremus adspectus, quamvis ferum animum retinebat.

V. Noctem sideribus inlustrem, et placido mari quietam, quasi convincendum ad scelus, dii præbuere. Nec multùm erat progressa navis, duobus è numero familiarium Agrippinam comitantibus: ex quîs Crepereius Gallus haud procul gubernaculis adstabat, Acerronia, super pedes cubitantis reclinis, pœnitentiam filii, et reciperatam matris gratiam, per gaudium memorabat: quum, dato signo, ruere tectum loci, multo plumbo grave; pressusque Crepereius, et statim exanimatus est. Agrippina et Acerronia eminentibus lecti parietibus, ac fortè validioribus, quàm ut oneri cederent, protectæ sunt: nec dissolutio navigii sequebatur, turbatis omnibus, et quòd plerique ignari etiam conscios impediebant. Visum dehinc remigibus, unum in latus inclinare, atque ita navem submergere. Sed neque ipsis

Digitized by Google

d'un souverain, qui s'ouvre sur des affaires importantes. Après avoir fait durer long-tems le souper, il la reconduit, lui baise affectueusement les yeux et le sein, soit afin de mettre le comble à la dissimulation, ou que voyant sa mère pour la dernière fois, son cœur, malgré sa férocité, s'en détachât avec peine.

V. Les dieux, comme à dessein de manifester le crime, rendirent la nuit brillante et la mer calme. Le vaisseau n'étoit pas fort avancé en mer : deux personnes de la cour d'Agrippine, Crepereius Gallus et Acerronia l'accompagnoient, le premier debout vers le gouvernail, l'autre appuyé sur les pieds du lit de la princesse qui étoit couchée; Acerronia rappeloit avec joie le repentir de Néron et le rétablissement d'Agrippine dans son ancienne faveur, lorsqu'au signal donné, le plafond de la chambre, surchargé de beaucoup de plomb, s'écroule. Crepereius écrasé, meurt sur-le-champ; mais le dais du lit se trouva par hasard assez solide pour garantir Agrippine et Acerronia. Cependant le vaisseau ne s'entrouvroit pas, et dans ce trouble universel, les gens chargés d'exécuter le complot, furent eux-mêmes dérangés par ceux qui l'ignoroient. Alors les rameurs conviennent d'appuyer tous d'un côté, et de submerger ainsi le navire;

Digitized by Google

promptus in rem subitam consensus, et alii, contrà nitentes, dedêre facultatem lenioris in mare jactûs. Verùm Acerronia imprudens, dum « se Agrippinam esse, utque subveniretur matri principis » clamitat, contis et remis, et quæ fors obtulerat, navalibus telis conficitur. Agrippina silens eòque minus agnita, unum tamen vulnus humero excepit. Nando, deinde occursu lenunculorum, Lucrinum in lacum vecta, villæ suæ infertur.

VI. Illic reputans, ideo se fallacibus litteris accitam, et honore præcipuo habitam; quòdque littus juxta, non ventis acta, non saxis impulsa navis, summâ sui parte, velut terrestre machinamentum concidisset; observans etiam Acerroniæ necem; simul suum vulnus adspiciens: solum insidiarum remedium esse, si non intelligerentur: misit libertum Agerinum, qui nunciaret filio, « benignitate Deûm, et for» tunâ ejus, evasisse gravem casum: orare, » ut quamvis periculo matris exterritus, vi-

Digitized by Google

mais comme ils ne s'entendirent pas entre eux assez promptement, et que quelques-uns faisoient effort en sens contraire, il fut aisé de se mettre paisiblement à la nage. Acerronia ayant eu l'imprudence de crier « qu'elle étoit » Agrippine, et qu'on secourût la mère de » l'empereur », fut tuée à coups de crocs, de rames, et de tout ce qui se trouva sous la main. Agrippine, qui gardoit le silence, fut moins apperçue, et reçut néanmoins une blessure à l'épaule. Après qu'elle eut nagé quelque tems, des barques venues à sa rencontre, la menèrent par le lac Lucrin à sa maison de campagne.

VI. Alors elle réfléchit que c'est donc pour cela qu'on l'a trompée par des lettres pleines de tendresse, et qu'on lui a cédé la place d'honneur. Son navire, à peine hors du rivage, sans être agité des vents, ni poussé contre des écueils, s'est démonté par le haut comme une machine éprouvée à loisir sur terre. Les circonstances de la mort d'Acerronia, et sa propre blessure, lui démontrent que l'unique remède contre la perfidie, est de ne s'en point appercevoir. Elle commande donc à l'affranchi Agerinus d'aller dire à son fils, que « par la bonté des dieux et la for- » tune du prince, elle vient de se sauver » d'un péril affreux; qu'elle le supplie, mal-

Digitized by Google

» sendi curam differret : sibi ad præsens quiete » opus ». Atque interim, securitate simulatâ, medicamenta vulneri, et fomenta corpori adhibet. Testamentum Acerroniæ requiri, bonaque obsignari jubet : id tantùm non per simulationem.

VII. At Neroni, nuncios patrati facinoris opperienti, adfertur evasisse ictu levi sauciam, et (1) hactenus adito discrimine, ne auctor dubitaretur. Tum pavore exanimis, « et jam » jamque adfore obtestans, vindictæ prope- » ram, sive servitia armaret, vel militem ac- » cenderet, sive ad senatum et populum, per- » vaderet, naufragium et vulnus et interfec- » tos amicos objiciendo : quod contrà subsi- » dium sibi? nisi quid Burrhus et Seneca ex- » pergiscerentur » : quos statim acciverat, incertum an et antè ignaros. Igitur longum utriusque silentium, ne inriti dissuaderent; an eò descensum credebant, ut nisi præveniretur Agrippina, pereundum Neroni esset. (2) Post Seneca hactenus promptior, respicere Burrhum, ac sciscitari an militi impe-

» gré

Digitized by Google

» gré le trouble que lui causera le danger de » sa mère, de ne se point hâter de venir ; » que son état présent exige du repos », et feignant de l'assurance, dans l'intervalle, elle fait panser sa blessure, et prend soin de son rétablissement. Elle ordonne aussi de chercher le testament d'Acerronia, et de mettre le scellé sur ses biens : c'est le seul article où la feinte n'eut pas lieu.

VII. Néron se tenant assuré du succès, en attendoit la nouvelle, lorsqu'on lui annonce que sa mère, blessée légèrement, vient d'échapper, et que l'événement se réduit à ne laisser aucun doute sur l'auteur de l'attentat (1). Il s'écrie, transporté d'effroi, « qu'elle va » bientôt courir à la vengeance, armer les » esclaves, soulever les troupes, ou lui reprocher, devant le sénat et le peuple, son » naufrage, sa blessure, et le meurtre de ses » amis. Que lui opposera-t-il, si Burrhus et » Sénèque n'ouvrent un expédient » ? Il les avoit mandés sur-le-champ, et l'on ignore s'ils étoient instruits du complot : mais ils gardèrent long-tems le silence, de peur de risquer des remontrances inutiles ; ou peut-être jugeoient-ils l'affaire tellement engagée, qu'il falloit que Néron périt, si l'on ne prévenoit Agrippine. Enfin, Sénèque, un peu plus (2) prompt que Burrhus, le regarde et lui

Digitized by Google

randa cædes esset ? Ille « prætorianos toti Cæ-
» sarum domui obstrictos, memoresque Ger-
» manici, nihil adversùs progeniem ejus atrox
» ausuros, respondit : (3) perpetraret Anice-
» tus promissa ». Qui nihil cunctatus, poscit summam sceleris. Ad eam vocem Nero, « illo
» sibi die dari imperium, auctoremque tanti
» muneris libertum profitetur : iret properè,
» duceretque promptissimos ad jussa ». Ipse, audito, venisse missu Agrippinæ nuncium Agerinum, scenam ultro criminis parat (4) ; gladiumque, dum mandata perfert, abjicit inter pedes ejus : tum, quasi deprehenso, vincla injici jubet, ut, exitium principis molitam matrem, et pudore deprehensi sceleris sponte mortem sumpsisse, confingeret.

VIII. Interim, vulgato Agrippinæ periculo, quasi casu evenisset, ut quisque acceperat, decurrere ad litus. Hi molium objectus, hi proximas scaphas scandere, alii, quantùm corpus sinebat, vadere in mare, quidàm manus protendere : questibus, votis, clamore diversa

Digitized by Google

demande s'il faut ordonner aux soldats de tuer Agrippine. Burrhus répond, « que les préto-» riens sont dévoués à la maison entière des » Césars, et que leur ancien attachement à » Germanicus, ne leur permet pas de rien » oser contre sa fille, (3) qu'Anicet tienne sa » promesse ». Celui-ci, sans balancer, demande à consommer le crime. « Je reçois au-» jourd'hui l'empire, dit alors Néron, et c'est » d'un affranchi que me vient un si grand bien-» fait : cours promptement; mène avec toi les » plus déterminés à t'obéir ». Anicet entend dire qu'Agerinus vient trouver le prince de la part d'Agrippine; il en prend occasion (4) d'anticiper sur elle le rôle d'accusateur, jète un poignard entre les pieds d'Agerinus, tandis qu'il s'acquitte de sa commission; le fait saisir et garroter comme pris sur le fait, pour feindre ensuite qu'Agrippine vient d'attenter à la vie du prince, et qu'elle s'est tuée de honte, voyant le crime découvert.

VIII. Cependant, comme le bruit commun attribuoit l'accident de l'impératrice au hasard, chacun en l'apprenant court au rivage. Ici on monte sur les jetées, là dans des barques, ailleurs on s'avance à travers les flots, autant que le permet leur profondeur, d'autres lèvent leurs mains vers le ciel. Toute la côte retentit de gémissemens, de vœux, d'interrogations

Digitized by Google

rogitantium, aut incerta respondentium, omnis ora compleri : adfluere ingens multitudo cum luminibus, atque ubi incolumem esse pernotuit, ut ad gratandum, sese expedire, donec adspectu armati et minitantis agminis disjecti sunt. Anicetus villam statione circumdat, refractâque januâ, obvios servorum arripit, donec ad fores cubiculi veniret : cui pauci adstabant, cæteris terrore inrumpentium exterritis. Cubiculo modicum lumen inerat, et ancillarum una : magis ac magis anxiâ Agrippinâ, quòd nemo à filio, ac ne Agerinus quidem. Aliam fere littore faciem, nunc solitudinem ac repentinos strepitus, et extremi mali indicia. Abeunte dehinc ancillâ. « Tu quoque me deseris, » prolocuta, respicit Anicetum, Trierarcho Herculeo, et Oloarito, centurione classiario, comitatum : ac « si ad visendum ve- » nisset, refotam nunciaret : sin facinus pa- » traturus, nihil se de filio credere; non im- » peratum parricidium ». Circumsistunt lectum percussores, et prior Trierarchus fusti caput ejus adflixit; nam in mortem centurioni ferrum destringenti, protendens uterum,

Digitized by Google

diverses et de réponses hasardées. Une multitude innombrable apportant des flambeaux se préparoit à la féliciter depuis qu'on l'avoit su hors de danger. La vue d'un bataillon menaçant disperse le tout; Anicet investit la maison, brise la porte, saisit les esclaves qu'il rencontre, et pénètre jusqu'à l'appartement de l'impératrice. La frayeur d'une irruption si subite en avoit écarté presque tout le monde; une foible lueur éclairoit la chambre; une seule suivante s'y trouvoit avec la princesse, qui s'épouvantoit de plus en plus; personne, ni Agerinus lui-même ne lui venoit rien dire de la part de son fils; le rivage avoit changé de face et paroissoit désert; des cris subits se faisoient entendre, tout annonçoit le comble du malheur. Comme la suivante elle-même se retiroit : « Tu m'abandonnes aussi »! lui dit Agrippine; et à l'instant elle apperçoit Anicet accompagné d'Herculeus, commandant d'une galère, et d'Oloaritus, centurion de la flotte. « Si le prince vous envoie pour me voir, lui » dit-elle, apprenez-lui que je suis guérie; » mais si vous venez comme assassin, mon » fils n'y a point de part, il n'a pas com- » mandé un parricide ». Les meurtriers se placent autour du lit : Herculeus commence par lui décharger un coup de bâton sur la tête, parce qu'au moment où le centurion tiroit l'épée pour la tuer, elle avoit dit : « Frappe

Digitized by Google

« ventrem feri », exclamavit : multisque vulneribus confecta est.

IX. Hæc consensu produntur. Adspexeritne matrem exanimem Nero, et formam ejus corporis laudaverit ; sunt qui tradiderint ; sunt qui abnuant. Cremata est nocte eâdem, convivali lecto, et exequiis vilibus; neque, dum Nero potiebatur, congesta aut clausa humus : mox domesticorum curâ, levem tumulum accepit, viam Miseni propter, et villam Cæsaris dictatoris, quæ subjectos sinus editissima prospectat. Accenso rogo libertus ejus, cognomento Mnester, ipse ferro se transegit ; incertum caritate in patronam, an metu exitii. Hunc sui finem multos ante annos crediderat Agrippina, contempseratque. Nam consulenti super Nerone, responderunt Chaldæi, fore ut imperaret, matremque occideret : atque illa, « occidat, inquit, dum imperet ».

X. Sed à Cæsare, perfecto demum scelere, magnitudo ejus intellecta est : reliquo noctis, modò per silentium defixus, sæpius pa-

Digitized by Google

mon ventre » : elle expira percée de plusieurs coups.

IX. Jusqu'ici tous les auteurs s'accordent; quelques-uns ajoutent que Néron considéra curieusement le corps d'Agrippine après sa mort, et qu'il en loua la beauté; d'autres le nient. Elle fut brûlée la même nuit, sur un lit de table (1) et sans pompe. Tant que Néron régna, la terre où reposoient ses cendres, ne fut ni relevée en tertre, ni munie d'une enceinte. Ses domestiques lui construisirent dans la suite un tombeau médiocre sur le chemin de Misène (2), proche de cette maison du dictateur César, qui domine au loin sur le golfe. Lorsqu'on eut allumé le bûcher, un de ses affranchis, nommé Mnester, s'y perça de son épée : on ne sait si ce fut de regret, ou par crainte du supplice. Agrippine, plusieurs années auparavant, avoit su qu'elle périroit ainsi, et ne s'en étoit pas souciée. Des Chaldéens, qu'elle avoit consultés sur son fils, lui ayant dit qu'il régneroit et qu'il tueroit sa mère : « Qu'il me tue, » répondit-elle, pourvu qu'il règne (3) ».

X. L'empereur sentit enfin l'énormité de son crime, lorsqu'il fut consommé; il passa le reste de la nuit, quelquefois absorbé dans un silence stupide, et plus souvent hors de

Digitized by Google

vore exsurgens, et mentis inops, lucem opperiebatur, tanquam exitium adlaturam. Atque eum, auctore Burrho, prima centurionum tribunorumque adulatio ad spem firmavit, prensantium manu, gratantiumque, quòd discrimen improvisum, et matris facinus evasisset. Amici dehinc adire templa: et, cœpto exemplo, proxima Campaniæ municipia victimis et legationibus lætitiam testari: ipse, diversâ simulatione, mœstus, et quasi incolumitati suæ infensus, ac morti parentis inlacrymans. Quia tamen non, ut hominum vultus, ita locorum facies mutantur, observabaturque maris illius et littorum gravis adspectus (et erant, qui crederent, sonitum tubæ collibus circùm editis, planctusque tumulo matris audiri): Neapolim concessit, litterasque ad senatum misit, quarum summa erat.

XI. « Repertum cum ferro percussorem » Agerinum, ex intimis Agrippinæ libertis, » et luisse eam pœnam conscientiâ, quâ sce» lus paravisset ». Adjiciebat crimina longiùs

Digitized by Google

de lui-même, se levant saisi d'effroi, et attendant le jour comme le terme de sa vie. Les premiers, dont la flatterie ranima ses espérances, furent les centurions et les tribuns, qui, sur l'avis de Burrhus (1), lui prirent la main, et le félicitèrent d'être sauvé d'un danger imprévu, et de l'attentat de sa mère; ensuite ses amis allèrent remercier les dieux dans les temples. Sur cet exemple, les villes de Campanie au voisinage, témoignèrent de la joie par des députations et des sacrifices. Le prince, feignant à son tour des dispositions contraires, paroissoit triste, sembloit fâché de n'avoir plus à craindre, et pleuroit sa mère. Mais les lieux ne se prêtent pas à des déguisemens comme le visage des hommes : cette mer, ces côtes étoient devenues pour Néron un spectacle insoutenable; plusieurs même croyoient que les collines d'alentour retentissoient du son de la trompette, et qu'une voix lamentable sortoit du tombeau d'Agrippine: il se retire donc à Naples, et fait remettre au sénat une lettre dont voici la substance.

XI. « L'assassin Agerinus, affranchi d'A» grippine, son confident le plus intime, a » été surpris armé d'un poignard; l'impéra» trice est morte victime de cette même fu» reur qui lui avoit inspiré le crime ». Sui-

Digitized by Google

repetita; « quòd consortium imperii, juratu-
» rasque in feminæ verba prætorias cohortes,
» idemque dedecus senatûs et populi spera-
» visset : ac posteaquam frustra optata sint,
» infensa militi patribusque et plebi, dissua-
» sisset donativum et congiarium (1), peri-
» culaque viris illustribus instruxisset. Quan-
» to suo labore perpetratum, ne inrumperet
» Curiam, ne gentibus externis responsa da-
» ret »? Temporum quoque Claudianorum obliquâ insectatione, cuncta ejus dominationis flagitia in matrem transtulit, publicâ fortunâ extinctam referens : namque et naufragium narrabat; quod fortuitum fuisse, quis adeo hebes inveniretur, ut crederet? aut à muliere naufragâ missum cum telo unum, qui cohortes, et classes imperatoris perfringeret? Ergo non jam Nero, cujus immanitas omnium questus anteibat, sed adverso rumore Seneca erat, quòd oratione tali confessionem scripsisset.

XII. Miro tamen certamine procerum decernuntur supplicationes apud omnia pulvina-

Digitized by Google

voient d'autres imputations moins récentes. « Elle a prétendu s'associer à l'empire, faire » jurer les prétoriens d'obéir à une femme, » soumettre au même affront le peuple et le » sénat ; frustrée de cet espoir, le ressen- » timent contre les soldats, les sénateurs et » le peuple, l'a portée à s'opposer à toutes » les gratifications, à susciter des délateurs » contre des personnes illustres. Quelle peine » n'a pas eue le prince à l'empêcher de faire » irruption dans le sénat ? de dicter ses volontés » aux nations étrangères » ? Ensuite on censuroit indirectement le règne de Claude, en rendant Agrippine responsable de tous les désordres de ce tems. On assuroit que « sa mort » étoit un coup de la fortune de Rome ; le » naufrage d'Agrippine en étoit la preuve ». Mais qui pouvoit être assez insensé pour attribuer cet accident au hasard ? ou pour croire qu'une femme, à peine échappée des flots, eût détaché un homme seul contre un prince environné de cohortes et de flottes ? Aussi ne s'entretenoit-on plus de Néron : sa cruauté surpassoit tout ce qu'on en auroit pu dire : c'étoit Sénèque qu'on blâmoit d'avoir avoué le parricide, en s'exprimant comme il l'avoit fait.

XII. Voici cependant ce que les plus grands de Rome faisoient décerner à l'envi : des ac-

Digitized by Google

ria, utque Quinquatrus, quibus apertæ essent insidiæ, ludis annuis celebrarentur : aureum Minervæ simulacrum in curiâ, et juxtà principis imago statueretur : dies natalis Agrippinæ inter nefastos esset. Thrasea Petus, silentio, vel brevi adsensu priores adulationes transmittere solitus, exiit tum senatu; ac sibi causam periculi fecit, cæteris libertatis initium non præbuit. Prodigia quoque crebra et inrita intercessere : anguem enixa mulier; et alia in concubitu mariti fulmine exanimata : jam sol repentè obscuratus, et tactæ de cœlo quatuordecim urbis regiones : quæ adeo sine curâ deûm eveniebant (1), ut multos post annos Nero imperium et scelera continuaverit. Ceterùm, quò gravaret invidiam matris, eâque demotâ, auctam lenitatem suam testificaretur, feminas inlustres, Juniam, et Calpurniam, præfecturâ functos Valerium Capitonem et Licinium Gabolum, sedibus patriis reddidit, ab Agrippinâ olim pulsos. Etiam Lolliæ Paulinæ cineres reportari, sepulcrumque extrui permisit : quosque ipse nuper relegaverat, Iturium, et Calvisium, pœnâ ex-

Digitized by Google

tions de graces à chaque dieu, des jeux annuels aux fêtes de Cérès où la conjuration avoit été découverte, une statue d'or à Minerve dans le palais, celle du prince posée vis-à-vis, le jour de la naissance d'Agrippine mis au nombre des jours malheureux. Petus Thrasea gardoit ordinairement le silence sur les flatteries, ou sembloit quelquefois y consentir; mais il sortit pour lors du sénat. Cette démarche n'aboutit qu'à fournir un prétexte pour le perdre, sans que personne imitât sa liberté. Des prodiges arrivés coup sur coup ne furent pas moins inutiles. Une femme accoucha d'un serpent, une autre fut tuée du tonnerre entre les bras de son mari, le soleil s'éclipsa, les quatorze quartiers de la ville furent frappés de la foudre. Mais ces événemens annonçoient si peu l'intention des dieux (1), que Néron continua long-tems encore de régner et de commettre des crimes. Cependant, pour augmenter la haine qu'on portoit à sa mère, et faire juger qu'il étoit plus indulgent depuis qu'elle n'y mettoit pas d'obstacle, il rappela de l'exil, auquel Agrippine les avoit fait condamner, Junia et Calpurnia, deux femmes illustres, et les prétoriens Valerius Capito et Licinius Gabolus: il permit qu'on rapportât les cendres de Lollia Paulina, et qu'on lui érigeât un mausolée: il fit grace à Calvisius et à Iturius qu'il avoit

Digitized by Google

solvit. Nam Silana fato functa erat, longinquo ab exilio Tarentum regressa, labante jam Agrippinâ, cujus inimicitiis conciderat, vel tum mitigatâ.

XIII. Cunctanti in oppidis Campaniæ, quonam modo urbem ingrederetur; an obsequium senatûs, an studia plebis reperiret, anxio, contrà deterrimus quisque, quorum non alia regia fecundior exstitit, « invisum Agrippinæ » nomen, et morte ejus accensum populi favorem disserunt: iret intrepidus, et vene» rationem sui coram experiretur »: simul prægredi exposcunt, et promptiora, quàm promiserant, inveniunt: obvias tribus, festo cultu senatum: conjugum ac liberorum agmina, per sexum et ætatem disposita: exstructos, quâ incederet, spectaculorum gradus, quo modo triumphi visuntur. Hinc superbus, ac publici servitii victor, Capitolium adiit, grates exsolvit; seque in omnes libidines effudit, quas malè coercitas qualiscumque matris reverentia tardaverat.

Digitized by Google

relégués lui-même. Quant à Silana, bannie d'abord dans des contrées éloignées, elle étoit morte à Tarente où elle avoit obtenu de revenir, tandis que le crédit d'Agrippine déclinoit, ou lorsque la haine de cette princesse fut affoiblie.

XIII. Néron hésitoit dans les villes de Campanie sur la manière dont il rentreroit à Rome, craignant de ne plus retrouver de soumission dans le sénat, ni d'affection parmi le peuple. Les scélérats qui l'environnoient (jamais couf n'en produisit davantage) l'assurent au contraire que le nom d'Agrippine est détesté, et que sa mort a redoublé le zèle de tous les citoyens : « Allez sans frayeur, lui » disoient-ils, reconnoissez par vous-même » combien on vous révère ». Ils demandent à précéder la marche, et trouvent plus encore qu'ils n'ont promis, le peuple s'avançant par tribus à la rencontre du prince, le sénat en habit de fête, des troupes de femmes et d'enfans rangés suivant l'âge et le sexe, des spectacles en amphithéâtre sur le passage, comme dans un triomphe. Néron, fier de sa victoire sur un peuple d'esclaves, monte au Capitole, remercie les dieux, et lâche la bride à toutes ses passions, qui mal domptées jusqu'alors, avoient été retenues par une sorte d'égard pour sa mère.

Digitized by Google

XIV. Vetus illi cura erat, curriculo quadrigarum insistere; nec minùs fœdum studium, citharâ ludicrum in modum canere, quum cœnaret (1); « quod regibus et antiquis ducibus » factitatum memorabat: idque vatum laudibus celebre, et deorum honori datum. Enimverò cantus Apollini sacros, talique ornatu » adstare, non modò Græcis in urbibus, sed » romana apud templa, numen præcipuum » et præscium ». Nec jam sisti poterat, quum Senecæ ac Burrho visum, ne utraque pervinceret, alterum concedere: clausumque valle Vaticanâ spatium, in quo equos regeret, haud promiscuo spectaculo: mox ultro vocari populus romanus, laudibusque extollere, ut est vulgus cupiens voluptatum, et, si eòdem princeps trahat, lætum. Ceterùm evulgatus pudor non satietatem, ut rebantur, sed incitamentum attulit. Ratusque dedecus molliri, si plures fœdasset, nobilium familiarum posteros, egestate venales, in scenam deduxit: quos fato perfunctos, ne nominatim tradam, majoribus eorum tribuendum puto:

XIV.

Digitized by Google

XIV. Il brûloit depuis long-tems de conduire un char dans la carrière, et de jouer de la guitare, (autre goût aussi peu séant) pendant ses repas, à la façon des ménétriers. « Les rois et les anciens généraux, disoit-il, » l'ont souvent fait; les poètes les en louent » fréquemment, et c'est une manière d'ho- » norer les dieux. Apollon préside à la mu- » sique. Ce n'est pas seulement chez les Grecs, » mais dans les temples même des Romains, » que ce dieu des oracles, un des plus révé- » rés, est représenté tenant une guitare ». On ne pouvoit plus l'arrêter. Sénèque et Burrhus jugeant donc à propos de se relâcher sur un de ces articles, de peur qu'il n'emportât tous les deux, lui font construire, dans la vallée du Vatican, une enceinte où il puisse diriger un char, sans s'exposer aux yeux du vulgaire. Ensuite ils invitèrent eux-mêmes le peuple romain, qui ne manqua pas d'applaudir : car la multitude, passionnée pour les plaisirs, aime que le prince seconde son ardeur. Les gouverneurs de Néron ne le prostituoient de la sorte à tous les regards, que dans l'espoir de l'en dégoûter; ce fut au contraire un encouragement pour lui. Pensant diminuer son infamie s'il flétrissoit plus de monde, il entraîne par argent sur la scène les descendans des maisons illustres, que l'indigence réduisoit à se vendre. Quoiqu'ils soient

Digitized by Google

nam et ejus flagitium est, qui, pecuniam ob delicta potiùs dedit, quàm ne delinquerent. Notos quoque equites romanos operas arenæ promittere subegit, donis ingentibus: nisi quòd merces ab eo qui jubere potest, vim necessitatis affert.

XV. Ne tamen adhuc publico theatro dehonestaretur, instituit ludos *Juvenalium* vocabulo, in quos passim nomina data; non nobilitas cuiquam (1), non ætas, aut acti honores impedimento, quominus Græci Latinive histrionis artem exercerent, usque ad gestus modosque haud viriles. Quin et feminæ illustres deformia meditari: extructaque apud nemus, quod navali stagno (2) circumposuit Augustus, conventicula, et cauponæ, et posita vino irritamenta luxûs: dabanturque stipes, quas boni necessitate, intemperantes gloriâ, consumerent. Inde gliscere flagitia et infamia; nec ulla moribus olim corruptis plus libidinum circumdedit, quàm illa colluvies.

Digitized by Google

morts, je crois devoir à leurs ancêtres de taire leurs noms. La honte en doit principalement retomber sur le prince qui, aimant mieux employer ses largesses à les plonger dans le déshonneur qu'à les en préserver, força de même, par des dons immenses, d'illustres chevaliers romains à descendre sur l'arène; d'ailleurs, la récompense de la part de celui qui peut commander, équivaut à la contrainte (2).

XV. Cependant, n'osant encore se déshonorer sur un théâtre public, il institua des *Jeux de la Jeunesse*, dans lesquels s'enrôlèrent des gens de tout état; l'âge, la noblesse, les dignités dont on avoit été revêtu, n'empêchèrent personne de se former à l'art des histrions de Rome et de la Grèce (1), jusques dans leurs gestes et leurs manières efféminées. Des rôles indécens furent étudiés par des femmes illustres. On avoit dressé des salles de festins et de rendez-vous dans le bois qu'Auguste a fait planter autour de son étang. Là, se trouvoient toutes les marchandises capables d'amorcer le luxe; le prince y faisoit distribuer de l'argent, que les gens de bien dépensoient forcément, et les voluptueux par vanité. De-là se multiplièrent les débordemens et l'infamie. Jamais tant de causes de séduction ne s'étoient rassemblées

Digitized by Google

Vix artibus honestis pudor retinetur ; nedum, inter certamina vitiorum, pudicitia, aut modestia, aut quidquam probi moris rereservaretur. Postremò ipse scenam incedit, multâ curâ tentans citharam et præmeditans, adsistentibus familiaribus : accesserat cohors militum, centuriones tribunique ; et mœrens Burrhus ac laudans. Tuncque primùm conscripti sunt equites romani, cognomento *Augustanorum*, ætate ac robore conspicui, et pars ingenio procaces, alii in spe potentiæ. Hi dies ac noctes plausibus personare, formam principis (4) vocemque deûm vocabulis appellantes : quasi per virtutem clari honoratique agere.

XVI. Ne tamen ludicræ tantùm imperatoris artes notescerent, carminum quoque studium affectavit, conctractis quibus aliqua pangendi facultas. Necdum insignis ætatis nati, considere simul, et adlatos, vel ibidem repertos versus connectere, atque ipsius verba, quoquomodò prolata, supplere : quod

Digitized by Google

contre les mœurs déja perverties ; la pudeur se soutient à peine par des moyens honnêtes ; comment, dans ce conflit de tous les vices, seroit-il resté quelque trace de chasteté, de modestie, ou de quelqu'autre vertu ? L'empereur entre enfin lui-même sur la scène, jouant de la guitare d'un air réfléchi, environné de ses amis auxquels s'étoient joints les prétoriens en faction, les centurions, les tribuns, et Burrhus qui le louoit, quoiqu'à regret (3). C'est alors que fut levée cette compagnie de chevaliers romains, nommés *Augustani*, tous gens vigoureux et dans la fleur de l'âge, attirés par goût pour la débauche ou par ambition. Ils nommoient ceux des dieux dont l'empereur avoit la voix ou la beauté (4), et faisoient tout retentir de leurs applaudissemens nuit et jour : ce qui ne leur procura pas moins d'honneurs et de considération qu'eût pu faire la vertu.

XVI. Néron, jaloux de montrer d'autres talens que ceux du théâtre, affecta du goût pour la poésie, et fit venir à son aide quiconque avoit la facilité de versifier. Des gens à peine en âge de figurer dans le monde, assis à ses côtes, cousoient ensemble des vers travaillés à loisir, ou trouvés sur-le-champ, ayant soin d'y faire entrer tous les mots suggérés bien ou mal par l'empereur. C'est ce

Digitized by Google

species ipsa carminum docet, non impetu et instinctu, nec ore uno fluens. Etiam sapientiæ doctoribus tempus impertiebat post epulas, utque contraria adseverantium, discordiæ eruebantur : nec deerant, qui ore vultuque tristi (1), inter oblectamenta regia spectari cuperent.

XVII. Sub idem tempus, levi contentione atrox cædes orta, inter colonos Nucerinos Pompeïanosque, gladiatorio spectaculo, quod Livineius Regulus, quem motum senatu retuli, edebat : quippe oppidanâ lasciviâ invicem incessentes, probra, deinde saxa, postremò ferrum sumpsere, validiore Pompeïanorum plebe, apud quos spectaculum edebatur. Ergo reportati sunt in urbem multi è Nucerinis, trunco per vulnera corpore, ac plerique liberorum aut parentum mortes deflebant. Cujus rei judicium princeps senatui, senatus consulibus permisit. Et rursùs re ad patres relatâ, prohibiti publicè in decem annos ejusmodi cœtu Pompeïani, collegiaque, quæ contra leges instituerant, dissoluta. Li-

Digitized by Google

qu'indiquent ses poésies, dénuées d'enthousiasme et de naturel, et bigarées de différens styles. Les philosophes eurent aussi part à son loisir après ses repas : comme ils ne s'accordoient point, il s'amusoit à les mettre aux prises : et néanmoins, il s'en trouvoit plusieurs qui, malgré leur morale et leur maintien sévère (1), ambitionnoient de paroître dans cette cour voluptueuse.

XVII. Vers ce même tems, une dispute d'abord légère occasionna un violent carnage entre les Nucériens et les Pompéiens, pendant un spectacle de gladiateurs, donné par Livineius Regulus, qui, comme je l'ai dit, avoit été chassé du sénat. Après s'être agacé de part et d'autre avec cette licence ordinaire aux petites villes, on avoit eu recours aux injures, puis aux pierres, ensuite aux armes. Les Pompéiens, chez lesquels se donnoit le spectacle, furent les plus forts; en conséquence les Nucériens font porter à Rome une quantité des leurs, couverts de blessures, tandis que d'autres y viennent pleurer la mort de leurs pères ou de leurs enfans. Les consuls instruisirent l'affaire par ordre du sénat, à qui le prince l'avoit renvoyée; ensuite le sénat, sur leur rapport, défendit aux Pompéiens de former de dix ans de telles assemblées, déclara nulle toute association faite par

vineius, et qui alii seditionem conciverant, exsilio multati sunt.

XVIII. Motus senatu et Pedius Blæsus, accusantibus Cyrenensibus, violatum ab eo thesaurum Æsculapii, delectumque militarem pretio et ambitione corruptum. Iidem Cyrenenses reum agebant Acilium Strabonem, prætoriâ potestate usum, et missum disceptatorem, à Claudio, agrorum, quos regis Apionis quondam habitos, et populo romano cum regno relictos, proximus quisque possessor invaserant, diutinâque licentiâ et injuriâ, quasi jure et æquo, nitebantur. Igitur abjudicatis agris, orta adversùs judicem invidia: et senatus, ignota sibi esse mandata Claudii, et consulendum principem, respondit. Nero, probatâ Strabonis sententiâ, se nihilominus subvenire sociis, et usurpata concedere scripsit.

XIX. Sequuntur virorum inlustrium mortes, Domitii Afri, et M. Servilii, qui summis honoribus, et multâ eloquentiâ viguerant. Ille

Digitized by Google

eux contre les lois, et bannit Livineius avec les auteurs de la sédition.

XVIII. Pedius Blesus fut aussi chassé du sénat, à la poursuite des Cyrénéens, qui l'accusoient d'avoir pillé les trésors sacrés d'Esculape, et d'avoir violé les réglemens sur la levée des troupes, pour gagner du crédit et de l'argent. Les mêmes Cyrénéens citoient en justice le prétorien Acilius Strabo, envoyé par Claude pour décider quelles étoient les terres que le roi Apion avoit léguées avec son royaume aux Romains. Chaque possesseur du voisinage s'en étoit emparé; et, prétendant qu'une usurpation long-tems tolerée devenoit un titre, ils se plaignoient du jugement de Strabon qui les leur enlevoit. Le sénat répondit qu'il ignoroit les ordres de Claude, et qu'on s'adressât au prince. Néron prononça que Strabon avoit bien jugé; mais que par égard pour ses alliés, il leur donnoit ce qu'ils avoient envahi.

XIX. Vient ensuite la mort de deux hommes illustres, Domitius Afer et M. Servilius, à qui les plus grandes charges et une éloquence consommée avoient procuré beaucoup de crédit. Tous deux s'étoient rendus célè-

Digitized by Google

orando causas, Servilius diu foro, mox tradendis rebus romanis celebris, et elegantiâ vitæ, quam clariorem effecit, ut par ingenio, ita morum diversus.

XX. Nerone quartùm, Cornelio Cosso coss. quinquennale ludicrum Romæ institutum est, ad morem Græci certaminis, variâ famâ, ut cuncta fermè nova. Quippe erant, qui « Cn. quoque Pompeïum incusatum à senio- » ribus ferrent, quòd mansuram theatri se- » dem posuisset: nam antea subitariis gradi- » bus, et scenâ in tempus structâ, ludos edi » solitos: vel si vetustiora repetas, stantem » populum spectavisse: ne, si consideret, » theatro dies totos ignaviâ continuaret. Spec- » taculorum quidem antiquitas servaretur, » quotiens prætores ederent, nullâ cuiquam » civium necessitate certandi. Cetèrùm abo- » litos paullatim patrios mores, funditùs » everti per accitam lasciviam, ut, quod » usquam corrumpi et corrumpere queat, in

Digitized by Google

bres, l'un par ses plaidoyers, l'autre par de longs services au barreau, et par son histoire romaine. Mais une conduite pleine de noblesse et d'aménité avoit acquis plus de gloire à Servilius, qui différoit autant d'Afer par la sagesse de ses mœurs, qu'il l'égaloit en génie.

XX. Néron, consul pour la quatrième fois, avec Cornelius Cossus, institua des jeux tous les cinq ans sur le modèle des Grecs, ce qui fit parler diversement, ainsi que la plupart des nouveautés. Les uns disoient que « Pompée » lui-même avoit été blâmé par les anciens, » d'avoir fait bâtir un théâtre à demeure. Avant » lui, on se contentoit d'en construire un à la » hâte, dans lequel on posoit des bancs pour » le tems des jeux. A remonter plus haut, le » peuple s'y tenoit de bout, de peur que, si » on l'y faisoit asseoir, il ne passât les jours » entiers dans la fainéantise. Qu'on s'en tienne » du moins à ce qui s'est pratiqué jusqu'ici » dans les spectacles donnés par les préteurs, » sans forcer personne d'y jouer un rôle. Les » mœurs de la patrie se dégradoient insensiblement; maintenant on évoque la molesse, » comme à dessein de les renverser de fond » en comble, et de réunir à Rome tout ce » qui, dans le reste de l'univers, est capable » de se corrompre et de communiquer la cor-

Digitized by Google

» urbe visatur degeneretque studiis externis » juventus, gymnasia, et otia, et turpes » amores exercendo, principe et senatu auc- » toribus : qui non modò licentiam, vitiis » permiserint, sed vim adhibeant : proceres » romani specie orationum et carminum, » scenâ polluantur : quid superesse, nisi ut » corpora quoque nudent, et cæstus adsu- » mant, easque pugnas pro militiâ et armis » meditentur ? An justitiam augurii (1), et » decurias Equitum, egregium judicandi » munus expleturos, si fractos sonos et dul- » cedinem vocum peritè audissent ? Noctes » quoque dedecori adjectas, ne quod tempus » pudori relinquatur, sed, cœtu promiscuo, » quod perditissimus quisque per diem con- » cupiverit, per tenebras audeat ».

XXI. Pluribus ipsa licentia placebat, ac tamen honesta nomina prætendebant : « Ma- » jores quoque non abhorruisse spectaculo- » rum oblectamentis, pro fortunâ, quæ tum » erat; eòque à Tuscis accitos histriones, à

Digitized by Google

» ruption. C'est inviter la jeunesse à dégé-
» nérer de ses ancêtres en se livrant à des
» goûts étrangers, à la gymnastique, à l'oisi-
» veté, à des mœurs infâmes, sous l'autorité
» du sénat et du prince, qui, non contens
» de tolérer les abus, en font une nécessité.
» C'est prostituer les grands de Rome au
» théâtre, sous prétexte d'éloquence et de
» poésie. Que leur reste-t-il, sinon de se
» montrer nus, de s'armer du ceste, et de
» quitter l'art militaire et les armes pour ne
» plus s'étudier qu'à ces sortes de combats?
» Les augures seront apparemment plus dignes
» de la sainteté de leur ministère, les décuries
» des chevaliers, de l'auguste fonction de ju-
» ges, lorsqu'ils sauront bien apprécier les ca-
» dences et les divers agrémens de la voix.
» De peur qu'il ne reste du tems pour rougir
» de cet avilissement, on en prolongera la du-
» rée jusques dans les nuits, afin qu'au milieu
» du tumulte, chaque scélérat ose se procurer
» à la faveur des ténèbres ce qu'il désiroit en
» plein jour ».

XXI. C'étoit la licence elle-même qui plaisoit au plus grand nombre, mais ils la déguisoient sous des noms honnêtes. « Les anciens
» Romains, disoient-ils, n'ont jamais eux-
» même dédaigné les spectacles, qu'ils pro-
» portionnoient à leur fortune. C'est pour

Digitized by Google

» Thuriis equorum certamina ; et possessâ
» Achaïâ Asiâque, ludos curatiùs editos:
» (nec quemquam Romæ (1), honesto loco or-
» tum, ad theatrales artes degeneravisse, du-
» centis jam annis à L. Mummii triumpho,
» qui primus id genus spectaculi in urbe
» præbuerit). Sed et consultum parcimoniæ,
» quòd perpetua sedes theatro locata sit, po-
» tiùs quàm immenso sumptu, singulos per
» annos consurgeret ac strueretur. Nec perinde
» magistratus rem familiarem exhausturos,
» populo efflagitandi Græca certamina à ma-
» gistratibus causam fore, quum eo sumptu
» Respub. fungatur : oratorum ac vatum
» victorias incitamentum ingeniis allaturas :
» nec cuiquam judici grave, aures studiis
» honestis, et voluptatibus concessis impar-
» tire : lætitiæ magis quàm lasciviæ dari pau-
» cas totius quinquennii noctes, quibus,
» tantâ luce ignium, nihil inlicitum occul-
» tari queat ». Sanè nullo insigni dehonesta-
mento id spectaculum transiit. Ac (2) ne mo-
dica quidem studia plebis exarsere, quia red-
diti quamquam scenæ pantomimi, certamini-

Digitized by Google

» cela qu'ils empruntèrent d'abord des Tos-
» cans les histrions, et des Thuriens les
» courses de chevaux. Lorsqu'ils furent maîtres
» de l'Asie et de l'Achaïe, ils mirent plus
» d'apprêts dans les jeux ; néanmoins (1)
» (pendant les deux cents ans écoulés depuis
» le triomphe de Mummius, qui avoit intro-
» duit ce genre de spectacle à Rome, jamais
» aucun romain de naissance illustre ne s'est
» dégradé jusqu'à s'enrôler dans des troupes
» de comédiens). Des raisons d'épargne ont
» fait bâtir le théâtre à demeure, au lieu d'en
» construire un nouveau tous les ans avec des
» frais immenses. Les magistrats ne se rui-
» neront plus en spectacles, et le peuple
» cessera de leur en demander, puisque la
» République prend ces dépenses sur elle. Les
» victoires des orateurs et des poètes anime-
» ront les talens, et il n'est point de juge qui
» ne prête volontiers l'oreille à des études
» honnêtes et à des plaisirs permis. Quelques
» nuits, sur un intervalle de cinq ans, seront
» données, non à la débauche, mais à la
» joie, et elles brilleront de tant de feux,
» qu'aucun désordre ne pourra s'y cacher ».
Il faut avouer que le tout se passa sans abus marqué ; le peuple s'échauffa médiocrement pour les acteurs : car les pantomimes, quoique rendus alors au théâtre, ne paroissent point dans les jeux sacrés. Personne ne

Digitized by Google

bus sacris prohibebantur. Eloquentiæ primas nemo tulit, sed victorem esse Cæsarem pronunciatum. Græci amictus, quos per eos dies plerique incesserant, tum exoleverant.

XXII. Inter quæ et sidus cometes effulsit: de quo vulgi opinio est, tamquam mutationem regis portendat. Igitur, quasi jam depulso Nerone quisnam deligeretur, anquirebant: et omnium ore Rubellius Plautus celebrabatur, cui nobilitas per matrem ex Juliâ familiâ. Ipse placita majorum colebat, habitu severo, castâ et secretâ domo, quantòque metu occultior, tantò plus famæ adeptus. Auxit rumorem, pari vanitate orta interpretatio fulguris. Nam quia discumbentis Neronis apud Simbruina stagna, cui *sublaqueum* nomen est, ictæ dapes, mensaque disjecta erat, idque finibus Tiburtum acciderat, unde paterna Plauto origo, hinc illum numine deûm destinari credebant: fovebantque multi, quibus, nova et ancipitia præcolere, avida et plerumque fallax ambitio est. Ergo permotus iis Nero, componit ad Plautum litteras, « consuleret quieti urbis, seque pravè diffa-

reçut

reçut le prix d'éloquence, mais Néron y fut déclaré vainqueur ; et l'on se dégoûta sur-le-champ de l'habillement à la grecque, porté par le plus grand nombre pendant les jeux.

XXII. Une comète parut dans ces conjonctures, et le peuple croit qu'elle annonce un changement de roi ; chacun se demandoit donc, comme si Néron eût été déja détrôné, quel successeur on lui choisiroit, et toutes les bouches s'accordoient à vanter Rubellius Plautus, issu des Jules par sa mère. La vie austère, chaste et retirée de Plautus et de toute sa maison, retraçoit les mœurs antiques ; mais plus la crainte le tenoit caché, plus sa renommée avoit cru. Un coup de foudre, interprété tout aussi faussement (1), accrédita ce bruit. Tandis que Néron mangeoit à *Sublaqueum*, près des etangs Simbruins, le tonnerre tomba sur les mets, et renversa la table : or cet endroit est sur les confins de Tivoli, d'où les ancêtres paternels de Plautus tiroient leur origine. On en conclut que c'est Plautus que les dieux appèlent à l'empire, et ce prétendu pronostic est appuyé des ambitieux qu'une politique avide et souvent trompeuse fait courir au devant de tous les partis nouveaux et dangereux. Néron effrayé, écrit à Plautus « de pourvoir à la tranquillité de Rome, et

Digitized by Google

» mantibus subtraheret : esse illi per Asiam » avitos agros, in quibus tutâ et inturbidâ » juventâ frueretur ». Ita illuc cum conjuge Antistiâ, et paucis familiarium, concessit. Iisdem diebus, nimia luxûs cupido, infamiam et periculum Neroni tulit, quia fontem aquæ Marciæ, ad urbem deductæ, nando incesserat : videbaturque potus sacros, et cærimoniam loci, corpore toto polluisse (2) : secutaque ancepe valetudo iram deûm affirmavit.

XXIII. At Corbulo, post deleta Artaxata, utendum recenti terrore ratus ad occupanda Tigranocerta ; quibus excisis, metum hostium intenderet, vel si pepercisset, clementiæ famam adipisceretur : illuc pergit, non infenso exercitu, ne spem veniæ auferret : neque tamen remissâ curâ, gnarus facilem mutatu gentem, ut segnem ad pericula, ita infidam ad occasiones. Barbari pro ingenio quisque, alii preces offerre, quidam deserere vicos, et in avia digredi ; ac fuere, qui se spelun-

Digitized by Google

» d'ôter tout prétexte à l'injustice des calom-
» niateurs; il jouira de son jeune âge paisi-
» blement et sans trouble dans les terres de
» ses ancêtres en Asie ». Plautus s'y retira donc, n'emmenant avec lui qu'Antistia sa femme et peu d'amis. Ces mêmes jours, Néron, par un raffinement de volupté, mit sa vie en danger et se déshonora en se baignant dans la fontaine Marcia, dont les eaux sont conduites à Rome. Le peuple jugea qu'il n'avoit pu s'y plonger tout entier sans profaner cette boisson sacrée, et sans violer la sainteté du lieu (2). En effet, la maladie qui lui survint, prouva que les dieux en étoient courroucés.

XXIII. Corbulon, après avoir détruit Artaxate, jugea qu'il devoit profiter de la consternation récente pour s'emparer de Tigranocerte, redoubler la frayeur des ennemis en rasant la place, ou donner lieu de vanter sa clémence s'il l'épargnoit. Il s'avança donc sans faire de ravage, afin de laisser l'espoir du pardon; mais toujours sur ses gardes, sachant que cette nation changeante, à son défaut de valeur dans le péril, y substitue la perfidie quand l'occasion s'en présente. Les Arméniens, chacun suivant qu'ils sont affectés, recourent aux prières, ou quittant les bourgs, fuient vers les déserts; d'autres s'enfoncent

Digitized by Google

cis, et carissima secum, abderent. Igitur, dux romanus diversis artibus misericordiâ adversùs supplices, celeritate adversùs profugos, immitis iis, qui latebras insederant, ora et exitus specuum, sarmentis virgultisque completos, igni exurit. Atque illum, fines suos prægredientem, incursavere Mardi, latrociniis exerciti, contraque inrumpentem montibus defensi: quos Corbulo immissis Iberis vastavit, hostilemque audaciam externo sanguine ultus est.

XXIV. Ipse exercitusque, ut nullis ex prœlio damnis, ita per inopiam et labores fatiscebant, carne pecudum propulsare famem adacti. Ad hæc penuria aquæ, fervida æstas, longinqua itinera, solâ ducis patientiâ mitigabantur, eodem plura, quàm gregario milite, tolerante. Ventum dehinc in locos cultos: demessæque segetes, et ex duobus castellis, in quæ confugerant Armenii, alterum impetu captum; qui primam vim depulerant, obsidione coguntur. Unde in regionem Taurannitium transgressus, improvisum periculum vitavit. Nam haud procul

Digitized by Google

dans des cavernes avec ce qu'ils ont de plus précieux. La conduite du général romain fut aussi différente ; il use de douceur envers ceux qui se soumettent, de célérité pour atteindre les fuyards, et traitant cruellement ceux qui se sont cachés, les brûle dans leurs antres, dont il avoit fait remplir les issues de sarmens et de branchages. Comme les Mardes, peuple de brigands que leurs montagnes garantissoient de ses attaques, l'inquiétèrent à son passage sur leurs frontières, il fit ravager le pays par les Ibères, et nous vengea de leur audace aux dépens d'un sang étranger.

XXIV. Corbulon ni son armée n'avoient rien à souffrir de l'ennemi ; mais les grains leur manquoient, et ils succomboient à la fatigue, n'ayant d'autre nourriture que la chair des troupeaux, d'autre adoucissement contre la disette d'eau, les ardeurs de la saison, la longueur des marches, que la patience du général qui se ménageoit moins que le simple soldat. Nos troupes parvinrent ensuite à des terres cultivées, et firent une récolte. De deux châteaux dans lesquels les Arméniens s'étoient sauvés, l'un fut pris d'emblée ; l'autre, après avoir résisté aux premières attaques, fut emporté d'assaut. On passa de-là dans le pays des Taurannites, où Corbulon fut préservé d'un danger imprévu. Un barbare

Digitized by Google

tentorio ejus, non ignobilis barbarus cum telo repertus, ordinem insidiarum, sequ auctorem, et socios per tormenta edidit: convictique et puniti sunt, qui specie amicitiæ dolum parabant. Nec multò post, legati Tigranocertâ missi, patere mœnia afferunt, intentos popularîs ad jussa. Simul hospitale donum, coronam auream, tradebant. Accepitque cum honore, nec quidquam urbi detractum; quò promptiùs obsequium integri retinerent.

XXV. At præsidium regium, quod ferox juventus clauserat, non sine certamine expugnatum est: nam et prælium pro muris ausi erant, et pulsi intra munimenta aggeris, demum et inrumpentium armis cessere: quæ facilius proveniebant, quia Parthi Hyrcano bello distinebantur. Miserantque Hyrcani ad principem romanum, societatem oratum, attineri à se Vologesen pro pignore amicitiæ ostentantes: eos regredientes Corbulo, ne Euphraten transgressi, hostium custodiis circumvenirentur, dato præsidio, ad littora ma-

Digitized by Google

de la première distinction, trouvé proche de sa tente, armé d'un poignard, avoua, dans les tourmens, qu'il étoit chef d'une conjuration, en fit le détail, et nomma ses complices qui avoient feint d'être amis de Corbulon pour le trahir; ils en furent convaincus et punis de mort. Bientôt après, des députés de Tigranocerte lui annoncent que les portes de leur ville sont ouvertes, et que leurs concitoyens attendent ses ordres; ils lui apportoient en même tems une couronne d'or en signe d'hospitalité: il les reçut avec honneur et n'enleva rien à la ville, afin de l'attacher davantage aux Romains.

XXV. Mais ce ne fut pas sans combattre qu'on réduisit la citadelle, où s'étoient jetés les plus braves du parti du roi: ils osèrent livrer une bataille devant leurs murs, se sauvèrent dans les retranchemens, et ne cédèrent qu'au moment où l'on forçoit la place. La guerre qui retenoit les Parthes en Hyrcanie, contribuoit à ces succès; les Hyrcaniens avoient député des ambassadeurs à Rome, chargés de solliciter notre alliance, et de faire valoir leur diversion contre Vologèse, comme un gage de leur amitié pour nous. A leur retour, Corbulon, craignant qu'ils ne fussent enveloppés par l'ennemi, s'ils passoient l'Euphrate, les fit conduire avec une escorte jusqu'à la

Digitized by Google

ris Rubri deduxit, unde vitatis Parthorum finibus, patrias in sedes remeavere.

XXVI. Quin et Tiridaten, per Medos extrema Armeniæ intrantem, præmisso cum auxiliis Verulano legato, atque ipse legionibus citis, abire procul, ac spem belli amittere subegit: quosque nobis, ob regem, aversos animis cognoverat, cædibus et incendiis perpopulatus, possessionem Armeniæ usurpabat, quum advenit Tigranes, à Nerone ad capessendum imperium delectus, Cappadocum ex nobilitate, regis Archelai nepos, sed quòd diu obses apud urbem fuerat, usque ad servilem patientiam demissus. Nec consensu acceptus, durante apud quosdam favore Arsacidarum: at plerique superbiam Parthorum perosi, datum à Romanis regem malebant. Additum et præsidium, mille legionarii, tres sociorum cohortes, duæque equitum alæ: et quò faciliùs novum regnum tueretur, pars Armeniæ, ut cuique finitima, Pharasmani, Polemoniquè et Aristobulo atque

Digitized by Google

Mer rouge, d'où ils regagnèrent leur patrie sans côtoyer les frontières des Parthes.

XXVI. Comme Tiridate entroit, du pays des Mèdes sur les confins de l'Arménie, Corbulon fit prendre les devants au lieutenant Verulanus avec les auxiliaires, et conduisant lui-même les légions à grandes journées, chassa le prince, et lui fit perdre tout espoir de réussir par la voie des armes ; ensuite il employa la flamme et le fer contre ceux que leur attachement à Tiridate aliénoit de nous. L'Arménie entière étoit soumise à ses lois, lorsque Tigranes en vint prendre possession en vertu du choix de l'empereur. Tigranes, d'un sang illustre en Cappadoce et petit-fils d'Archelaüs, mais long-tems en otage à Rome, n'étoit plus qu'un vil esclave de Néron ; aussi ne fut-il pas reçu d'un accord unanime ; plusieurs penchoient encore en faveur des Arsacides ; cependant la haine que l'orgueil des Parthes inspiroit au plus grand nombre, fit préférer un roi donné par les Romains. On lui laissa pour sa défense mille légionnaires, trois cohortes alliées, et deux ailes de cavalerie ; et, afin qu'il eût moins de peine à se soutenir dans ses nouveaux états, il fut enjoint aux parties de l'Arménie limitrophes des états de Pharasmane, de Polémon, d'Aristobule et d'Antiochus, d'obéir chacune à l'un de ces

Digitized by Google

Antiocho parere jussæ sunt. Corbulo in Syriam abscessit, morte Ummidii legati vacuam, ac sibi permissam.

XXVII. Eodem anno, ex illustribus Asiæ urbibus, Laodicea tremore terræ prolapsa, nullo à nobis remedio, propriis opibus revaluit. At in Italiâ, vetus oppidum Puteoli, jus coloniæ, et cognomentum à Nerone adipiscuntur. Veterani Tarentum et Antium adscripti, non tamen infrequentiæ locorum subvenere, dilapsis pluribus in provincias, in quibus stipendia explevérant. Neque conjugiis suscipiendis, neque alendis liberis sueti, orbas sine posteris domos relinquebant. Non enim, ut olim, universæ legiones deducebantur, cum tribunis et centurionibus, et sui cujusque ordinis militibus, ut consensu et caritate Rempub. efficerent, sed ignoti inter se, diversis manipulis, sine rectore, sine affectibus mutuis, quasi ex alio genere mortalium repentè in unum collecti; numerus magis, quàm colonia.

Digitized by Google

princes. Corbulon se retira dans la Syrie, dont il venoit de recevoir le gouvernement, vacant par la mort d'Ummidius.

XXVII. Cette même année, Laodicée, une des villes célèbres de l'Asie, renversée par un tremblement de terre, dut son rétablissement à ses propres forces, sans que Rome y contribuât; au lieu qu'en Italie, l'empereur gratifia Pouzzolles, ancienne cité, des droits de Colonie et du surnom de Néronienne (1), et il fit inscrire des vétérans en qualité de citoyens de Tarente et d'Antium. Mais ces villes n'en demeurèrent guère moins désertes, parce que les vétérans se retiroient la plupart dans les provinces où ils avoient achevé leur service. D'ailleurs, peu faits à s'assujétir aux liens du mariage et aux soins d'élever une famille, ils mouroient sans postérité. Les colonies n'étoient plus, comme autrefois, des légions entières conduites avec les tribuns, les centurions et les soldats de chaque compagnie, pour former un tout réuni par un amour mutuel; mais des gens inconnus les uns aux autres, tirés de divers corps, sans leurs chefs et sans affection réciproque; c'étoient des assemblages d'hommes, d'espèces presque différentes plutôt que des colonies.

Digitized by Google

XXVIII. Comitia prætorum, arbitrio senatûs haberi solita, quòd acriore ambitu exarserant, princeps composuit, trîs qui supra numerum petebant, legioni præficiendo. Auxitque patrum honorem, statuendo, ut, qui à privatis judiciis ad senatum provocavissent, ejusdem pecuniæ periculum facerent, cujus ii, qui imperatorem appellavere: nam antea vacuum id, solutumque pœnâ (1) fuerat. Fine anni, Vibius Secundus, eques romanus, accusantibus Mauris, repetundarum damnatur, atque Italiâ exigitur; ne graviore pœnâ afficeretur, Vibii Crispi fratris opibus enisus.

XXIX. Cæsonio Pæto, Petronio Turpiliano coss. gravis clades in Britanniâ accepta. In quâ neque A. Didius legatus, ut memoravi, nisi parta retinuerat, et successor Veranius, modicis excursibus Siluras populatus, quin ultrà bellum proferret, morte prohibitus est: magnâ, dum vixit, severitatis famâ, supremis testamenti verbis ambitionis manifestus: quippe, multâ in Neronem adulatione, addidit,

Digitized by Google

XXVIII. Les comices des préteurs étoient ordinairement à la disposition du sénat; mais comme les cabales furent plus violentes que de coutume, le prince y mit ordre, en donnant le commandement d'une légion à chacun des trois candidats qui se présentoient par-delà le nombre des charges. Il accrut aussi la considération des sénateurs, en ordonnant que quiconque appeleroit des juges particuliers au sénat, consigneroit la même somme que ceux qui portoient leur cause devant l'empereur. Cet appel, jusqu'alors, avoit été libre et sans taxe (1). Sur la fin de l'année, Vibius Secundus, chevalier romain, fut comdamné à restituer, et banni d'Italie, à la requête des Maures : il dut au crédit de Vibius Crispus, son frère, de n'être pas puni plus sévèrement.

XXIX. Sous le consulat de Cesonius Petus et de Petronius Turpilianus, nous reçûmes un violent échec en Bretagne; Aulus Didius, comme je l'ai dit, s'étoit contenté d'y conserver nos conquêtes. Veranius, son successeur, fit quelques incursions contre les Silures, et la mort l'empêcha de porter la guerre au-delà. Il avoit joui pendant sa vie, de la réputation d'homme solide; mais les mots qu'il mit par apostille dans son testament, démasquèrent en lui la vanité d'un courtisan. Après un éloge outré de Néron, il ajoutoit, qu'il

Digitized by Google

subjecturum ei provinciam fuisse, si biennio proximo vixisset. Sed tum Paullinus Suetonius obtinebat Britannos, scientiâ militiæ, et rumore populi, qui neminem sine æmulo sinit Corbulonis concertator: receptæque Armeniæ decus æquare domitis perduellibus cupiens. Igitur Monam insulam, incolis validam, et receptaculum perfugarum, aggredi parat, navesque fabricatur plano alveo, adversùs breve littus et incertum. Sic pedes: equites vado secuti, aut altiores inter undas, adnantes equis, transmisere.

XXX. Stabat pro littore diversa acies, densa armis virisque, intercursantibus feminis, in modum Furiarum, quæ, veste ferali, crinibus dejectis, faces præferebant; Druïdæque circùm, preces diras, sublatis ad cœlum manibus, fundentes, novitate adspectûs perculere milites, ut quasi hærentibus membris, immobile corpus vulneribus præberent. Dein, cohortationibus ducis, et se ipsi stimulantes, ne muliebre et fanaticum agmen pavescerent, inferunt signa, sternuntque obvios, et igni

Digitized by Google

lui auroit soumis la province, s'il avoit vécu deux ans de plus. Paulin gouvernoit alors la Bretagne ; sa science militaire, et la voix du peuple qui ne laisse personne sans émule, l'égaloient à Corbulon. Souhaitant donc de contrebalancer la conquête de l'Arménie en réduisant les mutins de sa province, il se dispose à l'attaque de l'île Mona, peuplée d'habitans courageux et le réceptacle des transfuges, et fait construire des bateaux plats pour passer le détroit, dont le fond est inégal et trompeur : ils servirent à l'infanterie, tandis que la cavalerie les suivoit, partie à gué, partie à la nage.

XXX. Aux bords opposés, étoient rangée l'armée des Barbares en bataillons épais et serrés ; des femmes vêtues de deuil, les cheveux épars, des torches en main, telles qu'on peint les furies, parcouroient les rangs ; et les Druïdes à l'entour, les mains élevées vers le ciel, prononçoient des imprécations. La nouveauté de ce spectacle frappe les soldats ; l'horreur qui glace leurs membres semble les livrer aux coups. Mais ranimés par les discours du chef et par leurs propres réflexions, ils cessent de craindre une troupe de femmes et de fanatiques, poussent les drapeaux en avant, renversent ce qui résiste, et enveloppent l'ennemi dans ses propres feux. On établit ensuite

Digitized by Google

suo involvunt. Præsidium posthac impositum victis, excisique luci, sævis superstitionibus sacri: nam cruore captivo adolere aras, et hominum fibris consulere deos, fas habebant. Hæc agenti Suetonio, repentina defectio provinciæ nunciatur.

XXXI. Rex Icenorum Prasutagus, longâ opulentiâ clarus, Cæsarem hæredem duasque filias scripserat, tali obsequio ratus, regnumque et domum suam procul injuriâ fore: quod contrà vertit: adeo ut regnum per centuriones, domus per servos, velut capta vastarentur. Jam primùm uxor ejus Boodicea verberibus affecta, et filiæ stupro violatæ sunt. Præcipui quique Icenorum, quasi cunctam regionem muneri accepissent, avitis bonis exsuuntur: et propinqui regis inter mancipia habebantur. Quâ contumeliâ, et metu graviorum (quando in formam provinciæ cesserant) rapiunt arma, commotis ad rebellationem Trinobantibus, et qui alii nondum servitio facti, resumere libertatem occultis conjurationibus une

Digitized by Google

une garnison au milieu des vaincus, et l'on abattit les forêts consacrées à leurs cruelles superstitions. Ces Barbares se faisoient un devoir d'arroser les autels du sang des captifs, et de chercher la volonté des dieux dans les entrailles des hommes. Tels étoient les soins dont s'occupoit Paulin, lorsqu'il apprend le soulèvement subit de la province.

XXXI. Prasutagus, roi des Icènes, depuis long-tems célèbre par son opulence, avoit associé l'empereur à sa succession avec ses deux filles, croyant que cette déférence mettroit son royaume et sa famille à l'abri de toute insulte après sa mort : le contraire arriva. Des centurions ravagèrent ses états, des esclaves sa maison, comme une conquête sur l'ennemi; ils commencèrent par battre de verges Boodicée sa veuve, et violèrent ses deux filles; ensuite disposant de tout le pays de même que si on leur en eût fait présent, ils enlevèrent aux principaux des Icènes les biens de leurs ancêtres, et traitèrent les parens du prince en esclaves. A ces insultes se joignoit la crainte de maux plus affreux, parce qu'on avoit fait du royaume une province romaine. Les Icènes courent donc aux armes, engagent à la révolte les Trinobantes et d'autres, qui, n'étant point encore faits à l'esclavage, venoient de comploter en secret de reprendre leur liberté,

Digitized by Google

pepigerant; acerrimo in veteranos odio: quippe in coloniam Camalodunum recèns deducti, pellebant domibus, exturbabant agris, captivos, servos appellando: foventibus impotentiam veteranorum militibus, similitudine vitæ, et spe ejusdem licentiæ. Ad hæc templum, divo Claudio constitutum, quasi arx æternæ dominationis adspiciebatur; delectique sacerdotes, specie religionis, omnes fortunas effundebant. Nec arduum videbatur, exscindere coloniam, nullis munimentis septam: quod ducibus nostris parum provisum erat, dum amœnitati priùs, quàm usui consulitur.

XXXII. Inter quæ, nullâ palam causâ, delapsum Camaloduni simulacrum Victoriæ, ac retro conversum, quasi cederet hostibus. Et feminæ, in furore turbatæ, adesse exitium canebant. Externosque fremitus in curiâ eorum auditos; consonuisse ululatibus theatrum, visamque speciem in æstuario Tamesæ subversæ coloniæ, jam Oceanum cruento adspectu; dilabente æstu, humanorum corporum effi-

Digitized by Google

par haine sur-tout contre les vétérans. Ceux-ci, conduits récemment en colonie à Camalodunum, chassoient les habitans de leurs maisons, de leurs champs, les appelant des captifs et des esclaves, et les soldats leur ressembloient trop pour ne pas appuyer leurs vexations, dans l'espoir de jouir un jour de la même licence. D'ailleurs, le temple élevé au divin Claude étoit regardé comme un monument propre à éterniser la tyrannie; et c'étoit-là que par le soin des prêtres choisis pour son culte, s'engloutissoit, sous prétexte de religion, la fortune de tous les particuliers. Or, il ne sembloit pas difficile de raser une colonie sans remparts, article négligé par nos généraux : on s'étoit procuré les agrémens avant le nécessaire.

XXXII. Dans cet intervalle, une statue de la Victoire, sans cause apparente, fut renversée à Camalodunum, de manière à faire croire qu'elle tournoit le dos à l'ennemi, et des femmes agitées de mouvemens convulsifs annonçoient une ruine prochaine (1). Des sons menaçans entendus dans leur sénat, des hurlemens au théâtre, l'image d'une colonie détruite, vue dans les eaux à l'embouchure de la Tamise, l'Océan de couleur de sang, des espèces de corps humains laissés sur ses bords au reflux, sembloient autant de prodiges

Digitized by Google

gies relictas, ut Britanni ad spem, ita veterani ad metum trahebant. Sed quia procul Suetonius aberat, petivere à Cato Deciano procuratore auxilium. Ille haud ampliùs quàm ducentos, sine justis armis misit : et inerat modica militum manus. Tutelâ templi freti, et impedientibus, qui occulti rebellionis conscii, consilia turbabant, neque fossam aut vallum præduxerunt, neque motis senibus et feminis, juventus sola restitit : quasi mediâ pace incauti, multitudine Barbarorum circumveniuntur. Et cætera quidem impetu direpta, aut incensa sunt : templum, in quo se miles conglobaverat, biduo obsessum, expugnatumque. Et victor Britannus, Petilio Ceriali, legato legionis nonæ, in subsidium adventanti obvius, fudit legionem, et, quod peditum, interfecit. Cerialis cum equitibus evasit in castra, et munimentis defensus est. Quâ clade, et odiis provinciæ quam avaritiâ in bellum egerat, trepidus procurator Catus in Galliam transiit.

Digitized by Google

qui encourageoient les Bretons et nous glaçoient d'effroi. Dans l'éloignement où se trouvoit Paulin, les vétérans demandent du secours à l'intendant Catus Decianus; il leur envoie deux cents hommes au plus, sans armures complètes. La colonie n'avoit qu'une poignée de soldats; elle s'étoit fiée sur la forteresse du temple, et d'ailleurs des complices secrets de la conjuration la détournoient des précautions qu'elle auroit pu prendre. On ne fit ni fossés ni palissades, on ne mit point à l'écart les femmes et les vieillards, pour n'opposer que des guerriers à l'ennemi; enfin on étoit aussi peu sur ses gardes qu'en pleine paix, lorsqu'une multitude de Barbares vient envelopper la ville. Tout est pris d'emblée ou réduit en cendres, à l'exception du temple où les soldats s'étoient rassemblés. Il fut forcé le second jour du siége. Petilius Cerialis, lieutenant de la neuvième légion, accouroit au secours de la place. Le Breton déja vainqueur, marche à sa rencontre, enfonce la légion, et massacre l'infanterie : Cerialis, forcé de fuir avec la cavalerie, ne dut son salut qu'aux remparts de son camp. L'intendant Catus, effrayé de ces désastres, et de la haine de toute une province dans laquelle ses malversations venoient d'allumer la guerre, se sauva dans les Gaules.

Digitized by Google

XXXIII. At Suetonius mirâ constantiâ medios inter hostes Londinium perrexit, cognomento quidem coloniæ non insigne, sed copiâ negotiatorum et commeatuum maximè celebre : ibi ambiguus, an illam sedem bello deligeret, circumspectâ infrequentiâ militis, satisque magnis documentis temeritatem Petilii coercitam, unius oppidi damno servare universa statuit. Neque fletu et lacrymis auxilium ejus orantium flexus est, quin daret profectionis signum, et comitantes in partem agminis acciperet. Si quos imbellis sexus, aut fessa ætas, vel loci dulcedo attinuerat, ab hoste oppressi sunt. Eadem clades municipio Verulamio fuit, quia Barbari, omissis castellis præsidiisque militarium, quod uberrimum spolianti, et defendentibus intutum, læti prædâ, et aliorum segnes petebant. Ad septuaginta millia civium et sociorum, iis quæ memoravi locis cecidisse constitit : neque enim capere aut venundare, aliudve quod belli commercium, sed cædes, patibula, ignes, cruces, tanquam redditurî supplicium, ac præreptâ interim ultione, festinabant.

Digitized by Google

XXXIII. Mais Paulin, sans s'épouvanter, s'avance à travers les ennemis jusqu'à Londres. Quoique cette ville ne jouît pas du titre de colonie, la multitude de ses navires et de ses commerçans la rendoit très-célèbre. Après avoir balancé s'il y établira le siége de la guerre, il jète les yeux sur le petit nombre de ses soldats; le mauvais succès qu'avoit eu la témérité de Cerialis, étoit une puissante leçon; il se détermine donc à sacrifier une ville pour sauver le reste. Ni les gémissemens, ni les larmes des malheureux qui réclamoient son appui, ne l'empêchèrent de donner le signal du départ, et de joindre à l'armée quiconque put le suivre. Tous ceux que la pesanteur de l'âge, la foiblesse du sexe, ou les agrémens de Londres, y retinrent, furent massacrés par l'ennemi. Verulanium, ville municipale, eut le même sort, parce que les Barbares, avides de butin et sans ardeur à l'égard du reste, laissoient en arrière les places fortes et les garnisons, pour se jeter sur les endroits riches et mal défendus. Il est certain que dans les villes dont j'ai parlé, ils tuèrent environ soixante-dix mille citoyens ou alliés: car ils ne songeoient ni à garder, ni à vendre ou échanger des captifs; mais ils se hâtoient de massacrer, de pendre, d'attacher en croix, ou de brûler tous ceux dont ils purent se sai-

Digitized by Google

XXXIV. Jam Suetonio quartadecima legio cum vexillariis vicesimanis, et è proximis auxiliares, decem fermè millia armatorum erant : quum omittere cunctationem, et congredi acie parat : deligitque locum artis faucibus, et à tergo silvâ clausum; satis cognito, nihil hostium, nisi in fronte, et apertam planitiem esse, sine metu insidiarum. Igitur legionarius frequens ordinibus, levis circùm armatura, conglobatus pro cornibus eques adstitit. At Britannorum copiæ passim per catervas et turmas exultabant, quanta non aliàs multitudo, et animo adeo fero, ut conjuges quoque testes victoriæ secum traherent, plaustrisque imponerent, quæ super extremum ambitum campi posuerant.

XXXV. Boodicea, curru filias præ se vehens, ut quamque nationem accesserat, « So» litum quidem Britannis feminarum ductu » bellare testabatur; sed tunc non, ut tantis » majoribus ortam, regnum et opes; verùm,

Digitized by Google

sir, comme prévoyant leur propre punition et voulant s'en venger d'avance.

XXXIV. A peine Paulin, en réunissant la quatorzième légion aux vexillaires de la vingtième et aux auxiliaires les plus proches, a-t-il environ dix mille hommes, qu'il se détermine à ne plus temporiser et à livrer bataille. Il se poste dans une gorge étroite, fermée d'un bois par-derrière, après s'être bien assuré qu'il n'a d'ennemis qu'en face en rase campagne, sans aucune embûche à craindre. Les légionnaires serrent les rangs, les troupes légères les environnent, la cavalerie s'est entassée sur les aîles. Les Bretons épars çà et là par bataillons et par escadrons, tressailloient de joie; jamais ils ne s'étoient rassemblés en si grand nombre (1) : leur confiance fut telle, qu'ils voulurent avoir leurs femmes pour témoins de la victoire : on les rangea sur des charriots qui bordoient l'extrémité de la plaine.

XXXV. Boodicée, sur un char, tenant devant elle ses deux filles, haranguoit chaque nation tour à tour. « Il n'est point nouveau » pour les Bretons, leur disoit-elle, d'être » conduits aux combats par une femme; néan- » moins, celle qui commande aujourd'hui ne » défend ni ses états ni ses richesses, ainsi » qu'il conviendroit à sa haute naissance; elle

Digitized by Google

» ut unam è vulgo, libertatem amissam, con-
» fectum verberibus corpus, contrectatam filia-
» rum pudicitiam ulcisci. Eò provectas Ro-
» manorum cupidines, ut non corpora, ne se-
» nectam quidem, aut virginitatem impollu-
» tam relinquant. Adesse tamen deos justæ
» vindictæ : cecidisse legionem, quæ præ-
» lium ausa sit : cæteros castris occultari, aut
» fugam circumspicere. Ne strepitum quidem
» et clamorem tot millium, nedum impetus
» et manus perlaturos. Si copias armatorum,
» si causas belli secum expenderent, vincen-
» dum illâ acie, vel cadendum esse. Id mu-
» lieri destinatum : viverent viri, et servi-
» rent ».

XXXVI. (1) Ne Suetonius quidem in tanto discrimine silebat : qui, quamquam confideret virtuti, tamen exhortationes et preces miscebat : « Ut spernerent sonores Barbaro-
» rum, et inanes minas : plus illic femina-
» rum, quàm juventutis adspici : imbelles
» inermes, cessuros statim, ubi ferrum virtu-
» temque vincentium, totiens fusi, agnovis-

Digitized by Google

» est réduite, comme une personne du com-
» mun, à venger sa liberté ravie, son corps
» déchiré de verges, ses filles déshonorées.
» La cupidité des Romains en est venue jus-
» qu'à flétrir l'âge innocent et la vieillesse;
» mais les dieux veillent à notre juste ven-
» geance; la légion qui a tenté de nous com-
» battre est détruite, les autres se cachent
» dans leur camp, où cherchent à s'évader.
» Le bruit, les cris de tant de milliers d'en-
» nemis les épouvantent déja; comment ré-
» sisteroient-ils à leur choc et à leurs coups?
» Soit qu'on réfléchisse sur les motifs de cette
» guerre, ou sur le nombre des combattans,
» c'est ici qu'il faut vaincre ou périr; une
» femme y est déterminée : qu'ensuite les
» hommes vivent et subissent l'esclavage (1) ».

XXXVI. Dans un si grand péril, Paulin ne crut pas non plus devoir garder le silence. Quoique plein de confiance dans la valeur de ses troupes, il y joint les exhortations et les prières. « Méprisez, disoit-il, les cris des
» Barbares et des menaces vaines. Vous voyez
» devant vous plus de femmes que de com-
» battans, des gens sans cœur, sans armes,
» prêts à céder, sitôt qu'à votre valeur et à
» vos coups ils auront reconnu ces vainqueurs
» qui les ont défaits tant de fois. C'est tou-
» jours un petit nombre qui décide de l'avan-

Digitized by Google

» sent : etiam in multis legionibus paucos esse » qui prælia profligarent : gloriæque eorum » accessurum, quòd modica manus, universi » exercitûs famam adipiscerentur. Conferti » tantùm, et pilis emissis, post umbonibus » et gladiis, stragem cædemque continuarent, » prædæ immemores : partâ victoriâ, cuncta » ipsis cessura ». Is ardor verba ducis sequebatur, ita se ad intorquenda pila expedierat vetus miles et multâ præliorum experientiâ, ut certus eventûs Suetonius, daret pugnæ signum.

XXXVII. Ac primùm legio gradu immota, et angustias loci pro munimento retinens, postquam propiùs suggressus hostis certo jactu tela exhauserat, velut cuneo erupit. Idem auxiliarium impetus : et eques, protentis hastis, perfringit quod obvium et validum erat. Cæteri terga præbuere, difficili effugio, quia circumjecta vehicula sepserant abitus. Et miles ne mulierum quidem neci temperabat : confixaque telis etiam jumenta, corporum cumu-

Digitized by Google

» tage, lors même qu'on a beaucoup de lé-
» gions. Ce sera pour vous un surcroît de
» gloire, n'étant qu'une poignée d'hommes,
» d'acquérir autant d'honneur qu'une armée
» bien complète : il ne s'agit que de serrer
» les rangs, de lancer vos dards, et de con-
» tinuer le massacre et la déroute à coups
» d'épées et de boucliers, sans penser au bu-
» tin. La victoire une fois acquise vous li-
» vrera tout ». Ce discours est accueilli par
» tant de cris d'alégresse, et le vieux soldat, éprouvé dans une multitude de rencontres, prépare ses javelots avec une contenance si ferme, que Paulin, certain du succès, donne le signal du combat.

XXXVII La légion garde d'abord son poste, se servant du défilé comme d'un rempart. Lorsque tous ses traits sont épuisés, sans qu'aucun ait porté à faux sur l'ennemi qui s'est avancé, elle fait irruption en forme de coin, les auxiliaires fondent en même-tems, le cavalier, la lance en arrêt, renverse ce qui se rencontre, et force tout obstacle ; le reste des ennemis a déja tourné le dos sans trouver où s'évader, parce que l'enceinte des charriots l'arrête. L'épée du Romain n'épargne pas même les femmes, et des monceaux de corps s'accumulent sur les bêtes de sommes percées de traits. La gloire de cette journée, compa-

Digitized by Google

lum auxerant. Clara, et antiquis victoriis par, eâ die, laus parta: quippe sunt, qui paullo minùs, quàm octoginta millia Britannorum, cecidisse tradant, militum quadringentis fermè interfectis, nec multò ampliùs vulneratis. Boodicea vitam veneno finivit. Et Pænius Postumus, præfectus castrorum secundæ legionis, cognitis quartadecimanorum vicesimanorumque prosperis rebus, quia pari gloriâ legionem suam fraudaverat, abnueratque, contra ritum militiæ, jussa ducis, seipsum gladio transegit.

XXXVIII. Contractus deinde omnis exercitus, sub pellibus habitus est, ad reliqua belli perpetranda. Auxitque copias Cæsar, missis è Germaniâ duobus legionariorum millibus, octo auxiliarium cohortibus, ac mille equitibus: quorum adventu, nonani legionario milite suppleti sunt; cohortes alæque novis hibernaculis locatæ, quodque nationum ambiguum, aut adversum fuerat, igni atque ferro vastatur. Sed nihil æquè, quàm fames adfligebat ferendis frugibus incuriosos, et omni ætate ad bellum versâ, dum nostros commea-

Digitized by Google

rable aux anciennes victoires, fut complète. Il y périt environ quatre-vingt mille Bretons, au rapport de quelques-uns; nous n'eûmes que quatre cents hommes de tués, et guère plus de blessés. Boodicée termina sa vie par le poison. Penius Posthumus, préfet du camp de la seconde légion, ayant appris le succès de la quatorzième et de la vingtième légion, se passa son épée au travers du corps, de regret d'avoir empêché la sienne de partager leur gloire, et de s'être opposé contre les lois militaires aux ordres de son général.

XXXVIII. Ensuite Paulin rassembla toute l'armée, qu'il tint sous des tentes pour achever de dompter les rebelles. L'empereur augmenta ses troupes d'un détachement de deux mille légionnaires de Germanie, de huit cohortes auxiliaires, et de mille chevaux. A leur arrivée, on recruta l'infanterie de la neuvième légion; les cohortes et les ailes furent placées dans de nouveaux quartiers d'hiver, et toutes les nations déclarées contre nous ou suspectes, furent ravagées par le fer et la flamme; mais la famine les faisoit encore plus souffrir. Ces peuples peu soigneux d'ensemencer leurs champs, et comptant sur nos provisions, ne s'étoient occupés que de la guerre; cependant

Digitized by Google

tus sibi destinant; gentesque præferoces tardiùs ad pacem inclinant; quia Julius Classicianus, successor Cato missus, et Suetonio discors, bonum publicum privatis simultatibus impediebat : disperseratque novum legatum opperiendum esse, sine hostili irâ et superbiâ victoris, clementer deditis consulturum. Simul in urbem mandabat, nullum prælio finem exspectarent, nisi succederetur Suetonio : cujus adversa pravitati ipsius, prospera ad fortunam Reipublicæ referebat.

XXXIX. Igitur ad spectandum Britanniæ statum missus est ex libertis Polycletus, magnâ Neronis spe, posse auctoritate ejus, non modò inter legatum procuratoremque concordiam gigni, sed et rebelles Barbarorum animos pace componi. Nec defuit Polycletus, quominus, ingenti agmine Italiæ Galliæque gravis, postquam Oceanum transmiserat, militibus quoque nostris terribilis incederet. Sed hostibus irrisui fuit, apud quos flagrante etiam tum libertate, nundum cognita libertorum potentia erat, mi-

un

Digitized by Google

un amour excessif de la liberté les faisoit attendre jusques à l'extrémité pour se rendre; de plus, le successeur de Catus, Julius Classicianus, jaloux de Paulin, sacrifiant le bien public à son animosité particulière, répandoit qu'ils feroient bien de différer jusqu'à l'arrivée d'un nouveau lieutenant, qui n'ayant ni le ressentiment d'un ennemi, ni la fierté d'un vainqueur, traiteroit avec clémence ceux qui se soumettroient à lui. Il mandoit en mêmetems à Rome, qu'on n'espérât point de fin aux combats, si l'on ne donnoit pas un successeur à Paulin, imputant les revers à l'incapacité du général, et les succès à la fortune de la République.

XXXIX. L'affranchi Polyclète, en conséquence de ces plaintes, est envoyé pour reconnoître l'état de la Bretagne. Néron ne doutoit pas qu'un homme d'un tel poids ne pût non-seulement faire naître la bonne intelligence entre le proconsul et l'intendant, mais pacifier l'humeur séditieuse des Barbares. Polyclète ne manqua pas de fatiguer l'Italie et les Gaules par un nombreux cortège, et de se rendre formidable même à nos troupes dès qu'il eut passé l'Océan; mais il fut la risée des Bretons. Le sentiment de la liberté, trop récent encore, ne leur permettoit pas de concevoir quelle étoit la puissance d'un affran-

Digitized by Google

rabanturque, quòd dux, et exercitus tanti belli confector, servitiis obedirent. Cuncta tamen ad imperatorem in mollius relata. Detentusque rebus gerundis Suetonius, quòd post paucas naves in littore, remigiumque in iis amiserat, tamquam durante bello, tradere exercitum Petronio Turpiliano, qui jam consulatu abierat, jubetur. Is non inritato hoste, neque lacessitus, honestum pacis nomen segni otio imposuit.

XL. Eodem anno, Romæ insignia scelera, alterum senatoris, servili alterum audaciâ, admissa sunt. Domitius Balbus erat prætorius, simul longâ senectâ, simul orbitate et pecuniâ insidiis obnoxius; ei propinquus Valerius Fabianus, capessendis honoribus destinatus, subdidit testamentum, adscitis Vincio Rufino, et Terentio Lentino, equitibus romanis. Illi Antonium Primum, et Asinium Marcellum sociaverant. Antonius audaciâ promptus; Marcellus Asinio Pollione proavo clarus neque morum spernendus habebatur, nisi quòd paupertatem præcipuum malorum credebat. Igitur Fabianus tabulas iis, quos memoravi, et aliis

Digitized by Google

chi; ils admiroient qu'un général et une armée qui venoient de terminer une telle guerre, obéissent à des esclaves. On ne redit cependant à l'empereur que ce qui le pouvoit tranquilliser : Paulin fut laissé pour administrer la province; mais ayant ensuite perdu quelques vaisseaux sur les côtes avec leur équipage, il reçut ordre, comme si la guerre eût continué, de remettre l'armée à Turpilianus, dont le consulat venoit d'expirer. Celui-ci ne provoquant pas l'ennemi, n'en fut point attaqué, et décora sa molle inaction du nom de paix.

XL. La même année, deux forfaits insignes commis dans Rome, l'un par un sénateur, l'autre par l'audace d'un esclave, y firent un grand bruit. Domitius Balbus, ancien préteur, sembloit présenter une amorce à la cupidité par sa longue vieillesse et ses biens immenses sans aucun proche héritier. Valerius Fabianus, son parent, destiné aux premières charges, lui suppose un testament (1), et fait entrer dans ses intérêts les chevaliers romains Vincius Rufinus et Terentius Lentinus. Ceux-ci s'étoient associés Antonius Primus et Asinius Marcellus. Antoine étoit d'une audace à n'hésiter sur rien (2). Marcellus, petit-fils du célèbre Asinius Pollion, passoit pour avoir des mœurs, et regardoit néanmoins la pauvreté comme le plus grand des maux. Fabien en-

Digitized by Google

minùs inlustribus, obsignat: quod apud patres convictum: et Fabianus Antoniusque cum Rufino et Terentio lege Corneliâ damnantur. Marcellum memoria majorum, et preces Cæsaris, pœnæ magis, quàm infamiæ exemere.

XLI. Perculit is dies Pompeïum quoque Ælianum, juvenem quæstorium, tamquam flagitiorum Fabiani gnarum: eique Italiâ et Hispaniâ, in quâ ortus erat, interdictum est. Pari ignominiâ Valerius Ponticus adficitur, quòd reos, ne apud præfectum urbis arguerentur, ad prætorem detulisset, interim, specie legum, mox prævaricando, ultionem elusurus. Additur senatusconsulto: qui talem operam emptitasset, vendidissetve, perinde pœnâ teneretur, ac publico judicio calumniæ (1) condemnatus.

XLII. Haud multò post, præfectum urbis, Pedanium Secundum, servus ipsius interfecit: eu negatâ libertate, cui pretium pepigerat;

Digitized by Google

gage ceux que j'ai nommés, et d'autres moins illustres, à signer le faux acte. Le crime étant vérifié dans le sénat, Fabien, Antoine, Rufin et Térence furent condamnés aux peines portées par la loi Cornelia; quant à Marcellus, la mémoire de ses ancêtres et les instances du prince le sauvèrent de la punition, mais non du déshonneur.

XLI. Pompeïus Elianus, jeune homme qui avoit été questeur, fut flétri ce même jour, comme ayant eu connoissance des intrigues de Fabien, et banni de l'Italie et de l'Espagne sa patrie. Valerius Ponticus subit le même affront pour avoir porté l'accusation devant le préteur, afin d'en derober la connoissance au préfet de la ville, et de soustraire les coupables au châtiment, d'abord en vertu de cet appel juridique, puis par un abandon de la cause. On ajouta au senatus-consulte, que quiconque auroit donné ou reçu de l'argent pour une semblable prévarication, seroit condamné à la même peine que ceux qui auroient été convaincus publiquement de fraude.

XLII. Peu de tems après, Pedanius Secundus, préfet de la ville, fut tué par un de ses esclaves; soit qu'après être convenu du prix de sa liberté il la lui refusât, ou que

Digitized by Google

sive amore exoleti infensus, et dominum æmulum non tolerans. Ceterùm quum, vetere ex more, familiam omnem, quæ sub eodem tecto mansitaverat, ad supplicium agi oporteret, concursu plebis, quæ tot innoxios protegebat, usque ad seditionem ventum est: senatuque in ipso erant studia nimiam severitatem adspernantium, pluribus nihil mutandum censentibus. Ex quîs C. Cassius, sententiæ loco, in hunc modum disseruit.

XLIII. « Sæpenumerò, Patres Conscripti, » in hoc ordine interfui, quum contra instituta et leges majorum nova senatûs decreta » postularentur: neque sum adversatus: non » quia dubitarem super omnibus negotiis meliùs atque rectiùs olim provisum, et, quæ » converterentur, in deteriùs mutari; sed ne, » nimio amore antiqui moris studium meum » extollere viderer. Simul quidquid hoc in » nobis auctoritatis est, crebris contradictionibus destruendum non existimabam, ut » maneret integrum, si quando Respublica » consiliis eguisset: quod hodie evenit, con-

Digitized by Google

l'esclave, rival de son maître, se fût laissé emporter à un mouvement de jalousie. Lorsqu'il fut question, suivant l'ancien usage, de conduire au supplice tous les esclaves qui s'étoient trouvés dans la maison au moment de l'assassinat, la compassion du peuple en faveur de tant d'innocens dégénéra en sédition; et, dans le sénat même, plusieurs blâmoient cette excessive sévérité; mais le plus grand nombre étoit d'avis de ne rien innover. Cassius, un de ces derniers, opina de la sorte:

XLIII. « J'ai souvent vu, Pères Conscrits, solliciter ici des ordonnances contradictoires aux statuts et aux lois de nos ancêtres, sans m'y opposer. Je suis cependant persuadé qu'on prenoit autrefois le parti le meilleur et le plus raisonnable dans toutes les affaires, et que tout ce que nous y changeons maintenant n'aboutit qu'à faire plus mal. Mais j'ai craint qu'un zèle excessif pour les maximes anciennes, ne fût taxé d'obstination à faire prévaloir mes sentimens; d'ailleurs, j'appréhendois que des oppositions trop fréquentes ne me fissent perdre ce que je puis avoir de crédit, et je le réservois tout entier pour les conjonctures où la République en auroit besoin: c'est ce qui arrive maintenant. Un consu-

Digitized by Google

» sulari viro domi suæ interfecto per insidias
» serviles, quas nemo prohibuit, aut prodi-
» dit, quamvis nondum concusso senatuscon-
» sulto, quod supplicium toti familiæ mini-
» tabatur. Decernite herculè impunitatem. At
» quem dignitas sua defendet? quum præfec-
» tura urbis non profuerit: quem numerus
» servorum tuebitur? quum Pedanium Se-
» cundum quadringenti non protexerint: cui
» familia opem feret? quæ ne in metu qui-
» dem pericula nostra avertit: An ut quidam
» fingere non erubescunt, injurias suas ul-
» tus est interfector? quia de paternâ pecu-
» niâ transegerat, aut avitum mancipium de-
» trahebatur: Pronuntiemus ultro, dominum
» jure cæsum videri.

XLIV. » Libet argumenta conquirere in
» eo, quod sapientioribus deliberatum est?
» Sed et si nunc primùm statuendum ha-
» beremus, creditisne servum interficiendi
» domini animum insumpsisse, ut non vox
» minax excideret? nihil per temeritatem pro-
» loqueretur? Sanè consilium occuluit, te-
» lum inter ignaros paravit: num excubias

Digitized by Google

» laire vient d'être massacré chez lui, par
» la trahison d'un esclave qu'aucun de ses ca-
» marades n'a ni révélée ni empêchée quoi-
» que le senatus-consulte, qui les menaçoit
» tous du dernier supplice, n'eût point
» encore reçu d'atteinte. Accordez-leur
» l'impunité : qui se fiera désormais sur son
» rang ? celui de gouverneur de la ville n'a
» pas sauvé Pedanius : sur le nombre de ses
» esclaves ? quatre cents des siens ne l'ont pas
» défendu. Quel maître sera secouru par ses
» domestiques, si leur propre danger ne les
» a pas éclairés sur nos périls ? Prétendra-t-on,
» comme quelques-uns n'ont pas rougi de
» le feindre, que le meurtrier s'est vengé
» d'une injustice ? Il tenoit apparemment de
» son père le bien dont il avoit transigé, ou
» ses ancêtres lui avoient légué l'esclave qu'on
» lui ravissoit; faisons plus, déclarons cet as-
» sassinat légitime.

XLIV. » Est-on tenté d'appuyer par des
» raisonnemens, ce qu'ont statué les plus sa-
» ges des hommes ? Mais quant on en déli-
» béreroit aujourd'hui pour la première fois,
» croyez-vous qu'un esclave se détermine à
» tuer son maître sans s'être emporté d'abord
» à des menaces, sans qu'il lui soit échapé des
» propos inconsidérés ? Je veux qu'il ait ca-
» ché son dessein, que personne ne l'ait vu

Digitized by Google

» transiret (1), cubiculi fores recluderet, lu-
» men inferret, cædem patraret, omnibus
» nesciis? Multa sceleris indicia præveniunt.
» Servi si prodant, possumus singuli inter plu-
» res, tuti inter anxios; postremò, si pereun-
» dum sit, non inulti inter nocentes, agere.
» Suspecta majoribus nostris fuere ingenia
» servorum, etiam quum in agris aut domi-
» bus iisdem nascerentur, caritatemque do-
» minorum statim acciperent. Postquam verò
» nationes in familiis habemus, quibus diversi
» ritus, externa sacra, aut nulla sunt, collu-
» viem istam non nisi metu coercueris. At
» quidam insontes peribunt. Nam et ex fuso
» exercitu, quum decimus quisque fusti fe-
» ritur, etiam strenui sortiuntur. Habet ali-
» quid ex iniquo omne magnum exemplum,
» quod contra singulos utilitate publicâ re-
» pendifur ».

XLV. Sententiæ Cassii, ut nemo unus contrà ire ausus est, ita dissonæ voces respon-

Digitized by Google

» s'armer. Passera-t-il devant la sentinelle (1)? » ouvrira-t-il la chambre? y introduira-t-il de » la lumière? portera-t-il les coups à l'insçu » de tout le monde? Un crime est toujours » précédé d'une multitude d'indices. Si les » esclaves les révèlent, un maître peut vi- » vre seul au milieu d'un nombreux domes- » tique, sans alarmes parmi tant de gens » qui veillent; ou du moins, s'il faut qu'il » périsse, il n'expirera pas au milieu des cou- » pables sans être vengé. Nos ancêtres ont » redouté le génie de l'esclavage, lors même » que l'esclave naissoit dans leurs terres ou » dans la même maison qu'eux, et que sa » première affection étoit un sentiment de » tendresse pour ses maîtres. Présentement » que nous employons à notre service des » nations entières, attachées à des rits dif- » férens, à des religions étrangères, ou qui » n'en admettent aucune, la terreur est l'u- » nique frein capable de contenir ce bisarre » assemblage. Quelques innocens périront; » mais, quand on décime une armée qui a » pris la fuite, les gens de cœur tirent au » sort comme les lâches. Nulle punition éten- » due sans quelqu'injustice particulière, que » compense l'utilité publique (2) ».

XLV. Personne n'osant s'opposer en son propre nom à l'avis de Cassius, on ne fit

Digitized by Google

nebant, numerum, aut ætatem, aut sexum ac plurimorum indubiam innocentiam miserantium. Prævaluit tamen pars, quæ supplicium decernebat: sed obtemperari non poterat, conglobatâ multitudine, et saxa ac faces minitante. Tum Cæsar populum edicto increpuit; atque omne iter, quo damnati ad pœnam ducebantur, militaribus præsidiis sepsit. Censuerat Cingonius Varro, ut liberti quoque, qui sub eodem tecto fuissent, Italiâ deportarentur. Id à principe prohibitum est, ne mos antiquus, quem misericordia non minuerat, per sævitiam intenderetur.

XLVI. Damnatus iisdem consulibus Tarquitius Priscus repetundarum, Bithynis interrogantibus, magno patrum gaudio, qui accusatum ab eo Statilium Taurum, proconsulem ipsius, meminerant. Census per Gallias à Q. Volusio, et Sextio Africano, Trebellioque Maximo acti sunt, æmulis inter se, per nobilitatem Volusio atque Africano: Trebellium dum uterque dedignatur, suprà tulere.

Digitized by Google

entendre qu'un mêlange confus de plaintes sur le nombre, l'âge, le sexe, et l'innocence manifeste de la plupart des esclaves de Pedanius : ceux qui les condamnoient prévalurent néanmoins ; mais la sentence ne pouvoit s'exécuter : une multitude de gens s'attroupoit avec menace, et s'armoit de pierres et de torches. L'empereur réprimanda le peuple par un édit, et fit disposer des soldats le long du chemin, par où ces infortunés étoient menés au suppiice. Cingonius Varro avoit proposé de bannir d'Italie les affranchis qui s'étoient alors trouvés dans la maison de Pedanius. L'empereur répondit que, si la compassion n'avoit pas fait déroger à la rigueur de l'ancienne loi, du moins ne devoit-on pas avoir la cruauté d'y rien ajouter (1).

XLVI. Sous les mêmes consuls, Tarquitius Priscus fut condamné à restitution, à la requête des Bithyniens ; cette sentence fit grand plaisir au sénat, qui se rappeloit que le même Tarquitius avoit déféré Statilius Taurus son proconsul. Quintus Volusius, Sextius Africanus, et Trebellius Maximus, tinrent les états des Gaules. Les deux premiers, fiers de leur noblesse, cherchant à s'effacer mutuellement, firent paroître au-dessus d'eux Trebellius, qu'ils dédaignoient l'un et l'autre.

Digitized by Google

XLVII. Eo anno, mortem obiit Memmius Regulus, auctoritate, constantiâ, famâ, in quantùm, præumbrante imperatoris fastigio datur, clarus: adeo ut Nero æger valetudine, et adulantibus circùm, qui finem imperio adesse dicebant, si quid fato pateretur, responderit, habere subsidium Rempublicam. Rogantibus dehinc in quo potissimum? addiderat, « in Memmio Regulo ». Vixit tamen post hæc Regulus, quiete defensus; et quia, novâ generis claritudine, neque invidiosis opibus erat. Gymnasium eo anno dedicatum à Nerone, præbitumque oleum equiti ac senatui, Græcâ facilitate,

XLVIII. P. Mario, L. Asinio consulibus, Antistius prætor, quem in tribunatu plebis licenter egisse memoravi, probrosa adversùs principem carmina factitavit; vulgavitque celebri convivio, dum apud Ostorium Scapulam epulatur. Exin à Cossutiano Capitone, qui nuper senatorium ordinem, precibus Tigellini, soceri sui, receperat, majestatis delatus est. Tum primùm revocata ea lex; credebaturque haud perinde exitium Antistio, quàm

Digitized by Google

XLVII. Cette même année, mourut Memmius Regulus, dont le crédit, la constance et la renommée avoit autant éclaté que le permet l'ombre répandue par la puissance impériale sur les particuliers. Les flatteurs disant un jour a Néron alors malade, que c'en étoit fait de l'empire si les destins disposant de lui, il répondit, qu'il restoit une ressource à la République; et comme ils lui demandèrent dans qui? il ajouta: « dans Memmius Regulus »; cependant Memmius survécut à cette réponse. L'amour du repos le garantit; d'ailleurs son illustration étoit récente, et son bien peu digne d'envie. Cette année, Néron dédia un gymnase; et, pour imiter la générosité des Grecs, il y fit donner gratuitement l'huile aux chevaliers et aux sénateurs.

XLVIII. Sous le consulat de P. Marius et de L. Asinius, le préteur L. Antistius qui, comme je l'ai dit, s'étoit comporté séditieusement dans sa charge de tribun, composa des vers contre l'empereur, et les lut à table au milieu d'une assemblée nombreuse, chez Ostorius Scapula. Cossutianus Capito, rentré nouvellement dans le sénat par le crédit de Tigellinus son beau-père, en prit occasion d'accuser Antistius du crime de lèse-majesté. C'étoit la première fois qu'on rappeloit cette loi sous Néron. Le public se persuada que la

Digitized by Google

imperatori gloriam quæri, uti condemnatus à senatu, intercessione tribuniciâ morti eximeretur. Et quum Ostorius nihil audivisse pro testimonio dixisset, adversis testibus creditum. Censuitque Junius Marullus consul designatus, adimendam reo præturam, necandumque more majorum. Cæteris inde adsentientibus, Pætus Thrasea, multo cum honore Cæsaris, et acerrimè increpito Antistio, « non, » quidquid nocens reus pati mereretur, id, » egregio sub principe, et nullâ necessitate obs- » tricto senatu, statuendum, disseruit : car- » nificem et laqueum pridem abolita : et esse » pœnas legibus constitutas, quibus sine ju- » dicum sævitiâ et temporum infamiâ, sup- » plicia decernerentur. Quin in insulâ, pu- » blicatis bonis, quò longiùs sontem vitam » traxisset, eò privatim miserior, et publicæ » clementiæ maximum exemplum futurum ».

XLIX. Libertas Thraseæ servitium aliorum rupit : et postquam discessionem (1) consul cour

Digitized by Google

cour se proposant moins de perdre l'accusé que de relever la gloire du prince, vouloit que le sénat rendît une sentence de mort, et que Néron, en vertu de la puissance tribunicienne, en empêchât l'exécution. Ainsi, quoiqu'Ostorius, cité comme témoin, eût déclaré n'avoir rien entendu, on crut ceux qui déposoient contre Antistius. Junius Marullus, désigné consul, opina qu'il fût dépouillé de la préture et mis à mort, suivant l'usage de nos ancêtres, et les autres appuyoient cet avis. Mais Petus Thrasea, après s'être étendu sur le le respect dû au prince, réprimanda vivement Antistius; puis il ajouta: « Sous un » empereur vertueux, le sénat, lorsque rien » ne l'y force, ne doit pas châtier un coupa» ble aussi rigoureusement qu'il l'a mérité. » Rome depuis long-tems ne connoît plus » l'usage des bourreaux, ni de leurs fu» nestes lacets. Les lois y ont substitué des » peines, que les juges peuvent infliger sans » être cruels ni flétrir leur siècle. D'ailleurs, » Antistius, dépouillé de ses biens, traînant » les restes de sa criminelle vie dans une » île, ne fera qu'y prolonger son mal» heur, et prouvera, d'une manière bien sen» sible, la clémence du gouvernement ».

XLIX. La liberté de Thrasea rompant les liens de l'esclavage, presque tous se rangè-

Digitized by Google

permiserat, pedibus in sententiam ejus iere, paucis exèmptis: in quibus adulatione promptissimus fuit A. Vitellius, optimum quemque jurgio lacessens, et respondenti reticens, ut pavida ingenia solent. At consules perficere senatûs decretum non ausi, de consensu scripsere Cæsari. Ille inter pudorem et iram cunctatus, postremò rescripsit, « nullâ injuriâ pro» vocatum Antistium gravissimas in princi» pem contumelias dixisse: earum ultionem » à patribus postulatam. Et, pro magnitu» dine delicti, pœnam statui par fuisse: ce» terùm se, qui severitatem decernentium im» pediturus fuerit, moderationem non prohi» bere: statuerent ut vellent: datam etiam ab» solvendi licentiam ». His atque talibus recitatis, et offensione manifestâ, non ideò aut consules mutavere relationem, aut Thrasea decessit sententiâ, cæterive, quæ probaverant, deseruere: pars, ne principem objecisse invidiæ viderentur; plures numero tuti; Thrasea suetâ firmitudine animi, et ne gloriâ intercideret.

Digitized by Google

rent à son avis, sitôt que le consul eut permis de retourner aux opinions; il ne resta de l'autre part que quelques flatteurs, dont le plus ardent fut Aulus Vitellius (2). Il provoquoit les plus honnêtes gens par des injures, et, comme font les lâches, il rentroit dans le silence dès qu'on répliquoit. Cependant les consuls, n'osant pas former le décret, mandèrent au prince le vœux de la compagnie. Néron, après avoir balancé entre l'honneur et le ressentiment, répondit enfin : « Aristius, » sans aucun sujet de plainte contre l'empe- » reur, l'a déchiré d'une manière outrageante; » le sénat avoit été requis de l'en punir; il » étoit juste de proportionner le châtiment à » la grandeur de la faute : néanmoins, comme » j'avois compté m'opposer à votre rigueur, je » suis bien éloigné de mettre obstacle à cette » modération; ordonnez ce qu'il vous plaira, » il vous est même libre de l'absoudre ». A ces expressions et à d'autres semblables, dont on fit la lecture, on voyoit clairement que l'empereur étoit offensé. Cependant les consuls s'en tinrent à leur rapport, Thrasea ne changea point d'opinion, et le reste ne cessa pas d'y adhérer; les uns craignoient de rendre le prince odieux : les autres se fioient sur le grand nombre; et l'ame de Thrasea, toujours inébranlable, ne vouloit déchoir en rien de sa gloire.

Digitized by Google

L. Haud dispari crimine Fabricius Vejento conflictatus est, quòd multa et probrosa in patres et sacerdotes composuisset, iis libris, quibus nomen codicillorum dederat. Adjiciebat Talius Geminus, accusator, venditata ab eo munera principis, et adipiscendorum honorum jus : quæ causa Neroni fuit suscipiendi judicii : convictumque Vejentonem Italiâ depulit, et libros exuri jussit, conquisitos lectitatosque, donec cum periculo parabantur; mox licentia habendi oblivionem attulit

LI. Sed gravescentibus in dies publicis malis, subsidia minuebantur : concessitque vitâ Burrhus, incertum valetudine, an veneno. Valetudo ex eo conjectabatur, quòd (1) intumescentibus paullatim faucibus, et impedito meatu, spiritum finiebat : plures jussu Neronis, quasi remedium adhiberetur, inlitum palatum ejus noxio medicamine, adseverabant: et Burrhum, intellecto scelere, quum ad visendum eum princeps venisset, adspectum ejus adversatum, sciscitanti (2) : *Hactenus*, respondisse, *ego me bene habeo*. Civitati grande desiderium ejus mansit, per memoriam

Digitized by Google

L. Fabricius Veïento fut poursuivi sur une accusation de même nature : il avoit composé, sous le nom de testament, des libelles très-injurieux aux sénateurs et aux prêtres. Comme le délateur Talius Geminus ajoutoit qu'il avoit fait trafic de son crédit auprès du prince, et vendu le droit de parvenir aux honneurs, Néron évoqua l'affaire, et ayant convaincu Veïento, le bannit d'Italie et fit brûler ses livres; ils furent recherchés, lus et relus, tant qu'il y eut du risque à se les procurer; ensuite la liberté de les avoir les fit oublier (1).

LI. Cependant à mesure que les maux de l'état empiroient, les secours y devenoient plus rares. Burrhus mourut, sans qu'on ait su si ce fut de poison ou de maladie. Les uns jugeoient sa mort naturelle, sur ce que la gorge lui enflant insensiblement, il périssoit faute de respiration (1); mais le plus grand nombre assure que Néron, sous prétexte de remédier au mal, lui fit insinuer du poison dans la gorge; que Burrhus s'en apperçut, et que le prince qui l'étoit venu visiter, lui demandant comment il se portoit, il détourna les yeux pour ne le point voir, et répondit : « Fort bien à présent (2) ». Le souvenir de sa vertu le fit long-tems regreter, sur-tout à cause de l'indolente probité de l'un de ses

Digitized by Google

virtutis, et successorum alterius segnem innocentiam, alterius flagrantissima flagitia et adulteria : quippe Cæsar duos prætoriis cohortibus imposuerat : Fenium Rufum, ex vulgi favore, quia rem frumentariam sine quæstu tractabat : Sophonium Tigellinum, veterem impudicitiam atque infamiam in eo secutus. Atque illi pro cognitis moribus fuere (3) : validior Tigellinus in animo principis, et intimis libidinibus adsumptus : prosperâ populi et militum famâ Rufus, quod apud Neronem adversum experiebatur.

LII. Mors Burrhi infregit Senecæ potentiam, quia nec bonis artibus idem virium erat, altero velut duce amoto, et Nero ad deteriores inclinabat. Hi variis criminationibus Senecam adoriuntur, « tamquam ingentes, » & privatum supra modum evectas opes adhuc augeret : quòdque studia civium in se verteret : hortorum quoque amœnitate et villarum magnificentiâ quasi principem supergrederetur. Objiciebant etiam eloquentiæ laudem uni sibi adciscere, et carmina

Digitized by Google

successeurs, et des débordemens scandaleux de l'autre : car l'empereur, à la place de Burrhus, avoit nommé deux commandans du prétoire, Fenius Rufus et Sophonius Tigellinus; le premier, recommandé par le peuple, à cause de son désintéressement dans l'intendance des vivres; le second choisi par le prince en considération de ses anciennes débauches et de son infamie : ils furent ce qu'avoient annoncé leurs mœurs (3). Tigellinus, plus puissant sur l'esprit du prince, devint l'intime confident de ses désordres : Rufus s'acquit, de la part du peuple et des soldats, une estime qu'il sentoit lui nuire auprès de son maître.

LII. La mort de Burrhus fit tomber le pouvoir de Sénèque; la vertu semblant privée d'un de ses chefs, n'avoit plus la même force, et le prince inclinoit vers les partisans du vice. Ceux-ci ne cessoient de déchirer Sénèque en mille manières : « Quoique ses richesses soient immenses, disoient-ils, et fort au-dessus de la » fortune d'un particulier, il les augmente » sans cesse. Il engage les citoyens à ne former des vœux que pour lui, et semble » aussi vouloir effacer le prince par l'amé» nité de ses jardins et la magnificence de » ses maisons de campagne. Lui seul, à l'en» tendre, mérite d'être loué comme éloquent.

Digitized by Google

» crebriùs factitare, postquam Neroni amor
» eorum venisset. Nam oblectamentis prin-
» cipis palam iniquum, detrectare vim ejus
» equos regentis; inludere voces, quotiens
» caneret. Quem ad finem nihil in Republicâ
» clarum fore, quod non ab illo reperiri cre-
» datur? Certè finitam Neronis pueritiam,
» et robur juventæ adesse: exsueret magis-
» trum satis amplis doctoribus instructus, ma-
» joribus suis ».

LIII. At Seneca criminantium non ignarus, prodentibus iis, quibus aliqua honesti cura, et familiaritatem ejus magis adspernante Cæsare, tempus sermoni orat; et accepto, ita incipit; « Quartus decimus annus est, Cæ-
» sar, ex quo spei tuæ admotus sum: octa-
» vus ut imperium obtines: medio temporis
» tantum honorum atque opum in me cumu-
» lasti, ut nihil felicitati meæ desit, nisi mo-
» deratio ejus. Utar magnis exemplis, nec
» meæ fortunæ, sed tuæ. Abavus tuus Au-
» gustus M. Agrippæ Mitylenense secretum;
» Cilnio Mæcenati, urbe in ipsâ, velut pe-
» regrinum otium permisit: quorum alter

Digitized by Google

» Il fait plus souvent des vers depuis que l'em-
» pereur les aime; du reste il blâme en pu-
» blic ses délassemens, rabaisse son adresse
» à conduire un char, se raille de sa voix
» chaque fois qu'il chante. Combien de tems
» encore ne se fera-t-il rien de louable dans
» l'état dont on ne le croie l'auteur? Néron
» est sorti de l'enfance, il est dans la force
» de la jeunesse; qu'il secoue le joug d'un
» précepteur, ayant pour se conduire des maî-
» tres assez illustres : ses ancêtres ».

LIII. Des courtisans qui conservoient encore quelqu'égard pour la vertu, ne laissèrent point ignorer à Sénèque qu'on le desservoit. Comme Néron évitoit de plus en plus ses entretiens, il lui fit demander une audience, et l'ayant obtenue, il parla de la sorte : « Il
» y a quatorze ans, César, qu'on m'a lié à
» votre fortune, et huit que vous régnez; vous
» m'avez comblé dans l'intervalle de tant de
» biens et d'honneurs, que rien ne manque à
» ma félicité que d'y voir des bornes. Je
» citerai de grands exemples, fort au-dessus
» de moi, mais dignes de vous. Auguste,
» votre trisaïeul, permit à M. Agrippa de se
» retirer à Mitylène, et à Mécénas (1) de se
» reposer dans Rome aussi paisiblement que
» s'il s'en fût éloigné. L'un, le compagnon

Digitized by Google

» bellorum socius, alter Romæ pluribus la-
» boribus jactatus, ampla quidem, sed pro in-
» gentibus meritis præmia acceperant. Ego
» quid aliud munificentiæ tuæ adhibere po-
» tui, quàm studia, ut sic dixerim, in um-
» brâ educata: et quibus claritudo venit, quòd
» juventæ tuæ rudimentis adfuisse videor?
» grande hujus rei pretium. At tu gratiam im-
» mensam, innumeram pecuniam circumde-
» disti: adeo ut plerumque intra me ipse
» volvam: Egone equestri et provinciali lo-
» co ortus, proceribus civitatis adnumeror?
» inter nobiles, et longa decora præferentes,
» novitas mea enituit? Ubi est animus ille
» modicis contentus? Tales hortos instruit,
» et per hæc suburbana incedit, et tantis
» agrorum spatiis tam lato fenore exuberat?
» Una defensio occurrit, quòd muneribus tuis
» obruiti non debui.

LIV. « Sed uterque mensuram implevi-
» mus, et tu, quantùm princeps tribuere
» amico posset, et ego, quantùm amicus à

Digitized by Google

» de ses guerres, l'autre, accablé d'une mul-
» titude d'affaires épineuses, avoient reçu
» tous les deux de grandes récompenses, pro-
» portionnées néanmoins à d'importans ser-
» vices; mais moi, comment ai-je pu méri-
» ter vos dons, que par des talens exercés, pour
» ainsi dire, à l'ombre, et dont tout l'éclat
» vient de ce qu'on juge qu'ils ont pu servir
» à votre éducation? c'en étoit une récom-
» pense assez forte: vous y avez joint une
» faveur sans bornes et un argent immense;
» en sorte que je me dis de tems en tems:
» Est-ce bien moi, né dans la province, issu
» d'un simple chevalier, que l'on compte
» maintenant parmi les plus grands de Rome?
» Mon illustration récente brille donc au mi-
» lieu des nobles décorés d'une longue suite
» d'aïeux! Qu'est devenue cette philosophie
» qui se contentoit de peu? est-ce elle qui
» fait construire ces jardins? qui traverse en
» souveraine toutes ces métairies? qui pos-
» sède tant de terres, et fait valoir au loin
» de si gros revenus (2)? Je n'y trouve qu'une
» réponse, c'est que je n'ai pas dû m'oppo-
» ser à vos bienfaits.

LIV. « Nous avons comblé la mesure, vous,
» de ce qu'un prince pouvoit donner à un ami,
» moi, de ce que son ami peut en recevoir;
» le surplus irrite l'envie. Elle ne peut sans

Digitized by Google

» principe accipere. Cætera invidiam augent :
» quæ quidem, ut omnia mortalia, infra tuam
» magnitudinem jacent, sed mihi incumbunt :
» mihi subveniendum est. Quo modo in mi-
» litiâ, aut viâ, fessus adminiculum orarem ;
» ita in hoc itinere vitæ senex, et levissimis
» quoque curis impar, quum opes meas ultrà
» sustinere non possim, præsidium peto. Jube
» eas per procuratores tuos administrari, in
» tuam fortunam recipi. Nec me in pauper-
» tatem ipse detrudam ; sed traditis, quorum
» fulgore perstringor, quod temporis horto-
» rum aut villarum curæ seponitur, in ani-
» mum revocabo. Superest tibi robur, et tot
» per annos nixum fastigii regimen, possumus
» seniores amici quiete respondere. Hoc quo-
» que in tuam gloriam cedet, eos ad summa
» vexisse, qui et modica tolerarent ».

LV. Ad quæ Nero sic fermè respondit :
« Quòd meditatæ orationi tuæ statim occur-
» ram, id primum tui muneris habeo, qui
» me non tantùm prævisa, sed subita expe-
» dire docuisti. Abavus meus Augustus Agrip-

Digitized by Google

» doute, non plus que tout le reste des choses » humaines, atteindre jusqu'à vous; mais c'est » moi qu'elle attaque, c'est moi qu'il est juste » de soulager. Les fatigues de la guerre ou » d'une longue marche m'autoriseroient à sol- » liciter du repos. Je suis vieux, prêt à ter- » miner le voyage de cette vie, et incapable » des moindres soins : excédé du fardeau de » mes richesses, j'implore votre aide; ordon- » nez à vos intendans de les administrer et » de les réunir à vos domaines. Sans me ré- » duire à l'indigence, je ferai disparoître ce » faste dont les yeux sont éblouis, et j'em- » ploierai à réfléchir sur moi-même le tems » qu'on donne à des jardins et à des maisons » de campagne. Vous êtes dans la vigueur » de l'âge, et votre empire est solidement » établi par un règne de tant d'années. Vos » amis, désormais trop vieux, peuvent à leur » tour se livrer au repos (1). Ce sera pour » vous un surcroît de gloire d'avoir élevé à » la plus haute fortune des hommes qui savent » en supporter une médiocre ».

LV. Néron répondit à peu près ainsi : « Si » je réplique sur-le-champ à ce discours mé- » dité, j'observerai d'abord que je vous en » suis redevable. Vous m'avez appris à par- » ler également après y avoir pensé et sans » préparation (1). Auguste, mon trisaïeul,

Digitized by Google

» pæ et Mæcenati usurpare otium post labo-
» res concessit; sed in eâ ipsâ ætate, cujus
» auctoritas tueretur, quidquid illud et quale-
» cumque tribuisset : attamen neutrum datis
» à se præmiis exsuit. Bello et periculis me-
» ruerant. In his enim juventa Augusti ver-
» sata est. Nec mihi tela et manus tuæ de-
» fuissent, in armis agenti. Sed quod præsens
» conditio poscebat, ratione, consilio, præ-
» ceptis puritiam, dein juventam meam fo-
» visti. Et tua quidem erga me munera, dum
» vita suppetet, æterna erunt : quæ à me ha-
» bes, horti, et fenus, et villæ, casibus ob-
» noxia sunt : ac licet multa videantur, pleri-
» que, haud quaquam artibus tuis pares, plura
» tenuerunt. Pudet referre libertinos, qui di-
» tiores spectantur. Undè etiam rubori mihi
» est, quòd præcipuus caritate, nondum om-
» nes fortunâ antecellis.

LVI. « Verùm et tibi valida ætas, rebus-
» que, et fructui rerum sufficiens; et nos
» prima imperii spatia ingredimur : nisi fortè

Digitized by Google

» consentit qu'Agrippa et Mécénas jouissent
» du repos après leurs travaux. De quelque
» nature qu'eût été cette permission, son âge
» suffisoit pour l'autoriser, et cependant il ne
» dépouilla ni l'un ni l'autre des récompenses
» qu'il leur avoit données. Ils les avoient mé-
» ritées à la guerre et dans les dangers : car
» c'est ainsi que se passa la jeunesse d'Au-
» guste. Votre bras m'auroit défendu de même
» au besoin ; mais de la prudence, des avis et
» des préceptes, étoient tout ce qu'exigeoient
» les conjonctures. Vous avez d'abord formé
» mon enfance, ensuite ma jeunesse : les bien-
» faits que je tiens de vous dureront autant
» que ma vie ; ceux que vous avez reçus de
» moi, des jardins, des revenus, des maisons
» de campagne, sont sujets aux coups du sort.
» Quelques grands que ces biens paroissent,
» plusieurs dont le mérite n'approchoit pas
» du vôtre, en ont possédé davantage ; j'ai
» honte de nommer des affranchis qui éta-
» lent plus d'opulence, et je rougis de ce que
» personne ne m'étant lié plus intimement que
» vous, vous n'êtes pas encore au-dessus de
» tous par votre fortune.

LVI. « Mais à l'âge où vous êtes, on a la
» force de travailler et de jouir de ses tra-
» vaux, et je commence à peine la carrière
» de mon règne ; croiriez-vous avoir moins

Digitized by Google

» aut te Vitellio ter consuli, aut me Clau-
» dio postponis; aut quantum Volusio longa
» parcimonia quæsivit, tantum in te mea li-
» beralitas explere non potest. Quin, si quâ
» in parte lubricum adolescentiæ nostræ decli-
» nat, revocas, ornatumque robur subsidio
» impensiùs regis. Non tua moderatio, si red-
» dideris pecuniam; nec quies, si reliqueris
» principem; sed mea avaritia, meæ crudeli-
» tatis metus in ore omnium versabitur. Quòd
» si maximè continentia tua laudetur; non
» tamen sapienti viro decorum fuerit, unde
» amico infamiam paret, inde gloriam sibi
» recipere ». His adjicit complexum et os-
cula, factus naturâ, et consuetudine exercitus, velare odium fallacibus blanditiis. Seneca, qui finis omnium cum dominante sermonum, grates agit: sed instituta prioris potentiæ commutat: prohibet cœtus salutantium: vitat comitantes: rarus per urbem; quasi valetudine infensâ, aut sapientiæ studiis, domi attineretur.

» mérité

Digitized by Google

» mérité que Vitellius trois fois consul ? » ou me regardez-vous comme inférieur à » Claude (1), et ma libéralité ne peut-elle » vous procurer autant de biens qu'une longue » épargne en a fait amasser à Volusius ? Bien » plus, si ma jeunesse m'entraîne à quelque » écart, vous me rappelez dans la route ; votre » secours, après m'avoir éclairé, me règle » sur l'emploi de mes forces. Le public ne » s'entretiendra pas de votre modération, si » vous rendez votre argent ; ni de votre loisir, » si vous abandonnez le prince ; mais de mon » avarice, et des suites cruelles qu'elle fera » craindre. Mais quant on parleroit encore » plus de votre désintéressement, il est in- » digne du sage de se procurer de la gloire » en déshonorant son ami ». Néron joint à ce discours les embrassemens les plus tendres. Naturellement habile à déguiser la haine sous des caresses trompeuses, il s'y étoit encore fortifié par l'exercice. Sénèque lui rendit graces : tous les entretiens avec le souverain se terminent ainsi ; mais il réforma ce qui pouvoit retracer le souvenir de son ancien crédit, congédia sa cour, écarta son cortège, et parut rarement dans Rome, feignant d'être retenu chez lui par l'étude de la sagesse ou par maladie.

Digitized by Google

LVII. Perculso Senecâ, promptum fuit Rufum Fenium imminuere, Agrippinæ amicitiam in eo criminantibus: validiorque in dies Tigellinus; et malas artes, quibus solis pollebat, gratiores ratus, si principem societate scelerum obstringeret; metus ejus rimatur: compertoque, Plautum et Sullam maximè timeri, Plautum in Asiam, Sullam in Galliam Narbonensem nuper amotos: « Nobilitatem » eorum, et propinquos huic Orientis, illi » Germaniæ exercitus commemorat. Non se, » ut Burrhum, diversas spes, sed solam incolumitatem Neronis spectare: cui caveri » utcumque ab urbanis insidiis præsentiâ; » longinquos motus quonam modo comprimi » posse? Erectas Gallias ad nomen dictatorium, nec minùs suspectos Asiæ populos, » claritudine avi Drusi. Sullam inopem, unde » præcipuam audaciam; et simulatorem segnitiæ, dum temeritati locum reperiret. » Plautum magnis opibus, ne fingere quidem » cupidinem otii; sed veterum Romanorum » æmitamenta præferre, adsumptâ etiam Stoïcorum arrogantiâ, sectâque, quæ turbidos, » et negotiorum appetentes faciat ». Nec ul-

Digitized by Google

LVII. Après la défaite de Sénèque, il fut aisé d'affoiblir le crédit de Fenius, sous prétexte qu'il avoit été dans les bonnes graces d'Agrippine, et dès-lors celui de Tigellinus s'accrut. Ce scélérat, persuadé que ses vices, source unique de sa force, deviendront plus agréables au prince, s'il le rend son complice, étudie les défiances de Néron, et découvre que ceux qu'il craint le plus, sont Plautus et Sylla, relégués nouvellement, l'un en Asie, l'autre dans la Gaule Narbonnoise. « Plautus » et Sylla, lui dit-il, sont d'un sang illustre, » le premier est proche des armées d'Orient, le » second, de celles de Germanie. Tigellinus » ne ménage pas les intérêts opposés, comme » Burrhus (1) : la sûreté du prince l'occupe » uniquement. Notre présence à Rome suffit, à-peu-près, pour prévenir ce qu'on » y trameroit ; mais comment appaiser les » troubles éloignés ? Un nom célèbre par » la dictature, attire l'attention des Gaules : » un petit-fils de Drusus ne rend pas l'Asie » moins suspecte. La pauvreté de Sylla est » la principale source de son audace ; il » contrefera l'indolent jusqu'à ce que sa témérité trouve lieu d'éclater. Plautus, puissamment riche, loin de feindre d'aimer le » repos, affecte des mœurs antiques auxquelles » il joint l'arrogance et les maximes des Stoïciens, secte de brouillons et d'intrigans ».

Digitized by Google

trâ mora. Sulla, sexto die pervectis Massiliam percussoribus, ante metum et rumorem interficitur, quum epulandi causâ discumberet. Relatum caput ejus inlusit Nero, tanquam præmaturâ canitie deforme.

LVIII. Plauto parari necem, non perinde occultum fuit, quia pluribus salus ejus curabatur, et spatium itineris ac maris, tempusque interjectum moverat famam : vulgòque fingebant, « petitum ab eo Corbulonem, » magnis tum exercitibus præsidentem, si » clari atque insontes interficerentur, præci- » puum ad pericula : quin et Asiam favore » juvenis arma cepisse, nec milites, ad sce- » lus missos, aut numero validos, aut animo » promptos ; postquam jussa efficere nequi- » verint, ad spes novas transisse ». Vana hæc, more famæ, credentium otio augebantur. Cæterùm libertus Plauti celeritate ventorum prævenit centurionem, et mandata L. Antistii, soceri, attulit : « Effugeret segnem mortem, » otium, suffugium ; magni nominis misera-

Digitized by Google

Néron ne balance pas un instant : des assassins débarquent le sixième jour à Marseille, et avant qu'on ait pu s'en entretenir ou les craindre, ils massacrent Sylla, lorsqu'il se mettoit à table. Sa tête, rapportée à Rome, fut un sujet de raillerie pour Néron, qui remarqua qu'elle étoit déja chauve.

LVIII. L'assassinat de Plautus ne put s'exécuter avec le même secret. Plus de monde veilloit à sa conservation : d'ailleurs la longueur de la marche et du trajet, et le tems qu'on perdit entre deux, donnèrent lieu de parler. Le bruit se répandoit « que Plautus » avoit tâché de gagner Corbulon, maître alors » d'armées puissantes, et plus en danger que » tout autre, si l'on devoit massacrer quiconque » étoit innocent et renommé ; que l'Asie même » s'étoit armée en faveur de Plautus ; que les » soldats envoyés pour l'assassiner, avoient » manqué de force ou de résolution, et que » ne pouvant exécuter leurs ordres, ils étoient » passés dans son parti ». Rumeurs vaines, sur lesquelles, suivant l'usage de la renommée, la crédulité des gens oisifs enchérissoit. Cependant un affranchi de Plautus, favorisé du vent, prévint le centurion, et dit à son maître de la part de L. Antistius, beau-père de Plautus : « qu'il se gardât de périr » lâchement ; de temporiser, de recourir à

Digitized by Google

» tione reperturum bonos, consociaturum au-
» daces : nullum interim subsidium adsper-
» nandum : si sexaginta milites (tot enim
» adveniebant) propulisset, dum refertur
» nuntius Neroni, dum manus alia permeat,
» multa secutura, quæ usque ad bellum eva-
» lescerent : denique aut salutem tali consi-
» lio quæri, aut nihil gravius audenti, quàm
» ignavo, patiendum esse ».

LIX. Sed Plautum ea non movêre : sive nullam opem providebat inermis atque exsul, seu tædio ambiguæ spei, an amore conjugis et liberorum, quibus placabiliorem fore principem rebatur, nullâ sollicitudine turbatum. Sunt, qui alios à socero nuntios venisse ferant, tamquam nihil atrox immineret; doctoresque sapientiæ, Cœranum Græci, Musonium Tusci generis, constantiam opperiendæ mortis, pro incertâ et trepidâ vitâ suasisse. Repertus est certè, per medium diei, nudus exercitando corpori. Talem eum centurio trucidavit, coram Pelagone, spadone, quem Nero centurioni et manipulo, quasi satellitibus mi-

Digitized by Google

» des détours : que la pitié pour un grand
» nom lui concilieroit les gens de bien et in-
» téresseroit les audacieux ; qu'il ne dédaignât
» aucun secours dans l'intervalle. Il s'agissoit
» de repousser d'abord soixante soldats, c'é-
» toit le nombre qu'on envoyoit. Tandis qu'on
» en rapporteroit la nouvelle, que Néron en
» feroit partir d'autres, il pourroit se fortifier
» au point de soutenir une guerre ; qu'enfin,
» ou cette hardiesse le sauveroit, ou qu'elle
» ne l'exposeroit pas à plus de périls que la
» lâcheté ».

LIX. Ces motifs n'ébranlèrent point Plautus, soit faute d'entrevoir des ressources dans l'exil et sans armes, ennui de se livrer à des espérances douteuses, ou tendresse pour sa femme et ses enfans, envers lesquels le prince s'appaiseroit plus aisément, s'il ne l'aigrissoit point. D'autres rapportent qu'Antistius lui renvoya dire qu'il n'avoit plus rien à craindre ; et que deux philosophes, le grec Ceranus et le toscan Musonius, lui persuadèrent d'attendre constamment la mort, plutôt que de vivre au milieu des incertitudes et des alarmes. Il est certain qu'on le surprit nu, en plein midi, ne pensant qu'à prendre de l'exercice. Le centurion le tua dans cet état, sous les yeux de l'eunuque Pélagon, satellite préposé par le prince, à la manière des rois, pour commander le centurion et sa compa-

Digitized by Google

nistrum regium, præposuerat. Caput interfecti relatum : cujus adspectu (ipsa principis verba referam) « Quin, inquit Nero, de» posito metu, nuptias Poppeæ, ob ejusmodi » terrores dilatas, maturare parat, Octaviam» que conjugem amoliri, quamvis modestè » agat, et nomine patris, et studiis populi » gravem »? Sed ad senatum litteras misit, de cæde Sullæ Plautique haud confessus, verùm « utriusque turbidum ingenium esse, et sibi incolumitatem Reipublicæ magnâ curâ haberi ». Decretæ eo nomine supplicationes, utque Sulla et Plautus senatu moverentur, gravioribus tamen ludibriis quàm malis.

LX. Igitur accepto patrum consulto, postquam cuncta scelerum suorum pro egregiis accipi videt, exturbat Octaviam, sterilem dictitans. Exin Poppeæ conjungitur. Ea diu pellex, et adulteri Neronis, mox mariti potens, quemdam ex ministris Octaviæ impulit, servilem ei amorem objicere : destinaturque reus cognomento *Eucerus*, natione Alexandrinus,

Digitized by Google

gnie. La tête de Plautus fut rapportée à Rome; voici les propres termes de l'empereur en la voyant : « Présentement que Néron n'a plus » à craindre, que ne se hâte-t-il de conclure » avec Poppée un mariage qu'il a différé jus- » qu'à ce jour, sur ces objets de terreur? » que ne répudie-t-il Octavie, qui même en » se comportant modestement n'avoit besoin, » pour l'écraser, que du nom de son père » et de la faveur du peuple ». Il n'avoua pas néanmoins les meurtres de Plautus et de Sylla dans la lettre qu'il écrivit au sénat; il mandoit seulement que c'étoient deux génies turbulens, et qu'il avoit grand soin d'entretenir la paix de la République. En conséquence, on ordonna des actions de graces aux dieux, et l'on déclara Sylla et Plautus exclus du sénat: vraie dérision, mais plus pernicieuse encore que ces attentats (1).

LX. Néron voyant, par un tel sénatusconsulte, qu'on lui fait un mérite de chacun de ses crimes, répudie Octavie, sous prétexte de stérilité; ensuite il épouse Poppée. Cette femme long-tems sa concubine, et toute puissante sur son esprit avant et depuis le mariage, suborne un des officiers d'Octavie, qui dépose que sa maîtresse aime un esclave. On choisit pour accusé un Alexandrin de nation, nommé *Eucerus*, habile joueur de flûte, et

Digitized by Google

canere ubiis doctus. Actæ ob id de ancillis quæstiones, et vi tormentorum victis quibusdam, ut falsa adnuerent, plures perstitere sanctitatem dominæ tueri. Movetur tamen primò, civilis discidii specie: domumque Burri, et prædia Plauti, infausta dona, accipit: mox in Campaniam pulsa est, additâ militari custodiâ. Inde crebri questus, nec occulti per vulgum, cui minor sapientia, et ex mediocritate fortunæ, pauciora pericula sunt. His, haud quaquam Nero pœnitentiâ flagitii, conjugem revocavit Octaviam.

LXI. Exin læti Capitolium scandunt, deosque tandem venerantur. Effigies Poppææ proruunt: Octaviæ imagines gestant humeris, spargunt floribus, foroque ac templis statuunt. Itur etiam in principis laudes, expetitur venerantibus. Jamque et palatium multitudine et clamoribus complebant, quum emissi militum globi verberibus et intento ferro turbatos disjecere. Mutataque, quæ per seditionem verterant, et Poppææ honos repositus est. Quæ

Digitized by Google

l'on fait subir la question aux suivantes. Quelques-unes, vaincues par la violence des tourmens, attestent cette fausseté; mais le plus grand nombre soutient constamment l'innocence de la princesse. Cependant elle est d'abord renvoyée comme dans un divorce entre citoyens, et reçoit (présens funestes) la maison de Burrhus avec les terres de Plautus (1). Ensuite on la relègue en Campanie, sous la garde d'une escorte militaire. De là des plaintes réitérées, que le peuple moins politique ne dissimuloit pas, parce que d'ailleurs la médiocrité de sa fortune l'expose à peu de dangers. Néron effrayé, mais non repentant, rappèle Octavie son épouse.

LXI. Alors le peuple, transporté d'allégresse, monte au Capitole, et remercie enfin les dieux; les statues de Poppée sont renversées, on porte sur les épaules les images d'Octavie, et les ornant de fleurs, on les place au forum et dans les temples. On court de même au palais pour louer le prince : on crie qu'il se montre à ses adorateurs. Déja la foule remplissoit les appartemens en jetant des cris de joie, lorsque des soldats détachés contre elle l'écartent à coups de fouets, la menacent de l'épée et la poussent dehors en tumulte. Tout ce que la sédition a renversé est rétabli, et les statues de Poppée sont replacées avec hon-

Digitized by Google

semper odio, tum et metu atrox, ne aut vulgi acrior vis ingrueret, aut Nero inclinatione populi mutaretur, provoluta genibus ejus; « Non » eò loci res suas agi, ut de matrimonio certet (quamquam id sibi vitâ potiùs), sed » vitam ipsam in extremum adductam à clientelis et servitiis Octaviæ, quæ plebis sibi » nomen indiderint, ea in pace ausi, quæ vix » bello evenirent. Arma illa adversùs principem sumpta: ducem tantùm defuisse; qui, » motis rebus, facilè reperiretur. Omitteret » modò Campaniam, et in urbem ipsam pergeret, ad cujus nutum absentis tumultus » cierentur. Quod alioquin suum delictum? » quam cujusquam offensionem? An, quia » veram progeniem penatibus Cæsarum datura sit, malle populum romanum tibicinis egyptii sobolem imperatorio fastigio » induci? Denique, si id rebus conducat, libens, quàm coactus acciret dominam, vel » consuleret securitati justâ ultione. Et modicis remediis, primos motus consedisse; » at si desperent uxorem Neronis fore Octaviam, illi maritum daturos ».

Digitized by Google

neur. La haine toujours violente de cette femme, alors envenimée par la crainte que le peuple ne se porte à d'autres excès, ou n'engage le prince à changer encore, la fait tomber à ses genoux : « Il n'est plus question pour moi, lui » dit-elle, de disputer votre main, quoiqu'elle » me soit plus chère que la vie. C'est ma vie » même qui court le plus grand danger. Les es- » claves et les cliens d'Octavie, sous le nom du » peuple, osent, pendant la paix, ce que la » guerre feroit craindre à peine; ils s'armoient » contre vous-même, il ne leur a manqué » qu'un chef, et il s'en trouve aisément dans le » trouble. Qu'elle quitte seulement la Cam- » panie, qu'elle marche vers Rome, celle » qui, tout absente qu'elle est, suscite à son » gré le tumulte. Cependant quel est mon » crime? quel tort ai-je fait à qui que ce soit? » Parce que j'aurois donné la naissance à un » légitime héritier des Césars, le peuple ro- » main aimè mieux sans doute voir la puis- » sance impériale passer au fils d'un joueur » de flûte égyptien? Subissez le joug d'Octa- » vie, si votre intérêt l'exige, mais de gré » et non de force; ou qu'une juste vengeance » assure votre repos. On a remédié sans effort » au premier trouble; mais s'ils désespèrent » qu'Octavie ait Néron pour époux, ils lui » en donneront un autre (1) ».

Digitized by Google

LXII. Varius sermo, et ad metum atque iram accommodatus, terruit simul audientem, et accendit. Sed parum valebat suspicio in servo, et quæstionibus ancillarum elusa erat. Ergo confessionem alicujus quæri placet, cui rerum quoque novarum crimen adfingeretur. Et visus idoneus maternæ necis patrator, Anicetus, classi apud Misenum, ut memoravi, præfectus, levi post admissum scelus gratiâ, dein graviore odio; quia malorum facinorum ministri quasi exprobrantes adspiciuntur. Igitur accitum eum Cæsar operæ prioris admonet; « Solum incolumitati principis adversùs insidiantem matrem subvenisse: locum haud » minoris gratiæ instare, si conjugem infensam depelleret: nec manu, aut telo opus. » Fateretur Octaviæ adulterium. Occulta quidem ad præsens, sed magna ei præmia, et » secessus amænos promittit; vel, si negavisset, necem intentat ». Ille insitâ vecordiâ, et facilitate priorum flagitiorum, plura etiam quàm jussum erat, fingit, fateturque apud amicos, quos velut consilio adhibuerat princeps. Tum in Sardiniam pellitur, ubi non inops exsilium toleravit et fato obiit.

Digitized by Google

LXII. Ce discours artificieux, propre à susciter la haine et la crainte, enflammant Néron, le pénètre en même tems de frayeur. Mais personne ne croyoit qu'Octavie se fût livrée à un esclave, et la constance des suivantes dans les tourmens avoit dissipé jusqu'au soupçon. Il fut donc convenu de chercher l'aveu de quelqu'un qu'on chargeroit en même tems du crime de rébellion. Anicet, assassin d'Agrippine, commandant, comme je l'ai dit, de la flotte de Misène, parut propre à ce rôle. Son attentat, suivi d'abord de quelque crédit auprès de Néron, le lui avoit fait détester ensuite, parce que les ministres des forfaits semblent des témoins qui les reprochent. L'empereur l'ayant fait venir, lui rappèle le service précédent. « Lui seul a sauvé le prince » des embûches de sa mère; il peut l'obli» ger encore d'une manière non moins im» portante, en le délivrant d'une odieuse épou» se; il n'est pas besoin de s'armer pour y » réussir, il suffit de s'avouer coupable d'a» dultère avec Octavie. Choisis maintenant, » ajoute le prince, entre des récompenses, » secrètes à la vérité, mais très-grandes, dans » une délicieuse retraite, ou la mort ». Anicet, scélérat et par caractère et par habitude, invente encore plus d'atrocités qu'on n'en exige, et fait sa déposition dans un conseil secret de favoris rassemblés par le prince, en-

Digitized by Google

LXIII. At Nero, præfectum in spem sociandæ classis corruptum, et incusatæ paullo antè sterilitatis oblitus, abactos partus conscientiâ libidinum, eaque sibi comperta, edicto memorat: insulâque Pandatariâ Octaviam claudit. Non ália exsul visentium oculos majore misericordiâ adfecit. Meminerant adhuc quidam Agrippinæ, à Tiberio; recentior Juliæ memoria obversabatur, à Claudio pulsæ. Sed illis robur ætatis adfuerat: læta aliqua viderant, et præsentem sævitiam melioris olim fortunæ recordatione allevabant. Huic primus nuptiarum dies loco funeris fuit, deductæ in domum, in quâ nihil nisi luctuosum haberet, erepto per venenum patre, et statim fratre: tum ancilla dominâ validior: et Poppæa non nisi in perniciem uxoris nupta: postremò crimen omni exitio graviûs. Ac puella, vicesimo ætatis annò inter centuriones et milites, præsagio malorum jam vitâ exempta, nondum tamen morte adquiescebat.

suite

Digitized by Google

suite on le relègue en Sardaigne : l'opulence l'y consola de l'exil, et il y mourut tranquille.

LXIII. Cependant Néron annonce par un édit, « qu'Octavie, dans l'espoir de gagner la flotte, en a corrompu le préfet, qu'elle s'est fait avorter pour couvrir ses désordres (il oublioit qu'il s'étoit plaint de sa stérilité quelques jours auparavant), et qu'il vient de vérifier ces faits »; ensuite il la fait enfermer dans l'île de Pandatarie. Jamais la vue d'aucune exilée n'avoit excitée tant de compassion. Quelques-uns se souvenoient d'Agrippine reléguée par Tibère; la mémoire de Julie chassée par Claude, étoit plus récente; mais ces princesses avoient atteint la force de l'âge : elles avoient joui de quelque prospérité, et le souvenir de leur fortune passée tempéroit un peu leurs disgraces : au lieu que le jour des noces d'Octavie fut un jour vraiment funèbre pour elle, puisqu'il la fit entrer dans une maison où elle ne devoit voir que des sujets de larmes : d'abord son père ravi sous ses yeux par le poison, et son frère aussitôt après : ensuite une esclave plus puissante que l'impératrice; de-là, Poppée, qui n'épousoit le prince que pour la perdre; enfin une accusation plus cruelle que tous les supplices. Livrée à l'âge de vingt ans à des centurions et à des soldats, et pressentant ses derniers malheurs, elle avoit

Digitized by Google

LXIV. Paucis dehinc interjectis diebus, mori jubetur quum jam viduam se, et tantùm sororem testaretur, communesque Germanicos et postremò Agrippinæ nomen cieret, quâ incolumi, infelix quidem matrimonium, sed sine exitio pertulisset. Restringitur vinculis, venæque ejus per omnes artus exsolvuntur; et, quia pressus pavore sanguis tardiùs labebatur, præfervidi balnei vapore enecatur. Additurque atrocior sævitia, quòd caput amputatum, latumque in urbem, Poppæa vidit. Dona ob hæc templis decreta: quod ad eum finem memoravimus, ut quicumque casus temporum illorum nobis vel aliis auctoribus noscent, præsumptum habeant, quotiens fugas et cædes jussit princeps, totiens grates deis actas; quæque rerum secundarum olim, tum publicæ cladis insignia fuisse. Neque tamen silebimus, si quod senatusconsultum, adulatione novum (2), aut patientiâ postremum fuit.

Digitized by Google

cessé de vivre, sans jouir du repos que procure la mort.

LXIV. Quelques jours après, elle reçut l'ordre de mourir : elle s'écrioit en vain qu'elle étoit veuve, qu'elle n'étoit que la sœur de Néron, attestant les Germanicus leurs ancêtres communs (1), et même Agrippine, du vivant de laquelle ce mariage, quoique malheureux, n'eût pas causé sa perte. On la charge de liens, on lui ouvre les veines des bras et des pieds; et comme le sang, arrêté par la frayeur, couloit trop lentement, on l'étouffe dans la vapeur d'un bain très-chaud. Par une cruauté plus indigne encore, on lui coupa la tête pour la faire voir à Poppée. Tels sont les faits sur lesquels le sénat ordonna des offrandes dans les temples; ce que je marque ici, afin que tous ceux qui apprendront les malheurs de ces tems, de nous ou de tout autre, sachent, sans que je le répète, qu'on rendit autant d'actions de graces aux dieux, que le prince ordonna d'exils et d'assassinats, et que ce qui étoit autrefois l'indice de quelque prospérité, le fut alors des calamités publiques. Cependant je ne passerai pas sous silence les senatusconsultes, que la flatterie ou un excès de patience ont rendu singuliers.

Digitized by Google

LXV. Eodem anno, libertorum potissimos veneno interfecisse creditus est; Doriphorum, quasi adversatum nuptiis Poppeæ; Pallantem, quòd immensam pecuniam longâ senectâ detineret. Romanus secretis criminationibus incusaverat Senecam, ut C. Pisonis socium, sed validiùs à Senecâ eodem crimine perculsus est. Unde Pisoni timor, et orta insidiarum in Neronem magna moles, sed improspera.

Finis decimi quarti Libri.

Digitized by Google

LXV. On croit que cette même année Néron fit empoisonner les principaux de ses affranchis; Doriphorus, comme ayant traversé le mariage de Poppée, et Pallas, dont la longue vieillesse lui faisoit trop attendre une succession immense. Romain avoit secrètement accusé Sénèque d'être complice de Pison; Sénèque fit tomber avec plus de succès la même accusation sur lui, ce qui donna naissance aux craintes de Pison et à une conjuration violente, mais malheureuse, contre le prince (1).

Fin du quatorzième Livre.

Digitized by Google

NOTES

SUR LE

QUATORZIÈME LIVRE

DES ANNALES

DE TACITE.

Ch. I. *page* 4. (1) *Periculis ejus immixta*). Je sous-entends PERICULIS SUIS. Il me paroît trop dur de lui faire dire cruement qu'elle ne veut prendre aucune part aux périls du prince.

Ch. II. *page* 6. (1) *Immanitatis*). Je ne me rappèle pas d'avoir vu ce mot dans le sens qu'exige le reste de la phrase, et je serois tenté de lire INHUMANITATIS, *id est*, SENSUS ABHORRENTIS A MORIBUS HUMANIS.

Ch. IV. *page* 11. (1) *La mène à Baules*). Il la mène à Baules, maison de campagne qu'il lui assignoit pour sa résidence, pendant que la cour étoit à Baies. On pouvoit aller de l'une à l'autre par terre ou par mer, et la distance étoit peu considérable.

Digitized by Google

CH. VII. *page* 16 *et* 17. (1) *Hactenus adito discrimine, ne auctor dubitaretur. Que l'événement se réduit à ne laisser aucun doute sur l'auteur de l'attentat).* Littéralement : Quelle n'a couru de danger qu'autant qu'il en falloit, pour qu'on ne doutât pas de son auteur.

CH. VII. *page* 16 *et* 17. (2) *Seneca hactenus promptior, respicere Burrhum, ac sciscitari. Sénèque, un peu plus prompt que Burrhus, le regardant, lui demande, etc.).* J'avois traduit dans la première édition : *Sénèque, qui dans toute autre rencontre se hâtoit d'opiner avant Burrhus, etc.* Si j'y change aujourd'hui quelque chose, c'est contre ma conscience ; car je suis toujours dans l'idée que j'avois pris le vrai sens. Mais un critique célèbre assure que c'est *un contre-sens formel* (je copie ses propres termes), et que je devois mettre, *Sénèque seulement se montre plus hardi que son collègue, en ce qu'il lui demande en le regardant, etc.* Avant que je me rende pleinement, je le prie d'observer :

1°. Qu'HACTENUS équivaut souvent à HUC USQUE. SENECA HACTENUS ou HUC USQUE PROMPTIOR. Littéralement : Sénèque, *jusqu'à ce moment*, plus prompt, plus fertile en expédiens. Robert Étienne prétend même que c'est la propre signification d'HACTENUS, et le prouve par plusieurs exemples. Je n'en citerai qu'un déjà bien connu.

HACTENUS ARVORUM CULTUS ET SIDERA CAELI.

Virg. 4e. l. de Géorg.

2°. Que Tacite semble ici faire allusion au trait qu'il a rapporté livre XIII, chapitre V : NISI CAETERIS FAVORE DEFIXIS, SENECA ADMONUISSET, etc.

Digitized by Google

3°. Que l'interrogation de Sénèque, loin d'être un trait de hardiesse, décèle en lui la plus insigne lâcheté. Il n'ose donner son avis, et il impose à son collègue la cruelle nécessité de dire le sien. Conduite bien digne, au reste, du philosophe, qui, peu de jours après, devint presque l'apologiste du parricide.

Nota. Le manuscrit de l'institution et quelques imprimés, au lieu de AC SCISCITARI, portent, AC SI SCISCITARETUR. Dans ce cas, Sénèque restant muet, se contenta de parler des yeux. C'est la leçon qu'a suivie M. d'Alembert.

CH. VII. *page* 18 *et* 19. (3) *Perpetraret Anicetus promissa. Qu'Anicet tienne sa promesse).* L'auteur de l'*Essai sur la vie de Sénèque*, (Paris, 1779). paraphrase ainsi cet endroit : *Je commande à de braves soldats. Si vous avez besoin d'assassins, cherchez-les ailleurs : et que votre Anicet n'achève-t-il ce qu'il vous a promis ?* Mais même en admettant ce commentaire, il me paroît impossible de justifier pleinement les deux instituteurs du prince.

CH. VII. *page* 18 *et* 19. (4) *Scenam ultro criminis parat. Il en prend occasion).* Littéralement : *Prépare de lui-même la scène de l'accusation*, au lieu d'attendre qu'on l'accuse. CRIMEN signifie proprement une accusation, une action à l'occasion de laquelle on est cité en justice. Nous disons en ce sens, *une cause criminelle.*

CH. IX. *page* 23. (1) *Elle fut brûlée sur un lit de table).* Tout le monde sait que les anciens mangeoient sur des lits. Ceux qu'on destinoit aux funérailles des grands, étoient d'une forme différente.

Digitized by Google

Ch. IX. *page* 23. (2) *Ses domestiques lui construisirent dans la suite un tombeau médiocre sur le chemin de Misène).* On montre encore aujourd'hui, dans ce même endroit, un modique tombeau qu'on prétend être celui d'Agrippine; au lieu qu'il n'existe rien du palais du dictateur, qui sans doute étoit magnifique. Ceci rappèle la pensée de Tacite, qui dit, du tombeau d'Othon, qu'il étoit MODICUM ET MANSURUM.

Ch. IX. *Idem.* (3) « *Qu'il me tue, répondit-elle, pourvu qu'il règne* »). S'il est vrai que des Chaldéens aient jamais fait cette prédiction à Agrippine, il est du moins à croire que ce n'est point lorsque, publiquement convaincue de s'être déshonorée par un commerce criminel avec Lepidus, avec Tigellinus et d'autres, et d'avoir conspiré contre la vie de l'empereur son frère, elle fut dépouillée de tout (Caius avoit fait vendre jusqu'à ses meubles) et reléguée dans l'île de Ponce. Le jeune Domitius, dont le père étoit déja mort, devoit jouer alors un bien triste rôle. L'adversité, dit-on, forme les princes; mais celle de Néron ne dura pas assez long-tems.

Ch X. *page* 25. (1) *Burrhus).* Quel peintre que Tacite! Ce n'est point Burrhus qui rassure Néron. Ce rôle convenoit mal à l'austère probité: mais il croit devoir à son prince de lui concilier les troupes dont il lui avoit confié le commandement. Je ferois souvent de semblables observations, si je n'étois convaincu que le lecteur les saisit encore mieux que moi.

Ch. XI. *page* 26. (1) *Donativum et congiarium).* Les gratifications aux soldats étoient nommées DONATIVUM; celles au menu peuple, CONGIARIUM. Ces dernières

Digitized by Google

se faisoient originairement en blé. Depuis on y substitua souvent des pièces monnoyées.

CH. XII. *page* 28 *et* 29. (1) *Quæ adeo sine curâ deûm eveniebant. Mais ces événemens annonçoient si peu l'intention des dieux, que....).* Ceux qui voudroient conclure de ce passage que Tacite ne croyoit pas à la providence, sont forcés de le mettre en contradiction avec lui-même, puisqu'ils lui font dire, liv. I de l'Histoire, chap. III : Que les dieux veillent sur les hommes pour les punir. PROBATUM EST ESSE CURAE DIIS ULTIONEM NOSTRAM. Tacite n'est pas de ces auteurs qui n'ont rien de fixe. Voici son raisonnement : « L'intention de la divinité, » qui peut tout ce qu'elle veut, n'étoit point alors de » détrôner Néron, puisqu'il a continué de régner ».

CH. XIV. *page* 32. (1) *Cùm cænaret).* Ces mots me sont suspects. Il est vrai que les anciens jouoient quelquefois de la harpe pendant leurs repas ; mais Néron ne se bornoit pas là : il vouloit paroître sur un théâtre, *in scenâ*. La sévérité de ses gouverneurs alloit-elle jusqu'à l'empêcher de jouer à sa propre table, en présence d'un petit nombre d'amis ? Il n'y avoit point alors de *grands couverts* où l'on introduisit une foule de spectateurs ; et ils toléroient d'autres excès bien plus répréhensibles. Nous voyons d'ailleurs, par le récit même de Tacite, que Néron joua de la guitarre, non CÙM CÆNARET, mais IN SCENA. Un copiste, au lieu de IN SCENA, aura mis étourdiment IN CÆNA, et un faiseur de glose y aura substitué CÙM CÆNARET. LUDICRUM IN MODUM, *à la façon des ménétriers*, que Tacite ajoute, vient encore à l'appui de ma conjecture ; car la façon des ménétriers n'est pas de jouer de la harpe à leur propre table, mais à celle d'autrui,

Digitized by Google

ou sur un théâtre. Néanmoins, je n'ai rien osé changer, parce qu'aucun manuscrit ne m'y autorise.

Ch. XIV. *page* 35. (2) *La récompense de la part de celui qui peut commander, équivaut à la contrainte).* Peut-être même a-t-elle encore plus d'efficacité; car l'homme se roidit naturellement contre la contrainte; au lieu qu'il se rend tôt ou tard aux attraits de la récompense. C'est, entre les mains des personnes en place, le plus puissant des mobiles pour le bien, pour le mal, et pour les choses indifférentes.

Ch. XV. *page* 34 *et* 35. (1) *Non nobilitas cuiquam. L'âge, la noblesse, les dignités dont on avoit été revêtu, n'empêchèrent personne de se former à l'art des histrions de Rome et de la Grèce).* On peut inférer de ces mots, que nos *théâtres de sociétés* n'auroient pas été du goût de Tacite, sur-tout s'il est vrai qu'on se permet quelquefois d'y jouer des pièces exclues des théâtres publics comme trop licentieuses.

Ch. XV. *page* 34. (2) *Navali stagno).* Cet étang est nommé Navali, parce qu'on y donnoit de tems en tems au peuple romain le spectacle d'un combat naval.

Ch. XV. *page* 37. (3) *Et Burrhus qui le louoit, quoiqu'à regret).* Ces mots forment une image que je ne puis bien rendre. Je le sens à regret. Que de sujets Tacite fourniroit à nos peintres, s'ils vouloient le lire avec attention!

Ch. XV. *page* 36 *et* 37. (4) *Formam principis vocemque deûm vocabulis appellantes. Ils nommoient ceux*

Digitized by Google

des dieux dont l'empereur avoit la voix ou la beauté). Je citerai, livre XVI, chapitre XLVII, une de ces acclamations que Dion nous a conservées.

CH. XVI. *page* 38 *et* 39. (1) *Ore vultuque tristi. Malgré leur morale et leur maintien sévère).* Littéralement : Austères en paroles et de visage. TRISTIS ne signifie pas toujours *triste.* SAPOR TRISTIS, un goût amer ; JUDEX TRISTIS, un juge sévère ; SUPERCILIUM TRISTE, un air ou rogue ou refrogné. C'est souvent aussi le masque dont se voile l'hypocrisie, l'avarice ou l'ambition.

CH. XX. *page* 44. (1) *An justitiam Augurii, et Decurias Equitum.* Je soupçonne qu'il y a quelque faute dans le texte ; du moins est-il certain que je ne l'entends pas, même en lisant comme le veulent quelques commentateurs, AN JUSTITIAM AUGURII DECURIAS EQUITUM ET EGREGIUM JUDICANDI MUNUS EXPLETUROS ? Il seroit trop absurde de supposer que Tacite ignoroit que les décuries des chevaliers n'étoient pas chargées des augures.

CH. XXI. *page* 46 *et* 47. (1) *Nec quemquam Romæ. Pendant les deux cents ans écoulés depuis le triomphe de Mummius).* Je ne puis m'empêcher d'observer que cette phrase que j'ai mise en parenthèse, tant dans le latin que dans le français, me paroît déplacée, et qu'elle seroit bien mieux dans le discours précédent, après IGNAVIA CONTINUARET. Ce ne seroit pas la première transposition qu'on auroit corrigée dans les manuscrits de Tacite. Comment les défenseurs du théâtre pouvoient-ils dire, NEMINEM AD THEATRALES ARTES DEGENERAVISSE, en présence de Néron, QUI NOBILIUM FAMILIARUM POSTEROS EGESTATE VENALES IN SCENAM DEDUXIT ; QUI NOTOS

Digitized by Google

EQUITES ROMANOS OPERAS ARENAE PROMITTERE SUBEGIT ! ch. XIV de ce même livre. Il n'y a pas un semblable inconvénient à prêter cette phrase aux censeurs des spectacles. Comme l'abus étoit récent, et qu'ils tendent à le faire supprimer, ils y opposent ce qui s'étoit fait jusqu'alors. Voici, suivant cette correction, ce qu'on liroit dans le premier discours : « A remonter plus haut, le » peuple s'y tenoit debout, de peur que si on l'y fai» soit asseoir, il ne passât les jours entiers dans la fai» néantise ; et jamais, pendant les deux cents ans écou» lés depuis le triomphe de Mummius, qui introduisit » ce genre de spectacle à Rome, aucun romain de nais» sance illustre ne s'est dégradé jusqu'à monter sur le » théâtre. Qu'on s'en tienne du moins à ce qui s'est pra» tiqué dans les spectacles donnés par les préteurs ». Et dans la réponse des apologistes du théâtre : « Ils mi» rent plus d'aprêt dans leurs jeux. Néanmoins, ce sont » des raisons d'épargne qui ont fait bâtir le théâtre à » demeure ». etc. Ce qui lie mieux à mon gré le raisonnement des uns et des autres. Cependant je ne donne ceci que comme une conjecture sur laquelle je n'insiste pas.

CH. XXI. *page* 46. (2) *Ac ne modica quidem studia plebis exarsere). Id est,* AC NE QUIDEM EXARSERE STUDIA PLEBIS MODICA.

Ainsi la négation ne tombe pas sur MODICA. Le peuple s'intéressoit bien plus au jeu des pantomimes, aux courses des chars, et même aux danses sur la corde, qu'aux déclamations théâtrales. Térence, dans un de ses prologues, se plaint de ses spectateurs qui avoient quitté la représentation d'une de ses comédies pour courir en foule vers un bateleur. Le citoyen, fatigué de ses occu-

Digitized by Google

pations, préféroit ces délassemens à des plaisirs, qui, pour être bien sentis, exigent de l'étude et de la réflexion. C'est peut-être une des causes de la médiocrité dans laquelle est toujours resté le théâtre des Romains.

CH. XXII. *page* 49. (1) *Un coup de foudre interprété tout aussi faussement, accrédita ce bruit*). L'interprétation des foudres passoit pour une science. Elle étoit fort cultivée en Étrurie, et Pline l'ancien nous en a conservé quelques principes.

CH. XXII. *page* 50 *et* 51. (2) *Corpore toto polluisse. Le peuple jugea qu'il n'avoit pu s'y plonger tout entier, sans profaner cette boisson sacrée, et sans violer la sainteté du lieu*). La plupart des fontaines étoient sacrées, et il n'étoit permis de s'y laver que les mains et la bouche. Néron voulut se baigner dans celle-ci, parce qu'elle étoit renommée comme la plus fraîche et la plus saine de l'univers, ou peut-être, QUIA PRAEVALENT ILLICITA, la défense fut-elle une amorce pour lui.

J'ignore si c'est pour paroître se conformer à l'opinion du peuple, ou sincèrement, que Tacite ajoute : SECUTAQUE ANCEPS VALETUDO IRAM DEUM AFFIRMAVIT. La maladie qui lui survint, prouva que les dieux en étoient courroucés.

CH. XXVII. *page* 59. (1) *L'empereur gratifia Pouzzolles.... du surnom de Néronienne*). Je ne sais si elle fut jalouse de conserver ce surnom après la mort du prince.

CH. XXVIII. *page* 60 *et* 61. (1) *Solutumque pœnâ. Et sans taxe*). Tacite nomme ici cette taxe, POENA,

Digitized by Google

panition, parce que l'argent consigné se convertissoit en amende, si l'appelant perdoit sa cause.

Ch. XXXII. *page* 67. (1) *Des femmes agitées de mouvemens convulsifs, annonçoient une ruine prochaine).* Il n'y a nul rapport entre une révélation divine et des mouvemens convulsifs. Néanmoins il s'est trouvé, dans tous les siècles, des fanatiques qui ont eu recours à des contorsions bizarres pour appuyer leurs prétendues prophéties, et des sots qui les ont crues.

Ch. XXXIV. *page* 73. (1) *Jamais ils ne s'étoient rassemblés en si grand nombre).* L'abréviateur de Dion, dit qu'ils étoient au nombre de deux cent mille.

Ch. XXXV. *page* 75. (1) *Qu'ensuite les hommes vivent et subissent l'esclavage).* On sent assez, sans que j'en avertisse, que ces expressions ne doivent pas être prises à la lettre. Mais elles font mieux sentir le contraste qu'il y auroit entr'elle et ses soldats s'ils avoient la lâcheté de survivre à leur ruine et à leur liberté.

Ch. XL. *page* 83. (1) *Valerius Fabianus, son parent, destiné aux premières charges, lui suppose un testament).* Tacite ne dit point si Balbus étoit mort lorsque la fraude fut découverte. Peut-être étoit-il dans un état d'imbécillité, qui ne lui permettoit plus de discerner l'un de l'autre.

Ch. XL. *Idem.* (2) *Antoine étoit d'une audace à n'hésiter sur rien).* C'est ce même Antoine qui joua depuis un si grand rôle dans le soulèvement de Vespasien contre Vitellius.

Digitized by Google

Ch. XLI. *page* 84. (1) *Judicio calumniæ*). Calomnia, en terme de barreau, signifie toutes les fraudes auxquelles on recourt en justice pour obtenir de l'argent.

Ch. XLIV. *page* 90 *et* 91. (1) *Num excubias transiret. Passera-t-il devant la sentinelle*). Les grands de Rome plaçoient des sentinelles, la nuit, à la porte de leur chambre.

Ch. XLIV. *page* 91. (2) *Nulle punition étendue sans quelque injustice particulière que compense l'utilité publique*). Ce raisonnement de Cassius seroit bon, si les lois devoient se former uniquement sur l'utilité du plus fort ou du plus grand nombre. Au reste, l'esclavage étant une violation du droit naturel, doit mener à des conséquences fausses ceux qui le supposent juste.

Ch. XLV. *page* 93. (1) *Du moins ne devoit-on pas avoir la cruauté d'y rien ajouter*). Ainsi la voix de la nature se faisoit entendre à Néron lui-même, lorsque les passions ne la faisoient pas taire.

Ch. XLIX. *page* 96. (1) *Postquam discessionem consul permiserat, pedibus in sententiam ejus ire*). La plupart des sénateurs ne donnoient leurs voix qu'en se rangeant du côté de celui dont ils approuvoient l'avis : Pedibus ibant in ejus sententiam. Les consuls leur permettoient quelquefois de changer d'opinion, lorsque quelqu'un avoit proposé de nouveaux motifs capables de faire une forte impression : Discessionem consul permittebat.

Ch. XLIX. *page* 99. (2) *Aulus Vitellius*). Celui qu'on éleva depuis à l'empire. Il se vantoit, étant empereur, d'avoir souvent contredit Thrasea.

Ch. L.

Digitized by Google

CH. L. *page* 101. (1) *Ensuite la liberté de les avoir les fit oublier).* O Fabricius Veiento, que d'auteurs depuis vous ont eu le même sort!

CH. LI. *page* 100 *et* 101. (1) *Quòd intumescentibus paullatim faucibus, et impedito meatu, spiritum finiebat. Il périssoit faute de respiration).* C'est-à-dire que Burrhus étoit attaqué d'une esquinancie. Mais, comme l'a déja fort bien observé un de nos critiques, les anciens, laissant les termes des différens arts à ceux qui les professoient, y substituoient les définitions, parce qu'elles sont plus à la portée de tout le monde; au lieu que, si l'on ne met quelques bornes à l'usage qui commence à s'introduire, on croira de chacun de nos littérateurs, qu'il est médecin, peintre, géomètre, musicien, pilote, chimiste, etc.

CH. LI. *page* 100 *et* 101. (2) *Adspectum ejus adversatum, sciscitanti:* HACTENUS, *respondisse,* EGO ME BENE HABEO. *Il détourna les yeux pour ne le point voir, et répondit: Fort bien à présent,* ou plus littéralement: *Seulement ainsi).* D'autres lisent: HACTENUS RESPONDISSE: ÉGO ME BENE HABEO. Il répondit seulement: *Je me porte bien.* Il me semble que c'est ôter tout le piquant de cette réponse. Burrhus ne commence à se trouver bien que du moment où il ne voit plus Néron; et, en se détournant avec horreur, il semble lui dire: « Tu viens » de me faire empoisonner, et tu me demandes d'un » air d'amitié, comment je me porte. Va, je crois ne » me bien porter que lorsque je ne te vois plus ». Au reste, je n'en estimerai pas moins ceux qui ne seront pas de mon avis, et peu s'en faut que je n'en change moi-même.

Digitized by Google

CH. LI. *page* 102 *et* 103. (3) *Atque illi pro cognitis moribus fuere. Ils furent ce qu'avoient annoncé leurs mœurs).* Littéralement : *Ils furent suivant les mœurs qu'on leur connoissoit.*

CH. LIII. *page* 105. (1) *Mécénas).* La retraite d'Agrippa, ainsi que celle de Mécénas, comme le remarque ailleurs Tacite, avoit été une espèce de disgrace, FATO POTENTIAE HAUD SEMPITERNAE.

CH. LIII. *page* 107. (2) *Fait valoir au loin de si gros revenus).* Ce n'est pas ce que Sénèque faisoit de mieux ; car c'est ruiner doublement un débiteur, que de lui prêter à intérêt pour subvenir à ce qu'il ne peut payer. Or Sénèque, sous prétexte d'aider les provinces tributaires de l'empire à payer tout ce que son frère, surintendant du fisc, exigeoit d'elles, leur avançoit des sommes considérables à très-gros intérêt. Aussi le regarda-t-on comme une des premières causes de leur soulèvement. Il est peut-être un de ceux que Pline le jeune avoit en vue, lorsqu'il disoit dans son panégyrique de Trajan : NUMQUAM PRINCIPIBUS DEFUERUNT QUI FRONTE GRAVI ET TRISTI SUPERCILIO UTILITATIBUS FISCI CONTUMACITER ADESSENT : « Les princes n'ont jamais manqué de cette espèce » de gens, qui, se parant des dehors de la plus rigoureuse » probité, travaillent impitoyablement à grossir les revenus » du fisc ».

CH. LIV. *page* 109. (1) *Vos amis désormais trop vieux, peuvent à leur tour se livrer au repos).* Je crois que c'est le sens de RESPONDERE QUIETI. La politesse ne permettoit

Digitized by Google

pas à Sénèque de développer plus clairement sa pensée. Néron, trop jeune encore pour gouverner, s'étoit livré au repos, tandis que le poids des affaires tomboit en grande partie sur Sénèque. Sénèque, désormais trop vieux, se propose d'imiter Néron, en se reposant à son tour. RESPONDERE QUIETI est équivalent à IMITARI QUIETEM, ou si l'on veut à REFERRE PAR PARI.

Dans la phrase précédente SUPERESSE TIBI ROBUR signifie littéralement : *Vous avez plus que la force nécessaire.*

CH. LV. *page* 109. (1) *Auguste mon trisaïeul (par les femmes).* Julie, fille d'Auguste, fut mère de la première Agrippine, aïeule de la seconde, et par conséquent bisaïeule de Néron. Si l'on veut compter par l'adoption, Tibère, fils adoptif d'Auguste, fut père de Germanicus par adoption, aïeul de la seconde Agrippine, et bisaïeul de Néron.

CH. LVI. *page* 113. (1) *Ou me regardez-vous comme inférieur à Claude).* Quelques éditions, et le manuscrit de l'institution, portent, PRAEPONIS au lieu de POSTPONIS. Croyez-vous être plus que Vitellius, qui fut trois fois consul, ou que j'aie fait pour vous plus que Claude n'a fait pour lui ?

CH. LVII. *page* 115. (1) *Burrhus).* La modération de Burrhus, faussement interprétée par les courtisans, n'étoit, selon eux, qu'un artifice pour se ménager auprès de toutes les personnes dont le parti pourroit prévaloir un jour.

Digitized by Google

CH. LIX. *page* 121. (1) *Vraie dérision ; mais plus pernicieuse encore que ces attentats*). Parce qu'elle enhardissoit le prince à de nouveaux forfaits. Aussi ne tarda-t-il pas à faire mourir Octavie.

CH. LX. *page* 123. (1) *Cependant.... elle reçoit la maison de Burrhus avec les terres de Plautus*). INFAUSTA DONA. C'est-à-dire, dons de mauvais augure, parce que tous les deux venoient de périr, l'un, à ce qu'on croit, par le poison, l'autre par un assassinat.

CH. LXI. *page* 125. (1) *Mais s'ils désespèrent qu'Octavie ait Néron pour époux, ils lui en donneront un autre*). Néron avoit été adopté et appelé à l'empire par Claude, en considération de son mariage avec Octavie, fille de ce prince. Faire passer Octavie dans une autre maison, c'étoit presque y transporter les droits à l'empire.

CH. LXIV. *page* 131. (1) *Les Germanicus, leurs ancêtres communs*). Octavie étoit nièce de Germanicus et petite-fille de Drusus le Germanique. Néron étoit petit-fils de Germanicus et arrière petit-fils de Drusus le Germanique. De plus, l'un et l'autre étoient censés enfans de l'empereur Claude, qui prenoit aussi le surnom de Germanicus.

CH. LXIV. *page* 130. (2) *Adulatione novum, aut patientiâ postremum*). Littéralement : *Nouveau en flatterie, ou hors de bornes en patience.*

CH. LXV. *page* 133. (1) *Ce qui donna naissance aux craintes de Pison et à une conjuration violente, mais malheureuse contre le prince*). Ces mots semblent faire

Digitized by Google

entendre que Pison fut accusé auprès de l'empereur par Romain, et peut-être même par Sénèque, avant que la conjuration, dont nous parlerons dans le livre suivant, eût été formée. Un fait de cette importance exigeoit, ce me semble, un peu plus de détail. J'en conclurois presque qu'il se trouve ici quelque lacune.

Fin des Notes du quatorzième Livre.

Digitized by Google

ANNALES

C. CORNELII

TACITI.

LIBER DECIMUS QUINTUS.

I. INTEREA rex Parthorum Vologeses, cognitis Corbulonis rebus, regemque alienigenam Tigranen Armeniæ impositum, simul, fratre Tiridate pulso : spretum Arsacidarum fastigium ire ultum volens, magnitudine rursùm romanâ, et continui fœderis reverentiâ, diversas ad curas trahebatur : cunctator ingenio, et defectione Hircanorum, gentis validæ, multisque ex eo bellis inligatus. Atque illum ambiguum novus insuper nuncius contumeliæ exstimulat, quippe egressus Arme-

Digitized by Google

ANNALES

DE

TACITE.

LIVRE QUINZIÈME.

I. CEPENDANT Vologèse, roi des Parthes, ayant appris les succès de Corbulon, et le renversement de Tiridate du trône d'Arménie pour y substituer Tigranes, prince étranger, auroit souhaité de venger l'honneur des Arsacides; mais la grandeur des Romains et les égards dus à une alliance observée si longtems, le livroient à d'autres soins. Lent de son naturel, il étoit retenu d'ailleurs par la révolte de l'Hyrcanie, et par les différentes guerres que cette nation puissante lui avoit suscitées. Il balançoit, lorsque le récit d'un nouvel affront vient encore l'animer. Tigranes, ne se contentant pas de l'Arménie, avoit ravagé

Digitized by Google

niâ Tigranes, Adiabenos, conterminam nationem, latiùs ac diutiùs, quàm per latrocinia, vastaverat: idque primores gentium ægrè tolerabant: « eò contemptionis descensum, ut » ne duce quidem romano incursarentur, sed » temeritate obsidis, tot per annos inter man» cipia habiti ». Accendebat dolorem eorum Monobazus, quem penes Adiabenum regimen, « quod præsidium, aut unde peteret, rogi» tans. Jam de Armeniâ concessum; et pro» ximâ trahi, nisi defendant Parthi: leviùs » servitium apud Romanos deditis, quàm cap» tis esse ». Tiridates quoque regni profugus per silentium haud modicè querendo (2), gravior erat. « Non enim ignaviâ magna imperia » contineri: virorum armorumque faciendum » certamen. Id in summâ fortunâ æquius, » quod validius. Et sua retinere privatæ » domûs: de alienis certare regiam laudem » esse ».

II. Igitur commotus his Vologeses concilium vocat, et proximum sibi Tiridaten constituit, atque ita orditur: « Hunc ego, eodem

Digitized by Google

l'Adiabène, contrée limitrophe. L'insulte, étendue au loin, avoit duré trop pour être regardée comme une simple excursion : les princes des nations en étoient indignés. « Nous » sommes tellement tombés dans le mépris, » disoient-ils, que ce n'est plus un général » romain, mais un otage, confondu tant d'an- » nées dans la foule des esclaves, dont la té- » mérité dévaste nos provinces ». Monobaze, gouverneur de l'Adiabène (1), enflammoit leur ressentiment. « Quel secours implorerai- » je, demandoit-il, et de quel côté ? l'Armé- » nie est cédée : les provinces voisines vont » nous être arrachées, si les Parthes ne les » défendent. Rome traite moins mal les peu- » ples qui se rendent, que ceux qu'elle sou- » met ». Le silence de Tiridate, chassé de ses états, étoit encore plus énergique (2); il sembloit faire entendre que ce n'est point par une molle inaction, mais par les armes et les combats que se conservent les grands empires. « La force entre souverains, décide » du droit (3). Défendre ses possessions, sied » aux particuliers : disputer celles d'autrui, » fait la gloire des rois ».

II. Vologèse ému convoque son conseil, place Tiridate immédiatement après lui, et parle ainsi : « Ce prince né du même père » que moi, m'ayant cédé la souveraineté par

Digitized by Google

» mecum patre genitum, quum mihi, per » ætatem, summo nomine concessisset, in » possessionem Armeniæ deduxi, qui tertius » potentiæ gradus habetur : nam Medos Pa- » corus ante ceperat: Videbarque (1), contra » vetera fratrum odia et certamina, familiæ » nostræ penates ritè composuisse : prohibent » Romani, et pacem ipsis nunquam prosperè » lacessitam, nunc quoque in exitium suum » abrumpunt. Non ibo inficias: æquitate quàm » sanguine, causâ quàm armis, retinere parta » majoribus malueram : si cunctatione deli- » qui, virtute corrigam. Vestra quidem vis » et gloria in integro est, additâ modestiæ » famâ; quæ neque summis mortalium sper- » nenda est, et à diis æstimatur ». Simul diademate caput Tiridatis evinxit; promptam equitum manum, quæ regem ex more sectatur, Monesi, nobili viro, tradidit, adjectis Adiabenorum auxiliis : mandavitque Tigranen Armeniâ exturbari, dum ipse, positis adversùs Hyrcanos discordiis, vires intimas, molemque belli ciet, provinciis romanis minitans.

Digitized by Google

» égard à mon âge, je l'ai conduit au trône » d'Arménie qu'on regarde comme la troi- » sième puissance de l'empire : la seconde » qui est la Médie, étoit déja occupée par » Pacorus. Ainsi, graces à mes soins, toute » notre famille, à l'abri de la haine trop » ordinaire de toute antiquité entre des frè- » res, paroissoit solidement établie. Les Ro- » mains y mettent obstacle ; cette paix qu'ils » n'ont jamais troublée impunément, ils la » rompent encore aujourd'hui pour leur mal- » heur. Je l'avouerai ; jaloux de devoir la » conservation de ce qu'ont acquis mes an- » cêtres à l'équité plutôt qu'à la force, j'ai » voulu terminer le différent par voie de » discussion, au lieu de recourir aux armes. » Si ce délai est une faute, mon courage » la réparera : au reste, loin que votre » gloire ou votre puissance en aient souf- » fert, nous avons donné lieu de vanter no- » tre modération, vertu qui n'est point à mé- » priser des souverains même, et que les » dieux estiment ». En disant ces mots, il ceint Tiridate du diadême, confie à Monèses, guerrier d'une naissance illustre, la cavalerie légère qui suit ordinairement le roi, y joint les troupes auxiliaires des Adiabènes, et com- mande de chasser Tigranes d'Arménie, en attendant que rassemblant les forces de ses états, après avoir pacifié l'Hyrcanie, il fasse

Digitized by Google

III Quæ ubi Corbuloni certis nunciis audita sunt, legiones duas cum Verulano Severo, et Vettio Bolano, subsidium Tigrani mittit, occulto præcepto, compositiùs cuncta, quàm festinantiùs agerent : quippè bellum habere, quàm gerere malebat. Scripseratque Cæsari, proprio duce opus esse, qui Armeniam defenderet : Syriam, ingruente Vologese, acriore in discrimine esse. Atque interim reliquas legiones pro ripâ Euphratis locat : tumultuariam provincialium manum armat : hostiles ingressus præsidiis intercipit. Et quia egena aquarum regio est, castella fontibus imposita : quosdam rivos congestu arenæ abdidit.

IV. Ea dum à Corbulone tuendæ Syriæ parantur, acto raptim agmine Moneses, ut famam sui præiret, non ideo nescium aut incautum Tigranen offendit. Occupaverat Tigranocerta, urbem copiâ defensorum et magnitudine mœnium validam. Ad hæc Nicepho-

Digitized by Google

tomber lui-même tout le poids de la guerre sur les provinces romaines.

III. Corbulon, en ayant reçu des avis certains, dépêche, au secours de Tigranes, deux légions sous la conduite de Verulanus Severus et de Vettius Bolanus, et leur recommande en secret d'agir avec plus de circonspection que de promptitude; il aimoit mieux se tenir sur la défensive que d'attaquer, et même il avoit écrit à l'empereur, que l'Arménie avoit besoin d'un général chargé spécialement de sa défense, parce qu'en cas d'une irruption de la part de Vologèse, la Syrie courroit un plus grand danger. Dans l'intervalle, il poste les autres légions le long de l'Euphrate, arme des levées ramassées à la hâte dans la province, dispose des troupes sur les passages de l'ennemi, et comme ce pays a très-peu d'eau, il construit des forts pour s'assurer des fontaines, et fait cacher plusieurs ruisseaux sous des monceaux de sable.

IV. Pendant ces préparatifs de Corbulon pour la sûreté de la Syrie, Monèses, malgré la promptitude avec laquelle il tâche de devancer le bruit de sa marche, ne surprend pas Tigranes qui avoit eu la précaution de se jeter dans Tigranocerte, place très-forte par la multitude de ses défenseurs et la hauteur de

Digitized by Google

rius, amnis haud spernendâ latitudine, partem murorum ambit : et ducta ingens fossa, quâ fluvio diffidebatur. Inerantque milites, et provisi ante commeatus : quorum subvectu pauci avidiùs progressi, et repentinis hostibus circumventi, irâ magis, quàm metu, cæteros accenderant. Sed Partho ad exequendas obsidiones nulla cominùs audacia : raris sagittis, neque clausos exterret, et semet frustratur. Adiabeni, quum promovere scalas et machinamenta inciperent, facilè detrusi, mox erumpentibus nostris cæduntur.

V. Corbulo tamen, quamvis secundis rebus suis, moderandum fortunæ ratus, misit ad Vologesen, qui expostularent « vim provinciæ » inlatam : socium amicumque regem, co» hortes romanas circumsideri : omitteret po» tiùs obsidionem, aut se quoque in agro hos» tili castra positurum ». Casperius centurio, in eam legationem delectus, apud oppidum Nisibin, septem et triginta millibus passuum à Tigranocertâ distantem, adiit regem, et

Digitized by Google

ses murs. D'ailleurs le Nicephorius, fleuve d'une largeur immense en baigne une partie, et le reste est environné d'un canal large et profond. Plusieurs de nos soldats s'y trouvoient avec beaucoup de provisions; quelques-uns, emportés trop loin par leur ardeur à en faire voiturer encore, furent envelopés tout-à-coup; mais cet accident, loin d'effrayer les autres, les animoit à la vengeance. Le Parthe au contraire manque totalement de courage, lorsqu'il faut attaquer de près dans un siège : quelques flèches lancées au hasard, n'effrayant pas des gens garantis par leurs murs, il n'y devient qu'un spectateur inutile. Les Adiabènes commençoient à peine à faire transporter des échelles et des machines, lorsqu'ils furent repoussés, puis taillés en pièces dans une sortie de nos troupes.

V. Malgré ces succès, Corbulon, persuadé que l'on doit se modérer dans la prospérité, adresse ses plaintes au roi des Parthes. « On » a fait irruption dans sa province : un roi l'al- » lié, l'ami de Rome, et les cohortes romai- » nes sont assiégés. Si on ne lève promp- » tement le siège, il va lui-même établir » son camp sur les terres ennemies ». Le centurion Casperius, choisi pour cette députation, joignant le roi dans Nisibe, ville à trente-sept milles de Tigranocerte, expose fièrement

Digitized by Google

mandata ferociter edidit. Vologesi vetus et penitùs infixum erat, arma romana vitandi : nec præsentia prosperè fluebant : inritum obsidium : tutus manu et copiis Tigranes : fugati, qui expugnationem sumpserant : missæ in Armeniam legiones; et aliæ pro Syriâ, paratæ ultro inrumpere : sibi imbecillum equitem pabuli inopiâ : nam exorta vis locustarum ambederat quidquid herbidum, aut frondosum. Igitur, metu abstruso, mitiora obtendens, missurum ad imperatorem romanum legatos, super petendâ Armeniâ, et firmandâ pace, respondet. Monesen omittere Tigranocerta jubet; ipse retro concedit.

VI. Hæc plures, ut formidine regis, et Corbulonis minis patrata magnificè extollebant. Alii occultè pepigisse interpretabantur ; ut omisso utrimque bello, et abeunte Vologese, Tigranes quoque Armeniâ abscederet. « Cur » enim exercitum romanum à Tigranocertis » deductum? cur deserta per otium, quæ » bello defenderant? An meliùs hibernavisse

ses

Digitized by Google

ses ordres. Vologèse avoit résolu depuis longtems, au fond de son cœur, d'éviter la guerre avec Rome, et la tentative présente réussissoit mal. En vain s'obstinoit-on au siège; des provisions et des troupes nombreuses garantissoient Tigranes : ceux qui s'étoient chargés de forcer la ville, avoient fui : des légions s'avançoient en Arménie, d'autres, le long de la Syrie, se tenoient prêtes à fondre sur ses propres états; la disette des fourrages affoiblissoit sa cavalerie; une nuée de sauterelles, venue tout-à-coup, n'avoit laissé ni herbes ni feuilles. Dissimulant néanmoins ses craintes, et feignant de se radoucir, il répondit qu'il enverroit une ambassade à l'empereur de Rome pour lui demander l'Arménie et confirmer la paix, expédia l'ordre à Monèse de quitter Tigranocerte, et recula lui-même.

VI. Le plus grand nombre attribuant cette retraite du roi à sa frayeur et aux menaces de Corbulon, en parloit comme de l'événement le plus glorieux pour nous. D'autres conjecturoient qu'on étoit convenu secrètement que la guerre cesseroit de part et d'autre, et que Tigranes sortiroit d'Arménie en même tems que Vologèse : « Car enfin, pourquoi retirer » l'armée romaine de Tigranocerte? par quelle » raison abandonner, dans l'absence de l'en» nemi, ce qu'on avoit défendu contre lui?

Digitized by Google

» in extremâ Cappadociâ, raptim erectis tu-
» guriis, quàm in sede regni modo retenti?
» dilata prorsus arma, ut Vologeses cum alio,
» quàm cum Corbulone, certaret : Corbulo
» meritæ tot per annos gloriæ non ultra pe-
» riculum faceret ». Nam, ut retuli, pro-
prium ducem tuendæ Armeniæ poposcerat, et
adventare Cæsennius Pætus audiebatur : jam-
que aderat, copiis ita divisis, ut quarta et duo-
decima legiones, additâ quintâ, quæ recens è
Mœsis excita erat, simul Pontica, et Galata-
rum Cappadocumque auxilia Pæto obedirent :
tertia et sexta et decima legiones, priorque
Syriæ miles, apud Corbulonem manerent.
Cætera ex rerum usu sociarent, partirenturve.
Sed neque Corbulo æmuli patiens; et Pætus,
cui satis ad gloriam erat, si proximus habe-
retur, despiciebat gesta, nihil cædis aut præ-
dæ, usurpatas nomine tenus urbium expug-
nationes dictitans : « se tributa ac leges, et,
» pro umbrâ regis, romanum jus victis im-
» positurum ».

Digitized by Google

» Étoit-il plus commode de passer l'hiver à » l'extrémité de la Cappadoce, sous des tentes » construites à la hâte, que dans la capitale » d'un royaume qu'on venoit de conserver ? » La guerre n'étoit donc que différée, Volo- » gèse vouloit combattre un autre chef, et » Corbulon ne plus risquer une gloire bien » méritée pendant tant d'années ». En effet ce dernier avoit demandé, comme je l'ai dit, un général particulier pour l'Arménie, et l'on annonçoit déja l'arrivée prochaine de Cesennius Petus. Voici comment les troupes furent partagées dés qu'il parut. Petus eut la quatrième et la douzième légion, auxquelles on joignit la cinquième tirée nouvellement de Mésie avec les auxiliaires de Pont, de Galatie et de Cappadoce. Corbulon garda la troisième, la sixième, la dixième légion, et l'ancien soldat de Syrie. Leurs ordres portoient de plus d'unir ou de diviser entr'eux tout le reste suivant les conjonctures. Mais Corbulon ne souffroit point d'émule ; et Petus, que le premier rang après Corbulon eût assez honoré, dédaignant les exploits de ce général, les réduisoit à quelques prises simulées de villes, sans butin ni sang répandu. « Pour lui, il alloit im- » poser des tributs et des lois aux vaincus, » et substituer à un fantôme de roi tous les » droits de la puissance romaine ».

Digitized by Google

VII. Sub idem tempus, legati Vologesis, quos ad principem missos memoravi, revertêre inriti : bellumque propalàm sumptum à Parthis : nec Pætus detrectavit, sed duabus legionibus, quarum quartam Funisulanus Vettonianus eo in tempore, duodecimam Calavius Sabinus regebant, Armeniam intrat, tristi omine. Nam in transgressu Euphratis, quem ponte transmittebat, nullâ palam causâ, turbatus equus, qui consularia insignia gestabat, retro evasit; hostiaque, quæ muniebantur hibernaculis adsistens, semifacta opera fugâ perrupit, seque vallo extulit : et pila militum arsere, magis insigni prodigio, quia Parthus hostis missilibus telis decertat.

VIII. Ceterùm Pætus, spretis ominibus, necdùm satis firmatis hibernaculis, nullo rei frumentariæ provisu, rapit exercitum trans montem Taurum, « reciperandis, ut ferebat, » Tigranocertis, vastandisque regionibus, » quas Corbulo integras omisisset ». Et capta quædam castella, gloriæque et prædæ nonnihil partum, si aut gloriam cum modo, aut prædam cum curâ habuisset. Longinquis iti-

Digitized by Google

VII. Vers ce même tems, les ambassadeurs envoyés, comme je l'ai dit, par Vologèse à Rome, en revinrent sans avoir rien obtenu. Alors les Parthes entreprennent ouvertement la guerre, et Petus ne s'y refuse pas. Il emmène deux légions, la quatrième commandée par Funisulanus Vettonianus, et la douzième par Calavius Sabinus, et pénètre en Arménie sous de malheureux auspices : car le cheval chargé des ornemens consulaires, s'effrayant sans cause apparente, recula au passage du pont sur l'Euphrate. Dans les quartiers d'hiver qu'on préparoit, une victime forçant la palissade à demi-faite, se sauva hors des retranchemens, et des flammes sortirent des javelots de nos soldats (1) : prodige d'autant plus remarquable, que les Parthes emploient cette sorte d'arme.

VIII. Mais Petus, qui méprisoit ces présages, n'achève pas même de fortifier les quartiers d'hiver; et négligeant de se pourvoir de blé, il transporte à la hâte son armée par-delà le mont Taurus, « afin, disoit-il, de » reprendre Tigranocerte, et de ravager des » pays d'où Corbulon n'avoit rien enlevé ». Il força quelques châteaux, et il se seroit acquis assez de gloire et de butin, s'il avoit su ne pas s'enivrer de sa gloire et conserver son butin; mais, après avoir traversé d'immenses

Digitized by Google

neribus percursando quæ obtineri nequibant, corrupto qui captus erat commeatu, et instante jam hieme, reduxit exercitum, composuitque ad Cæsarem litteras, quasi confecto bello, verbis magnificis, rerum vacuas.

IX. Interim Corbulo numquam neglectam Euphratis ripam crebrioribus præsidiis insedit : et, ne ponti injiciendo impedimentum hostiles turmæ adferrent (jam enim subjectis campis magnâ specie volitabant), naves magnitudine præstantes, et connexas trabibus, ac turribus auctas, agit per amnem, catapultisque et balistis proturbat Barbaros, in quos saxa et hastæ longiùs permeabant, quàm ut contrario sagittarum jactu adæquarentur. Dein pons continuatus; collesque adversi per socias cohortes, post legionum castris occupantur, tantâ celeritate et ostentatione virium, ut Parthi, omisso paratu invadendæ Syriæ, spem omnem in Armeniam verterent.

Digitized by Google

contrées qu'il ne pouvoit garder, et laissé gâter les vivres qu'il avoit pris, il ramena son armée aux approches de l'hiver; ensuite, sans articuler de faits, il écrivit à l'empereur en termes aussi pompeux que s'il eût fini la guerre.

IX. Dans l'intervalle, Corbulon dispose de nouveaux corps-de-garde entre ceux qu'il n'avoit jamais négligé de poster le long de l'Euphrate, et de peur que les escadrons ennemis, qu'on voyoit déja voltiger avec un appareil menaçant sur les plaines opposées, ne l'empêchent de construire un pont, il fait avancer le long du fleuve de très-grands navires liés ensemble par des poutres, et surmontés de tours armées de balistes et de catapultes. Les pierres et les javelots qu'elles lançoient, retinrent les Parthes à une distance d'où leurs traits n'étoient plus à craindre. Ainsi le pont fut continué; les cohortes alliées s'emparèrent des collines qui commandoient la rive opposée, et nos légions y transportèrent leur camp. Le tout s'exécuta si promptement, et marquoit une telle supériorité de forces, que le Parthe, renonçant aux projets concertés contre la Syrie, tourna toutes ses espérances vers l'Arménie.

Digitized by Google

X. Ibi Pætus, imminentium nescius, quintam legionem procul in Ponto habebat; reliquas promiscuis militum commeatibus infirmaverat; donec, adventare Vologesen magno et infenso agmine, auditum. Accitur legio duodecima, et, unde famam aucti exercitûs speraverat, prodita infrequentia : quâ tamen retineri castra, et eludi Parthus tractu belli poterat, si Pæto aut in suis, aut in alienis consiliis constantia fuisset. Verùm ubi à viris militaribus adversùs urgentes casus firmatus erat, rursus, ne alienæ sententiæ indigens videretur, in diversa ac deteriora transibat. Et tunc relictis hibernis, « non fossam neque » vallum sibi, sed corpora et arma in hostem » data » clamitans, duxit legiones, quasi prœlio certaturus. Deinde, amisso centurione et paucis militibus, quos visendis hostium copiis præmiserat, trepidus remeavit. Et quia minùs acriter Vologeses institerat, vanâ rursus fiduciâ, tria millia delecti peditis proximo Tauri jugo imposuit, quò transitum regis arcerent. Alares quoque Pannonios, robur equitatûs, in

Digitized by Google

X. Petus, ignorant le sort qui l'y menaçoit, tenoit la cinquième légion au loin dans le Pont, et affoiblissoit les autres par des congés accordés sans discrétion; lorsqu'on apprit que Vologèse fondoit en ennemi sur le royaume avec une armée nombreuse. Alors notre général fit venir la douzième légion, se flattant qu'on vanteroit beaucoup cette augmentation de ses forces. On en remarqua mieux au contraire combien il lui manquoit de soldats. Il en avoit assez néanmoins pour conserver son camp et pour éluder les efforts du Parthe en temporisant, s'il avoit suivi constamment son propre avis, ou celui des autres. Mais sitôt que des officiers expérimentés l'avoient tiré d'un péril urgent, la crainte de paroître avoir besoin de conseils le jetoit à l'opposite vers le plus mauvais parti. Dans la conjoncture présente il quitte ses quartiers d'hiver en criant: « qu'il ne lui faut contre l'ennemi ni retran» chement ni palissade, puisqu'il a des hommes » et des armes », et conduit ses légions comme s'il alloit combattre. Ensuite un centurion et quelques soldats envoyés à la découverte, ayant été tués, il revient tout tremblant. Mais comme Vologèse ne l'avoit pas poursuivi bien vivement, il se ranime d'une vaine confiance, poste trois mille fantassins d'élite sur la dernière colline du mont Taurus, afin d'en fermer le passage au roi, assigne une partie de

Digitized by Google

parte campi locat. Conjunx ac filius castello, cui Arsamosata nomen est, abditi, datâ in præsidium cohorte, ac disperso milite, qui in uno habitus, vagum hostem promptiùs sustentavisset : et ægrè compulsum ferunt, ut instantem Corbuloni fateretur (1) : nec à Corbulone properatum, quò, gliscentibus periculis, etiam subsidii laus augeretur. Expediri tamen itineri singula millia ex tribus legionibus, et alarios octingentos, parem numerum è cohortibus jussit.

XI. At Vologeses quamvis obsessa à Pæto itinera hinc peditatu, inde equite accepisset; nihil mutato consilio, sed vi, ac minis alares exterruit, legionarios obtrivit, uno tantùm centurione Tarquitio Crescente turrim, in quâ præsidium agitabat, defendere auso, factâ sæpiùs eruptione, et cæsis, qui Barbarorum propiùs suggrediebantur, donec ignium jactu circumveniretur : peditum si quis integer, longinqua et avia; vulnerati, castra repetivere : virtutem regis, sævitiam et copias gentium, cuncta metu extollentes, facili credulitate eo-

Digitized by Google

la plaine aux Pannoniens ses meilleurs cavaliers, et cache son fils et sa femme dans un château nommé Arsamosata, sous la garde d'une cohorte; dispersant ainsi ses forces, qui, réunies ensemble, eussent soutenu les attaques d'un ennemi mal en ordre. On assure qu'il lui en coûta beaucoup de faire alors à Corbulon l'aveu de son embarras. Corbulon, de son côté, ne se pressa point, laissant croître le péril afin de l'en délivrer avec plus de gloire. Il commanda néanmoins à mille hommes tirés de chaque légion, à huit cents cavaliers, et à un pareil nombre choisi dans les cohortes, de se préparer au départ (2).

XI. Quoique Vologèse eût appris que d'un côté la cavalerie de Petus, et l'infanterie, de l'autre, lui fermoient le passage, il ne dérangea rien de son plan; mais il effraya la cavalerie par ses attaques et ses menaces, et écrasa les légionnaires. Une tour unique fut défendue par le centurion Tarquitius Crescens, qui osa faire de fréquentes sorties avec sa garnison, tua ceux des Barbares qui s'approchoient, et périt enfin au milieu des feux lancés de toutes parts. Ceux de nos fantassins qui fuyoient sains et saufs, s'enfoncèrent au loin dans des déserts, et les blessés revinrent au camp, exagérant tout, entr'autres, la valeur du roi, la férocité, le nombre des nations soumises à ses

Digitized by Google

rum, qui eadem pavebant. Ne dux quidem obniti adversis, sed cuncta militiæ munia deseruerat, missis iterum ad Corbulonem precibus, « veniret properè, signa et aquilas, » et nomen reliquum infelicis exercitûs tuere- » tur : se fidem interim, donec vita suppe- » ditet, retenturos ».

XII. Ille interritus, et parte copiarum apud Syriam relictâ, ut munimenta Euphrati imposita retinerentur; quà proximum, et commeatibus non egenum, regionem Comagenam, exin Cappadociam, inde Armenios petivit. Comitabantur exercitum, præter alia sueta bello, magna vis camelorum, onusta frumenti, ut simul hostem famemque depelleret. Primum è perculsis Pactium, primipili centurionem, obvium habuit, dein plerosque militum : quos diversas fugæ causas obtendentes, « redire ad » signa, et clementiam Pæti experiri mone- » bat, se nisi victoribus mitem esse (1) ». Simul suas legiones adire, hortari, priorum admonere, novam gloriam ostendere; « non vi- » cos aut oppida Armeniorum, sed castra ro-

Digitized by Google

ordres, et ils se firent aisément croire à des gens intimidés comme eux. Le général lui-même, cédant sans résistance à l'adversité, avoit renoncé à toutes les fonctions militaires. Il renvoya conjurer Corbulon de venir au plutôt « pour sauver les drapeaux, les aigles » et le nom presque éteint d'une armée mal- » heureuse, qui, en l'attendant, resteroit fi- » delle jusqu'au dernier soupir ».

XII. Corbulon, toujours intrépide, laisse une partie des troupes à la défense des forts le long de l'Euphrate, et s'avance jusqu'en Arménie par la Comagène et la Cappadoce, route bien pourvue de vivres et la plus courte. Son armée, outre l'attirail ordinaire, emmenoit une grande quantité de chameaux chargés de blé, pour n'avoir à craindre ni la famine ni l'ennemi. Le primipilaire Pactius fut le premier des fuyards qu'on rencontra; beaucoup de soldats se présentèrent ensuite, cherchant à s'excuser sous divers prétextes. « Retournez à » vos drapeaux, leur dit Corbulon, tâchez » de fléchir Petus; quant à moi, je n'use de » clémence qu'envers des vainqueurs ». Ensuite, s'adressant à ses légions, il les exhorte, rappèle leurs anciens exploits, et leur faisant envisager une gloire nouvelle : « Les bourgs » et les villes d'Arménie ne sont plus le prix » de vos fatigues, leur disoit-il; c'est un camp

Digitized by Google

» mana, duasque in iis legiones pretium la-
» boris peti. Si singulis manipularibus præcipua
» servati civis corona, imperatoriâ manu tri-
» bueretur; quod illud et quantum decus,
» ubi par eorum numerus adipisceretur, qui
» attulissent salutem, et qui accepissent (2) »?
His atque talibus in commune alacres (et erant
quos pericula fratrum, aut propinquorum pro-
priis stimulis incenderent), continuum diu
noctuque iter properabant.

XIII. Eòque intentiùs Vologeses premere
obsessos, modò vallum legionum, modò cas-
tellum, quo imbellis ætas defendebatur, ad-
pugnare, propiùs incedens, quàm mos Par-
this, si eâ temeritate hostem in prœlium eli-
ceret. At illi vix contuberniis extracti: nec
aliud quàm munimenta propugnabant: pars
jussu ducis, et alii propriâ ignaviâ, ut Corbu-
lonem operientes, « ac si vis ingrueret, pro-
» visis exemplis Caudinæ ac Numantinæ cla-
» dis: neque eamdem vim Samnitibus, Italico
» populo, aut Pœnis romani imperii æmulis.

Digitized by Google

» romain, ce sont deux légions assiégées. Si » la couronne civique est la plus honorable » de toutes celles qu'un soldat peut recevoir » de la main de son général, quelle gloire » pour une armée composée d'autant de soldats « qu'elle aura sauvé de citoyens »! Animés tous en commun par ces discours, et plusieurs en particulier par le danger d'un frère ou d'un parent, ils continuèrent leur marche nuit et jour.

XIII. C'est ce qui redoubloit l'activité de Vologèse contre les assiégés; il attaque tantôt les lignes du camp, tantôt le château dans lequel on gardoit les vieillards, les femmes et les enfans, s'approchant beaucoup plus qu'il n'est ordinaire aux Parthes, et même jusqu'à la témérité, en vue d'engager une action; mais les Romains s'arrachoient à peine de leurs tentes, et se contentoient d'en garder les retranchemens; les uns parce que le général défendoit de tenter au-delà; les autres par leur propre lâcheté. « Ils attendoient Corbu- » lon, et en cas que l'ennemi prévalût, les » exemples des fourches Caudines et de Nu- » mance y pourvoiroient. Jamais ni les Sam- » nites ni les peuples d'Italie, ni les Cartha- » ginois, ces émules du peuple romain, n'a-

Digitized by Google

» Validam quoque et laudatam antiquitatem,
» quotiens fortuna contrà daret, saluti consu-
» luisse ». Quâ desperatione exercitûs dux subactus, primas tamen litteras ad Vologesen, non supplices, sed in modum querentis composuit, « quòd pro Armenis semper romanæ
» ditionis, aut subjectis regi, quem imperator delegisset, hostilia faceret : pacem ex
» æquo utilem : nec præsentia tantùm spectaret : ipsum adversùs duas legiones, totis
» regni viribus advenisse : at Romanis orbem
» terrarum reliquum, quo bellum juvarent ».

XIV. Ad ea Vologeses, nihil pro causâ, sed « operiendos sibi fratres, Pacorum ac
» Tiridaten, rescripsit; illum locum tempus-
» que consilio destinatum, quo de Armeniâ
» cernerent : adjecisse deos dignum Arsaci-
» darum, simul et de legionibus romanis sta-
» tuerent ». Missi post à Pæto nuntii, et regis colloquium petitum, qui Vasacen, præfectum equitatûs, ire jussit. Tum Pætus, Lucullos, Pompeïos, et si qua Cæsares obti-

» voient

Digitized by Google

» voient été si formidables que les Parthes. » Cette antiquité si valeureuse et tant vantée » pensoit ainsi qu'eux à sa sûreté, chaque fois » que la fortune lui tournoit le dos ». Ce désespoir de l'armée pousse à bout Petus; néanmoins il adresse une première lettre à Vologèse, non en suppliant, mais par forme de plaintes « sur ses hostilités au sujet des Ar- » méniens, nation soumise de tout tems à » Rome (1), ou au roi nommé par un de ses » généraux. La paix étoit également avan- » tageuse aux deux partis. La position ac- » tuelle n'étoit pas ce qu'il devoit unique- » ment considérer : il étoit tombé sur deux » légions avec toutes les forces de son royaume; » Rome pouvoit armer contre lui le reste » de l'Univers ».

XIV. Vologèse, sans s'abaisser à se justifier, répondit, « qu'il lui falloit attendre Pa- » corus et Tiridate ses frères. C'est ici, ajou- » toit-il, que j'avois résolu de décider avec » eux du sort de l'Arménie. Grace à la faveur » des dieux, nous prononcerons en même » tems sur celui des légions romaines; déli- » bération digne des Arsacides ». Ensuite notre général envoya demander une entrevue au roi, qui fit partir pour notre camp Vasacès, général de la cavalerie. Petus, après lui avoir cité les Lucullus, les Pompée,

Digitized by Google

nendæ donandæve Armeniæ egerant : Vasaces, « imaginem retinendi largiendive penes vos, » vim penes Parthos » memorat. Et multum invicem disceptato, Monobazus Adiabenus in diem posterum testis iis, quæ pepigissent, adhibetur. Placuitque liberari obsidio legiones, et decedere omnem militem finibus Armeniorum, castellaque et commeatus Parthis tradi: quibus perpetratis, copia Volegesi fieret, mittendi ad Neronem legatos.

XV. Interim flumini Arsaniæ (is castra præfluebat) pontem imposuit, specie sibi illud iter expedientis : sed Parthi, quasi documentum victoriæ jusserant, namque iis usui fuit, nostri per diversum iere. Addidit rumor, sub jugum missas legiones, et alia ex rebus infaustis, quorum simulacrum ab Armeniis usurpatum est. Namque et munimenta ingressi sunt, antequam agmen romanum excederet, et circumstetere vias, captiva olim mancipia, aut jumenta agnoscentes, abstrahentesque.

Digitized by Google

y ajoutoit différens actes par lesquels nos empereurs avoient gardé ou donné l'Arménie. « Les Romains, dit Vasacès, ont eu l'ombre » du pouvoir sur ce royaume, les Parthes en » ont la réalité ». Après bien des discussions, il fut convenu que Monobaze d'Adiabène assisteroit le lendemain, comme témoin, à la conclusion du traité. On régla que le siége seroit levé, que toutes les troupes videroient l'Arménie (1), qu'on livreroit aux Parthes les places fortes et les magasins, et qu'alors il seroit libre à Vologèse d'envoyer une ambassade vers Néron.

XV. Dans l'intervalle, Petus faisoit construire un pont sur l'Arsanias, qui couloit devant le camp, prétextant d'en avoir besoin pour se mettre en marche; mais les Parthes l'avoient exigé de lui, comme un monument de leur victoire. Eux seuls s'en servirent, et nos troupes prirent un autre chemin. On publia pour lors que nos légions avoient passé sous le joug. La manière dont les Arméniens nous traitèrent, rendoit ce bruit vraisemblable, comme tous les autres que notre malheur occasionnoit. En effet, ils entrèrent dans les retranchemens avant le départ de l'armée, se placèrent des deux côtés sur notre passage, afin de reconnoître les esclaves et les bêtes de somme qui leur avoient appartenu, et les

Digitized by Google

Raptæ etiam vestes, retenta arma, pavido milite, et concedente, ne qua prælii causa existeret. Vologeses, armis et corporibus cæsorum aggregatis, quò cladem nostram testarerur, visu fugientium legionum abstinuit. Fama moderationis quærebatur, postquam superbiam expleverat. Flumen Arsaniam elephanto insidens, et proximus quisque regem, vi equorum, perrupere, quia rumor incesserat, pontem cessurum oneri, dolo fabricantium: sed qui ingredi ausi sunt, validum et fidum intellexere.

XVI. Ceterùm obsessis adeo suppeditavisse rem frumentariam constitit, ut horreis ignem injicerent: contràque prodiderit Corbulo, Parthos inopes copiarum, et pabulo attrito, relicturos oppugnationem, neque se plus tridui itinere abfuisse. Adjecit, jurejurando Pæti cautum apud signa, adstantibus iis, quos testificando rex misisset, neminem Romanum Armeniam ingressurum, donec referrentur litteræ Neronis, an paci annueret. Quæ ut augendæ infamiæ composita, sic reliqua non in obscuro habentur; unâ die quadraginta mil-

Digitized by Google

reprirent; ils enlevèrent même des habits, et arrachèrent des armes de la main du soldat, qui, tremblant, les laissoit faire, de peur qu'on en vînt à une action. Vologèse ayant fait amonceler les corps et les armes des morts, pour attester notre défaite, s'abstint de nous regarder fuir, afin de se faire honneur de sa modération, après avoir rassasié son orgueil. Il traversa le fleuve sur un éléphant, accompagné des principaux de sa suite à cheval: car on avoit publié qu'il falloit se défier de nos ingénieurs, et que le pont s'écrouleroit dès qu'il seroit chargé; mais ceux qui osèrent passer dessus reconnurent qu'il étoit solide et fidèlement construit.

XVI. Il est certain que nos troupes manquoient si peu de blé, qu'elles en brûlèrent des magasins à leur départ. Corbulon rapporte que les Parthes au contraire étoient sur le point de lever le siége, faute de vivres et de fourrage, et qu'il n'étoit lui-même qu'à trois journées au plus. Il ajoute que Petus jura sur les étendards, en présence des témoins envoyés par le roi, qu'aucun Romain ne mettroit le pied en Arménie, jusqu'à ce que Néron eût fait savoir à Vologèse s'il consentoit à la paix; mais quant on regarderoit ces traits comme inventés pour augmenter le déshonneur de Petus, on sait du moins avec certitude, que

Digitized by Google

lium spatium emensum esse Pætum, desertis passim sauciis; neque minùs deformem illam fugientium trepidationem, quàm si terga in acie vertissent. Corbulo cum suis copiis apud ripam Euphratis obvius, non eam speciem insignium et armorum prætulit, ut diversitatem exprobraret: mœsti manipuli, ac vicem commilitonum miserantes, ne lacrymis quidem temperare: vix præ fletu usurpata consalutatio. Decesserat certamen virtutis, et ambitio gloriæ, felicium hominum affectus: sola misericordia valebat, et apud minores magis.

XVII. Ducum inter se brevis sermo secutus est, hoc conquerente inritum laborem: potuisse bellum fugâ Parthorum finiri. Ille « integra utrique cuncta respondit, converte- » rent aquilas, et juncti invaderent Arme- » niam, abscessu Vologesis infirmatam. Non » ea imperatoris habere mandata, Corbulo; » periculo legionum commotum, è provinciâ » egressum: quando in incerto habeantur Par- » thorum conatus, Syriam repetiturum. Sic

Digitized by Google

ce général fit quarante milles en un seul jour, abandonnant çà et là les blessés, et que ses troupes se laissèrent emporter à leur frayeur avec autant de désordre et de honte que si elles eussent tourné le dos à l'ennemi dans un combat. Corbulon, à leur rencontre sur les bords de l'Euphrate, ne voulut pas faire paroître son armée avec un appareil pompeux qui leur eût comme reproché le contraste de leur sort (1). Ses soldats affligés, pénétrés du malheur de leurs camarades, ne purent même retenir leurs larmes; les sanglots les empêchèrent presque de rendre le salut ordinaire; ils ne pensoient alors ni à le disputer de bravoure, ni à se faire valoir; sentimens des heureux : la commisération parloit seule à leurs cœurs, sur-tout parmi les subalternes.

XVII. L'entretien des chefs fut court. Corbulon se plaignit de ce que sa peine n'aboutissoit à rien, tandis qu'on auroit pu terminer la guerre par la défaite des Parthes. « Notre » position à cet égard est la même, ré- » pondit Petus; tournons les aigles, empa- » rons-nous ensemble de l'Arménie affoiblie » par le départ de Vologèse ». « Mes ordres » ne le portent pas, répliqua Corbulon; le » danger des légions m'avoit tiré de ma pro- » vince; j'y retourne, parce que j'ignore sur » quelle partie tomberont les efforts des Parthes

Digitized by Google

» quoque optimam fortunam orandam, ut pe-
» des confectus spatiis itinerum, alacrem et
» facilitate camporum prævenientem equitem
» adsequeretur ». Exin Pætus per Cappado-
ciam hibernavit. At Vologesis ad Corbulonem
missi nuntii, detraheret castella trans Euphra-
ten, amnemque ut olim medium faceret ;
ille, Armeniam quoque diversis præsidiis va-
cuam fieri expostulabat. Et postremò conces-
sit rex : dirutaque quæ Euphraten ultra com-
munierat Corbulo ; et Armenii sine arbitro
relicti sunt.

XVIII. At Romæ tropæa de Parthis, ar-
cusque medio Capitolini montis sistebantur,
decreta ab senatu, integro adhuc bello, neque
tum omissa, dum adspectui consulitur, spretâ
conscientiâ. Quin et, dissimulandis rerum ex-
ternarum curis, Nero frumentum plebis, ve-
tustate corruptum, in Tiberim jecit, quò se-
curitatem annonæ sustentaret : cujus pretio
nihil additum est, quamvis ducentas fermè
naves portu in ipso, violentiâ tempestatis, et

Digitized by Google

» encore ai-je besoin de toute la faveur de la » fortune, pour que mes fantassins, fatigués » d'une longue marche, y arrivent aussi-tôt » qu'une cavalerie en bon état et qui traverse » des plaines (1) ». Alors Petus prit ses quartiers d'hiver en Cappadoce; Vologèse envoya dire à Corbulon de détruire ses forts au-delà de l'Euphrate, et de laisser le fleuve séparer les deux empires comme auparavant. Corbulon lui fit répondre de retirer aussi ses garnisons de l'Arménie, et le roi y consentit enfin. Ainsi les ouvrages que Corbulon avoit construits par-delà l'Euphrate, furent démolis, et les Arméniens abandonnés à leur liberté.

XVIII. Cependant on érigeoit à Rome des trophées sur les Parthes, et des arcs de triomphe au milieu du mont Capitolin. Le sénat les avoit décernés avant qu'il y eût encore rien de décidé: on ne les discontinua pas même alors, voulant flatter les yeux en dépit du témoignage de la conscience. L'empereur, pour faire encore mieux diversion aux inquiétudes du dehors, fit jeter dans le Tibre tout ce qu'on trouva de grains vieux et gâtés parmi les provisions du peuple, afin de faire voir qu'il n'y avoit point de disette à craindre. En effet, le blé n'augmenta pas de prix, quoique près de deux cents navires qui en étoient chargés fussent péris dans le port même par

Digitized by Google

centum alias, Tiberi subvectas, fortuitus ignis absumpsisset. Trîs dein consulares, L. Pisonem, Ducennium Geminum, Pompeïum Paullinum vectigalibus publicis præposuit, cum insectatione priorum principum, qui gravitate sumptuum justos reditus anteissent: « Se » annuum sexcenties sestertiûm Reipublicæ » largiri ».

XIX. Percrebuerat eâ tempestate pravissimus mos, quum propinquis comitiis, aut sorte provinciarum, plerique orbi fictis adoptionibus adsiscerent filios, præturasque et provincias inter patres sortiti, statim emitterent manu, quos adoptaverant. Magnâ cum invidiâ senatum adeunt, jus naturæ, labores educandi, adversùs fraudem et artes et brevitatem adoptionis enumerant: « Satis pretii esse orbis, » quòd multâ securitate, nullis oneribus, gratiam, honores, cuncta prompta et obvia » haberent. Sibi promissa legum diu exspectata, in ludibrium verti, quando quis sine

Digitized by Google

la violence d'une tempête, et que le feu en eût par hasard consumé cent autres qui remontoient le Tibre. Ensuite le prince chargea trois consulaires, L. Pison, Ducennius Geminus, et Pompeïus Paullinus, de la surintendance des impôts, blâmant ses prédécesseurs, dont les dépenses onéreuses avoient excédé les revenus légitimes ; au lieu « qu'il épargnoit » six cent millions de sesterces tous les ans » à la République ».

XIX. Un abus très-répréhensible étoit alors devenu fréquent. Vers le tems des comices ou de la distribution des provinces au sort, un grand nombre de gens sans enfans, s'autorisant d'adoptions simulées contre les vrais pères, leur disputoient la préture ou les provinces, et émancipoient aussitôt après leurs prétendus fils adoptifs : de-là de vives plaintes dans le sénat. On faisoit valoir les droits de la nature, les sollicitudes de l'éducation, contre la fraude et les artifices d'une adoption momentanée. « N'est-ce pas assez, disoit-on, pour » ceux qui n'ont pas d'enfans de vivre sans » gêne dans une entière sécurité, de voir la » faveur, les honneurs et tout prévenir et » combler leurs vœux ? Les récompenses que » la loi promet, après s'être long-tems fait espé- » rer, se tournent en dérision, si quelqu'un, » devenant père sans inquiétude, et cessant

Digitized by Google

» sollicitudine parens, sine luctu orbus, longa » patrum vota repentè adæquaret ». Factum ex eo senatusconsultum, ne simulata adoptio in ullâ parte muneris publici juvaret, ac ne usurpandis quidem hæreditatibus prodesset.

XX. Exin Claudius Timarchus, Cretensis, reus agitur, cæteris criminibus, ut solent prævalidi provincialium, et opibus nimiis ad injurias minorum elati : una vox ejus usque ad contumeliam senatûs penetraverat, quòd dictitasset, in suâ potestate situm, an proconsulibus, qui Cretam obtinuissent, grates agerentur. Quam occasionem Pætus Thrasea ad bonum publicum vertens, postquam de reo censuerat provinciâ Cretâ depellendum, hæc addidit : « Usu probatum est, Patres Cons- » cripti, leges egregias, exempla honesta, » apud bonos ex delictis aliorum gigni. Sic » oratorum licentia, Cinciam rogationem ; » candidatorum ambitus, Julias leges ; magis- » tratuum avaritia, Calpurnia scita, pepere- » runt. Nam culpa, quàm pœna, tempore » prior, emendari, quàm peccare, posteriùs

Digitized by Google

» de l'être sans regret, peut se procurer, en un » instant, des droits qu'elle a tant fait attendre » aux véritables pères ». Sur ces remontrances, il fut déclaré par un senatusconsulte, que les adoptions simulées ne donneroient aucune prérogative à l'égard des charges, ni même des successions.

XX. Ensuite Claudius Timarchus de Crète fut cité en justice; une grande partie de l'accusation rouloit sur les crimes ordinaires aux provinciaux trop puissans, que d'excessives richesses enhardissent à des injustices contre les foibles. Mais on ajoutoit qu'il avoit insulté le sénat même, en disant qu'il pouvoit faire décider à son gré, si l'on rendroit des actions de graces aux proconsuls qui auroient gouverné la Crète. Ce fut une occasion pour Thrasea de parler en faveur du bien public. Après avoir opiné qu'on bannît le coupable hors de l'île, il ajouta : « L'expérience a fait » voir, Pères-Conscrits, que les gens de bien » se sont servis des fautes d'autrui pour don- » ner naissance à de sages réglemens et à des » exemples de vertu. C'est ainsi que la li- » cence des orateurs a produit la loi Cincia; » la brigue des candidats, la loi Junia; la » rapacité des magistrats, la loi Calpurnia. Le » crime précède la punition, mais la réforme » est postérieure à l'abus. Que l'orgueil qui

Digitized by Google

» est. Ergo adversùs novam provincialium
» superbiam dignum fide constantiâque ro-
» manâ capiamus consilium, quò tutelæ so-
» ciorum nihil derogetur, nobis opinio dece-
» dat, qualis quisque habeatur, alibi quàm
» in civium judicio esse.

XXI. « Olim quidem non modò prætor
» aut consul, sed privati etiam mittebantur,
» qui provincias viserent, et quid de cujus-
» que obsequio videretur, referrent : trepi-
» dabantque gentes de existimatione singulo-
» rum. At nunc colimus externos, et adula-
» mur; et quomodò ad nutum alicujus gra-
» tes, ita promptiùs accusatio decernitur : de-
» cernaturque, et maneat provincialibus po-
» tentiam suam tali modo ostentandi : sed
» laus falsa et precibus expressa perinde co-
» hibeantur, quàm malitia, quàm crudelitas.
» Plura sæpè peccantur, dum demeremur,
» quàm dum offendimus. Quædam immò
» virtutes odio sunt, severitas obstinata, in-
» victus adversùm gratiam animus. Inde ini-
» tia magistratuum nostrorum meliora fermè,

Digitized by Google

» commence à s'introduire dans les provinces ;
» nous fasse donc prendre une résolution digne
» en même tems de l'équité de Rome et de
» sa constance. Ne dérogeons en rien à la
» protection due aux alliés ; mais qu'on cesse
» de croire que la renommée de chacun de
» nous dépende d'ailleurs que de nos conci-
» toyens.

XXI. « Rome ne se contentoit pas autre-
» fois d'envoyer un préteur où un consul
» dans les provinces ; elle les faisoit visiter par
» des particuliers chargés d'informer le sénat
» de leur soumission envers nous, et les peuples
» trembloient sur le rapport que feroit cha-
» cun d'eux. C'est présentement nous qui flat-
» tons les nations, qui leur faisons la cour.
» Un provincial n'est pas moins maître d'en-
» gager ses concitoyens à former une accu-
» sation, qu'à décerner des actions de graces.
» Que le droit d'accuser subsiste. Laissons
» aux alliés cette manière de faire montre de
» leur pouvoir ; mais opposons-nous aux
» louanges fausses, extorquées par des bas-
» sesses, autant qu'aux injustices et à la
» cruauté. On fait souvent plus de fautes en
» obligeant les peuples, qu'en les offensant :
» certaines vertus même engendrent la haine ;
» telles sont la sévérité inflexible, et l'équité
» qui se roidit contre la faveur. De-là chaque

Digitized by Google

» et finis inclinat, dum in modum candida-
» torum, suffragia conquirimus: quæ si ar-
» ceantur, æquabiliùs atque constantiùs pro-
» vinciæ regentur: nam ut metu repetunda-
» rum infracta avaritia est, ita, vetitâ gra-
» tiarum actione, ambitio cohibetur ».

XXII. Magno assensu celebrata sententia, non tamen senatusconsultum perfici potuit, abnuentibus consulibus eâ de re relatum. Mox auctore principe sanxere, ne quis ad concilium sociorum referret, agendas apud senatum proprætoribus prove consulibus grates, neu quis eâ legatione fungeretur. Iisdem consulibus, gymnasium ictu fulminis conflagravit, effigiesque in eo Neronis ad informe æs liquefacta: et motu terræ, celebre Campaniæ oppidum, Pompeii, magnâ ex parte proruit: defunctaque virgo vestalis Lælia, in cujus locum Cornelia ex familiâ Cossorum capta est.

» magistrat,

Digitized by Google

» magistrat, d'abord irrépréhensible, mollit » vers la fin, parce qu'à l'imitation des candidats, il capte les suffrages. Si donc nous » défendons de voter des remercîmens, les » provinces seront gouvernées avec plus de » justice et d'uniformité. La crainte d'être » convaincu de concussion a mis un frein à » l'avarice : la suppression des actions de graces » arrêtera les lâches condescendances ».

XXII. Cet avis fut fort applaudi, on n'en put néanmoins dresser un senatusconsulte, parce que les consuls refusoient de rapporter l'affaire. Ensuite les pères autorisés par le prince, défendirent à qui que ce fût de proposer dans une assemblée des alliés de faire rendre des actions de graces en plein sénat aux proconsuls ou aux propréteurs, ou de se charger d'une telle députation. Sous les mêmes consuls, le feu du ciel brûla le gymnase, la statue du prince s'y fondit en un bronze informe; un tremblement de terre détruisit la plus grande partie de Pompeii (1), ville célèbre de Campanie, et la Vestale Lelia mourut : elle fut remplacée par Cornelia, de la maison des Cossus.

Digitized by Google

XXIII. Memmio Regulo, et Verginio Rufo Coss. natam sibi ex Poppæâ filiam Nero ultra mortale gaudium (1) accepit, appellavitque *Augustam*, dato et Poppææ eodem cognomento. Locus puerperio colonia Antium fuit, ubi ipse generatus erat. Jam senatus uterum Poppææ commendaverat Diis, votaque publicè susceperat: quæ multiplicata, exsolutaque. Et additæ supplicationes, templumque Fecunditati, et certamen ad exemplar Actiacæ religionis decretum: utque Fortunarum effigies aureæ in solio Capitolini Jovis collocarentur: ludicrum circense, ut Juliæ genti apud Bovillas, ita Claudiæ Domitiæque apud Antium ederetur: quæ fluxa fuere, quartum intrà mensem defunctâ infante. Rursùsque exortæ adulationes, consentium honorem Divæ, et pulvinar, ædemque et sacerdotem. Atque ipse ut lætitiæ: ita mœroris immodicus egit. Adnotatum est, omni senatu Antium sub recentem partum effuso, Thraseam prohibitum, immoto animo, prænuntiam imminentis cædis contumeliam excepisse. Secutam dehinc vocem Cæsaris ferunt, quâ reconciliatum se Thraseæ, apud Senecam jactaverit, ac Senecam

Digitized by Google

XXIII. Sous le consulat de Memmius Regulus et de Virginius Rufus, Néron apprit avec plus de joie qu'il ne convient aux mortels (1), que Poppée venoit de lui donner une fille; il surnomma l'une et l'autre *Augusta*. L'accouchement s'étoit fait à Antium, où il étoit né lui-même; le sénat, qui avoit déja ordonné des vœux publics pour l'heureuse délivrance de Poppée, s'acquitta des premiers et en fit de nouveaux : on y ajouta des actions de graces à la fécondité, un temple en son honneur, des combats sur le modèle des jeux sacrés d'Actium, des statues d'or des deux Fortunes placées sur le trône de Jupiter Capitolin, des jeux du cirque dans Antium, en honneur des Claudius et des Domitius, comme à Bovilles en mémoire des Jules; mais le tout s'évanouit par la mort de l'enfant au quatrième mois. D'autres flatteries y sont aussitôt substituées : elle est déclarée déesse : on lui décerne un lit de parade, un temple et un prêtre; et Néron de son côté, fut excessif en sa douleur comme dans sa joie. Tandis que tous les sénateurs, peu après la naissance de l'enfant, se précipitoient vers Antium, Thrasea reçut défense d'y paroître. Cet affront annonçoit sa perte : on remarqua cependant que son ame n'en fut point émue. Il se répandit, peu de jours ensuite, que l'empereur s'étoit vanté chez Sénèque d'être réconcilié avec Thrasea, et

Digitized by Google

Cæsari gratulatum. Unde gloria egregiis viris, et pericula gliscebant.

XXIV. Inter quæ, veris principio, legati Parthorum mandata regis Vologesis, litterasque in eamdem formam attulere : « Se priora, » et totiens jactata super obtinendâ Armeniâ, » nunc omittere, quoniam Dii, quamvis potentium populorum arbitri, possessionem » Parthis, non sine ignominiâ romanâ, tradidissent. Nuper clausum Tigranen; post » Pætum legionesque, quum opprimere posset, incolumes dimisisse. Satis approbatam » vim : datum et lenitatis experimentum. Nec » recusaturum Tiridaten accipiendo diademati » in urbem venire, nisi sacerdotii religione » attineretur. Iturum ad signa et effigies principis, ubi legionibus coram, regnum auspicaretur ».

XXV. Talibus Vologesis litteris, quia Pætus diversa, tamquam rebus integris, scribebat, interrogatus centurio, qui cum legatis

Digitized by Google

que Sénèque en avoit félicité le prince : delà croissoient la gloire et les dangers de ces deux grands hommes.

XXIV. Au commencement du printems, les ambassadeurs des Parthes exposèrent les ordres de leur maître; la lettre qu'ils remirent y étoit conforme. « Je n'insiste plus, disoit » Vologèse, sur les motifs tant de fois répé- » tés de m'accorder l'Arménie, puisque les » dieux, arbitres des nations, si puissantes » qu'elles soient, en ont donné la possession » aux Parthes, non sans humilier Rome. » Nous venions d'enfermer Tigranes : pouvant » ensuite écraser Petus avec ses soldats, nous » les avons renvoyés sains et saufs; la supé- » riorité de nos forces étoit assez prouvée, » nous avons fait agir la clémence. Cependant » Tiridate ne refuseroit pas d'aller chercher » le diadême à Rome, si le sacerdoce dont » il est revêtu ne l'arrêtoit. Il se rendra au » camp et prendra possession de la royauté » devant les étendards et la statue du prince, » en présence des légions ».

XXV. Les lettres de Petus bien différentes de celles de Vologèse, faisoient entendre que rien n'étoit décidé. L'empereur demanda donc au centurion qui avoit amené les ambassadeurs,

Digitized by Google

advenerat, quo in statu Armenia esset? omnes inde Romanos excessisse respondit. Tum intellecto Barbarorum inrisu, qui peterent, quod eripuerant, consuluit inter primores civitatis Nero, bellum anceps, an pax inhonesta placeret: nec dubitatum de bello. Et Corbulo tot per annos militum atque hostium gnarus, gerendæ rei præficitur, ne cujus alterius inscitiâ rursùm peccaretur, quia Pœti piguerat. Igitur inriti remittuntur, cum donis tamen, unde spes fieret, non frustra eadem oraturum Tiridaten, si preces ipse attulisset. Syriæque exsecutio Cestio, copiæ militares Corbuloni permissæ; et quintadecima legio, ducente Mario Celso, è Pannoniâ adjecta est. Scribitur tetrarchis ac regibus, præfectisque et procuratoribus, et qui prætorum finitimas provincias regebant, jussis Corbulonis obsequi; in tantum fermè modum auctâ potestate, quem populus romanus Cn. Pompeïo, bellum piraticum gesturo, dederat. Regressum Pætum, quum graviora metueret, facetiis insectari satis habuit Cæsar, his fermè verbis: « Ignoscere se statim, ne tam promptus in pavorem, longiore sollicitudine ægresceret. ».

Digitized by Google

en quel état étoit l'Arménie ; celui-ci lui répondit qu'il n'y restoit pas un romain. Alors Néron, comprenant que les Barbares l'insultoient en demandant ce qu'ils avoient déja ravi, délibéra avec les plus grands de Rome, lequel il falloit préférer, d'une guerre périlleuse, ou d'une paix flétrissante. On se déclara sans balancer pour la guerre, et l'on en chargea Corbulon, qui, depuis tant d'années, connoissoit également le soldat et l'ennemi. Tout autre moins expérimenté, depuis le triste exemple de Petus, eût donné lieu de craindre de nouvelles fautes. Les ambassadeurs furent congédiés avec un refus, accompagné néanmoins de présens, pour leur faire entendre que Tiridate obtiendroit le diadême, s'il venoit le demander en personne. Cestius fut chargé de l'administration civile de la Syrie; Corbulon, de tout ce qui concerne le militaire, et l'on joignit à son armée la quinzième légion tirée de Pannonie, et commandée par Marius Celsus. Les tétrarques, les rois, les préfets, les intendans, les préteurs des provinces limitrophes, reçurent ordre d'obéir à Corbulon. L'autorité dont on le revêtit alors, égaloit presque celle que le peuple romain avoit donnée à Pompée dans la guerre des pirates. Petus contre son attente, en fut quitte, à son retour, pour être raillé du prince. « Je vous pardonne à l'instant même, lui dit

Digitized by Google

XXVI. At Corbulo quartâ et duodecimâ legionibus, quæ fortissimo quoque amisso, et cæteris exterritis, parum habiles prælio videbantur, in Syriam translatis, sextam inde ac tertiam legiones, integrum militem, et crebris ac prosperis laboribus exercitum, in Armeniam ducit. Addiditque legionem quintam, quæ per Pontum agens, expers cladis fuerat, simul quintadecimanos, recens adductos, et vexilla delectorum ex Illyrico et Ægypto, quodque alarum cohortiumque, et auxilia regum in unum conducta apud Melitenen, quà transmittere Euphraten parabat. Tum lustratum rite exercitum ad concionem vocat, orditurque magnifica de auspiciis imperatoris, rebusque à se gestis, adversa in inscitiam Pæti declinans: multâ auctoritate, quæ viro militari pro facundiâ erat.

XXVII. Mox iter, L. Lucullo quondam penetratum, apertis, quæ vetustas obsepserat, pergit. Et venientes Tiridatis Vologesis-

Digitized by Google

» Néron ; vous vous effrayez si promptement, » qu'un plus long délai vous rendroit malade ».

XXVI. On attendoit peu de services de la quatrième et de la douzième légions, après la perte de leurs plus braves soldats, et la consternation des autres. Ainsi Corbulon les fit passer dans la Syrie, d'où il ramena en Arménie la sixième et la troisième légions, l'une et l'autre bien complètes, et très-aguerries par de fréquens succès ; il y joignit la cinquième, qui, se trouvant dans le Pont au tems de la défaite, n'en avoit rien souffert. La quinzième nouvellement arrivée, l'élite d'Illyrie et d'Égypte, les ailes, les cohortes et les auxiliaires des rois furent rassemblés à Mélitène, d'où il se disposoit à passer l'Euphrate. Alors il purifie l'armée suivant le rit prescrit, relève en termes pompeux la fortune du prince, ses propres exploits, et rejète les malheurs passés sur l'inexpérience de Petus, parlant avec cette autorité qui, dans un militaire habile, supplée à l'éloquence.

XXVII. Ensuite il fait rouvrir et prend la route frayée autrefois par Lucullus, mais que la longueur des tems avoit fermée en partie. Il ne reçut point avec dédain les ambassadeurs

Digitized by Google

que de pace, legatos haud adspernatus, adjungit iis centuriones, cum mandatis non immitibus : « Non enim adhuc eò ventum, ut » certamine extremo opus esset. Multa romanis secunda, quædam Parthis evenisse, documento adversùs superbiam : proinde et » Tiridati conducere, intactum vastationibus » regnum dono accipere ; et Vologesen meliùs societate romanâ, quàm damnis mutuis » genti Parthorum consulturum. Scire, quantùm intus discordiarum, quàmque indomitas et præferoces nationes regeret. Contrà » imperatori suo immotam ubique pacem, et » unum id bellum esse ». Simul consilio terrorem adjicere, et Megistanas Armenios, qui primi à nobis defecerant, pellit sedibus, castella eorum exscindit : plana, edita, validos, invalidosque, pari metu complet.

XXVIII. Non infensum, nedum hostili odio Corbulonis nomen etiam Barbaris habebatur,

Digitized by Google

de Vologèse et de Tiridate, venus à sa rencontre au sujet de la paix, et chargea les centurions qui les reconduisirent, de cette réponse modérée : « La mésintelligence n'en est » pas encore au point qu'il faille pousser la » guerre à toute extrémité ; de nombreux » succès de la part des Romains, quelques-» uns de celle des Parthes, instruisent les uns » et les autres à ne se point énorgueillir. Il » importe à Tiridate de recevoir de la main » de Néron un royaume que l'ennemi n'ait » point dévasté, et Vologèse lui-même mé-» nagera mieux les intérêts de ses peuples en » resserrant leurs liens avec Rome, que si » les deux empires s'affoiblissoient par des » pertes mutuelles : il sait qu'elles dissentions » déchirent ses états, combien de nations in-» domptables plient à regret sous son joug ; » Néron au contraire, n'ayant que cette guerre » unique, jouit par-tout ailleurs d'une paix » inaltérable ». Afin de donner plus de poids à ces conseils, il y joint la terreur, chasse d'Arménie ceux des gouverneurs qui s'étoient révoltés les premiers contre nous, rase leurs châteaux, et intimide également les partis les plus forts et les plus foibles, soit en plaine ou sur les montagnes.

XXVIII. Il n'étoit personne, jusqu'aux Barbares, à qui le nom de Corbulon, loin d'être

Digitized by Google

eòque consilium ejus fidum credebant : ergo Vologeses neque atrox in summam, et quibusdam præfecturis inducias petit. Tiridates locum diemque colloquio poscit. Tempus propinquum, locus, in quo nuper obsessæ cum Pæto legiones erant, quum à Barbaris delectus esset, ob memoriam lætioris sibi rei, non est à Corbulone vitatus, ut dissimilitudo fortunæ gloriam augeret. Neque (1) infamia Pæti augebatur : quod eò maximè patuit, quia filio ejus, tribuno, ducere manipulos, atque operire reliquias malæ pugnæ imperavit. Die pactâ, Tiberius Alexander, inlustris eques romanus, minister bello datus, et Vivianus Annius, gener Corbulonis, nondum senatoriâ ætate, sed pro legato quintæ legioni impositus, in castra Tiridatis venêre, honore ejus, ac ne metueret insidias, tali pignore. Viceni dehinc equites adsumpti. Et viso Corbulone, rex prior equo desiluit : nec cunctatus Corbulo. Sed pedes uterque dextras miscuere.

Digitized by Google

odieux comme celui d'un ennemi, ne fût cher. Ils se fièrent donc à ses conseils. D'abord Vologèse, peu éloigné de conclure un traité définitif, demande une trêve en faveur de quelques provinces. Ensuite Tiridate propose d'assigner le tems et le lieu d'une entrevue. Le terme n'en fut pas rejeté loin. Les Barbares choisissoient l'endroit où ils avoient assiégé Petus, comme rappelant leurs avantages contre nous. Corbulon l'accepta sans répugnance, persuadé que le contraste de sa position augmenteroit sa gloire; ils n'en rejaillissoit d'ailleurs aucun nouveau déshonneur sur Petus (1), comme il parut clairement, sur-tout lorsque son fils alors tribun, eut été chargé par Corbulon de conduire les soldats sur-le-champ de bataille, et de rendre les derniers devoirs aux malheureuses victimes de cette triste journée. Au tems marqué, Tibère Alexandre, illustre chevalier romain, nommé par l'empereur lieutenant-général de l'armée, et Vivianus Annius gendre de Corbulon, trop jeune encore pour être sénateur, mais commandant de la cinquième légion, se rendirent au camp de Tiridate en qualité d'otages. Notre général les avoit choisis pour honorer le jeune prince, et ne lui laisser aucune surprise à craindre. Le roi d'Arménie et Corbulon prirent chacun vingt cavaliers. Le roi mit pied à terre le premier, sitôt qu'il aper-

Digitized by Google

XXIX. Exin romanus laudat juvenem, omissis præcipitibus, tuta et salutaria capessentem. Ille de nobilitate generis multùm præfatus, cetera temperanter adjungit : « Itu» rum quippe Romam, laturumque novum » Cæsari decus, non adversis Parthorum re» bus supplicem Arsaciden ». Tum placuit Tiridaten ponere, apud effigiem Cæsaris, insigne regium, nec nisi manu Neronis resumere : et colloquium osculo finitum. Dein, paucis diebus interjectis, magnâ utrimque specie, inde eques compositus per turmas, et insignibus patriis, hinc agmina legionum stetere, fulgentibus aquilis, signisque, et simulacris deûm, in modum templi. Medio tribunal sedem curulem, et sedes effigiem Neronis, sustinebat. Ad quam progressus Tiridates, cæsis ex more victimis, sublatum capite diadema imagini subjecit : magnis apud cunctos animorum motibus; quos augebat insita adhuc oculis exercituum romanorum cædes, aut obsidio : « At nunc versos casus : iturum

Digitized by Google

çut Corbulon ; celui-ci ne tarda pas à faire de même, et tous deux se donnèrent la main.

XXIX. Notre général loua le prince, de ce que, renonçant aux voies périlleuses, il prenoit un parti salutaire et sûr. Tiridate, après s'être fort étendu sur sa noblesse, parla modérément du reste; il dit « qu'il iroit à Rome; » que ce ne seroit pas un médiocre surcroît » de gloire pour Néron de voir un Arsacide à » ses genoux, dans un tems où les Parthes » n'avoient qu'à se louer de la fortune ». Il fut convenu que Tiridate poseroit le diadême aux pieds de la statue de Néron, et qu'il ne le reprendroit que de la main de ce prince. L'entrevue se termina par un embrassement. Peu de jours après, furent rangés, dans le plus grand appareil, d'un côté, les escadrons des Parthes, parés à la manière du pays; de l'autre, les légions en ordre de bataille autour d'une espèce de temple où brilloient les aigles, les étendards et les statues des dieux; au milieu, étoit une chaire curule sur un tribunal, et sur la chaire une statue de Néron. D'abord on immole les victimes suivant l'usage, ensuite Tiridate s'avançant aux pieds de la statue, y dépose son diadême; l'émotion fut universelle et d'autant plus vive, qu'on avoit, pour ainsi-dire, encore sous les yeux nos légions massacrées ou enfermées dans leur camp. « Quel

Digitized by Google

» Tiridatèn ostentui gentibus, quantò minùs » quàm captivum »?

XXX. Addidit gloriæ Corbulo comitatem, epulasque : et rogitante rege causas, quotiens novum aliquid adverterat : ut, initia vigiliarum per centurionem nunciari, convivium buccinâ dimitti; et structam ante Augurale aram subditâ face accendi : cuncta in majus attollens, admiratione prisci moris adfecit : postero die, spatium oravit, quo tantum itineris aditurus, fratres antè matremque viseret : obsidem interea filiam tradit, litterasque supplices ad Neronem.

XXXI. Et digressus Pacorum apud Medos, Vologesen Ecbatanis reperit, non incuriosum fratris : quippe et propriis nunciis à Corbulone petierat, « ne quam imaginem servitii Tiri- » dates perferret; neu ferrum traderet, aut » complexu provincias obtinentium arceretur, » foribusve eorum adsisteret : tantusque ei » Romæ, quantus consulibus honor esset ».

» changement!

Digitized by Google

» changement ! Tiridate alloit être donné en » spectacle aux nations ; et combien s'en fal» loit-il que ce ne fût en qualité de captif » ?

XXX. A la gloire succéda la politesse. Corbulon convia Tiridate à un repas ; le jeune prince, à chaque nouveauté qui le frappoit, en demandoit la raison. Pourquoi le commencement des veilles étoit-il annoncé par un centurion ? d'où vient publioit-on le lever de table à son de trompe ? dans quelle vue allumoit-on du feu sur l'autel des Augures ? Le général romain, enchérissant sur chacune des vraies causes, lui donna la plus haute idée de nos anciens usages. Le lendemain, le roi pria qu'avant son départ pour un si long voyage, on lui permît d'aller saluer sa mère et ses frères ; en attendant, il laissa sa fille en otage, et écrivit à l'empereur pour l'assurer de sa soumission.

XXXI. Il trouva Pacorus en Médie, et Vologèse à Ecbatane. L'inquiétude du roi des Parthes en faveur de son frère, venoit de lui faire écrire de son propre mouvement à Corbulon, « qu'on épargnât à Tiridate jusqu'à » l'ombre de la servitude ; qu'il ne rendît pas » son épée ; que les gouverneurs des provinces » l'admissent au baiser ; qu'il n'attendît pas » dans leur antichambre ; qu'il reçût à Rome » les mêmes honneurs que nos consuls ». Ce

Scilicet externæ superbiæ sueto, non inerat notitia nostri : apud quos vis imperii valet, inania transmittuntur.

XXXII. Eodem anno, Cæsar nationes Alpium maritimarum in jus Latii transtulit. Equitum romanorum locos sedilibus plebis anteposuit, apud circum : namque ad eam diem indiscreti inibant, quia lex Roscia nihil, nisi de quatuordecim ordinibus, sanxit. Spectacula gladiatorum idem annus habuit, pari magnificentiâ ac priora. Sed feminarum inlustrium senatorumque plures per arenam fœdati sunt.

XXXIII. C. Lecanio, M. Licinio Coss. acriore in dies cupidine adigebatur Nero promiscuas scenas frequentandi : nam adhuc per domum aut hortos cecinerat, juvenilibus ludis, quos, ut parum celebres, et tantæ voci angustos, spernebat. Non tamen Romæ incipere ausus, Neapolim, quasi græcam urbem, delegit : « Inde initium fore, ut transgressus in Achaïam, insignesque, et antiquitùs sacras

Digitized by Google

prince, accoutumé à l'étiquette des cours étrangères, ne nous connoissoit pas; jaloux des vrais droits de l'empire, nous négligeons de vaines formalités.

XXXII. Cette même année, l'empereur accorda les droits du Latium aux nations des Alpes maritimes. Il fit asseoir les chevaliers romains dans le cirque au devant des siéges destinés au peuple; ils n'y avoient point occupé jusqu'alors de places distinguées, parce que la loi Roscia ne fait mention que des quatorze bancs qu'elle leur assigne au théâtre. Les spectacles de gladiateurs furent aussi magnifiques que les années précédentes; mais un grand nombre de femmes illustres et de sénateurs s'y avilirent jusqu'à descendre sur l'arène.

XXXIII. Consulat de C. Lecanius et de M. Licinius. Néron brûloit de plus en plus de se livrer en spectacle à tout le peuple; les jeux de la jeunesse, les seuls où il eût chanté jusqu'alors, ne s'étoient célébrés que dans son palais ou ses jardins, théâtre trop peu fréquenté, trop resserré pour une si belle voix: il n'osoit cependant faire son coup d'essai dans Rome. Naples, censée ville grecque, parut plus propre à ce projet: « Il y préluderoit pour passer en Achaïe, mériter des couronnes illustres, sacrées de toute antiquité, et piquer

Digitized by Google

coronas adeptus, majore famâ studia civium eliceret u. Ergo contractum oppidanorum vulgus, et quos è proximis coloniis et municipiis ejus rei fama civerat; quique Cæsarem per honorem, aut varios usus sectantur, etiam militum manipuli, theatrum Neapolitanorum complent.

XXXIV. Illic, plerique ut arbitrabantur, triste, ut ipse, providum potiùs, et secundis Numinibus, evenit: nam egresso, qui adfuerat, populo, vacuum, et sine ullius noxâ theatrum collapsum est. Ergo, per compositos cantus grates diis, atque ipsam recentis casûs fortunam celebrans, perituruque maris Hadriæ trajectus, apud Beneventum interim consedit: ubi gladiatorium munus à Vatinio celebre edebatur. Vatinius inter fœdissima ejus aulæ ostenta fuit, sutrinæ tabernæ alumnus, corpore detorto, facetiis scurrilibus; primò in contumelias adsumptus, dehinc optimi cujusque existimatione eò usque valuit, ut gratiâ, pecuniâ, vi nocendi, etiam malos præmineret.

Digitized by Google

ensuite la curiosité des Romains par plus de célébrité ». Le théâtre de Naples se remplit donc de la populace de la ville, de celle des municipes et colonies voisines qu'attiroit cette nouveauté, et de toute la suite du prince, sans en excepter les bas-officiers de sa maison, ni même les compagnies de soldats.

XXXIV. On regarda comme un triste présage, un accident qui lui parut au contraire un effet de la providence et de la faveur des dieux. Le théâtre, au moment où le peuple venoit d'en sortir, s'écroula sans blesser personne. Aussitôt Néron se met à composer des hymnes en actions de graces aux dieux, et à la fortune qui vient de présider à cette catastrophe, et, dans la résolution de traverser la mer Adriatique, il séjourne à Bénévent. Vatinius y donnoit un grand spectacle de gladiateurs. Par un prodige le plus honteux qu'on ait vu dans cette cour, Vatinius, garçon cordonnier, contrefait, et bouffon impertinent, choisi d'abord pour y servir de risée, étoit parvenu à tant de faveur, à force de délations contre les plus gens de bien, qu'il surpassoit alors tous les méchans même, en opulence, en crédit, et en pouvoir de nuire.

Digitized by Google

XXXV. Ejus munus frequentanti Neroni, ne inter voluptates quidem à sceleribus cessabatur. Iisdem quippe illis diebus, Torquatus Silanus mori adigitur, quia, super Juniæ familiæ claritudinem, divum Augustum atavum ferebat. Jussi accusatores objicere, « prodigum largitionibus, neque aliam spem quàm » in novis rebus esse : quin eum nobiles habere, quos ab epistolis, et libellis, et rationibus appellet, nomina summæ curæ et » meditamenta ». Tum intimus quisque libertorum vincti abreptique. Et quum damnatio instaret, brachiorum venas Torquatus interscidit, secutaque Neronis oratio ex more : « Quamvis sontem et defensioni merito diffisum, victurum tamen fuisse, si clementiam judicis expectasset ».

XXXVI. Nec multò post, omissâ in præsens Achaiâ (causæ in incerto fuere) urbem revisit, provincias Orientis, maximè Egyptum, secretis imaginationibus agitans. Dehinc edicto testificatus, non longam sui absentiam, et cuncta in Republicâ perinde immota ac prospera fore; super eâ profectione adit Capi-

Digitized by Google

XXXV. Néron, malgré son assiduité à ces jeux, ne mettant point de trêve aux cruautés, même au milieu des plaisirs, contraignit Torquatus à se tuer, parce qu'il étoit de l'illustre maison des Junius, et de plus, arrière petit-fils d'Auguste. Les délateurs eurent ordre de l'accuser « de s'être ruiné en largesses, de » n'avoir de ressource que dans une révolu- » tion, de tenir auprès de sa personne des » secrétaires, des trésoriers et des intendans, » tous gens aussi distingués que s'il eût été » prince, preuve qu'il aspiroit à l'être ». Les plus affidés de ses affranchis furent chargés de fers, traînés en prison, et Torquatus, voyant qu'on alloit prononcer sa sentence, se fit ouvrir les veines. Alors Néron ne manqua pas de dire, suivant sa coutume : « Il étoit » coupable, et se sentoit dans l'impuissance » de se justifier; cependant il auroit vécu, » s'il s'en fût remis à la clémence de son » juge ».

XXXVI. Bientôt après, il renonce pour un tems au voyage d'Achaïe, sans qu'on en ait su la cause, et revient à Rome, méditant en secret de visiter les provinces d'Orient, et surtout l'Égypte. Ensuite il déclare, par un édit, que son absence sera si courte, que la paix et la prospérité de la République n'en souffriront pas; et monté au Capitole, comme prêt

Digitized by Google

tolium. Illic veneratus deos, quum Vestæ quoque templum inisset; repentè cunctos per artus tremens, seu numine exterrente, seu facinorum recordatione numquam timore vacuus, deseruit incœptum, cunctas sibi curas amore patriæ leviores, dictitans. « Vidisse civium » mœstos vultus, audire secretas querimo» nias, quòd tantum aditurus esset iter, cujus » ne modicos quidem egressus tolerarent, » pueri adversùm fortuita adspectu principis » refoveri. Ergo, ut in privatis necessitudini» bus proxima pignora prævalerent, ita po» pulum romanum vim plurimam habere; pa» rendumque retinenti ». Hæc atque talia plebi volentia fuere, voluptatum cupidine, et, quæ præcipua cura est, rei frumentariæ angustias, si abesset, metuenti. Senatus et primores in incerto erant, procul an coràm atrocior haberetur: dehinc, quæ natura magnis timoribus, deterius credebant quod evenerat (1).

XXXVII. Ipse quò fidem adquireret, nihil usquam perinde lætum sibi, publicis locis

à partir. Après avoir rendu ses hommages aux autres dieux, il entroit dans le temple de Vesta, lorsqu'une frayeur inspirée par la déesse ou par le souvenir de ses crimes qui le poursuivoit sans cesse, le fait frissonner de tous ses membres; il se désiste de son entreprise, et dit que l'amour de la patrie l'emporte dans son cœur sur toute autre considération. « J'ai » vu la tristesse sur le visage de mes concitoyens, j'entends leurs plaintes secrètes. » Comment supporteroient-ils un tel éloigne» ment, eux que la moindre de mes absences » intimide, habitués, comme ils le sont, à » ne se rassurer contre les coups du sort qu'à » l'aspect de leur prince? Les prières des en» fans dans une famille privée, prévalent sur » les résolutions d'un père; le peuple romain » n'a pas moins d'empire sur moi, je dois cé» der à ses instances ». L'ardeur du vulgaire pour les plaisirs, et par-dessus tout la crainte de manquer de vivres, si l'empereur s'éloignoit, firent très-bien accueillir cette proclamation. Quant au sénat et aux grands, ils ne savoient d'abord si Néron étoit plus à craindre de loin que de près. Ensuite, comme dans toute frayeur excessive, le présent leur parut le plus préjudiciable (1).

XXXVII. L'empereur, à dessein de persuader qu'il préféroit Rome à tout autre sé-

Digitized by Google

struere convivia, totâque urbe quasi domo uti. Et celeberrimæ luxu famâque epulæ fuere; quas à Tigellino paratas, ut exemplum referam, ne sæpius eadem prodigentia narranda sit. Igitur in stagno Agrippæ fabricatus est ratem, cui superpositum convivium aliarum tractu navium moveretur: naves auro et ebore distinctæ: remigesque exoleti, per ætates et scientiam libidinum componebantur: volucres et feras diversis è terris, et animalia maris (1), Oceano abusque petiverat; crepidinibus stagni lupanaria adstabant, inlustribus feminis completa: et contrà scorta visebantur, nudis corporibus: jam gestus motusque obsceni; et, postquam tenebræ incedebant, quantum juxtà nemoris, et circumjecta tecta, consonare cantu, et luminibus clarescere. Ipse, per licita atque inlicita fœdatus, nihil flagitii reliquerat, quò corruptior ageret, nisi paucos post dies uni ex illo contaminatorum grege, cui nomen *Pythagoræ* fuit, in modum solennium conjugiorum denupsisset. Inditum imperatori flammeum: visi auspices, dos, et

Digitized by Google

jour, se fit construire des salles de festin dans les endroits publics (tels que le cirque et le champ de Mars), et la ville entière sembla devenue sa maison. Je ne citerai que le somptueux repas qu'on vanta le plus, donné par Tigellinus : j'aurois à revenir trop souvent sur de pareilles profusions. Le festin préparé sur l'étang d'Agrippa, étoit dressé sur un radeau que remorquoient des galères enrichies d'or et d'ivoire ; différentes classes de gens livrés par état aux plaisirs, rangés suivant l'âge et les talens, servoient de rameurs. On s'étoit pourvu d'oiseaux et de gibier de toutes les contrées (1), de poissons des différentes mers, et même de l'Océan. Sur les bords de l'étang, étoient, d'un côté, des salles de débauche remplies de femmes d'une naissance illustre ; à l'opposite, des filles perdues d'honneur. La fête commença par des danses lascives ; au déclin du jour, le bois et les salles d'alentour furent illuminés, et tout retentit de concerts. Néron, après s'être avili par tous les excès que tolèrent ou proscrivent les lois, sembloit ne pouvoir porter la corruption plus loin, lorsque, quelques jours ensuite, il profana le mariage en célébrant de prétendues noces avec le nommé Pythagoras, un des infâmes acteurs de la fête précédente. L'empereur se fit couvrir la tête d'un voile d'épousée : on vit paroître au grand jour les

Digitized by Google

genialis toris, et faces nuptiales : cuncta denique spectata, quæ etiam in feminâ nox operit.

XXXVIII. Sequitur clades, fortè, an dolo principis incertum : nam utrumque auctores prodidere : sed omnibus quæ huic urbi per violentiam ignium acciderunt, gravior atque atrocior. Initium in eâ parte circi ortum, quæ Palatino Cœlioque montibus contigua est. Ubi per tabernas, quibus id mercimonium inerat, quo flamma alitur, simul cœptus ignis, et statim validus, ac vento citus, longitudinem circi corripuit : neque enim domus munimentis septæ, vel templa muris cincta, aut quid aliud moræ interjacebat. Impetu pervagatum incendium, plana primùm, deinde in edita adsurgens, et rursùm inferiora populando, anteiit remedia velocitate mali, et obnoxiâ urbe arctis itineribus, huc que et illuc flexis, atque enormibus vicis, qualis vetus Roma fuit. Ad hoc lamenta paventium feminarum, fessa senum ac rudis puerilis ætas, quique sibi, quique aliis consulebant, dum trahunt invalidos, aut opperiuntur, pars morans, pars festinans,

Digitized by Google

aruspices, la dot, le lit, les torches nuptiales, et tout, sans en excepter ce que la nuit couvre de son ombre, même dans une union légitime.

XXXVIII. Suit un désastre attribué par les uns au hasard, par les autres à la méchanceté de Néron, mais certainement le plus cruel et le plus étendu que la violence des flammes ait jamais causé dans Rome. L'incendie commença vers la partie du cirque adossée d'un côté au mont Palatin, de l'autre, au mont Celius. Le feu prend tout-à-la-fois à plusieurs boutiques remplies de marchandises propres à le nourrir. Violent dès sa naissance, et rendu plus rapide par le vent, il gagne la longueur du cirque; il ne s'y rencontroit ni maisons entourées de gros murs, ni temples munis de remparts, ni obstacles capables de l'arrêter. Il ravage tout ce qui est de niveau, monte ensuite, puis redescendant avec plus de furie, prévient les remèdes par sa vîtesse. Des rues étroites, pleines de détours, presque sans débouchés sur les côtés, livroient l'ancienne Rome à ce fléau. Les femmes consternées et gémissantes, les vieillards accablés de fatigues, les enfans sans expérience, les gens qui s'agitent pour eux-mêmes ou pour d'autres, qui entraînent les foibles ou les attendent, qui s'arrêtent ou se

Digitized by Google

cuncta impediebant: et sæpe, dum in tergum respectant, lateribus aut fronte circumveniebantur: vel, si in proxima evaserant, illis quoque igni correptis, etiam, quæ longinqua crediderant, in eodem casu reperiebantur. Postremò, quid vitarent, quid peterent ambigui, complere vias, sterni per agros: quidam amissis omnibus fortunis, diurni quoque victûs, alii caritate suorum, quos eripere nequiverant; quamvis patente effugio, interiere. Nec quisquam defendere audebat, crebris multorum minis restinguere prohibentium et quia alii palam faces jaciebant, atque esse sibi auctorem vociferabantur; sive ut raptus licentiùs exercerent, seu jussu.

XXXIX. Eo in tempore, Nero, Antii agens, non antè in urbem regressus est, quàm domui ejus, quâ palatium et Mæcenatis hortos continuaverat, ignis propinquaret. Neque tamen sisti potuit, quin et palatium, et domus, et cuncta circùm haurirentur. Sed solatium populo exturbato et profugo, campum Martis,

Digitized by Google

hâtent, se nuisent tous également. Tandis qu'on regarde derrière soi, on est envelopé par la foule qui fond des deux côtés, ou pardevant : échappé d'un quartier, on tombe dans un autre que la flamme ravage; on trouve le mal étendu jusqu'aux parties qu'on en avoit cru le plus éloignées. Incertain de ce qu'on doit fuir ou rechercher, on se jète dans les rues, on se couche dans les plaines. Quelques-uns, quoique libres de se sauver, se précipitèrent dans l'incendie, de désespoir d'avoir perdu tout, et jusqu'aux moyens de gagner leur vie, ou de regret de n'avoir pu sauver ceux qui leur étoient chers; personne n'osoit garantir sa propre maison, parce que de tous côtés des gens défendoient avec menaces d'étouffer la flamme, et que d'autres lançoient ouvertement des torches, en criant qu'ils y étoient autorisés, soit qu'ils le fussent en effet, ou qu'ils voulussent piller plus librement.

XXXIX. Cependant Néron restoit dans Antium, d'où il ne revint que lorsque le feu fut proche du bâtiment qu'il avoit fait construire afin de joindre le palais d'Auguste au jardin de Mécène; mais malgré ses efforts, et cet édifice, et le palais, et tous les environs, furent engloutis dans les flammes. Pour consoler néanmoins le peuple errant et hors de lui-même, il ordonna d'ouvrir le champ

Digitized by Google

ac monumenta Agrippæ, hortos quin etiam suos, patefecit: et subitaria edificia extruxit, quæ multitudinem inopem acciperent: subvectaque utensilia ab Ostiâ, et propinquis municipiis; pretiumque frumenti minutum, usque ad ternos nummos. Quæ, quamquam popularia, in irritum cadebant, quia pervaserat rumor, ipso tempore flagrantis urbis, inisse eum domesticam scenam, et cecinisse Trojanum excidium, præsentia mala vetustis cladibus adsimulantem.

XL. Sexto demum die, apud imas Esquilias, finis incendio factus, prorutis per immensum ædificiis, ut continuæ violentiæ, campus et velut vacuum cœlum occurreret. Nec dum posito metu, redibat levis rursùm grassatus ignis, patulis magis urbis locis, eòque strages hominum minor: delubra deûm, et porticus amœnitati dicatæ, latiùs procidêre. Plusque infamiæ id incendium habuit, quia prædiis Tigellini Æmilianis proruperat. Videbaturque Nero condendæ urbis novæ, et cognomento suo appellandæ gloriam quærere. Quippe in re-

de

Digitized by Google

de Mars, le palais d'Agrippa et ses propres jardins : de construire à la hâte des édifices pour y loger la multitude des pauvres, de voiturer toutes sortes d'ustensiles d'Ostie et des municipes aux environs, et de livrer le blé au plus bas prix. Ces traits de bienfaisance ne touchèrent personne, car le bruit s'étoit répandu que tandis que le feu consumoit la ville, il étoit monté sur son théâtre domestique, et qu'il y avoit chanté la ruine d'Ilium, par allusion au malheur présent.

XL. Enfin l'incendie s'arrêta le sixième jour, au bas des Esquilies, parce qu'on avoit détruit une quantité d'édifices, pour n'offrir à sa fureur qu'un champ vide et un air libre. On se rassuroit à peine, lorsque le feu se manifesta de nouveau, et avec la même violence, dans d'autres parties moins resserrées de la ville, ce qui fut cause qu'il n'y périt pas autant de monde; mais des temples des dieux et des portiques consacrés à l'embélissement de Rome, y tombèrent avec plus de dégât, et l'empereur devint encore plus suspect, parce que ce second incendie avoit commencé dans l'hôtel d'Emilius que Tigellinus habitoit. On jugea que Néron ambitionnoit la gloire de rebâtir Rome, et de lui donner son nom. Des quatorze quar-

Digitized by Google

giones quatuordecim Roma dividitur : quarum quatuor integræ manebant, tres solo tenus dejectæ : septem reliquis pauca tectorum vestigia supererant, lacera et semiusta.

XLI. Domuum, et insularum, et templorum, quæ amissa sunt, numerum inire haud promptum fuerit: sed vetustissimâ religione, quod Servius Tullius Lunæ, et magna ara fanumque, quæ præsenti Herculi Arcas Evander sacraverat, ædesque Statoris Jovis, vota Romulo, Numæque regia, et delubrum Vestæ cum penatibus populi romani, exusta. Jam opes tot victoriis quæsitæ, et græcarum artium decora, exin monumenta ingeniorum antiqua et incorrupta, quamvis in tantâ resurgentis urbis pulchritudine, multa seniores meminerant, quæ reparari nequibant. Fuere qui adnotarent, quarto decimo kalendas sextiles principium incendii hujus ortum, quo et Senones captam urbem inflammaverant: alii eò usque curâ progressi sunt, ut totidem annos mensesque et dies inter utraque incendia numerent.

Digitized by Google

tiers dans lesquels on divise la ville, quatre n'avoient point souffert de dommage, trois étoient détruits de fond en comble, et sept ne présentoient plus que des vestiges informes de bâtimens à demi-brûlés.

XLI. Il n'est pas facile de dire combien il périt alors d'hôtels, de maisons et de temples. La flamme détruisit les plus anciens monumens de la religion, tels que le temple consacré par Serv. Tullius à la Lune, le grand autel et la basilique dédiés par l'Arcadien Évandre à Hercule pour lors présent, la chapelle de Jupiter Stateur, vouée par Romulus, le palais de Numa, le temple de Vesta, et les Pénates du peuple romain. Les dépouilles antiques, fruit de tant de victoires, les chefs-d'œuvres des arts que cultive la Grèce, les exemplaires authentiques des anciennes productions du génie furent consumés. Aussi, malgré l'éclat dont Rome brille à sa seconde naissance, nos vieillards déplorent-ils une multitude de pertes qu'on ne pouvoit réparer. Quelques-uns observèrent que l'incendie avoit commencé le quatorze avant les calendes de juillet, jour où les Sénones avoient pris et brûlé la ville. D'autres, à force de recherches, parvinrent à supputer autant d'années, de mois et de jours entre les deux incendies, que du premier à la fondation de Rome (1).

Digitized by Google

XLII. Cæterùm Nero usus est patriæ ruinis, exstruxitque domum, in quâ haud perinde gemmæ et aurum miraculo essent, solita pridem, et luxu vulgata, quàm arva et stagna, et in modum solitudinum hinc silvæ, inde aperta spatia, et prospectus: magistris et machinatoribus Severo et Celere, quibus ingenium et audacia erat, etiam quæ natura denegavisset, per artem tentare, et viribus principis inludere. Namque ab lacu Averno navigabilem fossam usque ad ostia Tiberina depressuros promiserant, squalenti littore, aut per montes adversos: neque enim aliud humidum gignendis aquis occurrit, quàm Pomptinæ paludes: cætera abrupta, aut arentia: ac si perrumpi possent; intolerandus labor, nec satis causæ. Nero tamen, ut erat incredibilium cupitor, effodere proxima Averno juga connixus est: manentque vestigia inritæ spei.

XLIII. Ceterùm, urbis quæ domui supererant, non, ut post Gallica incendia, nullâ distinctione, nec passim erecta, sed dimensis

Digitized by Google

XLII. Néron, tournant les ruines de la patrie à son profit, se fit construire un palais, où ce qu'on admiroit le plus, n'étoit ni l'or ni les pierreries: le luxe en avoit rendu l'usage trop commun; mais des étangs, des champs labourables, des forêts d'un côté, de l'autre, des plaines à perte de vue, comme si le terrein en eût été pris dans une solitude. Severe et Celer, auteurs et exécuteurs du plan, étoient deux hommes de génie, dont l'art osoit tenter des projets en dépit de la nature, et au-dessus des forces du prince. Ils avoient promis de tirer un canal navigable du lac d'Averne à l'embouchure du Tibre, malgré la sécheresse du terrein et les obstacles des montagnes: sur toute cette étendue(1), on ne trouve d'eau que dans les marais Pontins; ce sont par-tout ailleurs des rocs arides ou escarpés: supposé qu'on les pût entr'ouvrir, ce n'étoit qu'avec un travail immense, et l'utilité n'y répondoit pas; mais les entreprises impossibles avoient de l'attrait pour Néron. Il essaya donc de percer les collines proche de l'Averne; et les monumens de sa folle espérance subsistent encore.

XLIII. La partie de la ville que le parc de Néron n'avoit pas engloutie, ne fut point rebâtie au hasard et sans symétrie, comme

Digitized by Google

vicorum ordinibus, et latis viarum spatiis, cohibitâque ædificiorum altitudine, ac patefactis areis, additisque porticibus, quæ frontem insularum protegerent. Eas porticus Nero suâ pecuniâ exstructurum, purgatasque areas dominis traditurum, pollicitus est. Addidit præmia, pro cujusque ordine, et rei familiaris copiis: finivitque tempus, intra quod effectis domibus aut insulis adipiscerentur. Ruderi accipiendo Ostienses paludes destinabat, utique naves, quæ frumentum Tiberi subvectassent, onustæ rudere decurrerent. Ædificiaque ipsa, certâ sui parte, sine trabibus, saxo Gabino Albanove solidarentur: quòd is lapis ignibus impervius est. Jam aqua, privatorum licentiâ intercepta, quò largior, et pluribus locis in publicum flueret, custodes; et subsidia reprimendis ignibus in propatulo quisque haberet; nec communione parietum, sed propriis quæque muris ambirentur. Ea ex utilitate accepta, decorem quoque novæ urbi attulere. Erant tamen qui crederent, veterem illam formam salubritati magis conduxisse, quoniam angustiæ itinerum, et altitudo tectorum non perinde solis vapore perrumperen-

Digitized by Google

après l'incendie des Gaulois. On fit des quartiers bien alignés, des rues larges, des édifices d'une juste hauteur, avec des cours et des portiques sur le devant des maisons. L'empereur promit de construire les portiques et de nettoyer les emplacemens à ses frais, et proposa des récompenses proportionnées à l'état des particuliers, si leurs bâtimens étoient achevés avant un terme qu'il assigna. Il ordonna de plus, que les navires qui auroient apporté du blé en remontant le Tibre, transportassent les décombres dans les marais d'Ostie en le redescendant; que les édifices fussent construits solidement et sans aucune poutre jusqu'à une certaine hauteur, en pierres d'Albe ou de Gabie, parce qu'elles sont à l'épreuve du feu. Comme des particuliers s'étoient donné la licence d'intercepter l'eau, il préposa des commissaires chargés de la faire couler abondamment et en plus d'endroits publics, afin que chacun, en cas d'un incendie, eût sous la main de quoi l'éteindre; il proscrivit les murs mitoyens, voulant que chaque maison fût fermée de ses propres murs. Ces réglemens, que leur utilité a fait admettre, contribuoient à l'embélissement de la nouvelle ville. Plusieurs néanmoins regardèrent l'ancienne disposition comme plus salutaire. Le soleil agissoit avec moins de violence sur un espace étroit entre des édifices fort élevés;

Digitized by Google

tur: at nunc patulam latitudinem, et nullâ umbrâ defensam, graviore æstu ardescere.

XLIV. Et hæc quidem humanis consiliis providebantur. Mox petita diis piacula, aditique Sibyllæ libri, ex quibus supplicatum Vulcano et Cereri Proserpinæque, ac propitiata Juno per matronas, primùm in Capitolio, deinde apud proximum mare: unde haustâ aquâ, templum et simulacrum deæ prospersum est; et sellisternia ac pervigilia celebravere feminæ, quibus mariti erant. Sed non ope humanâ, non largitionibus principis, aut deûm placamentis, decedebat infamia, quin jussum incendium crederetur. Ergo abolendo rumori Nero, subdidit reos, et quæsitissimis pœnis adfecit, quos per flagitia invisos, vulgus christianos appellabat. Auctor nominis ejus Christus, Tiberio imperitante, per procuratorem Pontium Pilatum, supplicio affectus erat. Repressaque in præsens exitiabilis superstitio rursùs erumpebat, non modò per Judæam, originem ejus mali, sed per urbem etiam, quò cuncta undique atrocia, aut pu-

Digitized by Google

au lieu qu'il embrâse maintenant nos larges rues que rien n'ombrage.

XLIV. Telles étoient les précautions de la prudence humaine ; ensuite on se proposa d'appaiser les dieux. Les livres de la Sibylle furent consultés. En conséquence, on fit des prières à Vulcain, à Cérès et à Proserpine; les mères de famille les plus distinguées supplièrent Junon, d'abord au Capitole, ensuite à l'endroit de la mer le moins éloigné. Elles y puisèrent l'eau dont elles purifièrent le temple et la statue de la déesse. Celles qui avoient encore leur mari, couchèrent les divinités sur des lits de parade, et célébrèrent leurs louanges plusieurs nuits de suite. Mais, malgré toutes les précautions humaines, les largesses du prince et les offrandes aux dieux, on imputoit toujours à Néron l'horreur d'avoir ordonné l'incendie. Pour faire cesser ce bruit, il produisit des accusés, et fit périr par les plus cruels supplices des hommes détestés à cause de leurs infamies, nommés vulgairement chrétiens. Christ, de qui vient leur nom, avoit été puni de mort sous Tibère par l'intendant Ponce-Pilate. Cette pernicieuse superstition, réprimée pour un tems, reprenoit vigueur, non-seulement dans la Judée, source du mal, mais à Rome, où vient aboutir et se multiplier tout ce que les passions inventent ail-

Digitized by Google

denda confluunt, celebranturque. Igitur (1) primùm correpti, qui fatebantur, deinde indicio eorum multitudo ingens, haud perinde in crimine incendii, quàm odio humani generis convicti sunt. Et pereuntibus addita ludibria, ut ferarum tergis contecti, laniatu canum interirent, aut crucibus affixi, aut flammandi, atque ubi defecisset dies, in usum nocturni luminis urerentur. Hortos suos ei spectaculo Nero obtulerat, et circense ludicrum edebat, habitu aurigæ permixtus plebi, vel curriculo insistens. Unde quamquam (2) adversùs sontes, et novissima exempla meritos, miseratio oriebatur, tamquam non utilitate publicâ, sed in sævitiam unius absumerentur.

XLV. Interea conferendis pecuniis pervastata Italia, provinciæ eversæ, sociique populi, et quæ civitatum liberæ vocantur. Inque eam prædam etiam dii cessere, spoliatis in urbe templis, egestoque auro, quod triumphis, quod votis, omnis populi romani ætas prosperè, aut in metu, sacraverat. Enimverò

Digitized by Google

leurs d'infâme ou de cruel. On arrêta d'abord des gens qui s'avouoient coupables (1), et sur leurs dépositions, une multitude de chrétiens, que l'on convainquit moins d'avoir brûlé Rome, que de haïr le genre humain : on joignit les insultes aux supplices ; les uns, envelopés de peaux de bêtes féroces, furent dévorés par des chiens, d'autres attachés en croix, plusieurs enduits de matières inflammables. On allumoit leurs corps sur le déclin du jour, pour servir de flambeaux ; Néron prêtoit ses jardins à ce spectacle, auquel il ajouta les jeux du cirque, se mêlant parmi la populace en habit de cocher, ou conduisant lui-même un char. Ainsi, quoique les chrétiens fussent des scélérats dignes des plus rigoureux châtimens (2), on ne pouvoit s'empêcher de les plaindre, parce qu'ils n'étoient pas immolés à l'utilité publique, mais à la cruauté d'un seul.

XLV. Cependant l'Italie, les provinces, les nations alliées et les cités nommées libres étoient ravagées, bouleversées, sous prétexte d'aider à la dépense. Les dieux mêmes furent mis à contribution, et les temples de la ville dépouillés : on en arracha tout l'or que Rome, depuis sa naissance, y avoit consacré dans ses triomphes ou voué pendant sa prospérité ou ses malheurs. En Asie et en Achaïe,

Digitized by Google

per Asiam atque Achaïam non dona tantùm, sed simulacra numinum abripiebantur, missis in eas provincias Acrato, ac secundo Carinate. Ille libertus, cuicumque flagitio promptus; hic græcâ doctrinâ ore tenus exercitus, animum bonis artibus non induerat. Ferebatur Seneca, quò invidiam sacrilegii à semet averteret, longinqui ruris secessum oravisse, et postquam non concedebatur, fictâ valetudine, quasi æger nervis, cubiculum non egressus. Tradidere quidam, venenum ei per libertum ipsius, cui nomen *Cleonicus*, paratum, jussu Neronis; vitatumque à Senecâ, proditione liberti, seu propriâ formidine, dum per simplici victu, et agrestibus pomis, ac, si sitis admoneret, profluente aquâ vitam tolerat.

XLVI. Per idem tempus gladiatores, apud oppidum Præneste, tentatâ eruptione, præsidio militis, qui custos adesset, coerciti sunt: jam Spartacum, et vetera mala rumoribus ferente populo; ut est novarum rerum cupiens, pavidusque. Nec multò post clades rei navalis accipitur, non bello (quippe haud aliàs tam

Digitized by Google

Acratus, affranchi, toujours prêt à toutes sortes de bassesses, et Carinas, dont la langue s'étoit exercée à la littérature des Grecs, sans que son ame s'y fût enrichie d'aucune vertu, députés tous les deux par le prince, enlevoient, outre les offrandes, les statues des dieux mêmes. Le bruit courut que Sénèque, appréhendant qu'on ne le rendît responsable de tant de sacrilèges, avoit demandé la permission de se retirer dans quelque campagne éloignée, et que, n'ayant pu l'obtenir, il feignoit d'être incommodé de la goute, et ne sortoit plus de sa chambre. Quelques auteurs prétendent qu'un de ses affranchis nommé, *Cleonicus*, lui avoit préparé du poison par ordre de l'empereur, mais que Sénèque évita ce danger sur l'aveu de Cleonicus lui-même, ou par l'excessive frugalité à laquelle l'avoit réduit la crainte : car il ne se nourrissoit plus que de quelques fruits sauvages, et se désaltéroit au courant d'un ruisseau.

XLVI. Dans ce même tems, les gladiateurs qu'on gardoit à Preneste, ayant tenté de s'en échapper de force, furent réprimés par la garnison. Déja Spartacus et tous les anciens malheurs faisoient le sujet des conversations du peuple, toujours avide de révolutions, et prompt à s'en effrayer. On annonça, peu de jours après, un désastre de la flotte; la guerre

Digitized by Google

immota pax) sed certum ad diem in Campaniam redire classem Nero jusserat, non exceptis maris casibus. Ergo gubernatores, quamvis sæviente pelago, à Formiis movêre, et gravi Africo, dum promontorium Miseni superare contendunt, Cumanis littoribus impacti, triremium plerasque, et minora navigia passim amiserunt.

XLVII. Fine anni vulgantur prodigia, imminentium malorum nuncia. Vis fulgurum non aliàs crebrior, et sidus cometes, sanguine inlustri semper Neroni expiatum. Bicipites hominum aliorumve animalium partus, abjecti in publicum, aut in sacrificiis, quibus gravidas hostias immolare mos est, reperti. Et in agro Placentino, viam propter, natus vitulus, cui caput in crure esset (1). Secutaque haruspicum interpretatio: « Parari rerum humanarum aliud caput: sed non fore valido, neque occultum; quia non in utero repressum, at iter juxta editum sit ».

Digitized by Google

ne le causoit pas : jamais au contraire l'empire n'avoit joui d'une paix si profonde ; mais l'empereur avoit fixé le jour où, sans en excepter les accidens de mer, il prétendoit que la flotte fût de retour en Campanie : ainsi, malgré la tempête, les pilotes partirent de Formies. Tandis qu'ils s'efforçoient de doubler le cap de Misène par un vent violent d'Afrique, un grand nombre de trirêmes et de moindres bâtimens alla se briser çà et là contre les écueils de Cumes.

XLVII. Sur la fin de l'année on publia des prodiges, avant-coureurs de nos calamités ; des coups de foudre plus fréquens et plus terribles que jamais ; une comète, présage que Néron expioit sans cesse du sang des nobles ; des fœtus à deux têtes d'hommes et d'animaux, jetés dans les voieries, ou trouvés dans les entrailles des victimes pleines qu'on immole en certains sacrifices. De plus, il naquit près de la grande route, sur le territoire de Plaisance, un veau dont la tête se trouvoit à l'extrémité d'une de ses jambes (1). Les aruspices interprétèrent ainsi ce présage : « Une autre tête se prépare à gouverner le monde ; mais ses complots ne prévaudront pas et seront découverts, parce qu'elle est née avant terme et proche du grand chemin ».

Digitized by Google

XLVIII. Ineunt deinde consulatum Silius Nerva, et Atticus Vestinus, cœptâ simul, et auctâ conjuratione, in quam certatim nomina dederant, senatores, eques, miles, feminæ etiam, quum odio Neronis, tum favore in C. Pisonem. Is Calpurnio genere ortus, ac multas insignesque familias paternâ nobilitate complexus, claro apud vulgum rumore erat, per virtutem, aut species virtutibus similes. Namque facundiam tuendis civibus exercebat, largitionem adversùs amicos, et ignotis quoque comi sermone et congressu. Aderant etiam fortuita, corpus procerum, decora facies. Sed procul gravitas morum, aut voluptatum parcimonia: lenitati ac magnificentiæ, et aliquando luxui indulgebat. Idque pluribus probabatur, qui, in tantâ vitiorum dulcedine, summum imperium non restrictum, nec perseverum volunt.

XLIX. Initium conjurationi non à cupidine ipsius fuit: nec tamen facilè memoraverim, quis primus auctor, cujus instinctu concitum sit, quod tam multi sumpserunt. Promptissimos Subrium Flavium, tribunum prætoriæ

XLVIII.

Digitized by Google

XLVIII. Au commencement du consulat de Silius Nerva et d'Atticus Vestinus, naquit et s'accrut tout-à-coup une conjuration, dans laquelle s'engagèrent à l'envi des sénateurs, des chevaliers, des gens de guerre, et même des femmes; parce que Néron étoit détesté et qu'on s'intéressoit à Pison. Celui-ci, de la maison des Calpurnius, tenoit du côté paternel à beaucoup de familles illustres. Des vertus réelles ou du moins apparentes, lui donnoient du renom parmi le peuple; éloquent, zélé pour la défense des citoyens, libéral envers ses amis, prévenant ou de facile abord, même à l'égard des inconnus; il possédoit de plus les dons du sort, une taille majestueuse, une belle physionomie: mais loin d'être austère en ses mœurs, ou réservé dans ses plaisirs, il se livroit à une vie molle, à la magnificence, et quelquefois au luxe. Il n'en fut que plus goûté de la multitude: l'attrait pour le vice est tel aujourd'hui, qu'on ne veut plus que le souverain s'astreigne à la pratique des vertus, ni qu'il l'exige d'autrui.

XLIX. Ce ne fut pas son ambition qui fit naître le complot; mais tant de personnes y contribuèrent, que je ne puis dire quel en fut l'auteur, ni qui le proposa d'abord. Les plus déterminés furent Subrius Flavius, tribun d'une cohorte prétorienne, et le centurion

Digitized by Google

cohortis, et Sulpicium Asprum, centurionem, exstitisse, constantia exitûs docuit. Et Lucanus Annæus, Plautiusque Lateranus, consul designatus, vivida odia intulere. Lucanum propriæ causæ accendebant, quòd famam carminum ejus premebat Nero, prohibueratque ostentare, vanus adsimulatione (1). Lateranum, consulem designatum, nulla injuria, sed amor Reipublicæ sociavit. At Flavius Scevinus, et Afranius Quinctianus, uterque senatorii ordinis, contra famam sui, principium tanti facinoris capessivere: nam Scevino dissoluta luxu mens, et proinde vita somno languida: Quinctianus mollitiâ corporis infamis, et à Nerone probroso carmine diffamatus, contumelias ultum ibat.

L. Ergo, dum scelera principis, et finem adesse imperii, diligendumque, qui fessis rebus succurreret, inter se aut inter amicos jaciunt, aggregavere Tullium Senecionem, Cervarium Proculum, Vulcatium Araricum, Julium Tugurinum, Munatium Gratum, Antonium Natalem, Martium Festum, equites romanos: ex quibus Senecio, è præcipuâ

Digitized by Google

Sulpicius Asper, ainsi que le prouva leur constance jusqu'à la mort. Il y entra plus de haine de la part de Lucain et de Plautius Lateranus, désigné consul : un ressentiment personnel animoit Lucain contre Néron, qui chercha d'abord à déprimer ses vers; et réussissant mal à feindre, lui défendit de les publier. Lateranus, qui n'avoit aucune injure particulière à venger, n'écouta que l'amour du bien public. Les premiers qui se montrèrent dans une entreprise si hardie, furent les sénateurs Flavius Scevinus et Afranius Quintianus, les deux qu'on en eût soupçonnés le moins; car l'ame de Scevinus étoit énervée par le luxe; et sa vie, par conséquent, ne ressembloit plus qu'à une espèce de sommeil, et Quintianus étoit décrié pour sa mollesse; mais il voulut punir Néron de l'avoir diffamé dans ses vers.

L. A force de rappeler, entr'eux ou avec leurs amis, les crimes de Néron, les dangers de l'état prêt à périr, et la nécessité de choisir un chef capable de remédier à tant de maux, ils s'associent les chevaliers romains Tullius Senecio, Cervarius Proculus, Vulcatius Araricus, Julius Tugurinus, Munatius Gratus, Antonius Natalis, et Martius Festus. Sénécion, le plus intime confident du prince, con-

Digitized by Google

familiaritate Neronis, speciem amicitiæ, etiam tum retinens, eò pluribus periculis conflictabatur. Natalis particeps ad omne secretum Pisoni erat: cæteris spes ex novis rebus petebatur. Adscitæ sunt, super Subrium et Sulpicium, de quibus retuli, militares manus, Granius Silvanus, et Statius Proximus, tribuni cohortium prætoriarum, Maximus Scaurus, et Venetus Paullus, centuriones. Sed summum robur in Fenio Rufo, præfecto, videbatur, quem vitâ famâque laudatum, per sævitiam impudicitiamque Tigellinus in animo principis anteibat, fatigabatque criminationibus, ac sæpe in metum adduxerat, quasi adulterum Agrippinæ, et desiderio ejus ultioni intentum. Igitur ubi conjuratis præfectum quoque prætorii in partes descendisse, crebro ipsius sermone facta fides; promptiùs jam de tempore ac loco cædis agitabant. Et cepisse impetum Subrius Flavius ferebatur, in scenâ canentem Neronem adgrediendi; aut quum ardente domo per noctem huc illuc cursaret incustoditus. Hìc occasio solitudinis; ibi ipsa frequentia tanti decoris testis, pulcherrimum animum eximulaverant: nisi impunitatis cu-

Digitized by Google

tinuoit de paroître son ami, ce qui l'exposoit à plus de dangers; Natalis étoit l'agent secret de Pison; les autres ne se proposoient dans la révolution que leur intérêt personnel. D'autres militaires que Subrius et Sulpitius, dont j'ai parlé, promirent aussi le secours de leurs bras, tels que Granius Silvanus et Statius Proximus, tribuns des cohortes prétoriennes, et les centurions Maximus Scaurus et Venetus Paulus. Mais celui sur lequel on s'appuyoit principalement, étoit Fenius Rufus, commandant des gardes, de mœurs intègres, et d'une réputation sans tache. Tigellinus, obtenant sur lui la préférence auprès du prince par ses débauches et sa cruauté, le fatiguoit de ses accusations; et il l'avoit souvent mis à deux doigts de sa perte, en persuadant qu'il avoit eu part aux faveurs d'Agrippine, et qu'il cherchoit à la venger. Ainsi, lorsque Fenius eut déclaré de sa propre bouche, à diverses reprises, qu'il se rangeoit du parti des conjurés, ils délibérèrent plus hardiment sur le tems et le lieu de l'assassinat. On assuroit que Subrius avoit déja été tenté de poignarder Néron, tandis qu'il chantoit sur le théâtre, ou lorsqu'il se transportoit çà et là sans gardes pendant l'incendie de son palais. Ici, il avoit l'avantage de le surprendre seul: dans l'autre cas, l'honneur d'avoir tout un peuple pour témoin d'un si noble forfait, flat-

Digitized by Google

pido retinuisset, magnis semper conatibus adversa.

LI. Interim cunctantibus prolatantibusque spem ac metum, Epicharis quædam, incertum quonam modo sciscitata (neque illi antè ulla rerum honestarum cura fuerat) accendere, et arguere conjuratos: ac postremò lentitudinis eorum pertæsa, et in Campaniâ agens, primores classiariorum Misenensium labefacere, et conscientiâ inligare connixa est tali initio. Erat Chiliarchus in eâ classe Volusius Proculus, occidendæ matris Neronis inter ministros, non ex magnitudine sceleris provectus, ut rebatur: is mulieri olim cognitus, seu recens ortâ amicitiâ, dum merita erga Neronem sua, et quàm in invitum cecidissent, aperit, adjicitque questus, et destinationem vindictæ, si facultas oriretur, spem dedit posse impelli, et plures conciliare: nec leve auxilium in classe, crebras occasiones; quia Nero multo apud Puteolos et Misenum maris usu lætabatur. Ergo Epicharis plura: et omnia scelera principis orditur: « Neque senatui quid ma- » nere: sed provisum, quonam modo pœnas

Digitized by Google

toit cette ame héroïque (1) : mais son bras fut retenu par le désir de l'impunité, obstacle éternel des grandes entreprises.

LI. Tandis qu'en reculant leurs espérances ils prolongent leurs craintes, une femme nommée Epicharis, insensible jusqu'alors à l'honneur, instruite du complot (on ne sait par quel moyen), tâche de les enflammer et les réprimande de leur lenteur. Enfin, perdant patience, et se trouvant en Campanie, elle tente d'ébranler les principaux officiers de la flotte de Misène, et de les engager dans le parti. Le Chiliarque Volusius Proculus, un des meurtriers d'Agrippine, ne se trouvoit pas assez récompensé d'un tel forfait. Anciennement connu d'Epicharis, ou lié récemment avec elle, il l'entretenoit souvent de ses services envers Néron, de leur inutilité par rapport à sa fortune, et du désir qu'il avoit de s'en venger s'il en trouvoit l'occasion; Epicharis en conçoit l'espoir de le gagner, lui et d'autres, par son moyen. Il étoit fort utile de séduire la flotte; les occasions n'auroient plus manqué, parce que Néron aimoit beaucoup à se promener en mer aux environs de Pouzzoles et de Misène. Epicharis enchérissant donc sur les plaintes de Volusius, rappèle tous les crimes de Néron. « Le sénat ne balance » plus, lui disoit-elle; ses mesures sont prises

Digitized by Google

» eversæ Reipublicæ daret : accingeretur modò » navare operam, et militum acerrimos ducere » in partes, ac digna pretia exspectaret ». Nomina tamen conjuratorum reticuit. Unde Proculi indicium irritum fuit, quamvis ea, quæ audierat, ad Neronem detulisset. Accita quippe Epicharis, et cùm indice composita, nullis testibus innixum facilè confutavit. Sed ipsa in custodiâ retenta est, suspectante Nerone, haud falsa esse, etiam quæ vera non probabantur.

LII. Conjuratis tamen metu proditionis permotis, placitum maturare cædem apud Baias, in villâ Pisonis : cujus amœnitate captus Cæsar crebrò ventitabat, balneasque et epulas inibat, omissis excubiis, et fortunæ suæ mole. Sed abnuit Piso, « invidiam prætendens, si sacra » mensæ, diique hospitales cædè qualiscumque principis cruentarentur : melius apud » urbem, in illâ invisâ, et spolus civium exs» tructâ domo, vel in publico, patraturos, » quod pro Republicâ suscepissent ». Hæc in commune : cæterùm timore occulto, ne Is

» pour punir le tyran d'avoir renversé la Ré-
» publique. Volusius ne peut faire mieux que
» d'y joindre ses services, et de gagner les
» plus braves soldats : il en sera dignement
» récompensé ». Cependant elle tut les noms des conjurés : c'est ce qui rendit inutile la dénonciation de Volusius, quoiqu'il n'eût rien caché à Néron de ce qu'il avoit entendu. Epicharis, citée en justice et confrontée avec lui, le démentit sans peine, parce qu'il n'avoit aucun témoin. Elle fut néanmoins détenue en prison; car l'empereur croyoit la déposition vraie, quoique dénuée de preuves.

LII. Cependant la crainte d'être découverts faisoit souhaiter aux conjurés d'assassiner au plutôt l'empereur à Baies, dans la maison de campagne de Pison. Néron, charmé de la beauté de ce lieu, se débarrassant de ses gardes et de son cortège, y venoit fréquemment prendre le plaisir du bain et de la table; mais Pison fit échouer ce projet, sous prétexte « qu'il
» seroit trop odieux d'ensanglanter sa table et
» ses dieux hospitaliers, par le meurtre d'un
» prince quel qu'il fût. Il valoit mieux atta-
» quer Néron dans Rome, au milieu de ce
» palais abhorré et construit des dépouilles des
» citoyens, ou dans un lieu public, puisqu'on
» l'immoloit à l'intérêt public ». Tels étoient les motifs apparens; mais il craignoit en secret

Digitized by Google

Silanus, eximiâ nobilitate, disciplinâque C. Cassii, apud quem educatus erat, ad omnem claritudinem sublatus, imperium invaderet, promptè daturis operam, qui à conjuratione integri essent, quique miserarentur Neronem, tamquam per scelus interfectum. Plerique Vestini quoque consulis acre ingenium vitavisse Pisonem crediderunt, ne ad libertatem moveretur, vel delecto imperatore alio, sui muneris Rempublicam faceret. Etenim expers conjurationis erat, quamvis super eo crimine Nero vetus adversùs insontem odium expleverit.

LIII. Tandem statuêre, Circensium ludorum die, qui Cereri celebratur, exsequi destinata: quia Cæsar, rarus egressu, domoque aut hortis clausus, ad ludicra Circi ventitabat, promptioresque aditus erant lætitiâ spectaculi. Ordinem insidiis composuerant, ut Lateranus quasi subsidium rei familiari oraret, deprecabundus, et genibus principis accidens, prosterneret incautum, premeretque, animi validus, et corpore ingens. Tum jacentem et impeditum, tribuni et centuriones, et ceteros

Digitized by Google

que Silanus ne s'emparât de l'empire. En effet, une naissance illustre et des mœurs puisées dans la maison de Cassius, qui l'avoit élevé, donnoient droit à Silanus de prétendre à tout, et il auroit été vivement appuyé de ceux qui ne trempoient pas dans la conjuration, ou qui auroient été touchés du sort de Néron assassiné par une perfidie. Plusieurs croient que Pison redoutoit aussi le génie perçant du consul Vestinus, qui pouvoit faire des tentatives en faveur de la liberté, ou choisir un prince qui lui dût l'empire. En effet, Vestinus n'étoit pas du nombre des conjurés, quoique Néron ait assouvi son ancienne animosité contre lui sous ce prétexte.

LIII. Enfin les conjurés fixèrent l'exécution du complot aux jeux du cirque en honneur de Cérès. Néron, renfermé le reste du tems dans son palais ou ses jardins, se montroit souvent pendant ces sortes de fêtes, et la joie du spectacle donnoit lieu de l'approcher plus librement. Il fut convenu que Lateranus, dont l'ame étoit intrépide et le corps d'une haute stature, aborderoit le prince, comme pour le supplier de subvenir au dérangement de ses affaires domestiques, et que se jetant à ses genoux, il le feroit tomber par surprise, et le serreroit fortement; qu'alors les tribuns, les centurions et les autres conjurés, à pro-

Digitized by Google

sum ut quisque audentiæ habuisset, accurrerent, trucidarentque : primas sibi partes expostulante Scevino, qui pugionem, templo Salutis in Etruriâ, sive, ut alii tradidere, Fortunæ Ferentano in oppido detraxerat, gestabatque velut magno operi sacrum. Interim Piso apud eadem Cereris operiretur, unde eum præfectus Fenius et cæteri accitum ferrent in castra, comitante Antoniâ, Claudii Cæsaris filiâ, ad eliciendum vulgi favorem : quod C. Plinius memorat. Nobis quoquo modo traditum non occultare in animo fuit, quamvis absurdum videretur, aut inanem ad spem Antoniam nomen et periculum commodavisse, aut Pisonem, notum amore uxoris, alii matrimonio se obstrinxisse : nisi si cupido dominandi cunctis affectibus flagrantior est.

LIV. Sed mirum, quam inter diversi generis, ordinis, ætatis, sexûs, ditis, pauperis, taciturnitate omnia cohibita sint; donec proditio cœpit è domo Scevini : qui pridie insidiarum, multo sermone cum Antonio Natale, dein regressus domum, testamentum obsignâ-

Digitized by Google

portion de leur courage, accourroient sur Néron ainsi renversé, et le poignarderoient. Scevinus, qui demandoit à porter le premier coup, avoit pris un poignard dans le temple de la déesse Salus en Étrurie, ou, selon d'autres, dans celui de la Fortune à Férente, et il le montroit comme un instrument destiné à une haute entreprise. Pison se proposoit d'attendre les conjurés dans le temple de Cérès, d'où il seroit porté au camp par Fenius et les autres; il devoit s'y faire accompagner d'Antonia, fille de l'empereur Claude, afin de se rendre le peuple plus favorable. Pline rapporte ce trait; mais quant l'autorité seroit moins forte, je ne l'omettrois pas : il me paroît cependant absurde qu'Antonia eût risqué son nom et sa fortune sur un espoir frivole, et que Pison, connu par sa tendresse envers sa femme, l'eût abandonnée pour une autre; mais il n'est point de sentiment que l'ardeur de régner ne puisse étouffer.

LIV. Il étoit surprenant que rien n'eût encore transpiré d'un secret répandu parmi tant de personnes des deux sexes, riches ou pauvres, de tout pays, de tout état et de tout âge. La première dénonciation partit de la maison de Scevinus. Ce sénateur s'étoit longtems entretenu avec Natalis, la veille de l'exécution. De retour chez lui, il scelle son tes-

Digitized by Google

vit : promptum vaginâ pugionem, de quo suprà retuli, vetustate obtusum increpans, asperari saxo, et in mucronem ardescere jussit. Eamque curam liberto Milicho mandavit. Simul adfluentiùs solito convivium initum, servorum carissimi libertate, et alii pecuniâ donati : atque ipse mœstus, et magnæ cogitationis manifestus erat, quamvis lætitiam vagis sermonibus simularet. Postremò vulneribus ligamenta, quibusque sistitur sanguis, parare eumdem Milichum monet; sive gnarum conjurationis, et illuc usque fidum, seu nescium, et tunc primùm arreptis suspicionibus, ut plerique tradidere de consequentibus. Nam quum secum servilis animus præmia perfidiæ reputavit, simulque immensa pecunia et potentia observabantur, cessit fas, et salus patroni, et acceptæ libertatis memoria. Etenim uxoris quoque consilium adsumpserat, muliebre ac deteriùs : quippe ultro metum intentabat, « multos adstitisse libertos ac servos, qui eadem viderint : nihil profuturum unius silentium : at præmia penes unum fore, qui indicio prævenisset ».

Digitized by Google

tament, tire du fourreau le poignard dont j'ai parlé, se plaint qu'on l'a trop long-tems négligé, et recommandant de le repasser jusqu'à en rendre la pointe étincelante, charge de ce soin l'affranchi Milichus; en même-tems il fait servir sa table plus splendidement que de coutume, donne la liberté à ceux de ses esclaves qu'il chérit le plus, et distribue de l'argent aux autres. Cependant il paroissoit triste et intérieurement occupé de réflexions profondes, quoiqu'il affectât de la gaîté par quelques propos vagues. Enfin il ordonne au même Milichus de préparer tout ce qu'il faut pour bander des plaies et en étancher le sang; soit que Milichus, instruit dès auparavant du complot, eût été fidèle jusqu'alors, ou que n'en sachant rien, il n'ait commencé que de ce moment à le soupçonner, comme la suite l'a fait dire au plus grand nombre (1). Sitôt que cette ame servile eut réfléchi sur les récompenses de sa perfidie, l'idée d'un argent et d'un crédit immenses, lui fit perdre de vue son honneur, les intérêts de son patron, et ce qu'il lui devoit en reconnoissance de sa liberté. D'ailleurs il consulta sa femme, dont les détestables conseils furent dignes d'elle; car elle y joignit les motifs de la crainte. « Une multitude d'affranchis et d'esclaves, disoit-elle, a vu les mêmes faits; le silence d'un seul ne sauvera pas Scevinus; mais il n'y

Digitized by Google

LV. Igitur, cœptâ luce, Milichus in hortos Servilianos pergit, et quum foribus arceretur, magna et atrocia adferre dictitans, deductusque ab janitoribus ad libertum Neronis, Epaphroditum, mox ab eo ad Neronem, urgens periculum, graves conjurationes, et cætera quæ audierat, conjectaveratque, docet. Telum quoque in necem ejus paratum ostendit, accirique reum jussit: is raptus per milites, et defensionem orsus, « ferrum, cujus argue-» retur, olim religione patriâ cultum, et in » cubiculo habitum, ac fraude liberti subrep-» tum respondit. Tabulas testamenti sæpiùs à » se, et incustoditâ dierum observatione, signa-» tas. Pecunias et libertates servis et antè dono » datas, sed ideo tunc largiùs, quia tenui jam » re familiari, et instantibus creditoribus, tes-» tamento diffideret. Enimverò liberales semper » epulas struxisse, et vitam amœnam, et duris

aura

Digitized by Google

aura de récompensé que le premier qui le dénoncera ».

LV. Dès le point du jour, Milichus se rend aux jardins de Servilius : comme on lui en refusoit l'entrée, il déclare qu'il vient pour une affaire de la plus terrible conséquence. Les portiers l'introduisent chez Epaphrodite, affranchi de Néron, qui le présente à son maître. Alors il expose à l'empereur que le danger presse, qu'on trame d'horribles conjurations, et lui fait part de ce qu'il vient d'entendre et de ses conjectures. Il lui montre aussi le poignard préparé à dessein de le tuer, et demande qu'on le confronte avec l'accusé. Scevinus enlevé par des soldats se défend devant le prince. « Le poignard dont on lui fait » un crime, est depuis long-tems révéré d'un » culte particulier à sa famille ; il le tenoit » enfermé dans sa chambre, d'où son affranchi l'a frauduleusement enlevé : il a souvent scellé son testament sans qu'un jour » l'y déterminât plutôt qu'un autre : ce n'est » pas non plus la première fois qu'il a donné » la liberté à des esclaves, ni qu'il leur a » distribué de l'argent. S'il l'a fait plus libéralement dans la conjoncture présente, c'est » que ses affaires se dérangeoient, et qu'il appréhendoit que son testament ne fût cassé » à la sollicitation de ses créanciers. Quant

Digitized by Google

» judicibus parum probatam. Fomenta vulne-
» ribus nulla jussu suo, sed quia cætera palam
» vana objecisset, adjungere crimen, ut sese
» pariter indicem et testem faceret ». Adjicit dictis constantiam : incusat ultro intestabilem, et conscleratum, tantâ vocis ac vultûs securitate, ut labaret indicium, nisi Milichum uxor admonuisset, Antonium Natalem multa cum Scevino, ac secretò collocutum, et esse utrosque C. Pisonis intimos.

LVI. Ergo accitur Natalis : et diversi interrogantur, quisnam is sermo, quâ de re fuisset? quum exorta suspicio, quia non congruentia responderant : inditaque vincla. Et tormentorum adspectum ac minas non tulere. Prior tamen Natalis, totius conjurationis magis gnarus, simul arguendi peritior, de Pisone primùm fatetur : deinde adjicit Anneum Senecam, sive internuncius inter eum Pisonemque fuit, sive ut Neronis gratiam pararet, qui in-

Digitized by Google

» à sa table, on sait qu'elle a toujours été » délicatement servie; sa vie voluptueuse lui » a souvent attiré des censures de la part des » juges sévères : il n'a point ordonné de pré- » paratifs pour panser des blessures ; mais » comme toutes les autres accusations tom- » beroient d'elles-mêmes, c'est une calomnie » dont le délateur les étaie, et que lui seul » atteste ». A ces raisons se joignoit l'air intrépide de Scevinus, qui traite son affranchi d'infâme sélérat qu'on ne doit pas écouter. Sa contenance assurée et la fermeté de sa voix réduisoient Milichus au silence ; lorsque sa femme l'avertit que Scevinus a conféré longtems en secret avec Natalis, et que l'un et l'autre sont intimes amis de Pison.

LVI. En conséquence, on fait venir Natalis ; Scevinus et lui sont interrogés séparément sur les motifs de leur entretien, et sur ce qu'ils ont dit. Leurs réponses n'étoient pas conformes : de-là des soupçons; on les charge de fers en les menaçant de la torture. La vue des supplices les ébranle : cependant Natalis, mieux instruit de tout le détail du complot, et plus en état de prouver sa déposition ; commence par nommer Pison, puis il y ajoute Sénèque, soit qu'en effet Natalis eût été l'agent de leur correspondance, ou qu'il voulût faire sa cour à l'empereur, dont l'animosité recouroit à toutes

Digitized by Google

sensus Senecæ, omnes ad eum opprimendum artes conquirebat. Tum, cognito Natalis indicio, Scevinus quoque, pari imbecillitate, an cuncta jam patefacta credens, nec ullum silentii emolumentum, edidit cæteros: ex quibus Lucanus, Quinctianusque, et Senecio diu abnuêre. Post, promissâ impunitate corrupti, quò tarditatem excusarent, Lucanus Aciliam matrem suam, Quinctianus Glicium Gallum, Senecio Annium Pollionem, amicorum præcipuos, nominavere.

LVII. Atque interim Nero, recordatus Volusii Proculi indicio Epicharin attineri, ratusque muliebre corpus impar dolori, tormentis dilacerari jubet. At illam non verbera, non ignes, non ira eò ácriùs torquentium, ne à feminâ spernerentur, pervicere, quin objecta denegaret. Sic primus quæstionis dies contemptus. Postero, quum ad eosdem cruciatus retraheretur gestamine sellæ (nam dissolutis membris insistere nequibat), vinclo fasciæ, quam pectori detraxerat, in modum laquei ad arcum sellæ restricto, indidit cervicem, et corporis pondere connisa, tenuem jam spi-

Digitized by Google

sortes d'artifices pour perdre Sénèque. Scevinus, apprenant les aveux qu'a faits Natalis, succombe avec la même foiblesse, ou peut-être nomme-t-il les autres, dans l'idée que tout est découvert, et qu'il ne gagnera rien à se taire. Trois d'entr'eux, Lucain, Quintien et Sénécion furent long-tems sans rien avouer; mais on leur eut à peine promis leur grace, que, voulant faire oublier ce délai, Lucain déféra sa propre mère Acilia; Quintien et Sénécion, Glicius Gallus et Annius Pollio, leurs meilleurs amis.

LVII. Dans l'intervalle, Néron se rappelant qu'Epicharis est détenue sur la déposition de Volusius, commande qu'on lui fasse subir la plus cruelle torture, persuadé que le sexe ne tient point contre la douleur. Mais ni les fouets, ni les feux, ni la rage industrieuse des bourreaux, indignés d'être bravés par une femme, ne l'empêchèrent de nier ce qu'on lui objectoit. C'est ainsi qu'elle triompha de la question le premier jour. Le lendemain on lui préparoit les mêmes tourmens: comme on la rapportoit sur une chaise, parce que ses membres disloqués ne la pouvoient plus soutenir, elle attacha son lacet au haut de la chaise, se passa le cou dans un nœud coulant, et se laissant aller de toute sa

Digitized by Google

ritum expressit : clariore exemplo libertina mulier, in tantâ necessitate, alienos, ac propè ignotos protegendo, quum ingenui, et viri, et equites romani, Senatoresque, intacti tormentis, carissima suorum quisque pignorum proderent. Non enim omittebant Lucanus quoque, et Senecio, et Quinctianus passim conscios edere, magis magisque pavido Nerone, quamquam multiplicatis excubiis semet sepsisset.

LVIII. Quin et urbem, per manipulos occupatis mœnibus, insesso etiam mari et amne, velut in custodiam dedit. Volitabantque per fora, per domos, rura quoque, et proxima municipiorum, pedites equitesque, permixti Germanis, quibus fidebat princeps, quasi externis. Continua hinc et juncta agmina trahi, ac foribus hortorum adjacere. Atque ubi dicendam ad causam introissent, lætatum erga conjuratos, si fortuitus sermo, et subiti oc-

Digitized by Google

pesanteur, rendit le peu de vie qui lui restoit : exemple d'autant plus illustre de la part d'une simple affranchie, qu'elle résista constament à de si cruelles épreuves pour sauver des gens qui ne lui étoient de rien, et qu'elle connoissoit à peine ; dans le tems où des hommes d'une haute naissance, des guerriers, des chevaliers romains et des sénateurs trahissoient à l'envi tout ce qu'ils avoient de plus cher, sans y être contraints par les supplices. En effet, Lucain lui-même, Sénécion et Quintien ne cessoient point de révéler des complices, et d'accroître les terreurs de Néron malgré la double garde dont il s'étoit fait environner.

LVIII. Bien plus, des gens en armes, disposés autour des murs, le long du Tibre, et jusque sur les bords de la mer, tenoient la ville comme captive ; des pelotons d'infanterie et de cavalerie, composés en partie de Germains qui jouissoient de la confiance du prince à titre d'étrangers, parcouroient les places, les maisons, la campagne et les villes au voisinage. En conséquence, des files non interrompues d'accusés étoient entraînées, entassées vers les portes des jardins de Servilius. Lorsqu'on les introduisoit pour défendre leur cause, ils étoient condamnés sur un sourire, un entretien fortuit, une rencontre avec des

Digitized by Google

cursus, si convivium, si spectaculum simul inissent, pro crimine accipi : quum super Neronis ac Tigellini sævas percunctationes, Fenius quoque Rufus violenter urgeret, nondum ab indicibus nominatus, sed, quò fidem inscitiæ pararet, atrox adversùs socios. Idem Subrio Flavio adsistenti, innuentique, an inter ipsam cognitionem destringeret gladium, cædemque patraret; renuit, infregitque impetum jam manum ad capulum referentis.

LIX. Fuere, qui proditâ conjuratione, dum auditur Milichus, dum dubitat Scevinus, hortarentur Pisonem, pergere in castra, aut rostra ascendere, studiaque militum et populi tentare : « si conatibus ejus conscii aggregarentur, secuturos etiam integros; magnamque » motæ rei famam, quæ plurimum in novis » consiliis valeret. Nihil adversùm hoc Neroni provisum : etiam fortes viros subitis » terreri; nedum ille scenicus, Tigellino scilicet cum pellicibus suis comitante, arma » contrà cieret. Multa experiendo confieri, » quæ segnibus ardua videantur. Frustra silentium et fidem in tot conciorum animis

Digitized by Google

conjurés; il suffisoit de s'être trouvé ensemble dans un repas ou aux spectacles; ce n'étoit pas assez des cruelles interrogations de l'empereur ou de Tigellinus, Fenius enchérissoit sur eux. Comme personne ne l'avoit encore nommé, il cherchoit à persuader qu'il étoit innocent à force d'inhumanité contre ses complices. Le tribun Subrius, aussi présent à l'interrogatoire, lui ayant fait signe qu'il avoit dessein de massacrer Néron à l'instant même, Fenius le retint lorsqu'il portoit déja la main à la garde de son épée.

LIX. Tandis que la conjuration se découvre, que le prince entend Milichus, et que Scevinus hésite encore, quelques-uns exhortent Pison à tenter de gagner le peuple et les soldats, en se montrant au camp ou dans le Forum. « Si les conjurés s'unissent à ses efforts, » ils entraîneront tout le reste, et procureront » à son parti cette renommée d'où les révo- » lutions tirent leur force principale. Néron » n'a pris aucune précaution pour l'empêcher. » Une attaque imprévue épouvante les plus » braves : quelle résistance peut-on craindre » de la part de ce vil comédien, fût-il secondé » de Tigellinus avec toutes ses concubines? » Tel projet s'exécute aisément, qui, faute » de hardiesse, paroissoit impossible. On es- » père en vain que de tant de complices su-

Digitized by Google

» et corporibus sperari. Cruciatu aut præmio » cuncta pervia esse. Venturos, qui ipsum » quoque vincirent, postremò indignâ nece » afficerent. Quantò laudabiliùs periturum, » dum amplectitur Rempublicam, dum auxi- » lia libertati invocat? Miles potiùs deesset, » et plebes desereret; dum ipse majoribus, » dum posteris, si vita præriperetur, mortem » approbaret ». Immotus his, et paullulum in publico versatus, post domi secretus, animum adversùm suprema firmabat, donec manus militum adveniret, quos Nero tirones, aut stipendiis recentes delegerat. Nam vetus miles timebatur, tamquam favore imbutus. Obiit, abruptis brachiorum venis. Testamentum fœdis adversùs Neronem adulationibus, amori uxoris dedit; quam degenerem, et solâ corporis formâ commendatam, amici matrimonio abstulerat. Nomen mulieris Arria Galla; priori marito, Domitius Silius: hic patientiâ, illa impudicitiâ, Pisonis infamiam propagavere.

Digitized by Google

» jets aux foiblesses de l'ame et du corps, » aucun ne parlera. Il n'est pas de secret que » les récompenses ou les tortures n'arrachent. » Les satellites du prince enchaîneront Pison » lui-même, et termineront sa destinée par » une mort ignominieuse. Combien lui sera-t-il » plus glorieux de périr pour la République, » en invitant les citoyens à la liberté? Dût-il » manquer de soldats, être abandonné du » peuple, du moins il mourra digne de ses » ancêtres et des éloges de la postérité ». Ces sollicitations ne l'ébranlèrent pas. Après avoir paru un instant en public, il s'étoit renfermé chez lui, fortifiant son ame contre le dernier moment, lorsqu'il arriva une troupe de soldats tirés des recrues ou enrôlés depuis peu, parce que les anciens militaires étoient suspects, comme prévenus en sa faveur. Il mourut après s'être fait ouvrir les veines des deux bras. Son testament, rempli de basses flatteries envers l'empereur, fut le fruit d'une lâche complaisance pour sa femme, quoiqu'indigne de lui, et sans autre mérite que la beauté. Elle se nommoit Arria Galla, et elle avoit été cédée par Domitius Silius, son premier mari, à Pison, dont il étoit ami. Cette foiblesse de Silius et l'impudicité d'Arria ont couvert Pison d'un opprobre éternel.

Digitized by Google

LX. Proximam necem Plautii Laterani, consulis designati, Nero adjungit, adeo properè, ut non complecti liberos, non illud breve mortis arbitrium permitteret. Raptus in locum servilibus pœnis sepositum, manu Statii, tribuni, trucidatur, plenus constantis silentii, nec tribuno objiciens eamdem conscientiam. Sequitur cædes Annæi Senecæ lætissima principi, non quia conjurationis manifestum compererat, sed ut ferro grassaretur, quando venenum non processerat. Solus quippe Natalis, et hactenus prompsit: « missum » se ad ægrorum Senecam, uti viseret, con» quereturque, cur Pisonem aditu arceret? » melius fore, si amicitiam familiari congres» su exercuissent ». Et respondisse Senecam: « Sermones mutuos, et crebra colloquia neutri » conducere: cæterùm salutem suam incolu» mitate Pisonis inniti ». Hæc ferre Granius Silvanus, tribunus prætoriæ cohortis, et, an dicta Natalis, suaque responsa nosceret, percunctari Senecam jubetur. Is, fortè, an prudens, ad eum diem ex Campaniâ remeave-

Digitized by Google

LX. Aussitôt après, Néron fit exécuter Lateranus avec tant de promptitude, qu'on ne lui permit ni d'embrasser ses enfans, ni de choisir un genre de mort (1). Entraîné au lieu destiné au supplice des esclaves, il périt sous la main du tribun Statius, en gardant un généreux silence, et sans lui reprocher que lui-même étoit son complice. Suit le meurtre de Sénèque, celui que Néron ordonnoit avec le plus de plaisir. Ce n'est pas qu'il fût assuré que ce grand homme trempât dans le complot; mais n'ayant pu s'en délivrer par le poison, il trouvoit plus court de l'assassiner. Natalis, le seul qui l'ait jamais nommé, avoit seulement dit: « que Pison l'avoit envoyé vers » Sénèque alors malade, pour le visiter de » sa part, et se plaindre de ce qu'il lui re» fusoit l'entrée de sa maison; qu'ils devroient » plutôt resserrer les nœuds de leur amitié » en s'entretenant ensemble à cœur ouvert »; et que Sénèque avoit répondu: « Nos conver» sations et des entrevues fréquentes nous » nuiroient à tous deux: au reste, ma sûreté » dépend de celle de Pison ». Gratius Silvanus, tribun d'une cohorte prétorienne, eut ordre de communiquer cette déposition à Sénèque, et de lui demander s'il convenoit de ce qu'avoit dit Natalis, et de sa réponse. Sénèque, soit à dessein ou par hasard, arrivant ce jour-là de Campanie, s'étoit arrêté dans une

Digitized by Google

rat, quartumque apud lapidem, suburbano rure, subsisterat. Illò, propinquâ vesperâ, tribunus venit, et villam globis militum sepsit. Tum ipsi, cum Pompeïâ Paullinâ uxore, et amicis duobus epulanti, mandata imperatoris edidit.

LXI. Seneca, « missum ad se Natalem, » conquestumque nomine Pisonis, quòd à » visendo eo prohiberetur, seque rationem » valetudinis, et amorem quietis excusavisse, » respondit. Cur salutem privati hominis in- » columitati suæ anteferret, causam non ha- » buisse: nec sibi promptum in adulatione » ingenium; idque nulli magis gnarum, quàm » Neroni, qui sæpiùs libertatem Senecæ, » quàm servitium expertus esset ». Ubi hæc à tribuno relata sunt, Poppæâ et Tigellino coram, quod erat sævienti principi intimum consiliorum, interrogat: « An Seneca volun- » tariam mortem pararet »? Tum tribunus, « nulla pavoris signa, nihil triste in verbis » ejus, aut vultu, deprehensum, confir- » mavit ». Ergo regredi, et indicere mortem jubetur. Tradit Fabius Rusticus, non eo,

Digitized by Google

de ses maisons de campagne à quatre milles de Rome. Le tribun y vint sur le soir, investit la maison et communiqua les ordres de l'empereur à Sénèque, tandis qu'il soupoit avec Pompeïa Paulina son épouse, et deux de ses amis.

LXI. Sénèque répondit: « Natalis est venu » chez moi. Il s'est plaint de la part de Pison de » ce que je ne lui permettois pas de me voir. » Je m'en suis excusé sur ma santé et sur » mon amour du repos. Je n'ai point eu su- » jet de penser que ma sûreté dépendît de » celle d'un particulier. Jamais la flatterie ne » me l'a fait dire, elle n'est pas de mon goût: » Néron le sait mieux que tout autre. Il a » trouvé plus souvent dans Sénèque un homme » libre, qu'un esclave ». Poppée et Tigellinus, conseil secret des cruautés du prince, étoient avec lui, lorsque Silvain rapporta cette réponse. « Sénèque se dispose-t-il à quitter la » vie », dit Néron? « Il n'a fait paroître au- » cun signe de crainte, répondit le tribun; » son visage ni ses paroles ne m'ont rien an- » noncé de triste. « Retournez, répliqua l'em- » pereur, ordonnez-lui de mourir ». Silvain, suivant le récit de Fabius Rusticus, au lieu d'aller par le même chemin, passa chez Fenius, et l'ayant instruit des ordres du prince,

Digitized by Google

quo venerat, itinere reditum, sed flexisse ad Fenium præfectum, et expositis Cæsaris jussis, an obtemperaret, interrogavisse : monitumque ab eo, ut exsequeretur; fatali omnium ignaviâ : nam et Silvanus inter conjuratos erat, augebatque scelera, in quorum ultionem consenserat. Voci tamen et adspectui pepercit. Intromisitque ad Senecam unum ex centurionibus, qui necessitatem ultimam denunciaret.

LXII. Ille interritus poscit testamenti tabulas : ac denegante centurione, conversus ad amicos, « quando meritis eorum referre gratiam prohibebatur, quod unum jam, et » tamen pulcherrimum habeat, imaginem » vitæ suæ relinquere testatur : cujus si memores essent, bonarum artium, et famam » tam constantis amicitiæ laturos ». Simul lacrymas eorum, modo sermone, modo intentior in modum coercentis ad firmitudinem revocat, rogitans : « Ubi præcepta sapientiæ? ubi tot per annos meditata ratio » adversum imminentia? Cui enim ignaram » fuisse sævitiam Neronis? Neque aliud su-

il

il demanda s'il les exécuteroit. Le préfet lui répondit d'obéir. Tel étoit le fatal engourdissement de tous les esprits ! Silvain lui-même, un des conjurés, grossissoit le nombre des crimes qu'il avoit fait serment de punir. Néanmoins il ne prit pas sur lui de parler ou de se montrer à Sénèque. Mais il fit entrer un centurion qui lui déclara que sa dernière heure étoit venue.

LXII. Sénèque, sans s'émouvoir, demande à revoir son testament. Le centurion le refuse. « Puisqu'on m'empêche, dit-il, en » se tournant vers ses amis, de reconnoître » vos services, je vous laisse l'unique bien, » mais le plus précieux qui me reste, l'image » de ma vie : si vous en gardez le souvenir, » vous acquérerez la gloire d'hommes ver- » tueux et d'amis fidèles ». Comme ils fondoient en larmes, il tâche de les raffermir, tantôt en leur parlant avec bonté, tantôt en les réprimandant. « Que sont devenus ces » préceptes de sagesse, ces réflexions que » nous avons approfondies pendant tant d'an- » nées, pour nous fortifier contre les maux » qui nous menaçoient ? Quelqu'un ignoroit-il » la cruauté de Néron ? Il ne lui restoit,

Digitized by Google

» peresse, post matrem fratremque interfec-
» tos, quàm ut educatoris præceptorisque ne-
» cem adjiceret ».

LXIII. Ubi hæc atque talia velut in commune disseruit, complectitur uxorem, et paullulum-(1) adversùs præsentem fortitudinem mollitus, rogat oratque, « tem-
» peraret dolorem, ne æternum susciperet,
» sed in contemplatione vitæ per virtutem ac-
» tæ, desiderium mariti solatiis honestis to-
» leraret ». Illa contrà, sibi quoque destinatam mortem adseverat, manumque percussoris exposcit. Tum Seneca, gloriæ ejus non adversus, simul amore, ne sibi unicè dilectam ad injurias relinqueret: « Vitæ, inquit,
» delinimenta monstraveram tibi, tu mortis
» decus mavis: non invidebo exemplo. Sit
» hujus tam fortis exitûs constantia penes
» utrosque par, claritudinis plus in tuo fine ». Post quæ eodèm ictu brachia ferro exsolvunt. Seneca, quoniam senile corpus, et parco victu tenuatum, lenta effugia sanguini præbebat, crurum quoque et poplitum venas abrumpit. Sævisque cruciatibus defessus, ne dolore suo

Digitized by Google

» après avoir fait mourir sa mère et son frère, » que de tuer celui qui a pris soin de l'éle- » ver et de l'instruire ».

LXIII. Ensuite il s'adresse en particulier à sa femme, l'embrasse, et s'attendrissant un peu malgré sa fermeté, il la conjure « de modérer sa » douleur et de ne pas la rendre éternelle. La » contemplation d'une vie toute consacrée à » la vertu peut honorablement adoucir la perte » d'un époux ». Mais Pauline l'assure qu'elle est déterminée à mourir avec lui, et demande l'exécuteur. Sénèque ne voulut pas s'opposer à sa gloire. Il craignoit d'ailleurs d'abandonner aux insultes de ses ennemis, une épouse qu'il chérissoit uniquement. « Je vous avois » montré, lui dit-il, ce qui pouvoit vous faire » supporter la vie; l'honneur du trépas vous » flatte davantage : c'est un exemple que je » ne vous envierai pas. Quoique nous péris- » sions tous deux avec la même constance, » votre mort est plus glorieuse que la mien- » ne (2) ». Alors ils se firent ouvrir les veines des bras. Sénèque voyant que son sang s'échappoit avec trop de lenteur, parce que son corps étoit atténué par la diète et la vieillesse, se fit couper de plus les veines des jambes et des jarrets. Ensuite, excédé par la violence de la douleur, il appréhende que ses

Digitized by Google

animum uxoris infringeret, atque ipse visendo ejus tormenta, ad impatientiam delaberetur, suadet in aliud cubiculum abscedere. Et novissimo quoque momento suppeditante eloquentiâ, advocatis scriptoribus, pleraque tradidit, quæ in vulgus edita ejus verbis, invertere supersedeo.

LXIV. At Nero, nullo in Paullinam proprio odio, ac ne glisceret invidia crudelitatis, inhiberi mortem imperat. Hortantibus militibus, servi libertique obligant brachia, premunt sanguinem, incertum an ignaræ: nam, ut est vulgus ad deteriora promptum, non defuere, qui crederent, donec implacabilem Neronem timuerit, famam sociatæ cum maxumo mortis petivisse: deinde, oblatâ meliore spe, blandimentis vitæ evictam: cui addidit paucos postea annos, laudabili in maritum memoriâ, et ore ac membris in eum pallorem albentibus, ut ostentui esset, multum vitalis spiritûs egestum. Seneca interim, duranse tractu, et lentitudine mortis, Statium Annæum, diu sibi amicitiæ fide, et arte medicinæ probatum, orat, provisum pridem ve-

Digitized by Google

tourmens n'abattent la constance de sa femme, et dans la crainte de se troubler lui-même en la voyant mourante, il l'engage à passer dans une autre chambre. Comme son éloquence ne l'abandonnoit pas encore à ses derniers momens, il fit appeler ses secrétaires et leur dicta un discours, qu'on a rendu public, en y conservant ses propres expressions, ce qui me dispense d'en donner le précis.

LXIV. Néron, qui n'avoit aucun ressentiment personnel contre Pauline, craignant d'envenimer la haine qu'excitoit sa cruauté, ordonne qu'on l'empêche de mourir. Aussitôt les esclaves et les affranchis, à la persuasion des soldats, arrêtent son sang et lui bandent les bras. On ignore si ce fut à l'insu de Pauline. Comme la malignité du vulgaire s'obstine à déprimer tout, plusieurs n'ont pas manqué de croire qu'elle rechercha l'honneur de périr avec son mari, tant qu'elle jugea Néron inflexible; mais que dès qu'elle entrevit des espérances plus flatteuses, la douceur de vivre triompha de sa constance. Elle ne survécut que quelques années à son époux, conservant honorablement sa mémoire, et la pâleur de son visage et de tout son corps prouvoit qu'il s'en falloit bien peu qu'elle ne lui eût sacrifié sa vie entière. Sénèque s'étoit pourvu depuis long-tems du poison dont on

Digitized by Google

nenum, quo damnati publico Atheniensium judicio extinguerentur, promeret: adlatumque hausit frustra, frigidus jam artus, et cluso corpore adversùm vim veneni. Postremò stagnum calidæ aquæ introiit, respergens proximos servorum, additâ voce, « Libare se liquorem illum Jovi Liberatori ». Exin balneo inlatus, et vapore ejus exanimatus, sine ullo funeris solenni crematur. Ita codicillis præscripserat, quum etiam tum prædives et præpotens, supremis suis consuleret.

LXV. Fama fuit, Subrium Flavium cum centurionibus occulto consilio, neque tamen ignorante Senecâ, destinavisse, ut post occisum operâ Pisonis Neronem, Piso quoque interficeretur, tradereturque imperium Senecæ, quasi, insonti claritudine virtutum, ad summum fastigium delecto. Quin et verba Flavii vulgabantur: « non referre dedecori, si « citahrœdus demoveretur, et tragedus succ- » cederet » : quia, ut Nero citharâ, ita Piso tragico ornatu canebat.

Digitized by Google

fait périr les criminels à Athènes; voyant que la mort approchoit trop lentement, il s'en fait apporter par Statius Anneus (1), médecin dont il avoit souvent reconnu la science et la fidélité. Mais il en but en vain : ses membres étoient déja glacés, et son corps ne put développer l'activité de ce poison. Enfin étant entré dans un bain d'eau chaude, il en versa sur ses esclaves les plus proches, en disant : « Faisons » une libation à Jupiter Libérateur »; ensuite on le transporta dans un autre bain dont la vapeur le suffoqua. Son corps fut brûlé sans aucune pompe; il l'avoit recommandé par son testament, dans un tems où il étoit encore au comble de l'opulence et de la faveur.

LXV. Le bruit courut que Subrius et plusieurs centurions étoient convenus secrètement, d'accord néanmoins avec Sénèque, de massacrer Pison sitôt qu'on se seroit servi de lui pour tuer Néron, et de déférer l'empire à Sénèque, comme au plus digne de ce choix par l'innocence de ses mœurs et l'éclat de ses vertus. On attribuoit même ces expressions à Subrius : « L'état ne sera pas moins déshonoré, si on substitue un comédien à un » joueur de guitare ». En effet, Pison paroissoit aussi souvent en acteur de tragédie sur le théâtre, que Néron avec une guitare.

Digitized by Google

LXVI. Ceterùm militaris quoque conspiratio non ultrà fefellit accensis quoque indicibus ad prodendum Fenium Rufum, quem eumdem conscium, et inquisitorem non tolerabant. Ergo instanti minitantique, renidens Scevinus: « neminem ait plura scire quàm » ipsum ». Hortaturque « ultro redderet tam » bono principi vicem ». Non vox adversùm ea Fenio, non silentium; sed verba sua præpediens, et pavoris manifestus, cæterisque, ac maximè Cervario Proculo, equite, ad convincendum eum connisis, jussu imperatoris, à Cassio milite, qui ob insigne corporis robur adstabat, corripitur, vinciturque.

LXVII. Mox eorumdem indicio, Subrius Flavius, tribunus pervertitur, primò dissimilitudinem morum ad defensionem trahens, « neque se armatum, cum inermibus et ef» feminatis, tantum facinus consociaturum »: dein, postquam urgebatur, confessionis gloriam amplexus, interrogatusque à Nerone, quibus causis ad oblivionem sacramenti processisset: « Oderam te, inquit: nec quisquam » tibi fidelior militum fuit, dum amari me

Digitized by Google

LXVI. La part que les militaires prenoient dans le complot, cessa bientôt de rester secrète, à cause de l'empressement à dénoncer Fenius, qu'on ne pouvoit supporter d'avoir en même tems pour complice et pour juge. Scevinus, qu'il pressoit avec menaces, lui dit en souriant amèrement : « Personne n'en sait » plus que vous ; montrez votre reconnoissance » envers un si bon prince ». A ces mots, Fenius ne sachant ni parler ni se taire, manifesta sa crainte par des sons entrecoupés. Les autres conjurés, et sur-tout le chevalier romain Cervarius Proculus, s'unissent contre lui, et Néron le fait saisir et charger de chaînes par Cassius, soldat d'une force prodigieuse, qu'il avoit soin de tenir auprès de sa personne.

LXVII. Les mêmes dénonciateurs firent ensuite condamner Subrius. Il se défendoit d'abord sur la différence de ses mœurs. « Un » militaire s'associeroit-il pour un coup si » hardi, avec des gens sans armes, des ef» féminés » ? Mais se voyant pressé, il mit sa gloire à confesser le fait, et répondit à Néron, qui lui demandoit comment il avoit pu trahir son serment : « Je te haïssois : nul » soldat ne te fut plus fidèle, tant que tu mé» ritas d'être aimé ; j'ai commencé à te haïr » depuis que tu es devenu parricide de ta

Digitized by Google

» ruisti : odisse cæpi, postquam parriciida ma- » tris et uxoris, auriga, et histrio, et incen- » diarius exstitisti ». Ipsa retuli verba, quia non, ut Senecæ, vulgata erant : nec minus nosci decebat militaris viri sensus incomptos, et validos. Nihil in illâ conjuratione gravius auribus Neronis accidisse constitit, qui, ut faciendis sceleribus promptus, ita audiendi, quæ faceret, insolens erat. Pœna Flavii Vejano Nigro, tribuno, mandatur. Is proximo in agro scrobem effodi jussit, quam Flavius, ut humilem et angustam increpans, circumstantibus militibus, « ne hoc quidem, inquit, » ex disciplinâ » admonitusque, fortiter protendere cervicem : « Utinam, ait, tu tam for- » titer ferias ». Et ille multùm tremens, quum vix duobus ictibus caput amputavisset, sævitiam apud Neronem jactavit, « sesqui plagâ » interfectum à se » dicendo.

LXVIII. Proximum constantiæ exemplum Sulpicius Asper, centurio præbuit : percunctanti Neroni, cur in cædem suam conspiravisset ? breviter respondens : « Non aliter tot

Digitized by Google

» mère et de ta femme, cocher, comédien » et incendiaire ». J'ai rapporté les propres termes de Subrius, parce qu'ils n'ont pas été rendus publics, comme ceux de Sénèque, et que le sens, plein de vigueur et dénué d'art de ce guerrier, ne méritoit pas moins d'être connu de la postérité. Rien, dans toute cette conjuration, n'offensa plus vivement les oreilles d'un prince aussi déterminé aux crimes, que peu fait à se les entendre reprocher. Le tribun Niger, chargé de l'exécution de Subrius, ayant commandé de creuser une fosse dans le champ voisin, Subrius fit remarquer aux soldats qu'elle n'étoit ni assez large ni assez profonde, et dit: « Ceci même ne se » fait plus suivant la discipline ». Niger l'avertit de présenter courageusement la tête: « Puisse-tu frapper aussi courageusement », répondit Subrius! En effet, le tribun, tremblant de tous ses membres, eut bien de la peine à le décapiter en deux coups; il s'en vanta néanmoins comme d'une cruauté, en rapportant à l'empereur qu'il avoit tué Subrius une fois et demie.

LXVIII. Le centurion Sulpicius donna le même exemple de fermeté. Comme Néron lui demandoit pourquoi il avoit conspiré contre lui, « c'étoit, répondit-il brièvement, l'unique remède à tous tes crimes ». Ensuite il

Digitized by Google

» flagitiis ejus subveniri potuisse ». Tum jussam pœnam subiit. Nec cæteri centuriones in perpetiendis suppliciis degeneravere. At non Fenio Rufo par animus, sed lamentationes suas etiam in testamentum contulit. Opperiebatur Nero, ut Vestinus quoque consul in crimen traheretur, violentum et infensum ratus : sed ex conjuratis consilia cum Vestino non miscuerant, quidam, vetustis in eum simultatibus, plures, quia præcipitem et insociabilem credebant. Cæterum Neronis odium adversùs Vestinum ex intimâ sodalitate cœperat, dum hic ignaviam principis penitùs cognitam despicit, ille ferociam amici metuit, cæpe asperis facetiis inlusus; quæ ubi multùm ex vero traxere, acrem sui memoriam relinquunt. Accesserat recens causa, quòd Vestinus Statiliam Messallinam matrimonio sibi junxerat, haud nescius inter adulteros ejus et Cæsarem esse.

LXIX. Igitur non crimine, non accusatore existente, quia speciem judicis induere non poterat, ad vim dominationis conversus, Gerelanum, tribunum, cum cohorte militum

Digitized by Google

subit la mort. La constance des autres centurions fut aussi digne d'eux. Mais Fenius, loin d'imiter leur courage, consigna ses regrets jusques dans son testament. Néron s'étoit attendu qu'on accuseroit le consul Vestinus, qu'il regardoit comme un de ses plus violens ennemis. Mais aucun des conjurés ne lui avoit rien communiqué, les uns étant brouillés depuis long-tems avec lui, et les autres le regardant comme un homme insociable et téméraire. La haine de Néron contre Vestinus tiroit son origine de l'intime familiarité dans laquelle ils avoient vécu ensemble. Celui-ci connoissant à fond la bassesse du prince, le méprisoit : l'autre craignoit un ami dont la fierté courageuse se permettoit de ces railleries piquantes qu'on n'oublie jamais, lorsqu'elles sont fondées en grande partie sur la vérité. De plus, Vestinus venoit d'épouser Statilia Messalina, quoiqu'il n'ignorât pas que l'empereur étoit un de ses amans (1).

LXIX. Néron, faute d'accusateurs et de délit, ne pouvant jouer le personnage de juge, agit en souverain, et détacha le tribun Gerelanus à la tête d'une cohorte, avec ordre de se prévenir les mauvais desseins de Vesti-

Digitized by Google

immittit : jubetque « prevenire conatus con-
» sulis, occupare velut arcem ejus, opprimere
» delectam juventutem » : quia Vestinus im-
minentes foro ædes, decoraque servitia, et
pari ætate habebat. Cuncta eo die munia con-
sulis impleverat, conviviumque celebrabat,
nihil metuens, an dissimulando metu : quum
ingressi milites, vocari eum à tribuno dixere.
Ille, nihil demoratus, exsurgit : et omnia simul
properantur; clauditur cubiculo; prœsto (1) est
medicus; abscinduntur venæ; vigens adhuc
balneo infertur; calidâ aquâ mersatur; nullâ
editâ voce, quâ semet miseraretur. Circumdati
interim custodiâ qui simul discubuerant, nec,
nisi provectâ nocte, omissi sunt, postquam
pavorem eorum, ex mensâ exitium opperien-
tium, et imaginatus, et inridens Nero, « satis
» supplicii fuisse, ait, pro epulis consula-
» ribus ».

LXX. Exin M. Annæi Lucani cædem im-
perat. Is, profluente sanguine, ubi frigescere
pedes manusque, et paullatim ab extremis
cedere spiritum, fervido adhuc et compote

Digitized by Google

» nus, de s'emparer de son espèce de cita-» delle, et de désarmer ses troupes ». Il parloit ainsi, parce que la maison de Vestinus dominoit sur le forum, et qu'il avoit un grand nombre d'esclaves, tous gens bien faits et de même âge. Il avoit rempli, ce jour-là, tous les devoirs de consul, et, soit qu'il ne craignît rien ou qu'il voulût le feindre, il donnoit un grand festin, lorsque des soldats entrent, et lui annoncent que leur tribun le demande : il se lève sans balancer. Tous les préparatifs s'expédient à l'instant : il est enfermé dans une chambre, il y trouve un médecin (1) qui lui ouvre les veines, il est transporté plein de vigueur à la salle du bain et plongé dans l'eau chaude, sans avoir proféré la moindre plainte sur son sort. Pendant l'exécution, une troupe de soldats s'étoit rangée autour des convives, et elle ne les quita que fort avant dans la nuit, par ordre de Néron, qui se représentant la frayeur qu'ils avoient eue d'être mis à mort au sortir de table, dit en riant : « ils sont assez puni de leur « souper consulaire ».

LXX. Ensuite il ordonna le meurtre de Lucain : ce poëte, sentant qu'à mesure qu'il perdoit son sang, ses pieds et ses mains se réfroidissoient, et que la chaleur vitale abandonnoit insensiblement les extrémités, tandis

Digitized by Google

mentis pectore, intelligit; recordatus carmen à se compositum, quo vulneratum militem, per ejusmodi mortis imaginem obiisse tradiderat, versus ipsos retulit: eaque illi suprema vox fuit. Senecio posthac, et Quinctianus, et Scevinus, non ex priore vitæ mollitiâ, mox reliqui conjuratorum periere, nullo facto dictove memorando.

LXXI. Sed compleri interim urbs funeribus, Capitolium victimis: alius filio, fratre alius, aut propinquo, aut amico interfectis, agere grates deis, ornare lauro domum, genua ipsius advolvi, et dextram osculis fatigare. Atque ille gaudium id credens (1), Antonii Natalis et Cervarii Proculi festinata indicia impunitate remuneratur: Milichus præmiis ditatus, *conservatoris* sibi nomen, græco ejus rei vocabulo, adsumpsit (2). Exribunis Granius Silvanus, quamvis absolutus, suâ manu cecidit: Statius Proximus veniam, quam ab imperatore acceperat, vanitate exitûs corrupit. Exsuti dehinc tribunatu Pompeius, Cornelius Martialis, Flavius Nepos, Statius Domitius;

qu'elle

Digitized by Google

qu'elle conservoit toute son ardeur dans la poitrine et le faisoit encore jouir de son ame, récita les vers qu'il se souvenoit d'avoir composés sur un soldat qui, blessé dans un combat, périssoit de même (1). Ce furent ses dernières paroles. Sénécion, Quintien et Scevinus, malgré la mollesse de leur vie précédente, moururent avec courage; et après eux, le reste des conjurés, sans aucune circonstance digne d'être rapportée.

LXXI. Pendant que la ville se remplissoit de funérailles, le Capitole regorgeoit de victimes. L'un venoit de perdre un fils, l'autre un frère, un parent ou un ami : tous rendoient aux dieux des actions de graces, ornoient leurs maisons de laurier, embrassoient les genoux du prince lui-même; et, lui baisant la main, le fatiguoient de leurs flatteries. Lui, de son côté, croyant faire plaisir (1), accorde l'impunité à Cervarius et à Proculus, en considération de leur promptitude à révéler la conspiration; et comble de biens Milichus, qui prend le surnom de *Sauveur* (2). Le tribun Granius Silvanus, quoiqu'absous, se tua de sa main; et Statius Proximus eut la vanité de ne vouloir pas survivre à la grace que le prince lui accordoit. Ensuite Pompeïus, Cornelius Martialis, Flavius Nepos et Statius Domitius furent dépouillés du tribunat, *non*

Digitized by Google

quasi principem (3) *non quidem odissent, sed tamen existimarentur*, Novio Prisco, *per amicitiam Senecæ*, et Glitio Gallo, atque Annio Pollioni, *infamatis magis, quàm convictis*, data exsilia. Priscum Antonia Flaccilla conjunx comitata est : Gallum Egnatia Maximilla, magnis primùm et integris opibus, post ademptis : quæ utraque gloriam ejus auxere. Pellitur et Rufius Crispinus occasione conjurationis, sed Neroni invisus, quòd Poppæam quondam matrimonio tenuerat. Verginium et Rufum claritudo nominis expulit. Nam Verginius studia juvenum eloquentiâ, Musonius præceptis sapientiæ fovebat. Cluvidieno Quieto, Julio Agrippæ, Blitio Catulino, Petronio Prisco, Julio Altino, velut in agmen et numerum, Ægæi maris insulæ permittuntur. At Cadicia, uxor Scevini, et Cæsonius Maximus Italiâ prohibentur, reos fuisse se, tantùm pœnâ experti. Acilia, mater Annæi Lucani, sine absolutione, sine supplicio dissimulata.

LXXII. Quibus perpetratis Nero, et concione militum habitâ, bina summûm millia

Digitized by Google

qu'ils haïssent l'empereur, mais parce qu'ils passoient pour le haïr. On exila Novius Priscus à titre *d'ami de Sénèque;* Glicius Gallus et Annius Pollio, comme *moins convaincus que suspects.* Antonia Flaccilla suivit Priscus son mari; Egnatia Maximilla, femme de Gallus, eut aussi le courage d'accompagner le sien, quoiqu'elle possédât alors de très-grandes richesses; on l'en dépouilla, ce qui redoubla sa gloire. La conjuration servit aussi de prétexte à Néron pour bannir Crispinus qu'il haïssoit, parce qu'il avoit été mari de Poppée. Virginius et Rufus durent leur exil à la célébrité de leur nom; le premier formoit les jeunes Romains à l'éloquence, le second à la sagesse. Cluvidienus Quietus, Julius Agrippa, Blitius Catulinus, Petronius Priscus et Julius Altinus, nouvelle espèce de colonie, furent relégués tous à-la-fois dans une île de la mer Égée. Cadicia, femme de Scevinus, et Cesonius Maximus n'apprirent qu'on les avoit accusés, que par la sentence qui les chassoit d'Italie. Acilia, mère de Lucain, ne fut ni justifiée ni condamnée; mais on affecta de ne rien prononcer sur elle.

LXXII. Néron, fier de ces exploits, harangua les soldats, auxquels il distribua deux mille sesterces par tête, et il leur donna gra-

Digitized by Google

viritim manipularibus divisit, addiditque sine pretio frumentum, quo antè, ex modo annonæ, utebantur. Tum, quasi gesta bello expositurus, vocat senatum, et triumphale decus Petronio Turpiliano, consulari, Cocceio Nervæ, prætori designato, Tigellino, præfecto prætorii tribuit, Tigellinum et Nervam ita extollens, ut, super triumphales in foro imagines, apud palatium quoque effigies eorum sisteret: consularia insignia Nymphidio (1), de quo, quia nunc primùm oblatus est, pauca repetam: nam et ipse pars romanarum cladium erit. Igitur matre libertinâ ortus, quæ corpus decorum inter servos libertosque principum vulgaverat, ex C. Cæsare se genitum ferebat, quoniam, sorte quâdam, habitu procerus, et torvo vultu erat: sive C. Cæsar, scortorum quoque cupiens, etiam matri ejus inlusit.

LXXIII. Sed Nero, vocato senatu, oratione inter patres habitâ, edictum apud populum, et collata in libros indicia, confessionesque damnatorum, adjungit. Etenim crebro vulgi rumore lacerabatur, tamquam viros

Digitized by Google

tuitement le blé qu'ils payoient auparavant sur le prix du marché (1). Ensuite, comme après une expédition militaire, il convoque le sénat, donne les ornemens du triomphe au consulaire Petronius Turpilianus, à Cocceïus Nerva, désigné préteur, et à Tigellinus, préfet du prétoire; et non content de placer les images triomphales des deux derniers au forum, il leur fait ériger des statues dans le palais. Nymphidius (2), qui depuis contribua tant aux désastres du peuple romain, reçut alors les ornemens consulaires: né d'une belle affranchie qui se livroit aux esclaves et aux affranchis de la cour, il se disoit fils de l'empereur Caïus, parce qu'il avoit la taille élevée et l'air féroce comme lui; soit que ce fût un effet du hasard, ou que Caïus, qui convoitoit jusqu'aux courtisanes, eût aussi vu sa mère.

LXXIII: L'empereur, après avoir harangué le sénat, fit publier un édit auquel il joignit des preuves juridiques contre les conjurés, avec leurs propres aveux: car le peuple ne cessoit point de le déchirer, comme ayant sacrifié d'illustres innocens à ses craintes ou

Digitized by Google

insontes, ob invidiam, aut metum, exstinxisset. Cæterùm cœptam, adultamque et revictam conjurationem, neque tunc dubitavere, quibus verum noscendi cura erat, et fatentur, qui post interitum Neronis in urbem regressi sunt. At in senatu cunctis, ut cuique plurimùm mœroris, in adulationem demissis, Junium Gallionem, Senecæ fratris morte pavidum, et pro suâ incolumitate supplicem, increpuit Salienus Clemens, hostem et parricidam vocans: donec consensu patrum deterritus est, « ne publicis malis abuti ad occa» sionem privati odii, videretur, neu com» posita, aut oblitterata, mansuetudine prin» cipis, novam ad sævitiam retraheret ».

LXXIV. Tum decreta dona, et grates deis decernuntur, propriusque honos Soli, cui est vetus ædes apud circum, in quo facinus parabatur, *qui occulta conjurationis, numine retexisset:* utque circensium Cerealium ludicrum pluribus equorum cursibus celebraretur: mensisque aprilis *Neronis* cognomentum acciperet: templum Saluti exstrueretur, eò loci, ex

Digitized by Google

à sa jalousie. Mais quiconque voulut rechercher avec soin la vérité, ne put douter dès lors de la naissance, des progrès, ni de l'extinction totale de la conjuration; et les exilés, revenus à Rome depuis la mort de Néron, en conviennent eux-mêmes. Chacun dans le sénat s'abaissoit à plus de flatteries, à proportion de son chagrin. Junius Gallion, effrayé de la mort de Sénèque son frère, demandant grace pour lui-même, Salienus Clemens s'éleva contre lui en le traitant d'ennemi de l'état et de parricide; mais les pères le détournèrent, d'une voix unanime, « d'abuser du malheur public pour satisfaire son ressentiment personnel, et l'exhortèrent à ne point rouvrir une plaie que la clémence du prince avoit fermée pour toujours ».

LXXIV. Il fut réglé qu'on présenteroit des offrandes et des actions de graces aux dieux, et particulièrement au Soleil; (Comme il a un ancien temple au cirque où devoit s'exécuter l'assassinat, *c'étoit lui dont la puissance avoit dissipé les ombres sous lesquelles s'enveloppoit la conjuration*); qu'on augmenteroit le nombre des courses de chevaux aux jeux de Cérès; que le mois d'avril seroit surnommé *Néronien*; qu'on éleveroit un temple à la déesse Salus, à l'endroit où Scevinus avoit pris

Digitized by Google

quo Scevinus ferrum prompserat. Ipse eum pugionem apud Capitolium sacravit, inscripsitque J. (1) VINDICI. In præsens haud animadversum; post arma J. Vindicis, ad auspicium et præsagium futuræ ultionis trahebatur. Reperio in commentariis senatûs, Cerialem Anicium, consulem designatum, pro sententiâ dixisse: ut templum divo Neroni quàm maturrimè publicâ pecuniâ poneretur. Quod quidem ille decernebat, tamquam mortale fastigium egresso, et venerationem hominum merito: quod ad omina solùm sui exitûs verteretur: nam deûm honor principi non antè habetur, quàm agere inter homines desierit.

Finis decimi quinti Libri.

Digitized by Google

son poignard. L'empereur consacra lui-même ce poignard au Capitole, avec cette inscription : J. VINDICI : on n'y fit alors aucune attention. Mais, lorsque J. Vindex eut pris les armes, on l'interpréta comme un présage de la vengeance qu'il alloit tirer de Néron. Je trouve dans les mémoires du sénat, que Cerialis Anicius, désigné consul, opina qu'il falloit se hâter de bâtir aux dépens du public un temple au divin Néron. Il entendoit que ce prince, s'étant élevé au-dessus de la condition des mortels, méritoit les mêmes hommages que les dieux ; mais cet avis aboutissoit uniquement à présager la mort de Néron; car on ne décerne les honneurs divins aux princes, que quand ils ont cessé d'habiter parmi les hommes.

Fin du quinzième Livre.

Digitized by Google

NOTES

SUR LE

QUINZIÈME LIVRE

DES ANNALES

DE TACITE.

Ch. I. *page* 153. (1) *Monobaze, gouverneur de l'Adiabène*). Josephe le nomme roi. La plupart des gouverneurs ou satrapes des Parthes étoient des espèces de rois, dépendans du roi des rois, c'est-à-dire, de l'empereur des Parthes.

Ch. I. *page* 152 *et* 153. (2) *Per silentium haud modicè querendo. Le silence de Tiridate étoit encore plus énergique*). Quelques-uns lisent : Aut modicè querendo; *ou se plaignant avec modération;* ce qui me paroît ôter toute la beauté du sens. D'ailleurs les plaintes que Tacite exprime ensuite, n'auroient pas dû paroître fort modérées, si Tiridate les eût énoncées ouvertement.

Ch. I. *page* 153. (3) *La force entre souverains, décide du droit*). Maxime détestable, aussi pernicieuse aux souverains eux-mêmes qu'à tous les peuples, qu'elle tien-

Digitized by Google

droit continuellement dans un état de guerre. Tacite la met dans la bouche d'un Barbare, ou du moins dans son cœur, et n'a pas sans doute prétendu l'adopter. Il est vrai qu'il fait dire à peu près la même chose, livre XIII, chapitre LVI, au proconsul Avitus; mais il a soin d'observer qu'il étoit alors piqué des remontrances trop vives que les Barbares venoient de lui faire.

CH. II. *page* 154. (1) *Videbarque, contrà vetera fratrum odia et certamina*). Ces mots, VETERA FRATRUM ODIA, sont pris généralement, comme ANTIQUAS FRATRUM DISCORDIAS, livre XIII, chapitre XVII; ainsi CONTRA signifie ici littéralement *au rebours*. Car la haine n'avoit jamais régné entre Vologèse et ses frères. La suite de l'histoire fait voir au contraire qu'ils s'aimoient tendrement.

CH. VII. *page* 165. (1) *Des flammes sortirent des javelots de nos soldats*). On ne balançoit pas à taxer de mensonge ces récits fréquens de flammes à l'extrémité des piques et des javelots des soldats romains, avant les découvertes sur l'électricité. Exemple de la réserve avec laquelle on doit juger les anciens. Il n'est que trop commun de raisonner ainsi : *Je ne vois pas quelle cause auroit pu produire un tel effet; donc cet effet n'a pu exister.* On ne prend pas garde à l'arrogance de la majeure qu'on se dissimule : *Il n'est point d'effet dont je ne connoisse la cause.*

CH. X. *page* 170. (1) *AEgrè compulsum ferunt, ut instantem Corbuloni fateretur*). Sous-entendu HOSTEM qui se trouve à la ligne précédente; ou peut-être NECESSITATEM, que les copistes auront omis.

Digitized by Google

Ch. X. *page* 171. (2) *De se préparer au départ*). Suivant mon calcul, l'armée de Corbulon se trouva de six mille hommes d'infanterie, moitié légionnaires et moitié auxiliaires, et de seize cents cavaliers; mais je n'oserois l'assurer. Il me semble que Tacite auroit pu s'exprimer plus clairement. Corbulon prit peut-être aussi seize cents cavaliers parmi les auxiliaires.

Ch. XII. *page* 172. (1) *Se nisi victoribus mitem esse*). D'autres lisent IMMITEM au lieu de MITEM, ce qui, chose singulière, forme ici le même sens : *Je suis sans compassion envers tout autre que des vainqueurs.*

Ch. XII. *page* 174. (2) *Ubi par eorum numerus adipisceretur, qui attulissent salutem, et qui accepissent*). Littéralement : *Qui seroit acquise par autant de libérateurs qu'il y auroit eu d'hommes sauvés.*

Corbulon veut dire qu'en délivrant l'armée de Petus, chacun de ses soldats va mériter la couronne civique; mais il me semble qu'il s'explique d'une manière un peu entortillée.

Ch. XIII. *page* 177. (1) *Nation soumise de tout tems à Rome*). De tout tems, depuis le règne des Arsacides. C'est la seule date dont il fût question entr'eux.

Ch. XIV. *page* 179. (1) *Que toutes les troupes videroient l'Arménie*). J'avois mis dans la première édition : *Que toutes les troupes des Romains, etc.* C'est une faute. Les Parthes retirèrent les leurs en même tems. Il est vrai qu'ils avoient laissé des garnisons dans quelques places fortes, mais ils les en rappelèrent sur les plaintes de Corbulon.

Digitized by Google

Ch. XVI. *page* 183. (1) *Avec un appareil pompeux qui leur eût comme reproché le contraste de leur sort).* Lorsque deux armées romaines se rencontroient, et dans toutes les autres occasions d'éclat, les soldats se paroient de leurs armes les plus brillantes et de tous les ornemens militaires dont on avoit récompensé leur valeur. Ils décoroient aussi les enseignes d'une manière particulière, et les parfumoient d'essences. On peut juger de là combien est léger le sujet des invectives amères lancées contre un célèbre traducteur de Tacite, sur ce que, dans une occasion à peu près semblable, il s'est contenté de faire mention des enseignes.

Ch. XVII. *page* 185. (1) *Une cavalerie en bon état qui traverse des plaines).* Corbulon parle ici de la cavalerie des Parthes.

Ch. XXII. *page* 193. (1) *Un tremblement de terre détruisit la plus grande partie de Pompeii, ville célèbre de la Campanie).* Cette malheureuse ville fut, quelque tems après, engloutie sous les cendres brûlantes que vomit le Vésuve. C'est sans doute au premier accident qu'il faut attribuer la médiocrité en tout genre de ce qu'on en découvre aujourd'hui. Les riches productions de ce terrein, redevenu de la plus grande fécondité, valent mieux que ce qu'on trouve dessous. Car pour ce qui est des livres sur lesquels on comptoit beaucoup, ils ne sont, ainsi que ceux d'Herculanum, que des charbons presque informes, et il est étonnant qu'on en ait pu déchiffrer un seul. L'ardeur du feu, quoique sans flammes, a pénétré jusqu'au cœur des plus fortes poutres. Combien a-t-elle dû détériorer du papyrus ou du vélin? Cependant je souhaite que l'événement démontre que j'ai tort.

Digitized by Google

CH. XXIII. *page* 194 *et* 195. (1) *Ultra mortale gaudium. Avec plus de joie qu'il ne convient aux mortels).* Peut-être ces mots, ULTRA MORTALE GAUDIUM signifient-ils simplement *une joie excessive ;* mais le sens que je leur prête, n'est malheureusement que trop vrai.

CH. XXVIII. *page* 204 *et* 205. (1) *Neque infamia Pœti augebatur. Il n'en rejaillissoit d'ailleurs aucun nouveau déshonneur sur Petus).* Quelques-uns lisent : NEQUE INFAMIA PÆTI ANGEBATUR : *Corbulon se soucioit peu du déshonneur de Petus.* Je crois qu'en effet il s'en soucioit peu. Mais comment Tacite en trouveroit-il la preuve dans la commission dont le général romain chargea le fils de Petus ? Fonction honorable, de laquelle Germanicus, dans une rencontre à peu près semblable, s'étoit acquitté en personne, et qui, suivant la manière de penser des anciens, couvroit presque entièrement le déshonneur d'une défaite.

Quelqu'un pourroit objecter que Tacite n'a pas dû se servir du verbe AUGERE qui se trouve déja dans la phrase précédente : GLORIAM AUGERET. NEQUE INFAMIA PÆTI AUGEBATUR. Mais c'est une légère inadvertance dont les écrivains les plus corrects sont susceptibles. On feroit bien pis, si on y substituoit un faux raisonnement.

CH. XXXVI. *page* 216 *et* 217. (1) *Quæ natura magnis timoribus, deterius credebant, quod evenerat. Comme dans toute frayeur excessive, le présent leur parut le plus préjudiciable).* La même pensée se trouve livre III de l'Histoire, chapitre LXXXIX : QUÆ NATURA FAVORIS EST, CÙM OMNIA METUENTES PRÆSENTIA MAXIMÈ DISPLICENT.

Digitized by Google

CH. XXXVII. *page* 218 *et* 219. (1) *Animalia maris. On s'étoit pourvu d'oiseaux et de gibier de toutes les contrées*). Il paroît qu'on avoit gardé vivans un grand nombre de ces animaux, afin de satisfaire autant la curiosité que le goût.

OCEANO ABUSQUE, et même de l'Océan. Les différentes mers de la Méditerranée étoient bien mieux connues des Romains, parce qu'ils voguoient peu sur l'Océan.

CH. XLI. *page* 227. (1) *D'autres, à force de recherches, parvinrent à supputer autant d'années, de mois et de jours entre les deux incendies, que du premier à la fondation de Rome*). Il n'est vraisemblablement pas ici question de la fondation de Rome par Romulus, puisque tout le monde en savoit la date, mais de quelque fondation antérieure. Une partie du terrein sur lequel Rome fut bâtie, étoit habitée avant que Romulus eût fondé sa nouvelle ville.

CH. XLII. *page* 229. (1) *On ne pouvoit trouver d'eau sur toute cette étendue, que dans les marais Pontins*). Par conséquent, on auroit été obligé de tenir le sol du canal extrêmement bas, au lieu qu'il auroit fallu creuser moins, si on avoit pu tirer l'eau de quelque source plus élevée.

Les marais Pontins étoient autrefois une contrée fertile et bien peuplée, qui avoit donné son nom à une des tribus de Rome, POMPTINA TRIBUS. Au rapport de Mucien, cité par Pline, Histoire, livre III, on y avoit compté jusqu'à vingt-trois villes; et même, selon d'autres éditions, trente-trois.

Digitized by Google

CH. XLIV. *page* 234 *et* 235. (1) *Igitur primùm correpti qui fatebantur. On arrêta d'abord des gens qui s'avouoient coupables*). Il faut sous-entendre INCENDIUM, et non, EOS ESSE CHRISTIANOS. On engagea des scélérats à se déclarer coupables de l'incendie, en leur promettant leur grace et des récompenses, s'ils accusoient les chrétiens comme leurs complices. Ce genre de ruse étoit du goût de Néron. C'est ainsi que peu de tems auparavant, il avoit produit Anicet contre l'infortunée Octavie. Il ne lui auroit servi de rien pour sa propre justification, de ne faire arrêter que des gens qui, s'avouant chrétiens, auroient nié constamment d'avoir brûlé Rome. Qu'on prenne garde d'ailleurs aux mots qui suivent : DEINDE INDICIO EORUM MULTITUDO INGENS : tout le monde convient que les chrétiens ne se rendoient pas délateurs de leurs frères.

CH. XLIV. *page* 234 *et* 235. (2) *Unde quamquam adversùs sontes. Quoique les chrétiens fussent des scélérats dignes des plus rigoureux châtimens, on ne pouvoit s'empêcher de les plaindre*). Il n'y a pas un mot, dans tout ce récit de Tacite, dont qui que ce soit puisse abuser contre la religion chrétienne. On sait que l'opinion commune étoit alors que les chrétiens s'abandonnoient entr'eux à toutes sortes d'infamies, et qu'ils tuoient des enfans dont ils buvoient le sang. De-là ces expressions : PER FLAGITIA INVISOS.... EXECRABILIS SUPERSTITIO.... ATROCIA PUDENDA..... CONVICTI ODIO GENERIS HUMANI..... SONTES ET NOVISSIMA EXEMPLA MERITOS.

Si quelqu'un a le malheur de haïr les chrétiens, il souhaiteroit sans doute que Tacite en eût dit moins de mal : on le croiroit plus facilement. Mais comment, dira-t-on,

Digitized by Google

dira-t on, cet auteur judicieux, ce critique éclairé se seroit-il laissé entraîner sur un point d'une telle importance, à une opinion populaire? Veut-on qu'il n'ait dit rien que de vrai? Qu'on soutienne donc que celui qu'il nomme Christ avoit prêché la plus abominable morale; que Paul, dont les Épîtres ne respirent que le feu de l'amour divin, égorgeoit des enfans; que Jacques, révéré, au rapport de Josephe, des Juifs même dans Jérusalem, s'y livroit aux plus honteuses débauches; car il ne faut rien de moins pour mériter les invectives prodiguées par Tacite contre le christianisme, qu'il qualifie de *superstition exécrable, détestée pour ses abominations, convaincue de haïr tout l'Univers, toute composée d'infâmes et de cruels scélérats, dignes des derniers supplices.*

La providence avoit réglé que la religion chrétienne, loin de s'établir par des moyens humains, les auroit tous à combattre. Il fut donné à une foule d'hérétiques, Marcionites, Ébionites, Gnostiques, etc. d'en déshonorer le nom, dès sa naissance, aux yeux des payens, par des mœurs corrompues et des dogmes absurdes. Tacite a pu se convaincre par lui-même de la dépravation de quelques-uns de ces scélérats. Il n'en falloit pas davantage pour lui faire juger que tous les chrétiens leur ressembloient; mais Pline le jeune, qui fut obligé, par sa place, d'informer juridiquement contre la religion chrétienne, la trouva toute différente de l'opinion que Tacite son ami et lui-même en avoient d'abord conçue.

Du moins résulte-t-il, peut-on répliquer, des procédures faites par ordre de Néron, que les chrétiens haïssoient le genre humain: CONVICTI SUNT ODIO GENERIS HUMANI. Quels juges les en convainquirent? Ceux qui,

Digitized by Google

de l'aveu de Tacite, condamnoient la vertu même. On auroit pu prouver aussi facilement que les chrétiens haïssoient leur propre personne, sans qu'ils en fussent plus coupables : car on lisoit dans le livre où sont contenues leurs lois : SI QUIS VENIT AD ME, ET NON ODIT PATREM SUUM ET MATREM ET UXOREM ET FILIOS ET FRATRES ET SORORES, ADHUC AUTEM ET ANIMAM SUAM, NON POTEST MEUS ESSE DISCIPULUS. Tout le monde sait aujourd'hui quel est le sens de ces paroles, et personne n'est assez peu instruit pour en abuser. L'évangile ne recommande rien tant, après l'amour de Dieu, que l'amour du prochain, et ce prochain est quiconque a besoin de nous, nous fût-il autant opposé que les Samaritains l'étoient aux Juifs.

CH. XLVII. *page* 238 *et* 239. (1) *Vitulus cui caput in crure esset. Un veau dont la tête se trouvoit à l'extrémité d'une de ses jambes).* J'avois traduit dans les éditions précédentes : *Un veau dont une des jambes se terminoit par une seconde tête.* Je crois que j'ai eu tort, parce que rien n'indique dans le texte que ce veau eût deux têtes.

CH. XLIX. *page* 242. (1) *Vanus adsimulatione).* Néron avoit feint d'abord de mépriser les vers de Lucain ; mais ne réussissant à tromper personne, parce qu'au fond du cœur il ne pouvoit s'empêcher d'en admirer les beautés et même le principal défaut (l'enflure, qui étoit fort de son goût), il prit un parti qui lui sembloit plus facile : ce fut de défendre à Lucain de montrer ses vers. Cependant je ne garantis pas le sens que je donne ici. Voici la note du P. Brotier, qui en indique un autre : VANUS ADSIMULATIONE LUCANI QUI JUSSUS CARMINA RETI-

Digitized by Google

CEBAT QUASI NERONI CEDERET. Quelques-uns lisent : VANUS EMULATIONE : *Néron ne pouvant réussir à se faire goûter autant que Lucain, lui défendit de montrer ses vers.* M. d'Alembert, dans l'édition qui n'a paru qu'après sa mort (Paris, chez Moutard, 1784, 2 volumes in-12), traduit ainsi : *Par ressentiment contre Néron qui le privoit de sa gloire de poète, lui défendant par jalousie de publier ses vers.*

CH. L. *page* 247. (1) *L'honneur d'avoir tout un peuple pour témoin d'un si noble forfait, flattoit cette ame héroïque).* La morale de Tacite, formée sur les mœurs républicaines, n'avoit pu se plier à celle des empires. Subrius devoit-il tourner contre son prince l'épée qu'il lui avoit mise en main pour sa défense? D'ailleurs peut-on se permettre, soit dans un empire, soit dans une République, d'abuser jamais de la confiance de qui que ce soit? L'idée d'une trahison alarme toujours une ame bien née.

CH. LIV. *page* 255. (1) *Comme la suite l'a fait dire au plus grand nombre).* Littéralement : *D'après ce qui s'en suivit.* Ils conjecturèrent que Milichus ne savoit rien de plus, parce qu'il ne fonda sa déposition que sur les ordres qu'il avoit reçus, et qu'il apprit de sa femme ce qu'il y joignit ensuite.

CH. LX. *page* 269. (1) *Ni d'embrasser ses enfans, ni de choisir un genre de mort).* Néron avoit coutume de laisser une heure de tems à ceux qu'il condamnoit, et s'ils en disposoient pour se tuer, leur testament étoit valide.

Digitized by Google

CH. LXIII. *page* 274. (1) *Paullulum adversùs præsentem fortitudinem mollitus*). C'est ainsi que portent les meilleurs Manuscrits, et qu'a lu M. d'Alembert. Il me paroît qu'on défigureroit l'idée que nous avons de Sénèque, si l'on y substituoit : PAULLULUM ADVERSÙS PRÆSENTEM FORMIDINEM MOLITUS : *ayant fait quelques efforts pour surmonter la frayeur dont il étoit saisi.*

CH. LXIII. *page* 275. (2) *Votre mort est plus glorieuse que la mienne*). Parce que la mort de Pauline étoit volontaire, et que celle de Sénèque étoit forcée. C'est ainsi qu'on pensoit alors.

CH. LXIV. *page* 279. (1) *Statius Anneus*). Ce médecin étoit vraisemblablement un des affranchis de Sénèque, comme l'indique son nom.

CH. LXVIII. *page* 285. (1) *Quoiqu'il (Vestinus) n'ignorât pas que l'empereur étoit un de ses amans*). Suétone prétend que Néron ne fit mourir Vestinus que pour avoir Statilia, et qu'en effet il l'épousa aussitôt après l'assassinat de ce consul.

CH. LXIX. *page* 286 *et* 287. (1) *Præsto est medicus. Il y trouve un médecin*). Littéralement : *Un médecin s'y tient tout prêt* (avec sa lancette et ses bandes). Alors les médecins étoient aussi chirurgiens, apothicaires, et quelquefois même assassins, comme on le voit par cet exemple. Quand Néron donnoit cette commission à l'un d'entr'eux, il disoit en riant, qu'il l'envoyoit panser un de ses amis.

Digitized by Google

Ch. LXX. *page* 289. (1) *Lucain..... récita les vers qu'il se souvenoit d'avoir composés sur un soldat qui, blessé dans un combat, périssoit de même*). On avoit arraché près de la moitié du corps à Lycidas, au lieu que Lucain n'avoit que les veines ouvertes; ainsi il est vraisemblable qu'il ne récita que les quatre derniers vers: ce sont les seuls qui se puissent appliquer au genre de sa mort.

Tradidit in lethum vacuos vitalibus artus;
At tumidus quâ pulmo jacet, quâ viscera fervent,
Hæserunt ibi fata diu, luctataque multùm
Hæc cum parte viri, vix omnia membra tulerunt.

M. de Marmontel les traduit ainsi: « La moitié du » corps, qui n'avoit que des membres épuisés de sang » et d'esprit, fut à l'instant la proie de la mort; mais » celle où le poumon respire, où le cœur fomente et » répand la chaleur, lutta long-tems avant que de su» bir le sort de l'autre moitié de lui-même ».

Voici la paraphrase de Brébeuf:

La plus basse partie
Exhale en un moment sa vigueur et sa vie;
Mais celle où les esprits ont un brasier plus fort,
Se dispute long-tems aux assauts de la mort.
Après que de son sang elle est presque épuisée,
Son ame tient encore à sa chaine brisée,
Se refuse à la Parque, et par de vains combats,
Fait vivre sa douleur et languir son trépas.

Pour adapter mieux ces vers à la mort de Lucain, on les pourroit rendre ainsi:

Digitized by Google

La mort s'est déja saisie des extrémités d'où s'est écoulé le suc vital ; mais les poumons, en restant abreuvés, et la chaleur se concentrant dans les viscères, elle eut encore à lutter long-tems contre cette partie, et ne triompha de la totalité qu'avec peine.

Mais ceux qui sont à portée de sentir l'harmonie des vers latins, trouveront cette prose bien foible.

CH. LXXI. *page* 288 *et* 289. (1) *Atque ille gaudium id credens. Lui de son côté, croyant faire plaisir*). Ces mots, GAUDIUM ID CREDENS, peuvent absolument signifier que Néron jugea cet extérieur sincère ; mais comment lier ce sens avec ce qui suit ? est-ce une raison pour faire grace à Natalis, pour récompenser Milichus ? Il semble donc que Tacite, laissant sous-entendre que Néron jugea sincère la joie des sénateurs, dit qu'il y crut mettre le comble en faisant grace à Natalis, etc. en quoi ce prince se trompoit doublement. On regrétoit ceux qu'il avoit fait exécuter, et l'on auroit vu périr sans chagrin Natalis, Cervarius, et sur-tout Milichus.

CH. LXXI. *page* 288 *et* 289. (2) *Conservatoris nomen Græco ejus rei vocabulo adsumpsit. Milichus prend le surnom de Sauveur*). Littéralement : *Il prit le nom de Sauveur au moyen du mot grec* (σωτὴρ) *qui en exprime l'idée.* SALVATOR est un mot inconnu dans les siècles de la bonne latinité. Il fut nommé MILICHUS SOTER.

CH. LXXI. *page* 290. (3) *Quasi principem, etc.*). Je crois que ces mots sont extraits de leur sentence, de même qu'INFAMATIS MAGIS QUAM CONVICTIS. Si le prince les eût regardés comme convaincus, il les auroit fait mourir avec tous les autres.

Digitized by Google

CH. LXXII. *page* 293. (1) *Néron... donna gratuitement, aux soldats, le blé qu'ils payoient auparavant sur le prix du marché*). C'est par ces gratifications excessives et à contre-tems, que Néron achetoit des militaires le pouvoir de faire périr ceux qu'il vouloit. Il ne voyoit pas qu'en aliénant de lui le peuple et les gens sensés, il se livroit à la discrétion des troupes qui l'abandonnèrent enfin.

CH. LXXII. *page* 292 *et* 293. (2) *Consularia insignia Nymphidio. Nymphidius*). J'ai passé, DE QUO QUIA NUNC PRIMUM OBLATUS EST, PAUCA REPETAM. *Comme c'est ici la première fois qu'il se présente, je vais en dire un mot.* Cette précaution oratoire est presque aussi longue que ce que Tacite en dit.

CH. LXXIV. *page* 296. (1) *Inscripsitque J. Vindici*). L'intention de Néron étoit que J. signifiât Jovi : *A Jupiter Vengeur.* Mais lorsque Julius Vindex eut pris les armes, le peuple lut JULIO : *A Julius Vindex*; la même lettre J. pouvant désigner également l'un ou l'autre.

Fin des Notes du quinzième Livre.

Digitized by Google

ANNALES

C. CORNELII

TACITI.

LIBER DECIMUS SEXTUS.

I. INLUSIT dehinc Neroni fortuna, per vanitatem ipsius, et promissa Cesellii Bassi; qui origine Pœnus, mente turbidâ, nocturnæ quietis imaginem ad spem haud dubiam retraxit. Vectusque Romam, principis aditum emercatus, expromit » repertum in agro suo » specum altitudine immensâ, quo magna vis » auri contineretur, non in formam pecuniæ, » sed rudi et antiquo pondere: lateres quippe » prægraves jacere, adstantibus parte aliâ co- » lumnis: quæ per tantum ævi occulta, au-

Digitized by Google

ANNALES
DE
TACITE.
LIVRE SEIZIÈME.

I. La fortune, quelque tems après, se joua de Néron, parce qu'il avoit eu la légèreté de se fier aux promesses de Cesellius Bassus. C'étoit un Carthaginois d'origine, dont le cerveau troublé croyoit pouvoir compter avec certitude sur un songe. Il se transporte à Rome, pénètre par argent chez le prince, et lui déclare « qu'il a trouvé dans ses terres un » souterrain d'une profondeur immense, rem» pli d'une prodigieuse quantité d'or, non » monnoyé, mais tel qu'il sortit autrefois de » la mine : ce sont, d'un côté, des lingots en » masse, de l'autre, des colonnes; les des» tins ont caché si long-tems ces richesses,

Digitized by Google

» gendis præsentibus bonis ». Cæterùm, ut conjecturâ demonstraret. « Didonem Phœnis-» sam Tyro profugam, conditâ Carthagine, » illas opes abdidisse, ne novus populus ni-» miâ pecuniâ lasciviret, aut reges Numida-» rum, et aliàs infensi, cupidine auri ad bel-» lum accenderentur ».

II. Igitur Nero, non auctoris, non ipsius negotii fide satis spectatâ, nec missis visoribus, per quos nosceret, an vera adferrentur, auget ultro rumorem, mittitque, qui velut partam prædam aveherent. Dantur triremes et delectum navigium, juvandæ festinationi, nec aliud per illos dies, populus credulitate, prudentes diversâ famâ, tulere. Ac fortè quinquennale ludicrum secundo lustro celebrabatur: à vatibus oratoribusque præcipua materia in laudem principis adsumpta est: « Non enim » tantùm solitas fruges, nec metallis confu-» sum aurum gigni, sed novâ ubertate pro-» venire terram, et obvias opes deferre deos»: quæque alia summâ facundiâ, nec minore adulatione, servilia fingebant, securi de facilitate credentis.

Digitized by Google

» en vue d'accroître la félicité du règne pré-
» sent »; les conjectures venoient à l'appui.
» Didon, de Phénicie, fuyant de Tyr, et
» fondant Carthage, ayoit enfoui ces trésors,
» de peur qu'une opulence excessive ne jetât
» le nouveau peuple dans la mollesse, ou
» n'allumât la cupidité des rois Numides déja
» mal intentionnés ».

II. Néron, sans examiner quel fond il doit faire ni sur un tel rapport, ni sur son auteur, n'envoie même personne pour en reconnoître la vérité. Il est, au contraire, le premier à accréditer ce bruit; et, se tenant assuré de sa proie, il ne pense qu'à se la faire apporter. Des galères sont expédiées avec des rameurs d'élite pour plus de célérité. On ne s'entretient dans Rome que de cette nouvelle; le peuple la croit, les gens sensés en parlent diversement; et comme les fêtes quinquennales se célébroient alors (1), parce qu'on étoit au second lustre, elle devient le principal fondement des éloges du prince dans la bouche des poètes et des orateurs. « Ce n'est plus assez
» pour la terre de produire des fruits, d'en-
» gendrer de l'or mêlé parmi des métaux im-
» purs; elle se surpasse en fécondité: les dieux
» comblent l'empereur de richesses qui n'exi-
» gent ni apprêts ni recherches ». A ces traits ils en joignoient d'autres, que le talent de la

Digitized by Google

III. Gliscebat interim luxuria spe inani, consumebanturque veteres opes, quasi oblatis, quas multos per annos prodigeret. Quin et inde jam largiebatur: et divitiarum exspectatio inter causas paupertatis publicæ erat. Nam Bassus, effosso agro suo, latisque circùm arvis; dum hunc vel illum locum promissi specûs adseverat, sequunturque non modo milites, sed populus agrestium efficiendo operi adsumptus, tandem, positâ vecordiâ, non falsa antè somnia sua; seque tunc primùm elusum admirans, pudorem et metum morte voluntariâ effugit. Quidam vinctum ac mox dimissum tradidere, ademptis bonis, in locum regiæ gazæ.

IV. Interea senatus, propinquo lustrali certamine, ut dedecus averteret, offert imperatori victoriam cantûs, adjicitque facundiæ co-

Digitized by Google

parole, et plus encore la démangeaison de flatter, suggéroient à des ames serviles, bien assurées de la crédulité du prince.

III. Le luxe s'accroît sur cet espoir chimérique; Néron dissipant tout, sous prétexte qu'il aura de quoi fournir long-tems à sa prodigalité, anticipe même sur le trésor futur; et l'espérance de devenir riche devient une des causes de l'appauvrissement de l'état. Cependant Bassus avoit déja fait bouleverser tout son champ et les terres qui l'environnoient au loin, assurant tantôt d'un endroit, tantôt d'un autre, que c'est là qu'on va trouver la caverne qu'il a promise, et traînant après soi, non-seulement des soldats, mais tout un peuple de journaliers qui travailloient sous ses ordres. Enfin revenu de sa folie, il admire par quelle fatalité ses autres songes ont été vrais, tandis que ce dernier est le seul qui l'abuse. La honte et la crainte l'engagèrent à se tuer, ou, selon d'autres, Néron le fit arrêter, et le relâcha dans la suite, se contentant de prendre ses biens, au lieu des trésors de Didon.

IV. A l'approche des jeux quinquennaux du second lustre, le sénat, dans l'intention de sauver à Néron le déshonneur de disputer le prix du chant, proposoit de le lui déférer, en

Digitized by Google

ronam, quâ ludîcra deformitas velaretur. Sed Nero, nihil ambitu, nec potestate senatûs opus esse dictitans, se æquum adversùs æmulos, et religione judicum meritam laudem adsecuturum, primò carmen in scenâ recitat: mox, flagitante vulgo, « ut omnia studia sua publicaret » (hæc enim verba dixere) ingreditur theatrum, cunctis citharæ legibus obtemperans: ne fessus resideret, ne sudorem, nisi eâ, quam indutui gerebat, veste detergeret: ut nulla oris, aut narium excrementa viserentur. Postremò flexus genu, cœtum illum manu veneratus, sententias judicum opperiebatur ficto pavore. Et plebs quidem urbis, histrionum quoque gestus juvare solita, personabat certis modis, plausuque composito. Crederes lætari; ac fortasse lætabantur, per incuriam publici flagitii.

V. Sed qui remotis è municipiis, severâque adhuc, et antiqui moris retinente Italiâ; quique per longas provincias, lasciviæ inex-

Digitized by Google

y joignant celui de l'éloquence, qui couvriroit ce que le premier avoit de flétrissant. Mais Néron répondit qu'il n'avoit besoin ni de la faveur, ni de l'autorité du sénat, qu'il disputeroit d'égal à égal, et s'en rapporteroit à la conscience des juges sur les récompenses qui lui seroient dues. Il commença donc par déclamer un poëme en plein théâtre; et comme le peuple le supplioit « de faire montre de » tous ses talens », ce sont les termes dont on se servit, il entra dans l'orchestre, s'y conformant aux divers réglemens prescrits aux joueurs de guitare, tels que de ne point s'asseoir malgré leur lassitude, de ne s'essuyer le visage qu'avec un pan de leur robe, de ne cracher ni se moucher en présence du peuple. Il termina par mettre un genou en terre, tendant respectueusement les mains vers cette assemblée, et feignant d'être saisi de crainte dans l'attente du jugement. La populace de Rome, faite à encourager jusqu'aux farceurs vulgaires, applaudissoit de concert et en cadence. Elle sembloit transportée de joie; et peut-être se soucioit-elle assez peu de l'honneur du peuple romain, pour l'être en effet.

V. Mais c'étoit un spectacle rebutant pour tous ceux qui, venant des municipes éloignés, tenoient encore à l'austérité des mœurs de

Digitized by Google

perti, officio legationum, aut privatâ utilitate advenerant, neque adspectum illum tolerare, neque labori inhonesto sufficere; quum manibus nesciis fatiscerent, turbarent gnaros, ac sæpe à militibus verberarentur, qui per cuneos stabant, ne quod temporis momentum impari clamore, aut silentio segni præteriret. Constitit, plerosque equitum, dum per angustias aditûs, et ingruentem multitudinem enituntur, obtritos, et alios, dum diem noctemque sedilibus continuant, morbo exitiabili correptos: quippe gravior inerat metus, si spectaculo defuissent, multis palam, et pluribus occultis, ut nomina ac vultus, alacritatem, tristitiamque coeuntium scrutarentur. Unde tenuioribus statim inrogata supplicia, adversùs inlustres dissimulatum ad præsens, et mox redditum odium. Ferebantque Vespasianum, tamquam somno conniveret, à Phœbo liberto increpitum, ægrèque meliorum precibus obtectum: mox imminentem perniciem majore fato effugisse.

l'antique

Digitized by Google

l'antique Italie ; ou que des affaires, soit particulières, soit publiques, attiroient à Rome du fond des provinces, où la mollesse étoit inconnue. Comme ils ne se prêtoient qu'à regret à ces honteux applaudissemens, leurs mains mal-habiles tomboient de fatigue, troubloient la cadence, et leur attiroient souvent des coups de la part des soldats, qui, dispersés par pelotons, avoient soin que chaque acclamation se fît à l'instant précis, et se soutînt par-tout avec la même vivacité. Il est certain que plusieurs chevaliers furent étouffés par la multitude dans des passages étroits, et que d'autres tombèrent dangereusement malades, parce qu'ils étoient restés nuit et jour sur leurs sièges. Mais on avoit encore plus à craindre en s'absentant. Des gens apostés publiquement, un plus grand nombre d'autres en secret prenoient les noms des spectateurs, étudioient leur contenance, leur joie ou leur tristesse. Ceux de la lie du peuple qu'ils déféroient, étoient exécutés à l'instant. Quant aux personnages illustres, Néron dissimula d'abord ; mais il leur fit sentir ensuite tout le poids de sa haine. On rapporte que Vespasien, repris aigrement par l'affranchi Phébus, sous prétexte qu'il s'endormoit, ne fut épargné qu'à peine à la vive sollicitation des gens de bien, et que, s'il échapa depuis, il le dut à la supériorité de ses destinées.

Digitized by Google

VI. Post finem ludicri, Poppæa mortem subiit, fortuitâ mariti iracundiâ, à quo gravida ictu calcis adflicta est: neque enim venenum crediderim, quamvis quidam scriptores tradant, odio magis, quàm ex fide: quippe liberorum cupiens, et amori uxoris obnoxius erat. Corpus non igni abolitum, ut romanus mos; sed regum externorum consuetudine, differtum odoribus conditur, tumuloque Juliorum infertur. Ductæ tamen publicæ exsequiæ, laudavitque ipse apud rostra formam ejus, et quòd divinæ infantis parens fuisset, aliaque fortunæ munera pro virtutibus.

VII. Mortem Poppeæ, ut palam tristem, ita recordantibus lætam, ob impudicitiam ejus sævitiamque, novâ insuper invidiâ Nero complevit, prohibendo C. Cassium officio exsequiarum: quod primum indicium mali, neque in longum dilatum est. Sed Silanus additur: nullo crimine, nisi quòd Cassius opibus vetustis, et gravitate morum, Silanus claritudine generis, et modestâ juventâ, præcellebant. Igitur missâ ad senatum oratione, remo-

Digitized by Google

VI. Après les jeux, Poppée mourut d'un coup de pied dont Néron, dans un emportement, l'avoit frappée pendant une grossesse (1) : quelques auteurs, consultant plus leur haine que la vérité, disent qu'il l'empoisonna. Je n'en crois rien, car il souhaitoit d'avoir des enfans, et il aimoit sa femme. Son corps ne fut pas brûlé suivant l'usage des Romains, mais embaumé à la manière des rois, et placé dans le tombeau des Jules. On lui fit néanmoins des funérailles publiques; et l'empereur prononça lui-même son oraison funèbre dans la tribune aux harangues. Au défaut des vertus (2), il vanta sa beauté, son bonheur d'avoir mis au monde une princesse élevée au rang des dieux, et tous les autres dons de la fortune.

VII. La mort de Poppée, dont on se rappeloit les débauches et la cruauté, causoit autant de joye qu'on en affectoit de tristesse, lorsque Néron mit le comble à la haine publique, en défendant à Cassius d'assister aux obsèques : premier indice des malheurs qui ne tardèrent pas à éclater. Il y joignit même Silanus. Un riche patrimoine et des mœurs austères étoient le crime de Cassius : une grande illustration jointe à beaucoup de modestie, celui du jeune Silanus. L'empereur écrit donc au sénat d'exclure l'un et l'autre. « Cassius,

Digitized by Google

vendos à Repub. utrosque disseruit : objectavitque Cassio, « quòd inter imagines majorum, etiam C. Cassii effigiem coluisset, » ita inscriptam : DUCI PARTIUM. Quippe » semina belli civilis, et defectionem à domo » Cæsarum quæsitam. Ac ne memoriâ tantùm » infensi nominis ad discordias uteretur, adsumpsisse L. Silanum, juvenem genere nobilem, animo præruptum, quem novis rebus ostentaret ».

VIII. Ipsum dehinc Silanum increpuit iisdem, quibus patruum ejus Torquatum, « tanquam disponeret jam imperii curas, præficeretque rationibus, et libellis, et epistolis, libertos » ; inania simul et falsa : nam Silanus intentior metu, et exitio patrui ad præcavendum exterritus erat. Inducit posthac vocabulo indicum, qui in Lepidam, Cassii uxorem, Silani amitam, incestum cum fratris filio, et diros sacrorum ritus confingerent. Trahebantur, ut conscii, Vulcatius Tullinus, ac Marcellus Cornelius, senatores, et Calpurnius Fabatus, eques romanus : qui, appellato principe, instantem damnationem frustrati,

Digitized by Google

» mandoit-il, honore parmi les images de ses » ancêtres, celle de C. Cassius avec cette » inscription : AU CHEF DE PARTI. C'est » préparer les semences d'une guerre civile, » un soulèvement contre la maison des Cé- » sars. Mais peu content de s'armer d'un nom » odieux pour susciter la discorde, il ne cesse » de vanter Silanus, dont la jeunesse, la nais- » sance et l'ambition effrénée sont propres à » figurer dans une révolution ».

VIII. Ensuite il renouvèle à l'égard de Silanus ses anciennes accusations contre Torquatus son oncle. « Il semble s'occuper déja des » soins de l'empire, en établissant dans sa mai- » son, des intendans, des trésoriers et des se- » crétaires choisis parmi ses affranchis ». Imputation aussi fausse que vaine. La frayeur de Silanus, instruit comme il l'étoit par le malheur de son oncle, ne le rendoit que trop circonspect. L'empereur suscite en même tems de prétendus témoins qui accusent Lepida, femme de Cassius, d'un commerce incestueux avec son neveu Silanus, et de sacrifices abominables. Les sénateurs Vulcatius Tullinus, Marcellus Cornelius, et le chevalier Calpurnius Fabatus, envelopés dans l'accusation comme complices, échapèrent à leur

Digitized by Google

mox Neronem, circa summa scelera distentum, quasi minores evasere.

IX. Tunc consulto senatûs, Cassio et Silano exsilia decernuntur; de Lepidâ Cæsar statueret. Deportatusque in insulam Sardiniam Cassius, et senectus ejus exspectabatur. Silanus, tamquam Naxum deveheretur, Ostiam amotus; post municipio Apuliæ, cui nomen est Barium, clauditur. Illic indignissimum casum sapienter tolerans, à centurione, ad cædem misso, corripitur: suadentique venas abrumpere, « animum quidem morti destina» tum ait, sed non permittere percussori glo» riam ministerii ». At centurio, quamvis inermem, prævalidum tamen, et iræ quàm timori propiorem cernens, premi à militibus jubet. Nec omisit Silanus obniti, et intendere ictus, quantùm manibus nudis valebat, donec à centurione vulneribus adversis, tamquam in pugnâ, caderet.

X. Haud minùs promptè L. Vetus, socrusque ejus Sextia, et Pollutia filia, necem su-

Digitized by Google

perte par un appel au prince, qui, s'occupant de forfaits plus importans, les jugea peu dignes de son attention.

IX. Le sénat exile Cassius et Silanus, et renvoie à l'empereur le jugement de Lépida. Néron se contenta de faire mener Cassius en Sardaigne, se reposant du reste à son égard sur sa vieillesse. Silanus, embarqué d'abord pour Ostie, sous prétexte d'être conduit à Naxos, puis enfermé dans Bary, ville municipale d'Apulie, supportoit en sage une disgrace si peu méritée, lorsqu'un centurion, chargé de le tuer, se saisit de sa personne, et lui conseille de se faire ouvrir les veines. « Mon ame, ré» pond-il, ne craint pas la mort; mais un as» sassin n'aura que malgré moi la gloire d'y » prêter son ministère » Quoique sans armes, il parut redoutable au centurion, qui, voyant dans ses yeux plus d'indignation que de frayeur, ordonne aux soldats de se jeter sur lui. Silanus ne cessa de résister autant que le peut un homme désarmé, et tomba, comme dans une bataille, faisant face à l'ennemi, et percé des coups que lui portoit le centurion.

X. L. Vetus, Sextia sa belle-mère, et Pollutia, sa fille, ne périrent pas avec moins de courage. Le prince les haïssoit, parce que

Digitized by Google

biere : invisi principi, tamquam vivendo exprobrarent interfectum esse Rubellium Plautum, generum Lucii Veteris. Sed initium detegendæ sævitiæ præbuit, interversis patroni rebus, ad accusandum transgrediens Fortunatus libertus, adscito Claudio Demiano, quem, ob flagitia vinctum à Vetere, Asiæ proconsule, exsolvit Nero, in præmium accusationis. Quod ubi cognitum reo, seque, et libertum pari sorte componi, Formianos in agros digreditur. Illic eum milites occultâ custodiâ circumdant. Aderat filia, super ingruens periculum, longo dolore atrox, ex quo percussores Plauti mariti sui viderat : cruentamque cervicem ejus amplexa, servabat sanguinem, et vestes respersas; vidua, implexa luctu continuo, nec ullis alimentis, nisi, quæ mortem arcerent. Tum, hortante patre, Neapolim pergit. Et quia aditu Neronis prohibebatur, egressus obsidens, » audiret insontem, neve » consulatus sui quondam collegam dederet » liberto ». modò muliebri ejulatu, aliquandò, sexum egressa, voce insensâ, clamitabat, donec princeps immobilem se precibus, et invidiæ juxtâ ostendit.

Digitized by Google

leur vie sembloit lui reprocher le meurtre de Rubellius Plautus, gendre de L. Vetus. Mais cette haine ne commença d'éclater, que lorsque Fortunatus, affranchi de Vetus, d'administrateur infidèle des biens de son maître, se fut rendu son accusateur, conjointement avec Demianus. Ce dernier étoit un scélérat, détenu dans la prison sous les ordres de Vetus, alors proconsul en Asie. Néron l'en fit sortir pour le récompenser de sa délation. Vetus, à cette nouvelle, se voyant mis de pair avec son affranchi, se retire dans ses terres de Formie. Une troupe de soldats l'y envelope secrètement. Sa fille étoit présente; au danger de son père, se joignoit la douleur d'avoir vu massacrer Plautus son époux. Elle en avoit reçu la tête sanglante; elle conservoit son sang et les vêtemens qu'il en avoit teints, et plongée dans un deuil continuel, elle ne prenoit plus de nourriture que pour écarter la mort. Mais alors, sur les ordres de son père, elle se transporte à Naples. Comme on lui refuse l'entrée du palais, elle en obsède le seuil : « Écoutez l'innocence », crioit-elle au prince chaque fois qu'il passoit, « ne livrez pas à » un affranchi votre ancien collègue dans le consulat ». Elle ne cessa de recourir tantôt aux larmes, ressource naturelle des femmes, tantôt à une hardiesse au-dessus de son sexe en élevant fortement la voix, que quand elle

Digitized by Google

XI. Ergo nunciat patri abjicere spem, et uti necessitate. Simul adfertur, parari cognitionem senatûs, et trucem sententiam. Nec defuere, qui monerent, magnâ ex parte hæredem Cæsarem nuncupare, atque ita nepotibus de reliquo consulere : quod aspernatus, ne vitam, proximè libertatem actam, novissimo servitio fœdaret, largitur in servos, quantùm aderat pecuniæ : et, si qua asportari possent, sibi quemque deducere, trîs modo lectulos ad suprema retineri jubet. Tunc eodem in cubiculo, eodem ferro abscindunt venas, properique, et singulis vestibus ad verecundiam velati, balneis inferuntur : pater filiam, avia neptem, illâ utrosque intuens, et certatim precantes labenti animæ celerem exitum, ut relinquerent suos superstites et morituros. Servavitque ordinem fortuna : ac senior (1) priùs, tum cui prima ætas, extinguuntur. Accusati post sepulturam, decretumque, ut more ma-

Digitized by Google

vit que Néron étoit également sourd aux prières et aux reproches.

XI. Alors elle vient dire à son père de renoncer à toute espérance, et d'embrasser l'unique parti qui reste. Il apprend en même tems qu'on dispose le sénat à instruire l'affaire et à le condamner. Assez de gens lui conseilloient de nommer l'empereur héritier d'une grande partie de ses biens, afin d'en assurer le reste à ses petits-fils. Il rejète cet avis, ne voulant pas, en expirant dans la servitude, flétrir une vie passée dans une indépendance presqu'entière. Il distribue son argent à ses esclaves, et leur ordonne d'emporter ce qu'ils pourront, à la réserve de trois lits funéraires. Ensuite tous les trois se font ouvrir les veines avec le même fer, dans la même chambre; et ne gardant de vêtemens que ce qu'en prescrivoit la pudeur, ils se font plonger sans délai dans le bain. Le père les yeux fixés sur sa fille, l'ayeule sur sa petite-fille, celle-ci sur l'un et l'autre, conjurent les dieux de hâter la séparation de leur ame, et de ne pas les faire survivre à ce qu'ils ont de plus cher. Le hasard fit que, suivant l'ordre de la nature, la plus âgée mourut la première, et la plus jeune la dernière. Les obsèques étoient faites, lorsqu'on entama l'accusation. Ils furent condamnés au dernier sup-

Digitized by Google

jorum punirentur. Et Nero intercessit, mortem sine arbitro permittens : ea, cædibus peractis, ludibria adjiciebantur.

XII. P. Gallus, eques romanus, quòd Fenio Rufo intimus, et Veteri non alienus fuerat, aquâ atque igne prohibitus est. Liberto et accusatori, præmium operæ, locus in theatro inter viatores tribunicios datur. Et mensis, qui aprilem, eumdemque Neroneum sequebatur, maïus Claudii, Junius Germanici vocabulis mutantur ; testificante Cornelio Orfito, qui id censuerat, ideo junium mensem transmissum, quia duo jam Torquati, ob scelera interfecti, infaustum nomen junium fecissent.

XIII. Tot facinoribus fœdum annum etiam dii tempestatibus et morbis insignivere. Vastata Campania turbine ventorum, qui villas, arbusta, fruges passim disjecit : pertulitque violentiam ad vicina urbi (1) : in quâ omne mortalium genus vis pestilentiæ depopulabatur, nullâ cœli intemperie, quæ occurreret oculis. Sed domus corporibus exanimis, itinera funeribus complebantur : non sexus, non

Digitized by Google

plice. Mais Néron s'y opposa, les laissant libres de choisir un genre de mort. C'est ainsi qu'après avoit consommé les meurtres, on y joignoit la dérision.

XII. On interdit le feu et l'eau au chevalier romain P. Gallus, comme intimement lié avec Fenius, et peu zélé contre Vetus. Le délateur et l'affranchi de Vetus, pour leur récompense, eurent place au théâtre parmi les appariteurs des tribuns. Le mois d'avril portoit déja le nom de Néron, on donna celui de Claude à mai, et de Germanicus à juin (1). Cornelius Orphitus, qui avoit ouvert cet avis, dit qu'on supprimoit le nom de juin, parce que deux Junius Torquatus, suppliciés pour leurs forfaits, l'avoient rendu sinistre.

XIII. Les dieux signalèrent, par des épidémies et des tempêtes, cette année déja souillée de tant de crimes. Des ouragans dévastèrent la Campanie, bouleversant les métairies, les arbres et les moissons. Leur fureur ne s'étoit pas portée jusque dans Rome (1); mais une peste violente y étendit son fléau sur tout ce qui respire, sans qu'on en pût découvrir de cause dans l'atmosphère. Les maisons se remplirent de cadavres, les rues de convois. Ni l'âge, ni le sexe ne garantissoient du dan-

Digitized by Google

ætas periculo vacua : servitia perinde et ingenua plebes raptim exstingui, inter conjugum et liberorum lamenta ; qui, dum adsident, dum deflent, sæpe eodem rogo cremabantur. Equitum senatorumque interitus, quamvis promiscui, minùs flebiles erant, tamquam communi mortalitate sævitiam principis prævenirent. Eodem anno, delectus per Galliam Narbonensem, Africamque et Asiam, habiti sunt, supplendis Illyrici legionibus, ex quibus ætate aut valetudine fessi, sacramento solvebantur. Cladem Lugdunensem (2) quadragies sestertio solatus est princeps, ut amissa urbi reponerent : quam pecuniam Lugdunenses ante obtulerant, turbidis casibus.

XIV. C. Suetonio, L. Telesino Coss. Antistius Sosianus, factitatis in Neronem carminibus probrosis, exsilio, ut dixi, multatus, postquam id honoris indicibus, tamque promptum ad cædes principem accepit, inquies animo, et occasionum haud segnis, Pammenem, ejusdem loci exsulem, et Chaldæorum arte famosum, eòque malorum amicitiis innexum, si-

Digitized by Google

ger. La rapidité du mal enlevoit également les esclaves et les personnes libres, au milieu des gémissemens des enfans et des époux, qui souvent, après avoir assisté les mourans, les avoir pleurés, étoient consumés avec eux sur un même bucher. Ceux qu'on plaignoit le moins, quoiqu'ils périssent comme les autres, étoient les sénateurs et les chévaliers qu'un fléau commun à tous déroboit aux fureurs de Néron. Cette même année on fit des levées dans la Gaule Narbonnoise, l'Afrique er l'Asie, afin de remplacer les soldats des légions d'Illyrie, que l'âge ou la maladie mettoit hors de service. Néron, pour consoler les Lyonnois (2) du désastre de leur ville, et les engager à réparer leurs pertes, leur donna quatre cents mille sesterces, somme qu'ils avoient eux-mêmes fournie à la ville de Rome dans des tems orageux.

XIV. Consulat de C. Suetonius et de L. Telesinus. Antistius Sosianus, exilé, comme je l'ai dit, pour ses vers injurieux contre le prince, apprend à quelle considération parviennent les délateurs, combien il est facile d'engager Néron à des meurtres, et qu'il se trouvoit dans le même endroit que lui un autre exilé, nommé Pammènes, fameux dans l'art des Chaldéens, ce qui le mettoit en correspondance avec bien du monde. Antistius, génie

Digitized by Google

militudine fortunæ sibi conciliat. Ventitare ad eum nuncios, et consultationes non frustra ratus, simul annuam pecuniam à P. Anteïo ministrari cognoscit. Neque nescium habebat, Anteïum caritate Agrippinæ invisum Neroni, opesque ejus præcipuas ad eliciendam cupidinem, eamque causam multis exitio esse. Igitur interceptis Anteii litteris, furatus etiam libellos, quibus dies genitalis ejus, et eventura, secretis Pammenis occultabantur, simul repertis, quæ de ortu vitâque Ostorii Scapulæ composita erant, scribit ad principem, « magna » se, et quæ incolumitati ejus conducerent » adlaturum, si brevem exsilii veniam impe» travisset : quippe Anteïum et Ostorium im» minere rebus, et sua Cæsarisque fata scru» tari ». Exin missæ liburnicæ, advehiturque properè Sosianus. Ac vulgato ejus indicio, inter damnatos magis, quàm inter reos, Anteïus Ostoriusque habebantur : adeo ut testamentum Anteii nemo obsignaret, nisi Tigellinus auctor exstitisset. Monitus priùs Anteïus, ne supremas tabulas moraretur. Atque ille, hausto veneno, tarditatem ejus perosus, intercisis venis, mortem approperavit.

turbulent,

Digitized by Google

turbulent, prompt à saisir les occasions, prétexte la conformité de leur sort pour se lier avec lui, et jugeant que ce n'est pas en vain que Pammenes reçoit tant de consultations et de messages, il découvre qu'Anteïus lui fait une pension annuelle; or, il n'ignoroit pas qu'Anteïus étoit haï de Néron, à cause de ses anciennes liaisons avec Agrippine; qu'il possédoit des biens propres à émouvoir la cupidité, et que plusieurs avoient été déja mis à mort, sans autre motif. Il intercepte donc les lettres d'Anteïus, et dérobe des papiers que Pammenes tenoit fort secrets, contenant le thême de la nativité d'Anteïus et sa destinée, avec d'autres qu'il trouve aussi sur la naissance et la vie d'Ostorius Scapula. Alors il écrit à Néron, que, « si l'on veut suspendre quelque » tems son exil, il viendra révéler des secrets » importans, d'où dépend la sûreté de l'em» pereur; qu'Anteïus et Ostorius projètent » une révolution, et qu'ils ont consulté sur » la destinée du prince et sur la leur ». Des galères sont envoyées en conséquence, et Sosianus est conduit promptement à Rome. Au bruit de cette délation, Anteïus et Ostorius, à peine cités en justice, furent regardés comme déja condamnés. Personne même n'auroit signé le testament d'Anteïus, si Tigellinus n'y eut comme donné son approbation, en l'avertissant de le faire au plutôt. Anteïus prit du

Digitized by Google

XV. Ostorius longinquis in agris, apud finem Ligurum, id temporis erat: eò missus centurio, qui cædem ejus maturàret. Causa festinandi ex eo oriebatur, quòd Ostorius multâ militari famâ, et civicam coronam apud Britanniam meritus, ingenti corporis robore, armorumque scientiâ, metum Neroni fecerat, ne invaderet pavidum semper, et repertâ nuper conjuratione magis exterritum. Igitur centurio, ubi effugia villæ clausit, jussa imperatoris Ostorio aperit. Is fortitudinem adversùm hostes sæpe spectatam in se vertit. Et quia venæ, quamquam interruptæ, parum sanguinis effundebant, hactenus manu servi usus, ut immotum pugionem extolleret, adpressit dexteram ejus, jugulòque occurrit.

XVI. Etiam si bella externa, et obitas pro Repub. mortes tantâ casuum similitudine memorarem, meque ipsum satias cepisset, aliorumque tædium exspectarem, quamvis hones-

Digitized by Google

poison, et n'en pouvant supporter la lenteur, hâta sa mort en se faisant ouvrir les veines.

XV. Ostorius étoit dans une de ses terres éloignées, aux confins de la Ligurie. On lui dépêche un centurion pour le presser de se tuer. Néron se hâtoit ainsi, parce qu'Ostorius, fort considéré dans les troupes, et décoré de la couronne civique en Bretagne, étoit vigoureux de corps, et savant dans l'art militaire; et que ce prince, toujours tremblant et plus effrayé que jamais, depuis la découverte de la dernière conjuration, craignoit qu'il ne le prévînt. Le centurion, après avoir posé des gardes à toutes les issues, signifia ses ordres. Alors Ostorius tourna contre lui-même ce courage qu'il avoit si souvent fait sentir à l'ennemi. Comme son sang couloit avec trop de lenteur à son gré, quoiqu'il se fût fait couper entièrement les veines, il recourut au ministère d'un esclave, auquel il recommanda seulement de tenir un poignard, l'appuya lui-même, et se l'enfonça dans la gorge.

XVI. Quant il seroit question de guerres contre l'étranger, et de sang versé pour la République, une si grande uniformité de circonstances me lasseroit et ennuiroit mon lecteur; rebuté, malgré la gloire de ces trépas,

Digitized by Google

tos civium exitus, tristes, tamen et continuos adspernantium : at nunc patientia servilis, tantùmque sanguinis domi perditum, fatigant animum, et mæstitiâ restringunt. Neque aliam defensionem ab iis, quibus ista noscentur, exegerim, quàm, ne oderim tam segniter pereuntes. Ira illa Numinum in res romanas fuit, quam non, ut in cladibus exercituum, aut captivitate urbium semel editam transiré licet. Detur hoc inlustrium virorum posteritati, ut, quomodo exsequiis à promiscuâ sepulturâ separantur, ita, in traditione supremorum, accipiant habeantque propriam memoriam.

XVII. Paucos quippe intra dies, eodem agmine Annæus Mela, Cerialis Anicius, Rufius Crispinus, ac Petronius, cecidere. Mela et Crispinus, equites romani, dignitate senatoriâ : nam hic quondam præfectus prætorii, et consularibus insignibus donatus, ac nuper crimine conjurationis in Sardiniam exactus, accepto jussæ mortis nuncio, semet interfecit. Mela, quibus Gallio et Seneca, parentibus natus, petitione honorum abstinuerat, per ambitionem præposteram, ut eques ro-

Digitized by Google

de fixer continuellement la vue sur des objets affligeans. Mais ici la patience dans l'asservissement, et des flots de sang répandu sans fruit au sein de la paix, fatiguent mon ame et l'abattent de tristesse. Tout ce que j'exige de ceux qui liront ces faits, est qu'ils me pardonnent l'intérêt que je prends à des citoyens qui se laissoient égorger avec tant de soumission. Ce fut un effet de la colère des dieux, dont les coups réitérés ne peuvent, ainsi que dans la prise d'une ville ou dans une défaite, se décrire en une seule fois. Si les descendans des hommes illustres ont droit d'être distingués de la foule par la célébrité de leurs obsèques, il est juste aussi qu'on fasse mention de chacun d'eux à leur mort, et que la postérité en garde le souvenir.

XVII. En peu de jours périrent coup sur coup, Anneus Mela, Anicius Cerialis, Rufius Crispinus et C. Petronius. Crispinus et Mela étoient deux chevaliers aussi distingués que des sénateurs. Le premier, autrefois préfet du prétoire, et décoré des ornemens consulaires, venoit d'être relégué en Sardaigne, comme complice de la conjuration. Il se tua lui-même, sitôt qu'on lui en eut signifié l'ordre. Mela, frère de Gallion et de Sénèque, s'étoit abstenu des honneurs, par l'ambition désordonnée de parvenir à plus de crédit que les con-

Digitized by Google

manus consularibus potentiâ æquaretur : simul acquirendæ pecuniæ breviùs iter credebat, per procuratores administrandis principis negotiis. Idem Annæum Lucanum genuerat, grande adjumentum claritudinis : quo interfecto, dum rem familiarem ejus acriter requisit, accusatorem concivit Fabium Romanum, ex intimis Lucani amicis. Mixta inter patrem filiumque conjurationis scientia fingitur, adsimulatis Lucani litteris : quas inspectas Nero ferri ad eum jussit, opibus ejus inhians. At Mela, quæ tum promptissima mortis via, exolvit venas : scriptis codicillis, quibus grandem pecuniam in Tigellinum, generumque ejus, Cossutianum Capitonem, erogabat, quò cetera manerent. Additur codicillis, tamquam de iniquitate exitii querens ita scripsisset; « se quidem mori, nullis supplicii causis, Rufium tamen » Crispinum, et Anicium Cerialem vitâ frui, » infensos principi » : quæ composita credebantur, de Crispino, quia interfectus erat, de Ceriale, ut interficeretur : neque enim multò post vim sibi attulit, minore quàm cæteri miseratione, quia proditam C. Cæsari conjurationem ab eo meminerant.

Digitized by Google

sulaires, en restant simple chevalier. D'ailleurs, l'administration des biens du prince lui paroissoit un chemin plus court pour s'enrichir. Il étoit père de Lucain, ce qui avoit beaucoup ajouté à sa gloire. Trop d'ardeur à recouvrer les biens de ce fils, après sa mort, suscita contre lui Fabius Romanus, intime ami de Lucain. On supposa que le père trempoit avec le fils dans la conspiration, sur de prétendues lettres de Lucain, contrefaites par Romanus. Néron les fit présenter à l'accusé, brûlant d'engloutir ses richesses. Mais Mela, recourant à la voie réputée alors la plus courte, se fait ouvrir les veines, après avoir laissé par testament de grandes sommes à Tigellinus et à Capiton son gendre, afin d'assurer le reste aux héritiers légitimes. On joignit au testament, par forme de plaintes sur l'injustice de sa mort, « qu'il périssoit innocent, tandis que Rufius Crispinus et Annius Cerialis jouissoient de la vie, quoiqu'ennemis du prince ». Cette fausseté parut faite en vue de justifier la condamnation de Crispin, et d'autoriser celle de Cerialis. En effet celui-ci se tua quelques jours après. Le public se souvenant qu'il avoit révélé une conjuration à l'empereur Caius, le regréta moins que les autres.

Digitized by Google

XVIII. De C. Petronio pauca suprà repetenda sunt. Nam illi dies per somnum, nox officiis, et oblectamentis vitæ transigebatur : utque alios industria, ita hunc ignavia ad famam protulerat, habebaturque non ganeo, et profligator, ut plerique sua haurientium, sed erudito luxu. Ac dicta factaque ejus quantò solutiora, et quamdam sui negligentiam præferentia, tantò gratiùs, in speciem simplicitatis, accipiebantur. Proconsul tamen Birhyniæ, et mox consul, vigentem se, ac parem negotiis ostendit : dein revolutus ad vitia, seu vitiorum imitationem, inter paucos familiarium Neroni assumptus est, elegantiæ arbiter, dum nihil amœnum, et molle affluentiâ putat, nisi quod ei Petronius approbavisset. Unde invidia Tigellini, quasi adversùs æmulum, et scientiâ voluptatum potiorem. Ergo crudelitatem principis, cui cæteræ libidines cedebant, aggreditur, amicitiam Scevini Petronio objectans, corrupto ad indicium servo, ademptâque defensione, et majore parte familiæ in vincla raptâ.

Digitized by Google

XVIII. La singularité de la vie de C. Petronius m'engage à en dire un mot. Il consacroit le jour au sommeil, et la nuit à ses devoirs et au plaisir. La nonchalance ne lui avoit pas moins procuré de renommée, que l'activité à d'autres; il ne passoit point pour un dissipateur ou un débauché, comme la plupart de ceux qui se ruinent; mais pour un voluptueux raffiné. Moins ses actions et ses paroles annonçoient de gêne et de prétention, plus elles plaisoient par leur air de simplicité. Il prouva néanmoins, étant proconsul en Bithynie, et depuis dans le consulat, qu'il n'étoit pas au-dessous des grandes affaires, ni dépourvu de vigueur. Son retour apparent ou réel vers les vices le fit admettre dans le petit nombre des favoris intimes. Il devint l'arbitre du goût, et Néron ne trouvoit plus rien de délicieux ou d'assez abondant, sans l'approbation de Pétrone. Tigellinus, jaloux d'un rival qui l'effaçoit dans la science des voluptés, recourt à la cruauté du prince, passion à laquelle cédoient toutes les autres, accuse Pétrone de liaison avec Scevinus, corrompt un de ses esclaves qu'il rend son délateur, et il l'empêche de se justifier, en faisant traîner presque tous les autres en prison.

Digitized by Google

XIX. Fortè illis diebus Campaniam peteverat Cæsar, et Cumas usque progressus Petronius illic attinebatur (1). Nec tulit ultrà timoris aut spei moras : neque tamen præceps vitam expulit, sed incisas venas, ut libitum, obligatas, aperire rursùm, et alloqui amicos, non per seria, aut quibus constantiæ gloriam peteret. Audiebatque referentes, nihil de immortalitate animæ, et sapientium placitis, sed levia carmina, et faciles versus : servorum alios largitione, quosdam verberibus adfecit ; iniit et vias, somno indulsit, ut quamquam coacta mors, fortuitæ similis esset. Ne codicillis quidem (quod plerique pereuntium) Neronem aut Tigellinum, aut quem alium potentium adulatus est : sed flagitia principis, sub nominibus exoletorum, feminarumque, et novitate cujusque stupri, perscripsit, atque obsignata misit Neroni : fregitque annulum, ne mox usui esset ad facienda pericula.

XX. Ambigenti Neroni, quonam modo noctium suarum ingenia notescerent, offertur Silia, matrimonio senatoris haud ignota, ea

Digitized by Google

XIX. L'empereur étant allé par hasard, vers ce tems, en Campanie, Pétrone, après l'avoir suivi jusqu'à Cumes, eut défense de passer au-delà (1). Il ne pensa plus dès-lors à prolonger sa crainte ou ses espérances, et néanmoins ne quitta pas brusquement la vie; mais il se fit tantôt ouvrir, tantôt refermer les veines, selon qu'il lui plut, en conversant gaîment avec ses amis, et sans chercher à faire louer sa constance : ils ne l'entretenoient ni de l'immortalité de l'ame, ni des opinions des philosophes : mais ils lui lurent des poésies légères, des vers faciles et naturels. Il récompensa quelques esclaves, en fit châtier d'autres, se promena, dormit, et en dépit des ordres de Néron, sembla finir de mort naturelle. Dans son testament même, il ne flatta ni l'empereur, ni Tigellinus ou quelqu'autre favori, comme la plupart de ceux qu'on faisoit mourir; mais il y détailla les plus monstrueuses débauches de Néron, sous le nom de jeunes libertins des deux sexes (2); et le lui envoya scellé de son anneau, qu'il rompit ensuite, de crainte qu'on en abusât contre quelqu'un.

XX. Tandis que Néron cherchoit en lui-même comment on avoit pu découvrir ses débauches nocturnes, Silia, bien connue par son mariage avec un sénateur, s'offrit à sa pensée,

Digitized by Google

ipsi ad omnem libidinem adscita, ac Petronio perquàm familiaris : agitur in exsilium, tanquam non siluisset quæ viderat pertuleratque, proprio odio. At Numicium Thermum, prætura functum, Tigellini simultatibus dedidit, quia libertus Thermi quædam de Tigellino criminosè detulerat, quæ cruciatibus tormentorum ipse, patronus ejus nece immeritâ lueret.

XXI. Trucidatis tot insignibus viris, ad postremum Nero virtutem ipsam exscindere concupivit, interfecto Thraseâ Pæto et Bareâ Sorano, olim utrisque infensus, et accedentibus causis in Thraseam : quòd senatu egressus est, quum de Agrippinâ referretur, ut memoravi : quòdque Juvenalium ludicro parum exspectabilem operam præbuerat : eaque offensio altiùs penetrabat, quia idem Thrasea Patavii, unde ortus erat, ludis cesticis, à Trojano Antenore institutis, habitu tragico cecinerat : die quoque, quo Prætor Antistius, ob probra in Neronem composita, ad mortem damnabatur, mitiora censuit obtinuitque : et quum deûm honores Poppææ decernerentur,

Digitized by Google

Cette femme, intimement liée avec Pétrone, avoit été complice ou témoin de tous les excès du prince, qui se vengea de son indiscrétion en l'exilant; ensuite il livra Thermus à l'animosité de Tigellinus contre lequel un affranchi de Thermus avoit fait un rapport; l'affranchi l'expia par la torture, et son patron, qui n'y avoit aucune part, fut mis à mort.

XXI. Après le massacre de tant de citoyens illustres, enfin Néron souhaita de détruire la vertu même, en faisant périr Thrasea et Soranus, qu'il détestoit depuis longtems. Des causes plus nouvelles l'envenimoient contre Thrasea; il étoit sorti du sénat, comme je l'ai dit, lorsqu'on opinoit contre Agrippine; il avoit pris un médiocre intérêt aux jeux de la jeunesse : offense d'autant plus sensible à Néron, que le même Thrasea se trouvant à Pavie, sa patrie, aux jeux du ceste, fondés par le Troyen Antenor, y avoit joué dans une tragédie. Le jour où le sénat condamnoit à mort le préteur Antistius, à cause de ses vers satyriques contre l'empereur, il avoit ouvert un avis plus modéré, et cet avis avoit prévalu. Enfin il s'étoit absenté, lorsqu'on avoit décerné les honneurs divins à Poppée, et n'a-

Digitized by Google

sponte absens, fuisse non interfuit. Quæ obliterari non sinebat Capito Cossutianus, præter animum ad flagitia præcipitem, inimicus Thraseæ, quod auctoritate ejus concidisset, juvantis Cilicum legatos, dum Capitonem repetundarum interrogant.

XXII. Quin et illa objectabat : « Principio anni vitare Thraseam solenne jusjurandum : nuncupationibus votorum non adesse, » quamvis quindecimvirali sacerdotio præditum : nunquam pro salute principis, aut » cœlesti voce immolavisse : assiduum olim et » indefessum, qui vulgaribus quoque patrum » consultis semet fautorem, aut adversarium » ostenderet, triennio non introisse curiam : » nuperrimeque, quum ad coercendos, Silanum et Veterem, certatim concurreretur, » privatis potius clientium negotiis vacavisse : » secessionem jam id, et partes, et si idem » multi audeant, bellum esse. Ut quondam » C. Cæsarem, inquit, et M. Catonem; ita » nunc te, Nero, et Thraseam avida discordiarum civitas loquitur. Et habet sectatores, » vel potius satellites, qui nondum contuma-

Digitized by Google

voit point assisté à sa pompe funèbre. Capito Cossutianus ne laissoit oublier aucun de ces griefs. Au penchant naturel de Cossutianus pour les forfaits, se joignoit un ressentiment personnel contre Thrasea qui l'avoit fait condamner à restitution, sur la requête des députés de Cilicie.

XXII. Voici ce qu'il ajoutoit encore : « Thrasea évite de prêter le serment ordinaire au commencement de l'année. Quoique du collège des Quindécimvirs, il n'assiste point à leurs vœux en faveur du prince. » Il n'offre jamais de sacrifices pour la conservation de sa santé ou de sa voix divine. » Ce magistrat, autrefois si assidu, si infatigable, qui affectoit d'appuyer ou de contrarier jusqu'aux moindres opinions, n'est » point entré depuis trois ans au sénat. Lorsqu'on y accouroit à l'envi, ces jours derniers, contre Silanus et Vetus, il a préféré » de vaquer aux affaires de ses cliens. Vraie » révolte qui tournera bientôt en guerre ouverte, si beaucoup d'autres ont la même » hardiesse. Ce qu'étoient autrefois les noms » de César et de Caton, le vôtre, Néron, » et celui de Thrasea le sont maintenant dans » Rome toujours avide de discordes. Il a aussi » des sectateurs, ou plutôt des satellites qui

Digitized by Google

» ciam sententiarum, sed habitum vultumque
» ejus sectantur, rigidi et tristes, quò tibi
» lasciviam exprobrent. Huic uni incolumitas
» tua sine curâ, artes sine honore. Prosperas
» principis res spernit: etiamne (1) luctibus et
» doloribus non satiatur? Ejusdem animi est,
» Poppæam divam non credere, cujus in acta
» divi Augusti et divi Julii non jurare. Sper-
» nit religiones, abrogat leges. Diurna populi
» romani, per provincias, per exercitus, cu-
» ratiùs leguntur, ut noscatur quid Thrasea
» non fecerit. Aut transeamus ad illa insti-
» tuta, si potiora sunt, aut nova cupientibus
» auferatur dux et auctor. Ista secta Tube-
» rones, et Favonios, veteri quoque Reipub.
» ingrata nomina, genuit. Ut imperium ever-
» tant, libertatem præferunt: si perverterint,
» libertatem ipsam aggredientur. Frustra Cas-
» sium amovisti, si gliscere et vigere Bruto-
» rum æmulos passurus es. Denique nihil ipse
» de Thraseâ scripseris, disceptatorem sena-
» tum nobis relinque ». Extollit irâ promp-
tum Cossutiani animum Nero: adjicitque Mar-
cellum Eprium, acri eloquentiâ.

» n'imitent

Digitized by Google

» n'imitent pas encore l'opiniâtreté de ses » sentimens, mais son air et son maintien; » gens qui se montrent austères et mélancoliques pour vous reprocher vos plaisirs. Lui » seul ne s'intéresse point à votre conservation, n'honore pas vos talens. Votre prospérité l'afflige; vos larmes et votre deuil » ont-ils pu le toucher (1)? Le même esprit » qui l'empêche de jurer sur les actes de » César et d'Auguste, le porte à refuser les » honneurs divins à Poppée. Il méprise la » religion, il anéantit les lois; les armées et les » provinces lisent plus attentivement qu'autrefois les fastes du peuple romain, pour y remarquer ce que Thrasea s'est abstenu de » faire. Que sa conduite devienne notre modèle, si elle est préférable à la nôtre; sinon, » ôtons aux esprits remuans leur chef et leur » conseil. Telle est la secte qui engendroit » autrefois les Tuberons, les Favonius, noms » odieux même à l'ancienne République; ils » vantent la liberté en vue d'abattre l'empire; » s'ils y réussissent, ils attaqueront la liberté » même. En vain aurez-vous banni un Cassius, » si vous laissez les émules des Brutus se multiplier et prendre des forces. Au reste, n'écrivez rien vous-même au sujet de Thrasea; laissez le sénat décider entre lui et » nous ». La fureur de Cossutianus est encore enflammée par les éloges de Néron, qui lui

Digitized by Google

XXIII. At Baream Soranum jam sibi Ostorius Sabinus, eques romanus, poposcerat reum, ex proconsulatu Asiæ, in quâ offensiones principis auxit, justitiâ atque industriâ: et quia portui Ephesiorum aperiendo curam insumpserat: vimque civitatis Pergamenæ, prohibentis Acratum, Cæsaris libertum, statuas et picturas avehere, inultam omiserat. Sed crimini dabatur amicitia Plauti, et ambitio conciliandæ provinciæ ad spes novas. Tempus damnationi delectum, quo Tiridates accipiendo Armeniæ regno, adventabat: ut ad externa rumoribus intestinum scelus obscuraretur, an, ut magnitudinem imperatoriam cæde insignium virorum, quasi regio facinore, ostentaret.

XXIV. Igitur omni civitate ad excipiendum principem, spectandumque regem, effusâ, Thrasea, occursu prohibitus, non demisit ani-

Digitized by Google

donne pour adjoint l'orateur véhément Eprius Marcellus.

XXIII. Quant à Soranus, il avoit été cité en justice par le chevalier romain Ostorius Sabinus, au sortir du proconsulat d'Asie. Néron avoit regardé comme autant de nouvelles offenses, la justice et l'activité de son administration, le soin qu'il avoit eu de rouvrir le port d'Éphèse, et sa clémence envers les citoyens de Pergame, qu'il n'avoit point punis d'avoir empêché de force Acratus, affranchi de l'empereur, d'enlever les statues et les tableaux de leur ville; mais l'accusateur prétendoit qu'étant ami de Plautus, il s'étoit ménagé l'affection de la province afin de la soulever en sa faveur. Néron choisit pour faire condamner Soranus et Thrasea, la conjoncture où Tiridate venoit demander le royaume d'Arménie, se flattant que ce crime domestique éclateroit moins, tandis que le peuple s'entretiendroit des affaires du dehors : ou peut-être voulut-il faire montre de la puissance impériale, en abattant les plus illustres têtes, à la manière des rois.

XXIV. La ville, empressée de recevoir l'empereur et de voir Tiridate, sortoit en foule, lorsque Thrasea reçut défense de se montrer. Cet affront n'amollit pas son courage.

Digitized by Google

mum : sed codicillos ad Neronem composuit, requirens objecta, et expurgaturum asseverans, si notitiam criminum, et copiam diluendi habuisset. Eos codicillos Nero properanter accepit, spe, exterritum Thraseam scripsisse, per quæ claritudinem principis extolleret, suamque famam dehonestaret. Quod ubi non evenit, vultumque, et spiritus, et libertatem insontis ultro extimuit, vocari patres jubet. Tum Thrasea inter proximos consultavit, tentaretne defensionem, an sperneret. Diversa consilia adferebantur.

XXV. Quibus intrari curiam placebat, « se-
» curos esse de constantiâ ejus dixerunt; nihil
» dicturum, nisi quo gloriam augeret. Segnes
» et pavidos supremis suis secretum circum-
» dare. Adspiceret populus virum, morti ob-
» vium; audiret senatus voces, quasi ex ali-
» quo numine, supra humanas : posse ipso
» miraculo etiam Neronem permoveri : sin
» crudelitati insisteret, distingui certè apud
» posteros memoriam honesti exitûs, ab igna-
» viâ per silentium pereuntium ».

Digitized by Google

Il écrit à Néron pour lui demander ce qu'on lui impute, assurant qu'il se justifiera, s'il est instruit des griefs et qu'on lui permette d'y répondre. Néron reçoit cette requête avec empressement, sur l'espoir que Thrasea, dans sa frayeur, l'aura rempli d'éloges aux dépens de son honneur; mais voyant qu'il n'en est rien, il redoute d'avance les regards de Thrasea, sa fermeté et cette liberté que donne l'innocence, et il convoque le sénat. Alors Thrasea délibère, avec ses amis, s'il doit entreprendre ou dédaigner de se défendre, et les avis se partagent.

XXV. Ceux qui lui conseilloient d'aller au sénat, disoient que sa constance ne leur laissoit rien à redouter pour sa gloire, et que chaque mot contribueroit au contraire à la redoubler. « C'est aux ames tremblantes et sans » vigueur à s'enveloper dans l'ombre au der- » nier moment. Que le peuple voie un grand » homme courir au devant du trépas. Que le » sénat entende des discours si fort au-dessus » de l'humanité, qu'ils sembleront inspirés. » Ce prodige peut ébranler Néron lui-même; » mais s'il persiste dans sa cruauté, du moins » la postérité ne confondra-t-elle pas une mort » glorieuse avec celle du lâche qui périt en » silence ».

Digitized by Google

XXVI. Contrà, qui opperiendum domi censebant, de ipso Thraseâ eadem : « Sed ludibria et contumelias imminere : subtraheret » aures conviciis et probris. Non solùm Cossutianum, aut Eprium ad scelus promptos ; » superesse qui forsitan manus ictusque intentarent. Per immanitatem Augusti, etiam » bonos metu sequi. Detraheret potiùs senatui, quem perornavisset, infamiam tanti » flagitii ; et relinqueret incertum, quid, viso » Thraseâ reo, decreturi patres fuerint. Ut » Neronem flagitiorum pudor caperet, inritâ » spe agitari : multòque magis timendum, ne » in conjugem, in familiam, in cætera pignora ejus sæviret. Proinde intemeratus, impollutus, quorum vestigiis et studiis vitam » duxerit, eorum gloriâ peteret finem ». Aderat consilio Rusticus Arunelus, flagrans juvenis, et cupidine laudis, offerebat se intercessurum senatusconsulto : nam plebis tribunus erat. Cohibuit spiritus ejus Thraseâ, « ne » vana, et reo non profutura, intercessori » exitiosa inciperet. Sibi actam ætatem ; et

Digitized by Google

XXVI. Ceux qui croyoient que Thrasea devoit rester chez lui, parloient de même de sa personne ; mais ils ajoutoient qu'il étoit menacé d'être couvert d'insultes et d'opprobres. « Qu'il lui convenoit de soustraire ses » oreilles aux criailleries et aux affronts. Cossutianus et Marcellus n'étoient pas les » uniques scélérats : peut-être s'en trouveroit-» il qui oseroient porter la main sur lui et le » frapper. L'inhumanité du prince étoit telle, » que la frayeur entraînoit jusqu'aux gens de » bien. Il valoit mieux sauver l'infamie de ce » forfait à un corps dont il faisoit l'ornement, » et laisser douter du parti que le sénat aurroit pris sous les yeux d'un tel accusé. On » espère en vain que Néron rougira de ses » crimes. Il est bien plus à craindre que sa » fureur ne s'étende sur la femme de Thrasea, sur sa maison, et sur tout ce qu'il a » de plus cher. Tandis que sa gloire est encore sans tache et sans flétrissure, qu'il » finisse avec autant d'éclat que les grands » hommes, dont il a suivi les traces et les » maximes ». Rusticus Arulenus, jeune et plein d'ardeur, assistoit à ce conseil : l'amour de la gloire lui fit offrir de s'opposer au décret du sénat : il étoit alors tribun ; « démarche » vaine », reprit Thrasea, modérant son courage. « Votre opposition vous perdroit sans » me sauver. Mon tems est fini, il ne me

Digitized by Google

» tot per annos continuum vitæ ordinem non » deserendum : illi initium magistratuum, et » integra, quæ supersint. Multum ante se- » cum expenderet, quod, tali in tempore, » capessendæ Reipublicæ iter ingrederetur ». Ceterùm ipse, an venire, in senatum deceret, meditationi suæ reliquit.

XXVII. At posterâ luce, duæ prætoriæ cohortes armatæ, templum genitricis Veneris insedêre. Aditum senatûs globus togatorum obsederat, non occultis gladiis : dispersique, per fora ac basilicas, cunei militares ; inter quorum adspectus et minas ingressi curiam senatores. Et oratio principis per quæstorem ejus audita est : nemine nominatim compellato, patres arguebat, quòd publica munia desererent, eorumque exemplo equites romani ad segnitiam verterentur. « Etenim, quid mirum, » è longinquis provinciis haud veniri, quum » plerique, adepti consulatum et sacerdotiâ, » hortorum potiùs amœnitati inservirent » ? quod velut telum arripuere accusatores.

Digitized by Google

» sied pas de m'écarter du plan que j'ai suivi » tant d'années; mais vous entrez dans la » magistrature, et vous n'avez point encore » contracté d'engagement. Examinez mûre- » ment quelle route l'intérêt de l'état exige » qu'on choisisse dans ces terribles conjonc- » tures ». Ensuite il s'en remit à ses propres réflexions sur le parti qu'il prendroit.

XXVII. Dès le matin du jour suivant, on vit deux cohortes prétoriennes en armes, devant le temple de Vénus; le vestibule du sénat occupé par une troupe de militaires en habit de paix, mais armés d'épées qu'ils ne cachoient pas; des compagnies de soldats distribuées dans le forum et le long des temples aux environs. Ce fut à travers cet appareil menaçant, que les sénateurs entrèrent au palais. Le discours du prince fut lu par son questeur. Il réprimandoit les Pères, sans désigner nommément personne, de ce qu'ils abandonnoient le service et entraînoient les chevaliers romains dans la mollesse par leur exemple. « Étoit-il » étonnant qu'on ne vînt plus des provinces » éloignées, tandis que des consulaires et des » pontifes ne s'occupoient que des délices de » leurs jardins » ? Ce fut une espèce de trait dont s'armèrent les accusateurs.

Digitized by Google

XXVIII. Et initium faciente Cossutiano, majore vi Marcellus summam Rempublicam agi clamitabat: « Contumaciâ inferiorum lenitatem imperitantis deminui. Nimium mites » ad eam diem Patres, qui Thraseam desciscentem, qui generum ejus, Helvidium Priscum, in iisdem furoribus, simul Paconium » Agrippinum, paterni in principes odii heredem, et Curtium Montanum, detestanda » carmina factitantem, eludere impunè sinerent. Requirere se in senatu consularem, » in votis sacerdotem, in jurejurando civem: » nisi, contra instituta et cærimonias majorum, proditorem palàm et hostem Thrasea » induisset. Denique agere senatorem, et » principis obtrectatores protegere solitus, veniret, censeret, quid corrigi, aut mutari » vellet: faciliùs perlaturos singula increpantem, quàm nunc silentium perferrent omnia damnantis. Pacem illi per orbem terræ, » an victorias sine damno exercituum, displicere? Ne hominem, bonis publicis moes-

Digitized by Google

XXVIII. Cossutianus commença ; Marcellus continuant avec plus de véhémence, s'écrioit qu'il étoit question de sauver la République. « La révolte opiniâtre de quelques » particuliers a poussé à bout la clémence du » prince : c'est par une indulgence outrée du » sénat, que le rebelle Thrasea, que son » gendre Helvidius, complice des mêmes fu- » reurs, que Paconius Agrippinus, héritier » de la haine de son père contre les Césars, » que Curtius Montanus, auteur de poésies » séditieuses, ont tous échappé jusqu'à ce » jour à leur condamnation. Thrasea man- » queroit-il d'assister au sénat, comme con- » sulaire ; aux vœux pour l'empereur, comme » prêtre ; au serment, comme citoyen, s'il ne » foulait aux pieds les statuts et la religion » de nos ancêtres, en se déclarant ouvertement » traître à la patrie ? Qu'il vienne enfin cet » ennemi de l'état, qui se plaisoit tant à jouer » le rôle de sénateur, et à protéger les dé- » tracteurs du prince ; qu'il opine sur les ré- » formes et les changemens qu'il désire. Nous » préférerons une censure détaillée, à ce si- » lence obstiné qui improuve tout. Ce qui lui » déplaît, est-ce la paix de l'Univers ? sont-ce » nos victoires sans aucune perte ? Gardez- » vous, Pères Conscrits, de combler les déte- » tables vœux (1) d'un homme que le bon- » heur public afflige, qui fuit comme un dé-

Digitized by Google

» tum, et qui fora, theatra, templa pro soli-
» tudine haberet, qui minitaretur exsilium
» suum, ambitionis pravæ compotem face-
» rent. Non illi consulta hæc, non magistra-
» tus, aut romanam urbem videri. Abrum-
» peret vitam ab eâ civitate, cujus caritatem
» olim, nunc et adspectum exsuisset ».

XXIX. Quum per hæc atque talia Marcellus, ut erat torvus et minax, voce, vultu, oculis ardesceret; non illa nota, et celebritate periculorum sueta jam senatûs mæstitia, sed novus et altior pavor, manus et tela militum cernentibus: simul ipsius Thraseæ venerabilis species obversabatur: et erant qui Helvidium quoque miserarentur, innoxiæ affinitatis pœnas daturum. « Quid Agrippino objectum,
» nisi tristem patris fortunam? quando et
» ille, perinde innocens, Tiberii sævitiâ con-
» cidisset. Enimverò Montanum probæ ju-
» ventæ, neque famosi carminis, quia pro-
» tulerit ingenium, extorrem agi ».

Digitized by Google

» sert le forum, les théâtres et les temples. » Il nous menace de s'exiler, il ne reconnoît » ni votre autorité, ni vos décrets, ni Rome » même; qu'il rompe donc sans retour et par » sa mort, avec une ville bannie depuis long- » tems de son cœur, et dont il évite actuelle- » ment la vue ».

XXIX. La voix, le visage et les yeux de Marcellus, dont le regard étoit naturellement féroce et menaçant, étincelolent de fureur pendant son discours. Néanmoins le sénat n'éprouvoit point cette tristesse à laquelle la multitude des périls l'avoit accoutumé. Une crainte plus profonde et d'un genre nouveau occupoit chacun des Pères, à la vue des mains et des armes du soldat: la physionomie respectable de Thrasea s'offroit en même tems à leur pensée. Quelques-uns s'attendrissoient aussi sur Helvidius, victime d'une alliance innocente. « Qu'objectoit-on contre Agrippinus, » sinon le malheur d'un père aussi peu cou- » pable que lui, immolé par la cruauté de » Tibère? Le jeune et vertueux Montanus, » dont les vers n'avoient rien d'outrageant, al- » loit être exilé pour avoir montré du génie ».

Digitized by Google

XXX. Atque interim Ostorius Sabinus, Sorani accusator, ingreditur, orditurque de amicitiâ Rubellii Plauti, quòdque proconsulatum Asiæ Soranus, pro claritate, sibi potiùs accommodatum, quàm ex utilitate communi egisset, alendo seditiones civitatum. Vetera hæc: sed recens, discrimini patris filiam connectebat, quòd pecuniam Magis dilargita esset. Acciderat sanè pietate Serviliæ (id enim nomen puellæ fuit) quæ, caritate erga parentem, simul imprudentiâ ætatis, non tamen aliud consultaverat, quàm de incolumitate domûs, et an placabilis Nero, an cognitio senatûs nihil atrox adferret. Igitur accita est in senatum, steteruntque diversi ante tribunal consulum, grandis ævo parens: contrà filia, intra vicesimum ætatis annum, nuper marito, Annio Pollione, in exsilium pulso, viduata desolataque: ac ne patrem quidem intuens, cujus iterasse pericula videbatur.

XXXI. Tum interrogante accusatore, an cultus dotales, an detractum cervici monile venum dedisset, quò pecuniam faciendis magicis sacris contraheret? primùm strata humi,

Digitized by Google

XXX. Sur ces entrefaites, paroît Ostorius Sabinus, délateur de Soranus. Il lui reproche d'abord d'avoir été lié avec Plautus, et d'avoir trahi l'état dans son proconsulat d'Asie, en cherchant à se faire un nom parmi les peuples, et en fomentant les séditions. Ces imputations étoient anciennes; il en joignit une nouvelle, en associant la fille aux dangers du père, sous prétexte qu'elle avoit donné de l'argent à des devins. En effet, Servilie, c'étoit son nom, par un excès de tendresse pour son père, et par l'imprudence du jeune âge, avoit consulté des devins; mais uniquement pour savoir comment on pourroit sauver sa famille, si Néron s'appaiseroit, et si les procédures du sénat n'auroient rien de funeste. Elle est citée à comparoître. D'un côté du tribunal des consuls, est placé le père, avancé en âge; de l'autre, la fille dans sa vingtième année, pleurant son époux Annius Pollion, que l'exil venoit de lui enlever, et n'osant lever les yeux sur son père même, dont elle sembloit avoir aggravé les périls.

XXXI. L'accusateur lui ayant demandé si elle avoit vendu ses présens de nôce et son collier, pour contribuer à des sacrifices magiques; elle se jeta par terre, pleura longtems en silence, puis embrassant les autels,

Digitized by Google

longoque fletu et silentio, post, altaria et aram complexa, « Nullos, inquit, impios » deos, nullas devotiones, nec aliud infelici- » bus precibus invocavi, quàm ut hunc op- » timum patrem tu, Cæsar, et vos, Patres, » servaretis incolumem. Sic gemmas, et ves- » tes, et dignitatis insignia dedi, quomodò, » si sanguinem et vitam poposcissent. Vide- » rint isti, antehac mihi ignoti, quo nomine » sint, quas artes exerceant: nulla mihi prin- » cipis mentio, nisi inter Numina fuit. Nescit » tamen miserrimus Pater: et si crimen est, » sola deliqui ».

XXXII. Loquentis adhuc verba excipit Soranus, proclamatque: « Non illam in pro- » vinciam secum profectam, non Plauto per » ætatem nosci potuisse: non criminibus ma- » riti connexam: nimiæ tantùm pietatis ream » separarent, atque ipse, quamcumque sor- » tem subiret ». Simul in amplexus occurrentis filiæ ruebat, nisi interjecti lictores utrisque obstitissent. Mox datus testibus locus: et quantum misericordiæ sævitia accusationis perelle

Digitized by Google

elle dit : « Je n'ai ni supplié des divinités mal-
» faisantes, ni prononcé d'imprécation ; l'uni-
» que but de mes prières malheureuses étoit
» que vous, César, et vous, Pères Conscrits,
» vous me rendissiez un père si digne de ma
» tendresse. C'est dans cette intention que
» j'ai donné mes pierreries et les ornemens
» convenables à ma naissance. J'y aurois
» ajouté mon sang et ma vie, s'ils l'eussent
» exigé (1). Que ces gens, qui jusqu'alors
» m'étoient inconnus, vous répondent sur
» leur nom et sur la profession qu'ils exer-
» cent. Pour moi, je n'ai jamais parlé du
» prince qu'avec le respect qu'on doit aux
» dieux. Quant à mon malheureux père, il
» ignore ce que j'ai fait ; et si c'est un crime,
» j'en suis seule coupable ».

XXXII. Elle parloit encore, lorsque Soranus l'interrompant s'écrie, qu'elle « ne l'a
» point accompagné dans son gouvernement :
» qu'elle est trop jeune pour avoir connu
» Plautus, et qu'on ne l'a point impliquée
» dans l'accusation contre son époux. Sépa-
» rez-là de ma cause, ajoutoit-il, puisqu'on
» ne lui reproche qu'un excès de piété filiale,
» et faites-moi subir le sort qu'il vous plaira ».
En disant ces mots, il couroit embrasser sa fille qui venoit à sa rencontre. Les licteurs, se jetant entre les deux, s'y opposèrent. En-

Digitized by Google

moverat, tantum iræ P. Egnatius testis concivit. Cliens hic Sorani, et tunc emptus ad opprimendum amicum, auctoritatem Stoïcæ sectæ præferebat, habitu et ore ad exprimendam imaginem honesti exercitus, ceterùm animo perfidiosus, subdolus, avaritiam ac libidinem occultans. Quæ postquam pecuniâ reclusa sunt, dedit exemplum præcavendi, quomodò fraudibus involutos, aut flagitiis commaculatos, sic specie bonarum artium falsos, et amicitiæ fallaces.

XXXIII. Idem tamen dies et honestum exemplum tulit Cassii Asclepiodoti, qui magnitudine opum præcipuus inter Bithynos, quo obsequio florentem Soranum celebraverat, labentem non deseruit, exutusque omnibus fortunis, et in exsilium actus; æquitate deûm erga bona malaque documenta (1). Thraseæ, Soranoque, et Serviliæ datur mortis arbitrium. Helvidius et Paconius Italiâ depelluntur. Montanus patri concessus est, prædicto ne in Republicâ haberetur. Accusatoribus, Eprio, et Cossutiano, quinquagies sestertiûm singulis,

Digitized by Google

suite on entendit les témoins. Egnatius, l'un d'eux, n'excita pas moins d'indignation contre lui, que cette accusation cruelle avoit causé de pitié. Ce client de Soranus, alors vendu pour perdre son protecteur, se paroit de l'extérieur imposant d'un Stoïcien. Exercé à contrefaire le langage et le maintien de la vertu, il cachoit au fond de son cœur la perfidie, la fraude, l'avarice et la luxure. Sitôt que l'argent eut manifesté ces vices, il fit voir qu'on ne doit pas moins se défier des faux amis qui affectent les dehors de la probité, que des traîtres avérés et des gens perdus d'honneur.

XXXIII. Ce même jour fit néanmoins éclater un exemple de vertu. Ce fut celui de Cassius Asclepiodotus, que d'immenses richesses plaçoient parmi les plus distingués de Bithynie. Il montra le même attachement pour Soranus dans sa chute, que pendant sa fortune, et fut exilé et dépouillé de tous ses biens; effet de l'attention des dieux à tempérer par de bons exemples la force des mauvais (1). Thrasea, Soranus et Servilie eurent le choix de leur mort; on bannit d'Italie Helvidius et Paconius; Montanus fut rendu à son père, à condition qu'il ne parviendroit point aux charges. Les délateurs Eprius et Cossutianus reçurent chacun cinquante mille ses-

Digitized by Google

Ostorio duodecies, et quæstoria insignia tribuuntur.

XXXIV. Tum ad Thraseam, in hortis agentem, quæstor consulis missus, vesperascente jam die. Inlustrium virorum feminarumque cœtûs frequentes egerat, maximè intentus Demetrio, cynicæ institutionis doctori: cum quo, ut conjectare erat intentione vultûs et auditu, si qua clariùs proloquebantur, de naturâ animæ, et dissociatione spiritûs corporisque inquirebat: donec advenit Domitius Cæcilianus, ex intimis amicis; et ei, quid senatus censuisset, exposuit. Igitur flentes queritantesque, qui aderant, facessere properè Thrasea, neu pericula sua miscere cum sorte damnati hortatur. Arriamque tentantem mariti suprema, et exemplum Arriæ matris sequi, monet, retinere vitam, filiæque communi subsidium unicum non adimere.

XXXV. Tum progressus in porticum, illic à quæstore reperitur: lætitiæ propior, quia Helvidium, generum suum, Italiâ tantùm arceri cognoverat. Accepto dehinc senatus-

Digitized by Google

terces; Ostorius douze mille, avec les ornemens de la questure.

XXXIV. On dépêcha sur le déclin du jour un des questeurs du consul à Thrasea, tandis qu'il étoit dans ses jardins. Il y avoit rassemblé une nombreuse compagnie de personnes illustres des deux sexes, et il s'entretenoit en particulier avec Démétrius, philosophe cynique. La conversation, comme on le put conjecturer à leur air attentif, et à quelques mots qu'ils laissèrent entendre, rouloit sur l'immortalité de l'ame et sa séparation d'avec le corps; lorsque Domitius Cecilianus, un des intimes amis de Thrasea, lui vint apprendre le décret du sénat. Comme tous ceux qui étoient présens pleuroient et s'échappoient à des plaintes, il les conjura de se retirer promptement, de peur que leur intérêt pour un homme déja condamné ne les perdît. Arria vouloit périr avec son époux, à l'exemple de sa mère. Il la supplia de vivre, et de ne point priver leur fille de son unique appui.

XXXV. S'étant ensuite avancé sous son portique, il y aborda le questeur d'un air presque joyeux, parce qu'il venoit de savoir qu'on se contentoit de bannir d'Italie Helvidius son gendre. Après avoir reçu le sénatus-

Digitized by Google

consulto, Helvidium et Demetrium in cubiculum inducit : porrectisque utriusque brachii venis, postquam cruorem effudit, humum super spargens, propiùs vocato quæstore, « Libemus, inquit, Jovi liberatori. Specta, » juvenis : et omen quidem dii prohibeant ; » cæterùm in ea tempora natus es, quibus » firmare animum expediat constantibus exem- » plis ». Post, lentitudine exitûs graves cruciatus afferente, obversis in Demetrium. . . .

. . . . . .

Cætera Annalium desiderantur.

Digitized by Google

consulte, il entra dans sa chambre avec Helvidius et Demetrius, et se fit ouvrir les veines des deux bras. Alors il pria le questeur d'approcher; et, versant à terre une partie de son sang, il dit: « Offrons cette libation à Jupiter » libérateur. Regardez, jeune homme; puissent les dieux écarter le présage! mais » vous êtes né dans un tems où l'ame a besoin de se fortifier par des exemples de » constance ». . . . . .

. . . . . .

Le reste des Annales est perdu.

Digitized by Google

NOTES

SUR LE

SEIZIÈME LIVRE

DES ANNALES

DE TACITE.

CH. II. *page* 315. (1) *Et comme les fêtes quinquennales se célébroient alors, etc.*). Il a été parlé de ces jeux institués par Néron, livre XIV, chapitre XX.

CH. VI. *page* 323. (1) *Poppée mourut d'un coup de pied dont Néron, dans un emportement, l'avoit frappée pendant une grossesse*). Poppée se fiant trop à l'empire qu'elle avoit su prendre sur Néron, lui avoit reproché fort aigrement qu'il rentroit trop tard, et que sa passion pour ses chevaux lui faisoit oublier sa femme.

CH. VI. *page* 323. (2) *Au défaut des vertus, il vanta sa beauté*). Néron, qui, sous la dictée de son maître, avoit autrefois loué Claude sur sa politique et sur la maturité de son jugement, auroit bien pu supposer aussi des vertus à Poppée; mais peut-être ne les estimoit-il

Digitized by Google

plus assez pour en faire la matière d'un éloge. Un auteur se décèle quelquefois lui-même plus qu'il ne pense, par les traits qu'il supprime.

Ch. XI. *page* 330. (1) *Servavitque ordinem natura, ac senior prius*). Quelques-uns lisent seniores au lieu de senior. Je me suis contenté de rendre la pensée qui est claire, sans m'arrêter aux mots.

Ch. XII. *page* 333. (1) *Le mois d'avril portoit déja le nom de Néron; on donna celui de Claude à mai, et de Germanicus à Juin*). Néron avoit cinq noms, qu'on lit ainsi sur ses médailles. Nero, Claudius, Caesar, Augustus, Germanicus. Nero fut célébré en avril, Claudius en mai, Germanicus en juin, Caesar ou Julius en juillet, et Augustus en août. Que ceux qui ont le pouvoir en main s'énorgueillissent ensuite des flatteries qu'on leur prodigue!

Ch. XIII. *page* 332 *et* 333. (1) *Pertulitque violentiam ad vicina urbi. Leur fureur ne s'étoit pas portée jusque dans Rome*). Littéralement: *Étendit sa violence jusqu'au voisinage de la ville.*

Et non jusque dans la ville même, comme le font entendre les mots suivans: Nulla coeli intemperies quae oculis occurreret.

Ch. XIII. *page* 334 *et* 335. (2) *Cladem Lugdunensem. Néron, pour consoler les Lyonnois du désastre de leur ville, etc.*). Je présume que cette phrase est déplacée, comme l'ont déja remarqué plusieurs commentateurs, et que nous avons perdu le détail qui la précédoit.

Digitized by Google

1°. L'incendie de Lyon arriva l'an de Rome 811, temps où Néron, encore généreux, se trouvoit si opulent, qu'il proposa d'abolir les impôts. Paroît-il vraisemblable qu'il n'ait remédié à ce désastre que sept ans après, dans une conjoncture où il venoit de se ruiner, et lorsque toutes les provinces étoient mises à contribution pour réparer les pertes de Rome?

2°. Tacite, nommé à juste titre par Racine *le plus grand peintre de l'antiquité*, a-t-il dû s'exprimer d'une manière si vague, sur l'incendie d'une des principales colonies, accident terrible dont Rome s'étoit beaucoup entretenue, comme on le voit par une lettre de Sénèque.

CH. XIX. *page* 346 *et* 347. (1) *Illic attinebatur. Il eut défense de passer au-delà.* Il ne paroît pas, par la suite du récit, qu'il ait été mis en prison, puisqu'il mourut dans la plus grande liberté : INTUS ET VIAS. Ainsi, ATTINEBATUR signifie seulement qu'on l'empêchoit de suivre le prince.

CH. XIX. *page* 347. (2) *Sous le nom de jeunes libertins des deux sexes.* Dans les fragmens mutilés qui nous restent de cet auteur, plusieurs traits désignent assez clairement Claude, sous le nom de Trimalcion; d'autres, mais en fort petit nombre, peuvent absolument être appliqués à Agrippine, sous celui de Fortunata : Sénèque est peut-être Agamemnon; mais il est difficile d'y trouver ce qui conviendroit à Néron. Vraisemblablement Tacite parle ici d'un autre ouvrage dont nous n'avons rien. Cette perte ne doit pas nous affliger, s'il étoit aussi licencieux que le Satyricon.

Digitized by Google

CH. XXII. *page* 352 *et* 353. (1) *Etiamne luctibus et doloribus non satiatur. Vos larmes et votre deuil ont-ils pu le toucher).* Littéralement : *N'est-il pas aussi insatiable de son deuil et de ses larmes ?*

Il parle ainsi, parce que Thrasea n'avoit pas paru fort sensible à la mort de la fille du prince, ni à celle de sa femme.

CH. XXVIII. *page* 363. (1) *Gardez-vous, P.-C. de combler les détestables vœux d'un homme que le bonheur public afflige).* Il prie le sénat de ne pas se contenter d'exiler Thrasea. Ce seroit combler ses vœux.

CH. XXXI. *page* 369. (1) *Sic gemmas, et vestes, et dignitatis insignia dedi, quomodo (dedissem* sous-entendu*), si sanguinem et vitam poposcissent).* Littéralement : *J'ai donné mes pierreries, mes habits et les ornemens convenables à mon rang, dans la même intention que j'aurois donné mon sang et ma vie, s'ils me les avoient demandés.*

CH. XXXIII. *page* 370 *et* 371. (1) *Idem tamen dies... æquitate deûm erga bona malaque documenta. Effet de l'attention des dieux à tempérer par de bons exemples la force des mauvais).* M. d'Alembert interprète cet endroit d'une manière absolument différente. J'ai exposé du vivant de cet homme estimable les raisons sur lesquelles j'appuyois mon sentiment. Je n'y ajouterai rien. *Voyez les notes* 14 *et* 15 *du premier livre de l'histoire.*

Fin des Notes du seizième Livre.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT

DU SEIZIÈME LIVRE

DES ANNALES.

XXXVI. L'ATTENTION du peuple aux fêtes qu'on donnoit au roi d'Arménie, lui fit bientôt oublier tant d'exécutions sanglantes. Tiridate étoit d'abord venu joindre Néron à Naples. Outre l'escorte nombreuse de gens de guerre, de valets et d'officiers de toute espèce, donnée par Corbulon, trois mille cavaliers Parthes, le suivoient, et il amenoit avec lui sa femme et les enfans des rois des Parthes, de la Médie et de l'Adiabène. Sa marche à travers les terres de l'empire, avoit moins semblé jusqu'alors celle d'un prince étranger, soumis à la discrétion d'un vainqueur, que celle d'un conquérant qui visite ses provinces. Mais il lui fallut fléchir les genoux devant l'empereur. Il refusa néanmoins de rendre l'épée en entrant dans le palais de Néron, et n'en fut que plus estimé. De Naples, la cour vint à Pou-

Digitized by Google

roles, où l'affranchi Patrobius avoit préparé un spectacle somptueux de gladiateurs. Tiridate ne crut pas indigne de sa naissance d'y prendre quelque part. Il ne s'abaissa pas néanmoins comme Néron, jusqu'à descendre sur l'arène. Mais, sans quitter l'espèce de trône qu'on lui avoit élevé, il en décocha quelques flèches contre des bêtes féroces, et fit admirer son adresse et sa vigueur. On rapporte même qu'il perça, d'un seul coup, deux taureaux, qui moururent sur-le-champ; mais Dion ne cite ce fait que comme un bruit populaire.

XXVII. La nuit avant le couronnement, Rome fut illuminée, parée de fleurs, et remplie d'une foule innombrable d'étrangers et de citoyens qui remplissoient toutes les rues. Dès le point du jour, les toits des maisons d'où l'on pouvoit appercevoir la place, furent couverts de spectateurs. Le peuple romain, vêtu de blanc, couronné de laurier, se plaça en bon ordre au milieu du forum. Le soldat fut rangé tout autour, ayant ses armes les plus brillantes, ses drapeaux et ses enseignes déployés. Vint ensuite l'empereur en robe triomphale, accompagné de la garde prétorienne et du sénat. Il s'assit dans une chaire curule, au milieu des aigles et des drapeaux. Alors Tiridate s'avançant avec toute sa suite, qui défiloient entre deux haies de soldats en

Digitized by Google

armes, se prosterna devant l'empereur. Le peuple, à cette vue, ne put contenir sa joie. « La puissance et le faste des Arsacides s'a-» baisser ainsi ! c'étoit Rome elle-même qu'on » adoroit dans la personne du prince. Moins » ses vices méritoient cet hommage, plus » il étoit clair qu'on l'adressoit au peuple en-» tier ». Un cri percant s'éleva de tous côtés, et Tiridate en fut intimidé malgré son courage.

XXXVIII. Après s'être relevé, il demeura quelque tems interdit : ensuite il prononça ces paroles, qu'un prétorien prenoit soin d'interpréter à l'assemblée : « Seigneur, un des-» cendant d'Arsacès, frère des rois Vologèse » et Pacorus, se déclare votre esclave (1). » Je viens vous rendre, comme à mon Dieu, » les mêmes hommages qu'au Soleil. Mon » rang sera celui que vous me prescrirez ; » car vous me tenez lieu de la fortune et du des-» tin ». « Je vous félicite, lui répondit Néron, » de ce que vous êtes venu jouir de ma pré-» sence. Ce trône que votre père n'a pu vous » laisser, où les efforts de vos frères ne vous » ont pas maintenu, je vous le donne. Je vous » fais roi d'Arménie, afin que vous sachiez,

(1) Ce discours est extrait de Dion ; mais il est si peu digne d'un Arsacide, que je me défie de la fidélité de l'interprète ou de celle de l'historien.

Digitized by Google

» eux et vous, qu'il dépend de moi d'ôter » et de donner les royaumes ». Ayant dit ces mots, il embrassa Tiridate, lui ceignit le diadême, et toute l'assemblée applaudit.

XXXIX. Néron sembla vouloir faire oublier, dans les scènes qui suivirent, ce que la première avoit eu d'humiliant pour Tiridate. Après avoir représenté le maître de l'univers, il y substitua brusquement les rôles de ménétrier, de comédien et de cocher. Le roi d'Arménie sentit bientôt que ce prince ne devoit sa gloire qu'à ses généraux et à ses ministres; et ne concevant pas comment des gens de cœur obéissoient à un tel homme, il ne put s'empêcher de lui dire un jour: « Vous » avez un excellent serviteur dans Corbulon ». Mais Néron, énivré de sa puissance, ne comprit pas le sens de ces mots. Il combla Tiridate de bienfaits, lui permit de rebâtir Artaxate, et d'emmener avec lui un grand nombre d'artistes en tout genre.

XL. La vanité n'étoit pas le seul motif qui eût fait désirer à Néron l'entrevue du roi d'Arménie. Il amenoit un grand nombre de mages de chez les Parthes, où la magie est très-renommée. Néron l'avoit cru jusqu'alors une science réelle; et n'ayant pu l'acquérir, malgré ses soins, il s'en étoit pris à l'ignorance de

Digitized by Google

ceux qui s'étoient chargés de l'instruire. Il se flatta qu'aidé des plus habiles maîtres de l'univers, il alloit commander aux dieux. Mais il reconnut par lui-même, qu'à l'exception de quelques secrets naturels cet art ne consiste qu'en impostures. « Plût aux Dieux néanmoins », ajoute Pline l'ancien, de qui nous tenons ce détail, « qu'il eût réussi à consul-» ter les puissances infernales ou quelque autre » divinité que ce fût, sur ses soupçons contre » les citoyens, plutôt que de s'en rapporter » à des femmes perdues d'honneur et à de » vils débauchés »! Il paroît que Tiridate, qui n'avoit pu persuader Néron, se désabusa lui-même, du moins en partie. Il avoit refusé de venir par mer, à cause que c'est, selon les mages, un élément sacré qu'on ne doit pas profaner de la moindre souillure. Il ne fit aucune difficulté de s'embarquer à Brindes à son retour, et de côtoyer l'Asie, dont il visita les plus belles villes. Corbulon vint à sa rencontre, et conservant la supériorité que lui avoient méritée ses vertus, il l'empêcha d'emmener ceux des artistes qui partoient sans une permission expresse de l'empereur. Le roi d'Arménie eût l'équité d'en louer ce grand homme; et quoiqu'il n'estimât pas Néron, il il ne se jugea pas dispensé de la reconnoissance envers lui, et surnomma *Neronia* la nouvelle Artaxate.

XLI.

Digitized by Google

XLI. Néron avoit fermé le temple de Janus aussitôt après le couronnement de Tiridate, mais il se disposoit à le rouvrir pour quatre guerres à-la-fois. La première contre les Juifs, dont il chargea Vespasien, ne voulant plus voir à sa cour un homme sans goût pour la musique, et ne le craignant pas, quoiqu'à la tête d'une armée, à cause de son peu de naissance; la seconde, du côté de l'Éthiopie, en vue de reculer les bornes de l'empire : il y avoit déja fait passer quelques camps volans, avec ordre de reconnoître le pays; la troisième, en Albanie, vers les portes de la mer Caspienne : c'étoit celle pour laquelle il avoit fait le plus de préparatifs. On avoit tiré par ses ordres l'élite des armées d'Illyrie et de Bretagne, et de plus il venoit de faire partir une nouvelle légion toute composée d'hommes de six pieds, qu'il nommoit la phalange d'Alexandre-le-Grand; enfin la quatrième contre Vologèse. Il s'étoit proposé d'attirer ce prince à Rome, et lui avoit écrit lettres sur lettres, afin de l'y déterminer. Le roi des Parthes, après s'être défendu poliment, fatigué de ses instances, lui avoit répondu : « Il vous est » plus aisé qu'à moi de traverser la mer : lors» que vous serez en Asie, nous conviendrons » du tems de notre entrevue ». Or Néron, prenant cette réponse pour une insulte, vouloit s'en venger.

Digitized by Google

XLII. Tandis qu'il rouloit ces projets dans son esprit, arrivent de Grèce des députés chargés par leurs villes de lui déférer les prix de la guitare. Cette flatterie bizarre plaît à Néron, qui, non content de leur donner audience préférablement à tous ceux qui venoient pour des affaires importantes, les admet à sa table, chante et joue devant eux, et charmé de leurs éloges, s'écrie qu'il n'y a que les Grecs qui aient de l'oreille, qu'eux seuls sont dignes d'apprécier ses talens. Aussitôt il substitue à ses idées de guerre le dessein d'aller mériter en Grèce les prix qu'on y distribue aux ménétriers, aux comédiens et aux cochers. Afin d'y réussir plus sûrement, il entraîne à sa suite autant d'hommes que s'il eût été question d'une expédition contre les Parthes; mais au lieu de casques et d'épées, ils portoient des masques, des luths et des échasses: armée digne d'un tel chef!

XLIII. Jamais général ne s'assura la victoire par des moyens plus efficaces. Il ordonne qu'on avance ou qu'on diffère la célébration des jeux au tems de son arrivée en chaque ville; fait traîner ignominieusement à la rivière où dans des égouts, les statues de tous les vainqueurs qui étoient morts; déclare que si ceux qui vivent, souhaitent que les leurs subsistent, il leur faut entrer en lice

Digitized by Google

avec lui. En même tems, il fait distribuer sous main de l'argent aux plus habiles : et les engage tous par promesses ou par menaces à se laisser vaincre. Un seul osa mériter des éloges en disputant le prix à ce rival formidable. Les acteurs l'adossèrent, par son ordre, à une des colonnes du théâtre, et lui percèrent la gorge à coups de stylets, à la vue de toute l'assemblée. Une légion entière de chevaliers romains, distribuée dans l'amphithéâtre, n'avoit pas d'autre emploi que de régler les applaudissemens du peuple et d'applaudir eux-mêmes.

XLIV. Malgré tant de précautions, il étoit encore difficile de contenir les risées ou l'indignation des spectateurs. Les talens du prince étoient médiocres, sa voix foible et sourde. Lorsqu'il vouloit lui donner de l'étendue, il se dressoit d'un air ridicule sur le bout des pieds, et son visage naturellement rouge, paroissoit enflammé : il étoit tombé de son char aux jeux olympiques, et après s'y être fait remettre, il avoit été forcé d'en descendre : il choisissoit de préférence, dans la tragédie, les rôles d'Hercule furieux, d'Œdipe qui tue son père, d'Oreste égorgeant sa mère ; et quelquefois celui d'une Sabine qu'on enlève, ou d'une femme en couche. Il remporta néanmoins mille huit cents huit couronnes, pour

Digitized by Google

chacune desquelles le sénat étoit obligé de rendre des actions de graces aux dieux et d'établir des fêtes. On remarqua qu'il avoit évité dans sa route, Athènes et Lacédémone, fuyant dans l'une les mystères d'Eleusis, d'où les incestueux et les parricides sont exclus ; dans l'autre, les lois de Lycurgue.

XLV. Consulat de L. Fonteïus Capito et et de C. Julius Rufus. Tandis que la majesté de l'empire étoit ainsi prostituée en Grèce, l'affranchi Hélius régnoit à Rome. Il avoit reçu de son maître un pouvoir illimité sur la ville et le sénat, et il en usoit à la manière des esclaves, avec tant de licence, d'avarice et de cruauté, qu'il souleva tous les esprits, et fut contraint d'écrire lui-même à l'empereur de revenir promptement. Mais Néron étoit occupé d'affaires trop importantes : « Quels » que soient vos motifs, lui répondit-il, vous » devez souhaiter de ne me revoir que cou» vert de toute la gloire due à mes talens ». Deux autres projets, l'un de la plus affreuse ingratitude, l'autre louable, l'arrêtoient en Grèce. Le premier étoit de faire périr Corbulon ; il ne s'en ouvroit à personne, quoiqu'il le méditât depuis long-tems. Le second, qu'il venoit de former récemment, étoit de percer l'isthme de Corinthe ; nous en parlerons ensuite.

Digitized by Google

Arrius Varrus, jeune ambitieux qui servoit en Asie, écrivoit secrètement à l'empereur contre son général, et il avoit eu la détestable adresse de lui faire des crimes de toutes ses vertus. Mais Néron se voyoit dans la nécessité de feindre. Il invite donc Corbulon, par les lettres les plus tendres, à se rendre auprès de lui, en l'appelant son bienfaiteur et son père. Ce grand homme part sans aucune suite, avec la sécurité naturelle aux ames magnanimes, et débarque à Cenchrée où se trouvoit le prince. Néron, habillé en comédien, montoit sur le théâtre, lorsqu'on lui annonça Corbulon. Il rougit de paroître ainsi vêtu, et jugea plus convenable d'ordonner sur-le-champ sa mort. Corbulon, s'accusant d'imprudence de s'être livré de la sorte, se passa son épée au travers du corps, en disant : « Je l'ai mérité ».

XLVI. L'empereur étant à Corinthe, avoit été frappé du peu de distance qui sépare les deux golfes. Il réfléchit sur les avantages d'un canal de communication, et prouva, dit Pline l'ancien, que l'ame des tyrans n'est point inaccessible à la vraie gloire. Démetrius Poliorcètes, Jules-César et l'empereur Caius avoient tenté la même entreprise. On fit observer à Néron, que tous les trois étoient péris de mort violente. D'autres publioient, qu'à chaque fois qu'on avoit recommencé d'ouvrir la terre,

Digitized by Google

il en étoit sorti du sang, des voix lamentables, des mugissemens ; qu'on avoit vu des spectres errer. Quelques-uns assuroient que l'impétuosité des flots submergeroit l'île d'Egine, parce qu'ils prétendoient que la mer du golfe opposé étoit plus haute. Rien n'ébranla Néron ; il prit sur lui-même une partie des risques, en donnant le premier trois coups de bêche à la terre : commanda aux soldats de creuser les endroits faciles, et fit amener des criminels de tous les côtés de l'empire pour travailler au reste. Mais Helius vint en grande hâte l'assurer que sa présence étoit nécessaire à Rome. Ainsi, quoique la mer fût orageuse, il partit après avoir déclaré l'Achaïe libre, en reconnoissance des prix qu'elle lui avoit déférés.

XLVII. Il vint aborder à Naples, sous le consulat de C. Silius Italicus et de M. Galerius Trachalus. Quelque accueil que les cités d'Italie eussent fait à l'empereur à son premier passage, il fallut bien plus d'appareil pour recevoir le vainqueur des jeux olympiques et pythiques. Son triomphe fut plus éclatant que celui des Flaminius et des Mummius. On ne rougissoit pas d'énoncer la raison de cette différence. « D'autres généraux avoient rem-» porté des victoires, disoit-on, mais jamais » citoyen romain n'avoit été couronné en Grèce » pour son habileté à jouer de la guitare ou

Digitized by Google

» à conduire des chevaux ». Il n'entra dans les villes, sans en excepter Rome, que par une large brèche. Son char étoit celui dans lequel Auguste avoit triomphé. Auguste menoit proche de sa personne Agrippa, le compagnon de ses victoires : Néron, le musicien Diodore. Le peuple et le sénat accompagnoient la marche, et crioient en cadence : « *Triomphe au vainqueur des jeux olympiques ! Triomphe au vainqueur des jeux pythiques ! Auguste ! Auguste ! Triomphe à Néron Hercule ! Triomphe à Néron Apollon ! Lui seul a remporté tous les prix ; Lui seul depuis que le monde existe ! Voix divine, heureux ceux qui t'entendent* » ! Il paroît que deux différens chœurs chantoient alternativement un verset, puis se réunissoient à ces mots : Voix divine, etc.

XLVIII. Néron, malgré la bassesse avec laquelle lui applaudissoit le sénat, avoit résolu de le détruire, le regardant comme un obstacle au pouvoir arbitraire, dont il se vantoit d'avoir connu seul toute l'étendue. Son plan étoit de ne plus faire administrer l'état que par des chevaliers et des affranchis; il avoit déja supprimé le nom du sénat dans une cérémonie publique, ne faisant mention, contre l'usage immémorial, que du peuple romain. Il souffroit même qu'un mauvais plaisant, nommé Vatinius, lui répétât : « Je vous

Digitized by Google

hais, Néron, parce que vous êtes sénateur ». Mais le trouble où le jeta la révolte de Vindex, dérangea son projet.

XLIX. La guerre que Vespasien faisoit aux Juifs dans cet intervalle, est une de celles où les Romains aient versé le plus de sang. Cependant Vespasien n'étoit pas cruel; mais il s'y trouva forcé par les conjonctures. Les ennemis étoient aigris depuis long-tems : leur patience avoit été poussée à bout par les rapines et la cruauté de l'intendant Gessius Florus. Des succès réitérés, une aigle enlevée, la mort du proconsul, causée vraisemblablement par le chagrin de ses défaites, avoient enflé leur courage; à ces motifs se joignoient les fureurs d'un fanatisme fondé sur des prédictions mal interprétées, et les violences des brigands qui s'étoient asservi la populace; d'ailleurs nul pays n'étoit plus facile à défendre que la Judée, bien pourvue de vivres, coupée de montagnes, remplie de places fortes soutenues de garnisons nombreuses; enfin, chaque juif croyoit s'assurer des récompenses éternelles, s'il mouroit pour la patrie.

L. Vespasien triompha de tous ces obstacles, par la discipline la plus exacte, jointe à beaucoup de valeur et de prudence. Il entre en Galilée à la tête de soixante mille hommes,

Digitized by Google

fait passer un détachement de six mille fantassins et de mille chevaux au secours de Séphoris qui étoit restée fidelle, quoique située au milieu des ennemis, et enlevant Gadara, dont la garnison avoit fui à son approche, passe au fil de l'épée tout ce qu'il y trouve d'habitans, et brûle la ville avec les bourgs des environs. Ces deux exemples, l'un d'attention envers des sujets soumis, l'autre de rigueur contre des rebelles, produisirent l'effet qu'il en attendoit. L'historien Josephe, chargé de défendre la Galilée, avoit rassemblé une armée de plus de cent mille hommes, qui se dispersèrent. Une partie se jeta dans les places fortes, le reste se rendit aux Romains. Vespasien mit aussitôt le siége devant Jotapate. Josephe, qui s'y étoit renfermé avec les plus braves des siens, y fit une vigoureuse résistance. L'industrie romaine, dans l'attaque des places, échoua pendant quarante-sept jours contre la valeur des assiégés, soutenue de l'habileté de leur chef; mais enfin Titus surprit l'ennemi dans un instant de lassitude et d'abattement. On passa au fil de l'épée tous ceux qu'on put trouver alors. Les autres, cachés dans des égouts, et découverts les jours suivans, furent faits prisonniers. Quarante mille Juifs périrent dans ce siége; Josephe avoit eu la précaution de se sauver avant qu'on forçât la place.

Digitized by Google

LI. Vespasien, sachant que le succès d'une guerre dépend beaucoup de la manière dont on y débute, n'avoit eu garde de laisser languir la renommée de ses troupes, pendant la longue résistance de Jotapate. Deux détachemens avoient marché en avant par ses ordres, l'un vers Japha en Galilée, l'autre contre Garizim en Samarie. Trajan commandoit le premier détachement: douze mille hommes sortirent en ordre de bataille à sa rencontre: il les mit en fuite et les repoussa jusque dans la place, où les vainqueurs et les vaincus entrèrent pêle-mêle. Mais la ville étoit munie d'une double enceinte, et les habitans voyant la déroute des leurs, avoient fermé les portes de la seconde enceinte. Ils refusèrent constament de les ouvrir, malgré les prières de leurs compatriotes, qui périrent tous, jusqu'au dernier, en maudissant, non les Romains qui les massacroient, mais les Juifs qui les avoient abandonnés. Trajan prévit que la place, après avoir perdu le plus grand nombre de ses défenseurs, ne résisteroit pas long-tems. Il saisit cette occasion de faire sa cour à Vespasien, en le priant d'envoyer Titus, qui fit escalader les remparts, et pénétra des premiers dans la ville, où tout fut mis à feu et à sang: quinze mille Juifs furent tués à Japha.

Digitized by Google

LII. Le second détachement étoit commandé par Cérialis ; c'est vraisemblablement ce guerrier impétueux et négligent, si bien caractérisé dans Tacite. Il n'étoit alors que tribun de la cinquième légion : douze mille hommes occupoient le haut du mont Garizim ; comme Cérialis n'avoit avec lui que trois mille fantassins et cinq cents chevaux, il fut contraint de se contenter de garder les issues de la montagne. Mais les ennemis ne croyant pas qu'on les vînt enfermer si promptement, n'avoient fait aucune provision d'eau. On étoit alors vers le milieu de juin ; les ardeurs du soleil, jointes à une soif brûlante, les réduisirent à une telle extrémité, que quelques-uns d'eux vaincus par la douleur, passèrent au camp des Romains, tandis que les autres, enfermés dans leur ville, n'y attendoient plus que la mort. Le premier mouvement de Cérialis, quand il apprit le triste état des assiégés, fut un sentiment de compassion. Il les pressa de se rendre, en leur promettant la vie sauve à tous sans exception. Sur leur refus, il donne le signal du carnage ; onze mille six cents hommes furent passés au fil de l'épée.

LIII. Vespasien prit ensuite Joppé, sans être forcé de tremper ses mains dans le sang des ennemis. Cette place maritime étoit occupée par des brigands de la Judée, auxquels

Digitized by Google

s'étoit jointe une multitude de pirates de toutes les nations. Ils avoient gagné la mer à l'approche des Romains qui pénétrèrent sans obstacle dans la ville. Les légions, du haut du rempart de Joppé, jouirent tranquillement du spectacle de la déroute la plus complète; car un vent impétueux s'élevant tout-à-coup, submergea la plupart des bâtimens ennemis, et brisa le reste contre des écueils: on conta quatre mille deux cents cadavres rejetés sur les bords de la mer.

LIV. La terreur des armes de Vespasien avoit déterminé un grand nombre de rebelles à se jeter de la province romaine dans le royaume d'Agrippa. Tarichée, dont ils s'étoient emparés malgré les habitans, sembloit leur rendez-vous général; ils occupoient une partie de la plaine aux environs, et couvroient de leurs barques le lac de Génézareth, sur lequel la ville est bâtie. Vespasien y fit passer une partie de ses troupes, à la prière du roi. Les rebelles, chassés d'abord de la plaine, ensuite de la ville, se croyoient en sûreté sur le lac. Ils y furent pris ou massacrés par les Romains, qui avoient construit à la hâte une quantité de bâtimens plus forts que les leurs. Six mille cinq cents Juifs étoient péris en combattant, douze cents furent punis de mort, six mille envoyés à Néron, pour les travaux de l'isthme

Digitized by Google

de Corinthe ; on en vendit de plus trente mille quatre cents, et on livra les autres au roi Agrippa, qui les vendit aussi.

LV. Gamala, place plus forte que Tarichée, arrêta davantage les Romains. Vespasien, qui se ménageoit aussi peu que le simple soldat, étoit entré par escalade dans la ville : il en fut repoussé ; mais enfin la valeur des Romains l'emportant sur l'opiniâtreté des Juifs, la place fut prise d'assaut. On y massacra quatre mille hommes, et cinq mille se précipitèrent volontairement du haut des remparts. Titus, qui ne se prêtoit qu'à regret à tant de carnage, fit proposer à la garnison de Giscale de se rendre. Jean, homme factieux et turbulent, la commandoit. Il répondit que sa loi ne lui permettoit de conclure aucun accommodement le jour du sabbat, qu'il traiteroit volontiers de la paix, pourvu qu'on différât jusqu'au lendemain. Mais il emmena pendant la nuit tout ce qu'il put attrouper de monde, femmes, enfans, vieillards, ou gens de guerre, et s'enfuit à Jérusalem. Les Romains, indignés de cette supercherie, tombèrent sur l'arrière-garde, tuèrent deux mille hommes, et prirent environ trois mille femmes ou enfans, qu'ils ramenèrent à Giscale. Il ne restoit plus de toute la Judée, que Jérusalem à conquérir ;

Digitized by Google

plusieurs conseilloient à Vespasien d'en former aussitôt le siége. Mais les légions avoient besoin de repos ; les divisions intestines des Juifs les conduisoient à leur perte, et Vespasien recevoit d'Occident des nouvelles qui attiroient ailleurs son attention.

La suite de ces événemens est détaillée dans les deux volumes de l'histoire.

Fin du Tome cinquième.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 2 8 1939

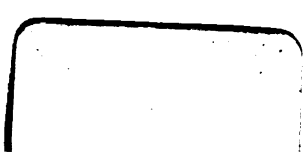

Digitized by Google